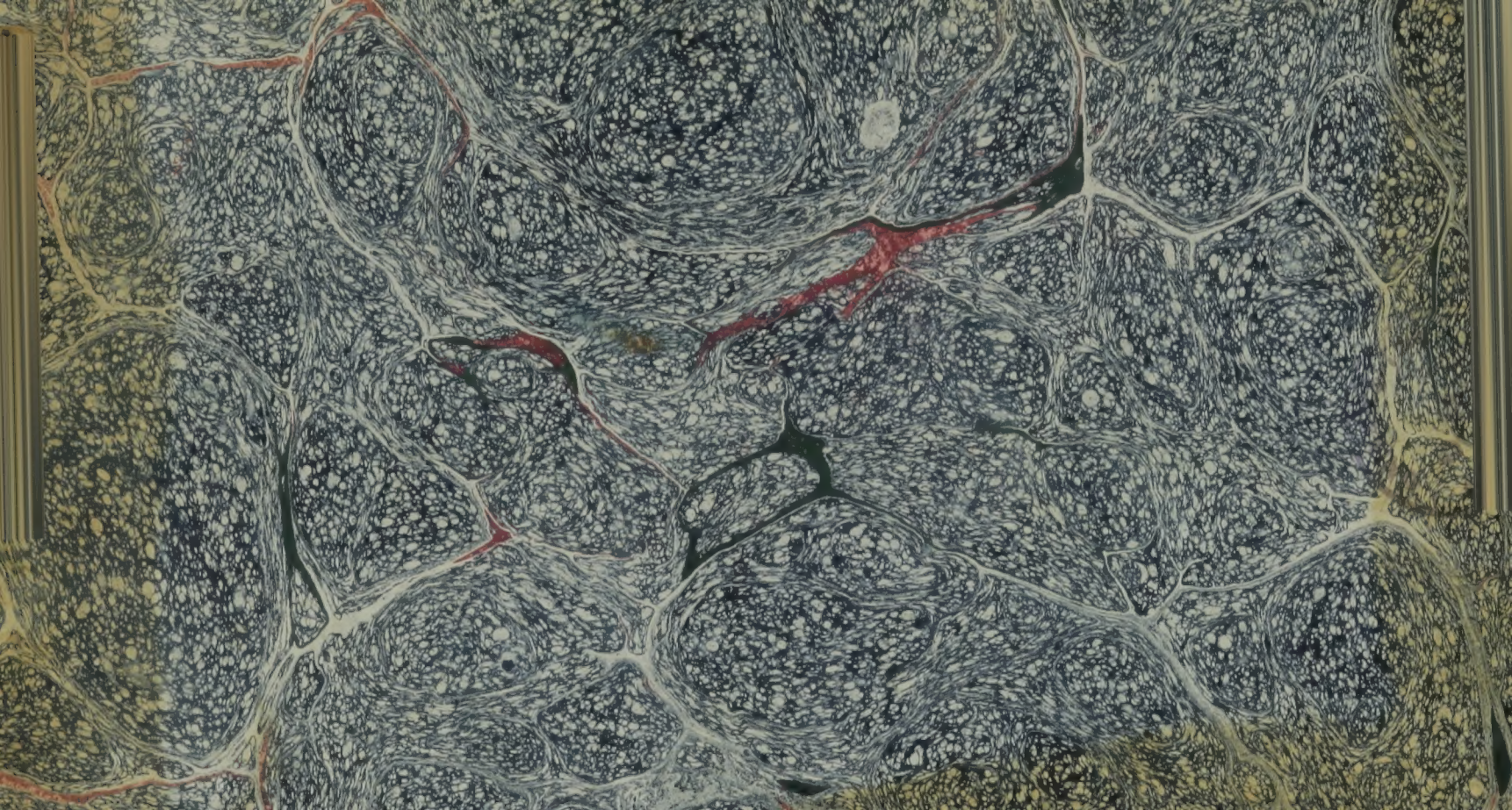
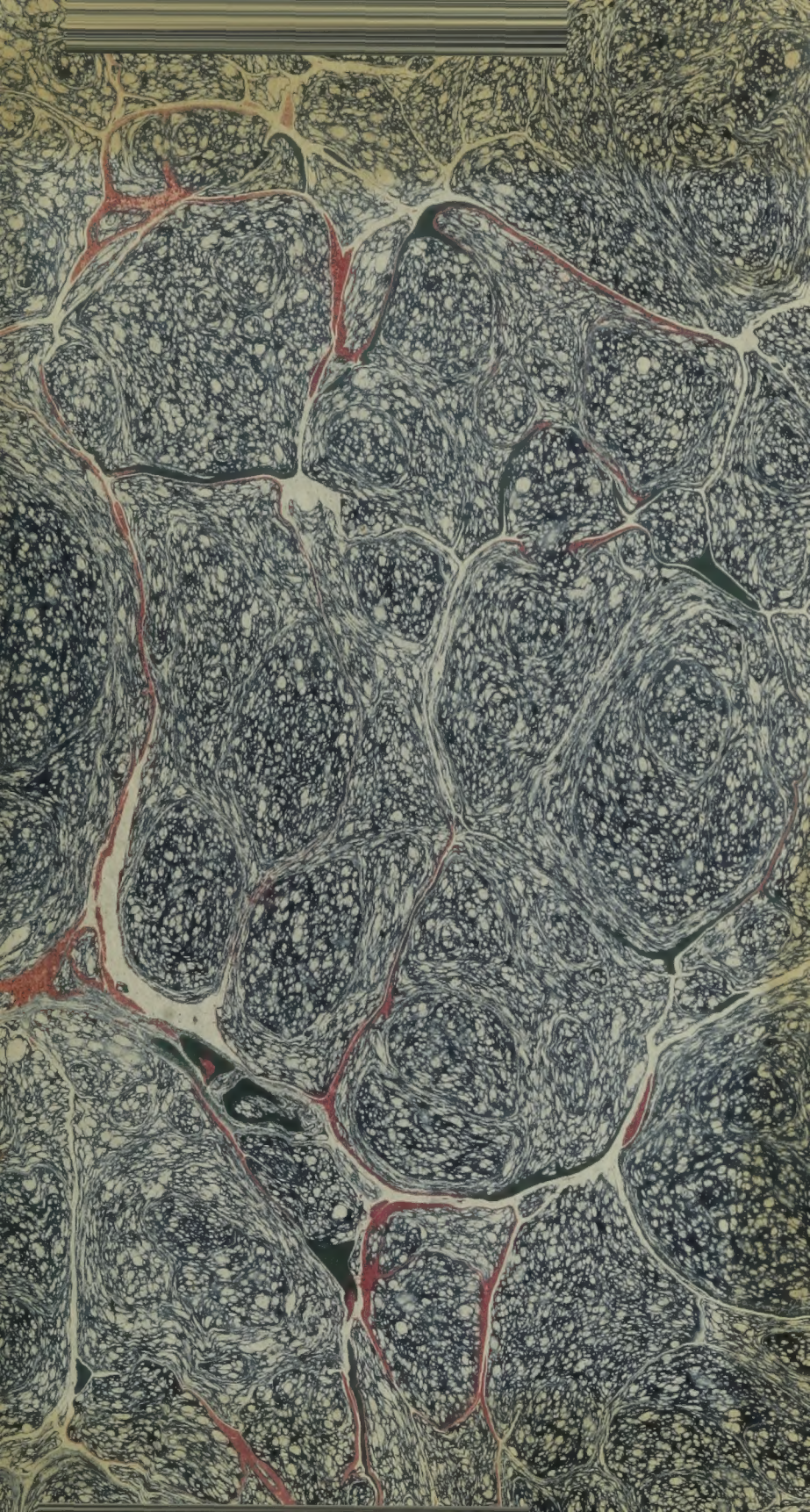




Don
de l'Institut Catholique

Universitas
BIBLIOTHECA

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE L'ABBÉ DE MABLY.

TOME NEUVIÈME.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE

L'ABBÉ DE MABLY.

TOME NEUVIÈME.

A LYON,

Chez J. B. DELAMOLLIERE.

1792.

UNIVERSITAS O. M. I. Universitas BIBLIOTHECA

Don

de l'Institut Catholique

DE PARIS

D
7
.M12
1792
v.2
colle
spec.



DE LA LÉGISLATION OU PRINCIPES DES LOIX.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il faut connoître le bonheur auquel l'homme est appelé par la nature, et les conditions auxquelles elle lui permet d'être heureux, pour juger des loix les plus utiles à la société. Le devoir du législateur est de faire fleurir les qualités sociales par lesquelles nous sommes invités à nous unir en société.

Je me suis trouvé en société avec deux hommes d'un mérite rare, l'un Suédois et l'autre Anglois : tous deux se sont distingués dans les

assemblées de leur nation ; et je vais rendre, avec toute l'exactitude dont je suis capable, les entretiens auxquels ils ont eu la complaisance de m'admettre. Si je réussis, je croirai ne pas rendre un service médiocre aux personnes qui, étant persuadées que le bonheur ou le malheur des hommes tient à une bonne ou à une mauvaise législation, aiment à s'occuper de cet objet intéressant. L'Anglois, prévenu en faveur du gouvernement de son pays, et de la politique qui agite, trouble et déchire l'Europe, ne doutoit point de la sagesse des loix angloises, et ne vouloit point d'autre bonheur que celui auquel ses compatriotes aspirent. Pour le Suédois, un peu plus difficile à contenter, et plein des idées des anciens philosophes sur l'art de régler une république, il croyoit tous les états, dont nous admirons la sagesse, prodigieusement éloignés des principes d'une sage politique. Nous nous trompons, disoit-il souvent à l'Anglois : je crains que nous ne nous soyons accoutumés à prendre nos préjugés et nos erreurs pour autant de vérités. Avant que de chercher le bonheur, ne seroit-il pas à propos de savoir ce que c'est ? Ne faudroit-il pas s'instruire des conditions auxquelles la nature nous le promet ? N'aurions-nous pas dû commencer prudemment par nous informer du lieu où l'on peut le trouver ? En marchant à tâtons, espérons-nous de ne pas nous égarer ? Si nous cherchons ridiculement le bonheur où

il n'est pas, nous nous fatiguerons inutilement; et l'ombre vaine que nous voulons embrasser nous échappera sans cesse. Mes deux philosophes se rencontrèrent à Paris, et l'estime qu'ils conçurent l'un pour l'autre ne tarda pas à les unir par la plus étroite amitié. Ils s'entretenoient souvent de leur gouvernement, de leurs loix, des partis qui divisent leurs nations, de l'équilibre de l'Europe, des forces des principales puissances, de leurs richesses, de leurs ressources, des traités qui les unissent; et quoiqu'ils ne fussent presque jamais d'accord, ils aimoient trop sincérement la vérité, étoient trop capables de la trouver pour ne pas se rechercher.

Par je ne sais quelle fatalité, on diroit qu'il n'est permis de rien approfondir à Paris : on n'a pas le temps de penser dans cette grande ville où il y a tant d'esprit, d'oisiveté et d'amusement, et par conséquent si peu de raison. Nous ne communiquons pas notre frivolité aux étrangers qui sont raisonnables; mais toujours pressés de tout voir, tout observer, tout connoître, on diroit que la dissipation continuelle à laquelle ils sont condamnés leur fait perdre en quelque sorte leur caracere pour prendre le nôtre. Mes deux amis, emportés par leur curiosité et obligés de remplir mille devoirs de bienséance, ne pouvoient jamais se voir assez long-temps de suite, pour remonter, avec méthode, jusqu'aux premiers principes des questions qu'ils enta-

moient. Leurs conversations, quoique toujours interrompues, avoient cependant piqué ma curiosité. J'entrevoyois déjà quelques vérités éparses et décousues et je desirois avec passion de tenir cette chaîne qui les lie, qui les rend utiles, et sans laquelle l'esprit toujours flottant et toujours incertain ne manque jamais de s'égarer.

Heureusement pour moi, ils furent invités à venir dans un château où je suis accoutumé à passer les plus beaux momens de ma vie; et j'espérai que le loisir dont ils jouiroient à la campagne ne seroit pas inutile à mon instruction. Je ne me trompai pas; à peine étions-nous arrivés que les nouvelles qui vinrent de Suède engagèrent le combat que je desirois. Quelle lenteur dans les opérations de votre diète, dit l'Anglois au Suédois, et quand commencera-t-elle à agir d'une manière digne de l'éclat avec lequel elle a été convoquée? Vos compatriotes ne veulent donc pas sortir de ce cercle étroit de minuties dans lequel ils sont renfermés. Vous savez combien je m'intéresse à la gloire et aux succès d'un peuple qui a été assez courageux pour rompre sa chaîne et se rendre libre; mais enfin il devroit profiter de sa liberté pour se rendre heureux. Il y a quarante ans que vous avez réformé votre constitution, et la Suède n'est pas encore florissante. Des banqueroutes multipliées, les finances ruinées, le commerce anéanti, la confiance perdue, tous

les ressorts de l'administration dérangés, vous ont forcés à convoquer une diète extraordinaire : elle est assemblée ; on raisonne, on agit, on veut réparer les maux dont tout le monde se plaint, et personne ne voit que ces maux sont les fruits de votre pauvreté. Voilà les suites de vos dernières loix somptuaires dont vous vous êtes entêtés mal-à-propos, et qui ne sont propres qu'à étouffer votre industrie. Je vous le prédis, si vous ne corrigez pas vos loix, si vous n'adoptez pas des principes opposés à vos maximes platoniciennes, vous manquerez toujours des manufactures qui vous sont nécessaires ; vos campagnes désertes languiront sans culture, et la secousse portée aux fortunes des particuliers ébranlera votre gouvernement.

Le singulier projet, continua-t-il, de vouloir vous réduire aux productions de votre climat ; et pour vous rendre heureux, de proscrire impitoyablement les arts, le commerce et l'industrie, tandis que toute l'Europe vous apprend que les états leur doivent leur prospérité. Passe encore si la nature, moins marâtre à votre égard, vous prodiguoit des bienfaits qu'elle eût refusés au reste du monde ; nous serions dans la nécessité de recourir à vous, et vos fautes ne vous porteroient qu'un préjudice mediocre. Vos tristes réformateurs, qui ne connoissent pas les hommes, se sont conduits par je ne sais quelles idées, qui, peut-être, pouvoit convenir autrefois à

quelque petit peuple de la Grèce, qui n'avoient qu'un bourg et les champs nécessaires pour les nourrir avec beaucoup de frugalité ; mais c'est bien la peine de desirer un pareil bonheur : qu'il seroit insipide et laborieux ! Pour peu que cette politique bizarre fasse des progrès parmi vous, je m'attends à voir bientôt tirer vos sauvages sénateurs de la charrue. Quand proposerez-vous une récompense pour qui retrouvera la délicieuse invention du brouet noir ? Il faudra porter une loi pour ordonner de le trouver excellent. Savez-vous qu'avec vos grosses monnoies de cuivre, et votre dégoût pour l'argent, on pourroit déjà vous comparer avec les vénérables Spartiates ? Mais je ne veux pas faire de mauvaises plaisanteries, et vous savez combien je respecte une nation jalouse de sa liberté, féconde en grands hommes, et qui a joué pendant un siècle un rôle si considérable dans les affaires de l'Europe. Pourquoi ne jouissez-vous plus de la même considération ? pourquoi n'êtes-vous plus les arbitres du nord ? pourquoi abandonnez-vous cet honneur à cette cour de Russie, qui ne règne que sur des esclaves ? Ce n'est que par une suite de leurs anciens préjugés que les puissances du midi recherchent encore votre amitié ; mais désabusées enfin de leur erreur, pourquoi commenceront-elles bientôt à vous négliger ? C'est que les richesses sont le nerf de la politique dans la paix comme dans la guerre, et que vous vous êtes appauvris. Enrichissez-vous

donc, si vous voulez recouvrer votre ancienne réputation. Votre pauvreté vous lie les mains, elle vous contient malgré vous dans vos limites, elle vous a arraché vos conquêtes, elle continue à vous rendre impraticables au dehors les entreprises les plus aisées ; commencez par devenir riches pour devenir puissans.

Ce sont d'étranges gens que vos législateurs, ennemis du commerce, des arts et du luxe. S'ils ne sentent pas cette vérité, comment auront-ils assez de lumières pour affermir les loix de votre gouvernement ? S'ils la sentent, pourquoi tardent-ils à vous débarrasser de l'austérité de vos loix somptuaires ? Peut-être que n'étant pas aussi philosophes que je l'ai d'abord dit, ils pensent qu'une étroite parcimonie peut faire la fortune d'un état, comme elle fait quelquefois celle d'un particulier ; peut-être se sont-ils flattés que leurs loix empêcheroient que le peu d'argent qui circule parmi vous ne passât chez les étrangers pour y acheter les choses qui vous sont nécessaires ; peut-être croient-ils qu'on peut faire le commerce en vendant beaucoup et en n'achetant rien : mais j'ai déjà pris la liberté de vous le dire plusieurs fois, c'est se repaître d'une vaine chimère. Ce n'est point avec ses mâtures et son gaudron que la Suède s'enrichira. Le commerce ne s'étend et ne fleurit qu'à proportion qu'un peuple multiplie ses besoins, et donne un libre accès à toutes les productions étrangères. Malgré quelques circuits

qu'on peut encore nous reprocher, voyez, je vous prie, par quels moyens l'Angleterre, pays en lui-même si peu puissant, est parvenue, avec le secours d'un commerce lucratif, à se rendre l'arbitre de l'Europe, et se faire craindre et respecter dans toutes les parties du monde.

En nous faisant sans cesse de nouveaux besoins, nous avons encouragé tous les arts, nous les multiplions; et nous nourrissons aux dépens des étrangers un peuple innombrable qui fait notre force. Nos manufactures sont connues de tout l'univers, et nous ne nous étudions qu'à les rendre agréables et nécessaires à toutes les nations. Par-tout où il y a des hommes, nous sommes sûrs de trouver quelque chose qui nous est utile. En portant de tous côtés notre superflu, nous rassemblons à Londres les délices et les richesses du monde entier; tandis que le tribut, que nos plaisirs et notre travail paient à l'état, lui fournit une marine puissante et des alliés dont il dispose à son gré. Des loix somptuaires auroient étrangement dérangé cette prospérité. Renfermés tristement dans notre isle, inconnus, pauvres et nécessiteux, à peine y aurions-nous trouvé de quoi équiper quelques vaisseaux nécessaires à notre sûreté. Nous aurions peur des peuples qui nous craignent, et qui cherchent à pénétrer nos intentions pour s'y conformer. Si la politique de vos réformateurs eût été si funeste à l'Angleterre, pouquoi espérez-vous qu'elle sera avantageuse à

la Suède ? Car enfin mon pays est traité par la nature avec moins de rigueur que le vôtre ; et pour nous égaler en richesses, vous avez beaucoup plus besoin que nous d'encourager le commerce et l'industrie.

Milord, lui répondit son adversaire en souriant, voilà donc nos disputes éternelles qui vont recommencer ; et cependant il seroit bien plus doux de se livrer tout entier au plaisir de la promenade. Vous en revenez toujours aux avantages que vous retirez de votre commerce, et vous savez ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous répondre cent fois. Faut-il le répéter ? Vous pensez qu'il est très-agréable de multiplier ses jouissances, et en rassemblant chez soi les richesses et les voluptés des quatre parties du monde, de se faire, pour ainsi dire, une existence nouvelle et plus étendue ; j'y consens, et je crois que vous n'avez pas tort, quand je ne fais attention qu'aux plaisirs qui accompagnent les richesses et les voluptés. Mais quand j'en considère les suites fâcheuses, quand je vois qu'elles tiennent nécessairement à plusieurs vices très-pernicieux, qu'elles dégradent l'homme, et contrarient les vues de la nature ; je pense qu'il est bon d'apprendre à se contenter des plaisirs qui sont sous nos mains, et que pour être véritablement heureux, les états, comme les particuliers, doivent savoir l'être avec sobriété. Ne nous accoutumons pas, je vous prie, à traiter la nature de marâtre ;

ce seroit être ingrat, ou ne la pas connoître. Par-tout où elle a placé des hommes, elle a placé à côté d'eux le bonheur, et il ne tient qu'à nous d'en jouir ; c'est que le bonheur est bien plus dans nous-mêmes que dans les objets qui nous entourent. Il naît de notre manière de penser ; et ce n'est point, croyez-moi, une denrée que les marchands vendent aux peuples chez lesquels ils trafiquent, ou qu'ils rapportent pêle-mêle avec du sucre et de la cochenille.

Peut-être y a-t-il pour les sociétés, de même que pour les simples citoyens, de faux biens dont il faut se défier, et qui sous une apparence séduisante, mais trompeuse, cachent un malheur véritable ; peut-être que le bonheur que vous imaginez n'est pas celui que la nature nous destine ; peut-être que pour être bon législateur, il ne suffit pas d'être bon financier ou bon commerçant ; peut-être qu'un état ne doit pas se faire craindre, parce qu'il s'expose à se faire haïr ; peut-être est-il nuisible de faire des conquêtes. Que penseriez-vous, milord, de vos maximes, si par hasard on vous prouvoit que la bonne politique n'est point distinguée de l'excellente morale ? Quoiqu'il en soit, le bonheur n'est jamais ni triste ni laborieux. Tant pis pour vos compatriotes, s'ils croient qu'il entre tant de choses dans sa composition. Pour moi, je l'avoue, j'aurois de la peine à me persuader qu'on le rencontre au milieu des inquiétudes,

des alarmes et des agitations qui accompagnent l'avarice et l'ambition. Je n'irai point le chercher dans des banques ou dans des magasins de marchandises etrangères, puisque je sais qu'on le trouve parmi les privations qui vous paroissent les plus dures. J'en appelle aux Spartiates à qui les Suédois seroient trop heureux de ressembler. Fiers de leur pauvreté, de leur tempérance, de leur frugalité et de leur courage, ils étoient heureux, parce qu'ils étoient justes et ne craignoient rien. Ils regardoient en pitié les autres peuples de la Grèce ; ils croyoient voir des enfans à qui il falloit sans cesse des jouets pour s'amuser, et qui se fatigoient inutilement à la poursuite de je ne sais quel bonheur qu'ils ne pouvoient atteindre.

Le philosophe qui, en entrant dans le palais d'un riche voluptueux, s'écra : Que de choses dont je n'ai pas besoin ! n'étoit-il pas plus près du bonheur, que le possesseur de ces insipides et rassasiantes superfluités ? Pourquoi donc, milord, vous donnez-vous la peine de plaindre un peuple qui auroit la sagesse de ce philosophe ! Ne soupçonnez-vous point qu'il seroit étrange, ou plutôt qu'il est impossible, que la nature ait attaché le bonheur des nations à ce qui feroit le malheur des particuliers ? S'il est plus doux pour les Suédois de se contenter de leur médiocrité, que de se tourmenter pour faire fortune, j'en conclurai que la Suède est moins à plaindre que

l'Angleterre. On peut plaisanter sur nos monnoies de cuivre et notre pauvreté ; nos austères réformateurs sont gens de bonne compagnie, et ont assez de sagesse pour ne pas trouver mauvais qu'on en ait moins qu'eux.

Enfin, milord, vous faites beaucoup valoir vos forces, vos ressources et votre puissance ; mais je ne me résoudrai à faire quelque cas de ce que vous appelez jouer un grand rôle dans les tracasseries de l'Europe, se faire redouter, étendre ses domaines, et fonder un grand empire sur les ruines de ses voisins, que quand vous m'aurez prouvé que l'auteur de la nature, qui paroît aimer les hommes, les a cependant destinés à se haïr, à se tromper, à se déchirer mutuellement. Pour vous dire ma pensée en deux mots, je suis convaincu qu'il n'y a de bonne politique et de bonnes loix dans une société, qu'autant qu'elle se conforme aux intentions de la providence, qui certainement, n'a pas attaché le bonheur aux injustices de l'ambition et de l'avarice. Tâchons donc de connoître ces intentions, au lieu de nous étudier à contenter nos passions. L'histoire des peuples les plus célèbres ne nous apprend-elle pas qu'il est pernicieux d'accumuler richesses sur richesses, et de subjuguer ses voisins? Et pour m'en tenir à l'Angleterre, seroit-elle aujourd'hui moins heureuse et moins puissante, si, depuis le commencement de ce siècle, elle n'avoit pas voulu décider du sort de l'Europe?

Quel a été le fruit de cette politique que vous voulez que j'admire ? Vous vous êtes donné des peines infinies pour multiplier vos ennemis. Au milieu de toutes ces richesses qui vous ont donné une ambition plus grande que vos forces, vous vous êtes vu réduits à contracter des dettes immenses pour entreprendre et soutenir des guerres qui, dans le fond, devoient vous être indifférentes. Après bien des succès et des conquêtes, vous êtes un peu moins bien que vous n'étiez auparavant. Vos ennemis vous craignent moins, et votre liberté n'en est pas plus solidement affermie : votre politique n'est donc pas sage.

Je sais ce qu'il en a coûté à la Suède pour comploter, avec des puissances ambitieuses, l'asservissement de nos voisins, et aller abaisser en Allemagne la maison d'Autriche, qui ne nous avoit fait aucun mal, et que ses entreprises gigantesques auroient affoiblie et épuisée avant qu'elle eût pu nous causer quelque alarme raisonnable. On nous dit que la religion et la liberté de l'Europe étoient en danger ; on nous offrit des subsides, on nous fit espérer de grandes conquêtes, en un mot la France nous associa à ses projets ambitieux. Mais quel fut le fruit de cette gloire dont nous nous couvrions, et que vous avez la bonté d'admirer ? Nous fûmes distraits de l'attention que nous devions à nos affaires domestiques ; et tandis que nous nous montrions comme les vengeurs de la liberté d'Allemagne,

nous n'étions pas plus en état de défendre la nôtre. Nous nous laissions enivrer par de fausses espérances, et nos rois jugèrent que la conjoncture étoit favorable pour se débarrasser des loix trop sages qui les gênoient. Ils ne réussirent que trop à flatter notre avarice et notre ambition, et c'étoit nous forger secrètement des chaînes. Les ordres de l'état, moins unis, se divisèrent; notre gouvernement se déforma peu-à-peu; et sans que nous nous en apperçûmes, les fondemens de notre liberté s'écroulèrent. C'est une vérité dont on ne peut douter; notre avarice et notre ambition avoient tellement affoibli l'autorité des loix, ou plutôt brisé les ressorts qui entretenoient une certaine égalité entre toutes les parties de l'état, que dans une assemblée générale de la nation nous consentîmes à nous donner un maître. Nous ne tardâmes pas à éprouver tous les excès du despotisme; et c'en étoit fait de la Suède, si nos rois avoient malheureusement été assez riches de nos dépouilles, de celles de nos voisins et des subsides de nos alliés, pour vivre nonchalamment en monarques voluptueux, pour nous corrompre par leur exemple, et nous avilir jusqu'au point de nous faire aimer notre servitude. Sans cette heureuse pauvreté qui vous choque, et dont vous voulez que nous nous défassions, jamais nous n'aurions eu le courage, après la mort de Charles XII, de secouer le joug qui nous accabloit, et dont il ne tiendroit qu'à moi

de vous faire une peinture assez touchante. Enfin, milord, que nous reste-t-il de toute cette grande considération que nos pères ont acquise ? Une petite province en Allemagne que nous serions trop heureux d'avoir perdue, et qui peut nous exposer à cent inconvéniens fâcheux ; et je ne sais quelle réputation qui porte les puissances étrangères à marchander notre alliance. Ce trafic honteux nous corrompt, nous divise, substitue des intérêts particuliers à ceux de la patrie, nous empêche de prendre les mœurs convenables à notre gouvernement, et de donner à nos loix la stabilité et la force dont elles ont besoin.

Quoiqu'il en soit, je ne nie pas que votre commerce ne vous procure de grandes richesses ; mais je nie que ces richesses soient un bien, si en rendant les Anglois plus avides, elles les rendent injustes les uns à l'égard des autres. Ces richesses sont un mal, si à leur approche, l'amour de la gloire, de la patrie, de la liberté et des loix fait place à un vil intérêt ; si elles portent dans votre parlement une corruption qui le rend le complice de l'injustice et de la tyrannie. Avec notre pauvreté, nous pouvons encore espérer de faire des citoyens, et en augmentant toujours vos richesses, vous ne ferez que des mercenaires. De grandes richesses en rendent nécessaires de plus grandes encore, parce que l'avarice est insatiable ; et voilà à mon gré ce qui en fera toujours un ressort dangereux dans

les mains de la politique. De l'argent, de l'argent, n'importe à quel prix, de l'argent! C'est-là ce qui a perdu la république romaine; et en vérité, milord, je ne devine point quel état cette manière de penser peut faire fleurir: car plus il sera riche, plus il s'y formera de brigands pour le piller.

Vous me direz qu'en demandant des richesses vous demandez aussi des mœurs; mais avec votre permission, ne voulez-vous point associer des choses insociables? Pour moi je me contente de demander des mœurs, et je ne suis point effrayé de la pauvreté; parce que je sais que des citoyens pauvres sont plus disposés à respecter la justice et les loix, que des citoyens riches. Je sais qu'avec le secours des mœurs on peut faire de grandes choses; je sais qu'avec toutes les richesses du monde les Romains ne purent se défendre contre quelques bandes de barbares. Il est vrai que les traités, les alliances, la paix et la guerre ne sont presqu'en Europe qu'une affaire d'argent; mais si l'Europe a tort, la Suède n'a-t-elle pas raison de ne la point imiter? Avec votre argent vous n'achèterez que des soldats mercenaires; avec des mœurs il m'est aisé d'imaginer un ordre et une discipline qui me feront des armées invincibles. Compterez-vous beaucoup sur des alliés, que vous avez achetés à prix d'argent? Ils s'étudieront à vous tromper et à vous mal servir, pour que vous ayez plus long-tems besoin d'eux.

Qu'importe

Qu'importe une supériorité qu'on doit à ses richesses : elle disparoîtra en peu de temps, puisque les richesses s'épuisent beaucoup plus promptement qu'on ne les acquiert. Un état qui fait la guerre à force d'argent, et non pas, si je puis parler ainsi, à force de courage, de discipline et de talens, se trouve toujours plus mal à son aise en la finissant qu'en la commençant ; et rien ne prouve mieux que les richesses ne sont pas destinées à faire la prospérité des nations. D'ailleurs, milord, quand vos trésors seroient inépuisables, quel avantage, même passager, en retireriez-vous, si au lieu d'un ennemi qui n'a ni de meilleures loix, ni une meilleure politique que vous, vous rencontriez sur votre chemin quelque peuple qui eût le courage d'aimer la pauvreté et de penser comme les Spartiates et les Romains ? Ne craindriez-vous pas le sort des Perses et des Carthaginois ?

Au reste, ce n'est point pour conserver notre argent, que nous bornant à nos productions, nous ne voulons rien acheter des étrangers ; c'est que nous craignons de nous faire des besoins inutiles, et que nous n'en avons déjà que trop : que nous sommes loin de la simplicité qu'exige la nature ! C'est que les promoteurs de nos loix somptuaires ont eu le bon sens de s'appercevoir que les superfluités nous sont déjà plus cheres que le gouvernement que nous aimons, et que nous avons raison d'aimer. Ils savent que la liberté n'est pas

long-temps le premier des biens pour des hommes toujours exposés à la tentation de s'enrichir. Ils savent que l'argent des étrangers n'a malheureusement que trop de pouvoir dans nos diètes et notre sénat ; et c'est pour nous donner des mœurs convenables à un peuple libre, qu'ils font tous leurs efforts pour nous rendre les richesses moins nécessaires.

Vous prétendez que notre pauvreté nous fera mépriser ; et moi, si rien ne dérange notre politique et que nous puissions parvenir à mépriser l'argent et les besoins du luxe, je crois que cette même pauvreté, à force de nous donner des vertus, nous vaudra, dans l'Europe, cette considération, cette estime, cette autorité que les Spartiates méritèrent autrefois dans la Grèce. N'en riez pas, milord, je parle très-sérieusement ; si nous n'y prenions garde, si nous ne cherchions à nous prémunir contre cette vanité et cette confiance qui accompagne toujours les fragiles vertus des hommes, je craindrois que la prospérité ne réussît enfin à nous gâter : la considération n'est que trop souvent l'écueil du mérite. Peut-être qu'en nous accoutumant trop à être craints, aimés et respectés, nous perdrions insensiblement les qualités auxquelles nous devrions l'espèce d'empire que nous aurions sur nos voisins. Peut-être qu'à la première inquiétude qu'on nous donneroit, nous voudrions parler en maîtres, et conserver par la

force une autorité que nous n'aurions acquise que par notre justice, notre modération et notre générosité.

Vous voyez, milord, poursuivit notre philosophe, que nous raisonnons sur des principes trop différens et trop opposés pour nous entendre ; après vingt disputes, nous ne sommes et nous ne devons pas être plus avancés qu'après la premiere. On diroit, ajouta-t-il, sur un ton de badinage et en me regardant, que depuis que nous sommes en France, milord et moi, nous avons pris le tour et la manière des conversations françoises. On y parle pour passer le temps, on y entame brusquement et sans préliminaire les questions les plus importantes par l'article qui auroit dû les terminer ; jamais on n'établit l'état de la question, jamais on ne remonte au point dont la décision devoit résoudre toutes les difficultés : aussi Dieu sait ce qu'on a dit après avoir beaucoup parlé. Avant que de raisonner sur tels ou tels principes qu'on regarde comme autant d'axiomes, il faudroit, si je ne me trompe, examiner si ces prétendus axiomes ne sont pas autant d'erreurs. Pour juger de la sagesse ou des vices de vos loix et des nôtres, ne faudroit-il pas auparavant tâcher de pénétrer les intentions de la nature à notre égard ? Il peut se faire que par une suite de l'arrangement général des choses, le bonheur qu'elle nous destine ne s'achète point à prix d'argent. Tel arrangement feroit fleurir le

commerce, tel autre enrichiroit le fisc et doubleroit les revenus de l'état ; j'en conviens, mais convenez à votre tour qu'avec toutes ces belles loix nous ne serions guère avancés, si ce n'est point par un grand commerce et de grands revenus que nous pouvons nous rendre heureux.

Avant que d'employer tels ou tels moyens pour arriver à une fin, il me semble qu'il ne seroit pas insensé de se demander d'abord si la fin qu'on se propose, est celle qu'on doit se proposer. C'est pour avoir négligé de marcher avec cette précaution que les législateurs, toujours incertains et flottans au gré des passions et des préjugés des citoyens, n'ont jamais su sur quel fondement ils devoient établir le bonheur des états. Ils se sont égarés dès le premier pas, et faisant ainsi leurs loix sans règle et sans méthode, des erreurs ont éternellement succédé à d'autres erreurs. De-là cette monstrueuse variété de gouvernemens, de loix, d'usages, de coutumes que présente la terre; spectacle qui peut amuser des esprits frivoles, mais effrayant pour les personnes qui pensent, et qui voient, à la honte de notre raison, qu'une fortune aveugle et capricieuse a gouverné le genre humain. Chacun a voulu se composer à sa fantaisie, un bonheur de faste, de luxe, de volupté, d'avarice, de mollesse, de tyrannie, de servitude et de cent autres folies pareilles; mais la nature, qui n'a pas ainsi ordonné les choses, s'est joué de nos ridicules prétentions. Elle nous

a punis de nos erreurs ; presque tous les peuples ont été les victimes des loix insensées qu'ils se sont faites. La société n'a presqu'offert par-tout qu'un assemblage d'oppresseurs et d'opprimés. Mille révolutions cruelles ont déjà changé mille fois la face de la terre, et fait disparoître les empires les plus considérables ; et cependant tant d'expériences réitérées n'ont pas même pu nous faire soupçonner que nous cherchons le bonheur où il n'est pas.

Au contraire, une prétendue philosophie prenant ce qui se fait d'insensé dans le monde pour la règle de ce qui doit se faire, est venue au secours de nos préjugés, et leur a donné je ne sais quel air de raison propre à éterniser leur empire. Des charlatans ont flatté nos caprices ; et voulant nous instruire avant que d'être eux-mêmes sortis de leur ignorance, leur bel esprit n'a pu leur fournir que des sophismes que nous avons pris pour des vérités, et nous nous égarons avec méthode. Ils ne sont point descendus dans notre cœur, ils n'ont point étudié nos passions, et c'est dans des choses, pour ainsi dire, étrangères à l'homme qu'ils ont cherché les loix et les établissemens qui devoient faire le bonheur de la société. S'il faut les en croire, la providence a fait des bonheurs différens pour les anciens et pour nous, pour l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Europe. Ils vous diront gravement que des loix bonnes au dixième degré de latitude,

ne valent plus rien sous le trentième. En vérité, un législateur ne devroit-il pas plutôt consulter les affections de notre cœur qu'un thermomètre, pour savoir ce qu'il doit ordonner ou défendre? Qu'importent des plaines, des montagnes, un sol plus sec, plus humide, plus ou moins fertile, le voisinage de la mer ou d'une grande rivière, et cent autres pareils accidens, pour décider des loix les plus propres à faire le bonheur de l'homme? La nature des climats change-t-elle la nature de son cœur? N'a-t-il pas par-tout les mêmes besoins, les mêmes organes, les mêmes sens, les mêmes penchans, les mêmes passions et la même raison? Par-tout l'attrait du plaisir et la crainte de la douleur ne sont-ils pas les mobiles de nos pensées et de nos actions? Par-tout ne sont-ils pas également sujets à tromper le desir que nous avons d'être heureux? Sous l'équateur comme sous le pôle, dans des plaines et des vallées comme sur des montagnes, chacun de nos sens n'ouvre-t-il pas notre ame à cent passions différentes? Quelles sont les terres favorisées du ciel où l'avarice, l'ambition, la paresse et la volupté ne puissent pas germer? Dans quels climats ces plantes empoisonnées se produiront-elles impunément? Dans un lieu, si l'on veut, nos passions seront plus impérieuses, et dans l'autre plus disciplinables; là elles seront exposées à des tentations plus fréquentes, ici des accidens particuliers en retarderont le développement et le progrès; et je

consens à tout ce que vous voudrez dire du pouvoir des climats. Mais par-tout ces passions ne sont-elles pas la source de notre bonheur ou de notre malheur, suivant qu'elles sont bien ou mal réglées ? Par-tout elles ont donc besoin d'un frein et d'un conducteur ; la loi doit donc commencer par les rendre droites.

Mais ce grand art de gouverner nos passions, qui me l'apprendra ? Où en puiserai-je les secrets ? Dans l'étude du cœur humain. Je suis d'abord effrayé en découvrant cet amour de nous-mêmes que nous appelons l'amour-propre, passion impérieuse dont aucun homme ne peut se séparer sans s'anéantir, et qui est le mobile de toutes nos pensées, de tous nos mouvemens et de toutes nos actions. Elle semble élever une barrière entre chacun de nous, ou ne nous rapprocher que pour nous armer les uns contre les autres. Si je ne sais pas apprivoiser ce monstre farouche, il rompra sa chaîne ; si je permets à des passions telles que l'avarice, la volupté et l'ambition, d'être pour ainsi dire, les ministres de ses plaisirs, quels ravages ne dois-je pas craindre de sa fureur ? Mais je commence à me rassurer, dès que réfléchissant sur la sagesse de la nature, je soupçonne qu'elle ne nous a pas condamnés à nous aimer pour nous rendre malheureux.

Je descends dans les abîmes du cœur humain, je découvre que l'amour-propre est le lien qui doit nous unir en société ; si je ne m'aimois pas,

comment serois-je capable d'aimer mon semblable? Je vois avec quel artifice admirable l'auteur de notre existence dispose les différens besoins auxquels il nous assujettit, pour nous rendre nécessaires les uns aux autres, et préparer notre amour-propre à une bienveillance mutuelle. Ce n'est pas tout, il a placé dans notre ame plusieurs qualités sociales, qui ne sont, pour ainsi dire, qu'autant d'instincts involontaires qui préviennent toute réflexion, qui nous rendent cher le bonheur de nos pareils, et nous invitent par l'attrait du plaisir ou par la crainte de la douleur à nous rapprocher, à nous unir, à nous aimer, à nous soulager, à nous servir et à nous faire des sacrifices réciproques. J'apperçois en moi la pitié, la reconnoissance, le besoin d'aimer, la crainte, l'espérance, l'amour de la gloire, l'émulation, etc. Que de freins pour notre amour-propre! mais à peine me livrai-je à la joie que me donne cette découverte, que je retombe dans la crainte, en voyant combien ces qualités sociales, dont je m'applaudis, peuvent produire de maux, si elles ne sont pas conduites et dirigées avec une extrême circonspection.

En effet, elles peuvent se changer en autant de vices, elles peuvent s'éteindre en quelque sorte et s'anéantir si elles ne sont pas cultivées. Que me sert d'avoir reçu de la nature un cœur sensible à la pitié, si par les besoins sans nombre que je me fais chaque jour, je ne travaille qu'à

m'endurcir ? Y a-t-il quelque bonheur à attendre pour les hommes, quand un vil intérêt et de détestables bienfaits corrompront la reconnoissance et abuseront du penchant que j'ai à aimer ? Tout est perdu si la crainte qui doit me détourner du mal m'empêche d'ôser être homme de bien. Offrez-moi des plaisirs trompeurs, présentez-moi une fausse considération, et dès-lors les deux ressorts puissans de l'espérance et de l'amour de la gloire seront aussi funestes pour la société, qu'ils auroient pu lui être avantageux ; et l'émulation, dégénérée en envie et en jalousie, portera par-tout la haine, la discorde et le trouble.

Voilà, si je ne me trompe, milord, les observations que les législateurs des nations ne doivent jamais perdre de vue en faisant leurs loix. Ils devoient se regarder comme des coopérateurs de la providence ; ils devoient penser qu'elle ne nous invite à nous unir en société, que pour donner plus d'énergie à nos qualités sociales, et empêcher qu'elles ne se détournent de la fin pour laquelle elles nous ont été données. Les loix devoient nous guider selon les vues de la nature, et les magistrats devoient nous faire respecter ces guides.

Or, je vous le demande actuellement, milord, est-ce en Angleterre que la politique s'est plus rapprochée qu'en Suède, de ces principes dont vous ne pouvez douter ? Je vois à quelle immen-

distance nous sommes du point de perfection où la société doit aspirer, et combien nous aurons de peine à nous débarrasser d'une foule de vices grossiers. Mais enfin, en réglant et modérant nos besoins, nos loix somptuaires ne travaillent-elles pas à nous empêcher d'être incommodes les uns aux autres? Ce luxe, ce commerce, cette avarice, cette ambition dont vous voulez faire les ressorts de votre gouvernement, sont-ils bien propres à faire naître entre les citoyens cette bienveillance mutuelle qui les soulage des misères et de la foiblesse de l'humanité! Il est certain que plus les loix nous apprendront à nous contenter de peu, plus elles resserreront les liens de la société, parce qu'elles développeront et entretiendront nos qualités sociales. La terre ne nous offre qu'une quantité bornée de richesses; pourquoi voulons-nous donc avoir des besoins sans bornes? Si les législateurs n'ont voulu être que des brigands, je n'ai rien à dire; mais s'ils ont voulu être justes, s'ils ont voulu faire le bonheur de la société, comment n'ont-ils pas eu l'esprit de soupçonner qu'en rendant le superflu nécessaire, ils dérangeroient l'ordre de la providence, et qu'une partie des hommes ne pourroit plus satisfaire ses véritables besoins, dès que l'autre s'en feroit d'imaginaires? Nos besoins qui, dans l'ordre de la nature devoient nous unir, ne serviront dans l'ordre ou le désordre de votre politique qu'à nous diviser. Quand la société n'est

plus qu'un assemblage de citoyens envieux, avides, jaloux et ardens à se nuire, parce qu'ils ne peuvent se satisfaire qu'aux dépens les uns des autres, le législateur espérera-t-il d'y ramener l'union, la paix et le bonheur, en ne faisant que des loix propres à irriter nos passions.

Vos compatriotes, milord, sont de grands calculateurs; je voudrois qu'ils me dissent, aux dépens de combien de citoyens, ou plutôt de provinces, est fait le bonheur de votre roi. Croyez-vous qu'un Anglois, qui n'a pas de quoi vivre, n'ait aucun reproche à faire aux loix qui ont établi une liste civile d'un million, et permis à quelques citoyens de posséder des fortunes immenses? Pour tâcher inutilement de contenter les fantaisies déréglées d'une douzaine d'hommes, il faut dévaster l'Asie entière. Quel est cet animal monstrueux qu'on appelle un Sultan ou un Sophi? Il dévore tous les fruits de la terre; et sa faim, toujours renouvelée, n'est jamais rassasiée. Je ne finirois point, milord, si je voulois vous faire voir en détail, comment la politique que vous louez, ne tend qu'à nous dépraver, et rendre funestes les dons les plus précieux de la nature. Si on tolère les besoins inutiles dans un état, soyez sûr qu'on ne tardera pas à les favoriser, parce que les uns voudront tout avoir, les autres n'auront rien. A mesure que les besoins des citoyens se multiplieront et s'agrandiront, attendez-vous à voir nos qualités

sociales s'affoiblir, s'éteindre ou se dénaturer ; et les vices se montrer avec plus d'impudence, et bientôt même exiger des ménagemens et des respects. Vous connoissez les désastres dont parle l'histoire ; mépris des loix, ruine des mœurs, guerres civiles, guerres étrangères, chûte des empires, tous ces maux n'ont point d'autre origine que notre négligence à nous conformer aux vues et aux règles de la nature. J'ai de la peine à croire qu'en imitant les législateurs qui ne se sont proposés que de faux biens et des avantages chimériques, nous parvinssions à réparer leurs fautes. A force de nous écarter de ce que la nature exige de nous, croyons-nous acquérir le droit de nous en écarter chaque jour davantage ? Nous flattons-nous de la contraindre par notre persévérance dans le mal à se prêter enfin à nos caprices ? Elle ne manquera pas à ses loix, parce que nous y manquons. Il n'en est pas de ces loix éternelles qui ont précédé la naissance des villes et des sociétés et qui, pour me servir de l'expression de Cicéron, ne sont que la suprême raison de Dieu même, comme de celles qu'on publie tous les jours en Europe, et qu'il suffit de mépriser pour les faire rentrer dans le néant.

Je vous demande encore, milord, si l'austérité pédantesque de nos réformateurs n'est pas plus propre à nous rapprocher des vues et des intentions de la nature, et par conséquent à

nous mettre sur la route du bonheur, que les loix par lesquelles vous voudriez que nous augmentassions nos besoins, nos fortunes, nos vices et nos préjugés? Est-ce un si grand tort de croire que, pour rendre la Suède florissante, nous devons, autant que le permettent les circonstances présentes, rétablir les loix de la nature; et pour les rétablir, commencer par lever, ou du moins diminuer les obstacles qui s'y opposent? Pour être homme de bien sans effort, disoit Agésilas, j'évite de m'exposer à la tentation. Rappelez-vous la noble simplicité avec laquelle le Schythe Anacharsis refusa les riches présens de Hannon: Une peau grossière me sert de vêtement; je marche pieds nuds, je couche sur la terre, la faim me fait trouver délicieuse la nourriture la plus commune et la plus frugale; ainsi garde tes dons pour tes citoyens ou pour les dieux. Un homme qui avoit si peu de besoins, pouvoit-il manquer de quelque vertu? Pour ranimer le germe presqu'anéanti de nos qualités sociales, et nous faire aimer notre patrie, nos loix et notre liberté, est-il si absurde de nous inviter à mépriser l'argent? Et pour préparer cette heureuse révolution, est-il si déraisonnable de nous ôter les raisons et les prétextes que nous avons d'estimer les richesses? Platon approuveroit notre politique, et vous me permettrez de préférer son approbation à celle des banquiers de Londres.

Vos compatriotes, milord, trahiront les intérêts de la patrie, et se prostitueront à la faveur, tant qu'appauvris par leurs besoins, ils ignoreront l'art de se contenter d'une fortune médiocre. Multipliez vos loix, elles seront toujours moins puissantes que la cupidité que vous avez mise en honneur, si vous ne commencez par rendre les richesses inutiles. Puisque vous voulez que l'argent fasse tout parmi vous, pourquoi voulez-vous qu'il ne puisse pas corrompre les membres de votre parlement? On diroit que vous croyez que toutes les vertus, jusqu'au désintéressement même s'achètent à prix d'argent. Dès que nous avons vu que cette malheureuse corruption dont vous vous plaignez s'introduisoit parmi nous, nous avons jugé que l'avarice éluderoit la force des loix, tant que nous permettrions aux besoins tyranniques du luxe de regarder l'argent comme un bien préférable à la vertu.

Pour justifier complètement la sévérité de nos législateurs, il faudroit faire voir qu'on peut leur reprocher trop de mollesse et de condescendance. Il faudroit approfondir les idées que je n'ai fait qu'ébaucher; il faudroit, pour ainsi dire, arracher à la nature ses secrets; et en examinant comment nous sommes parvenus à étouffer et corrompre nos qualités sociales, rechercher les moyens qu'elle nous a donnés pour les conserver dans toute leur pureté. Mais en voilà assez, et vous n'exigez pas que je fasse

un traité complet des loix. Laissons-là nos réformateurs misanthropes, et permettons à nos vaisseaux de naviguer dans toutes les mers, de faire redouter chez toutes les nations le nom Anglois, et d'en rapporter des trésors immenses, qui, cependant ne vous suffiront jamais, et qui, peut-être vous précipiteront un jour dans cette pauvreté que vous redoutez tant. Que sert aujourd'hui de raisonner? Il est plus sage, ou du moins plus court, de laisser aller le monde comme il va. Je suis effrayé de l'intervalle immense que nous avons mis entre le bonheur et nous; et certainement nous ne sommes pas disposés à le franchir. Au lieu de nous entretenir de nos sotises et de nos malheurs, nous ferons beaucoup mieux de jouir d'une promenade qui nous présente le spectacle le plus agréable. La nature expirante, et comme épuisée par les productions de l'été, semble renaître dans les beaux jours de l'automne. On oublie qu'on touche au tems des frimats, ou si on s'en souvient, c'est pour jouir avec plus d'empressement de la beauté du ciel. En vérité, milord, c'est un grand bonheur que l'empire de nos caprices ne s'étende pas sur l'ordre des saisons; nous n'aurions pas manqué de tout gâter, et Dieu sait, si à force de tout arranger à notre fantaisie, le monde ne seroit pas rentré dans le chaos. Cette double vue m'enchante; à droite, suivez la Seine qui, toujours sous vos yeux dans le vaste demi-cercle qu'elle

parcourt, se partage et se divise entre ces prairies, et vient baigner inutilement les pieds arides de cette chaîne de montagnes. A gauche, parcourez des yeux cette vallée riante où une rivière, moins orgueilleuse, et bordée de saules, porte en serpentant la fécondité et l'abondance.

Je ne sais quel calme se répand dans l'ame à la vue de ces hameaux que les passions des villes semblent respecter. Malheur à qui n'éprouve pas ce plaisir. L'imagination s'abandonne à de douces rêveries, et paroît nous dire que c'est-là le bonheur auquel nous sommes appelés. Pour moi, continua notre philosophe, je serois tenté de croire que les peuples ne jouiront de tous les avantages de la société, que quand leurs modestes magistrats seront tirés de la charrue. C'est alors que les loix seroient justes et impartiales, et les campagnes florissantes. Aujourd'hui les insatiables besoins de notre luxe et de notre oisiveté ne cessent de tyraniser les malheureux que nous avons condamnés à cultiver la terre. N'approchons pas de ces habitations, si nous voulons conserver l'illusion qui nous plaît. Le travail qui accable les laboureurs ne seroit qu'un amusement délicieux, si tous les hommes le partageoient. Notre avarice les tient dans la misère : au milieu des fruits qu'ils font naître pour nous à la sueur de leur front, il leur reste à peine une vile pâture ; ils ont tous les vices de la pauvreté, et la crainte de l'avenir

est

est peut-être pire pour eux que leur indigence présente. Qu'on vante après cela la politique de l'Europe. Je vous demande pardon, milord, et sans m'en appercevoir j'allois en revenir à nos loix somptuaires et à nos réformateurs.

C'est ce que je desire, répartit milord avec vivacité, et nous ne pouvons nous entretenir d'une manière plus intéressante. Me voilà un peu familiarisé avec vos idées, depuis que vous me les avez développées avec plus d'étendue; et quand votre doctrine seroit pire que celle de Platon, je vous l'avoue, je suis assez disposé à ne vous pas contredire. Vos premieres réflexions m'ont déjà fort ébranlé. Accoutumé à ne considérer la politique et les loix que relativement aux débats du parlement, aux intrigues de nos ministres, au progrès de notre commerce, à la sûreté de notre banque, au produit de nos douanes, à nos colonies qui se mutinent, à l'équilibre de l'Europe qui a besoin de notre secours, et à notre marine, vous m'avez transporté dans des régions toutes nouvelles, et ce que j'ai déjà vu me donne envie de connoître le reste. Je n'envisageois les richesses que par le côté qui peut les faire estimer. De la magnificence, des plaisirs, du luxe, des escadres nombreuses, des ennemis qui nous craignent, des alliés qui nous respectent, des princes d'Allemagne et d'Italie, qui se disputent l'honneur utile d'être nos pensionnaires; tout cela sans doute est fort bon;

mais après vous avoir entendu, j'ai peur que les inconvéniens ne soient plus grands que les avantages.

J'ai fait l'application de tout ce que vous nous avez dit, à ce que j'ai vu se passer en Angleterre, et je crois déjà entrevoir pourquoi un gouvernement établi sur les principes les plus sages, qui donne les espérances les plus agréables, ne peut cependant prévenir les abus multipliés dont nous ne cessons de nous plaindre. Nous avons trouvé le malheureux secret d'éluder la force de toutes les loix qui gênent nos passions. Admirez ma pénétration; je commence à concevoir qu'un état ne peut être heureux qu'en donnant des mœurs aux citoyens, et qu'il est inutile de faire des loix pour leur ordonner d'être justes, désintéressés et bienfaisans, quand on en fait en même tems qui excitent notre avarice, et rendent les vices nécessaires. La politique que je regardois comme la science la plus conjecturale et la plus incertaine, j'ai un vif plaisir à voir que ce n'est plus le manège adroit d'un intrigant souple et rusé, qui cherche à tromper en prodiguant les espérances agréables; ou qui prend cent formes différentes, selon le besoin des circonstances, pour sortir d'un embarras et se jeter dans un autre. En me faisant connoître les vues et les intentions de la nature à notre égard; en me montrant à quelles conditions elle nous promet le bonheur, et les moyens

qu'elle nous a donnés pour le trouver, vous m'avez appris que la législation est soumise à des règles aussi sûres que simples : mais peut-être en faut-il conclure que notre mal est sans remède. Puisque le législateur doit conformer sa conduite à celle de la nature, comment pourrions-nous encore espérer d'avoir de bonnes loix ? N'importe ; continuez, je vous prie, à me communiquer vos lumières ; il est curieux de connnoître la route que nos pères auroit dû tenir, et si nous étions persuadés que la société n'est malheureuse que par notre faute, peut-être ferions-nous quelques efforts utiles pour nous corriger. Je joignis mes prières à celles de milord, et en entrant dans une des routes les plus agréables du bois, notre philosophe continua à nous entretenir.

CHAPITRE II.

La nature a voulu que l'égalité dans la fortune et la condition des citoyens fût une condition nécessaire à la prospérité des états.

JE consens avec d'autant plus de plaisir, reprit notre philosophe, à vous exposer mes idées, que vous m'y confirmerez si vous les approuvez, ou que vos réflexions me retireront de l'erreur

si je me trompe. Je vous ai parlé, milord, de nos qualités sociales, et quelque prévenu que vous fussiez en faveur de la fausse politique que les hommes ont substituée à celle de la nature, vous n'avez pu vous empêcher de sentir combien il importe aux états que ces qualités détournées de leur destination ne se dégradent ou ne dégénèrent en des passions dangereuses. Ce que j'ai dit jusqu'à présent ne suffit point pour guider un législateur ; s'il veut ne point s'égarer, il doit examiner si la nature ne nous a point fourni elle-même les moyens de conserver nos qualités sociales dans leur pureté. Elle est trop sage sans doute, et trop bienfaisante pour y avoir manqué ; et nous devons de notre côté être assez raisonnables pour nous soumettre sans peine aux conditions qu'elle nous a imposées. Ce n'est point dans les loix d'Angleterre, de Suède, de France ou d'Allemagne, que j'étudie les devoirs du législateur ; je descends encore, milord, dans les abîmes de mon cœur ; j'étudie mes divers sentimens, j'examine leurs rapports, leur liaison, et je crois découvrir que la nature destine les hommes à être égaux. Il me semble que c'est à l'égalité qu'elle a attaché la conservation de nos qualités sociales et le bonheur ; et j'en conclus que les législateur ne se donnera que des peines inutiles, si toute son attention ne se porte d'abord à établir l'égalité dans la fortune et la condition des citoyens.

Plus j'y réfléchis et plus je suis convaincu que l'inégalité des fortunes et des conditions décompose, pour ainsi dire, l'homme et altère les sentimens naturels de son cœur; parce que des besoins superflus lui donnent alors des desirs inutiles pour son bonheur véritable, et remplissent son esprit des préjugés ou des erreurs les plus injustes et les plus absurdes. Je crois que l'égalité, en entretenant la modestie de nos besoins, conserve dans mon ame une paix qui s'oppose à la naissance et au progrès des passions. Par quelle étrange folie mettrions-nous de la recherche, de l'étude et du raffinement dans nos besoins, si l'inégalité des fortunes ne nous avoit accoutumé à regarder cette délicatesse ridicule comme une preuve de supériorité, et n'eût valu par-là une sorte de considération? Pourquoi m'aviserois-je de regarder comme au-dessous de moi un homme qui m'est peut-être supérieur en mérite; pourquoi affecterois-je quelque préférence; pourquoi prétendrois-je avoir quelqu'autorité sur lui, et ouvrirois-je ainsi la porte à la tyrannie, à la servitude et à tous les vices les plus funestes à la société, si l'inégalité des conditions n'avoit ouvert mon ame à l'ambition, comme l'inégalité des fortunes l'a ouverte à l'avarice? Il me semble que c'est l'inégalité seule qui a appris aux hommes à préférer aux vertus bien des choses inutiles et pernicieuses. Je crois qu'il est démontré que dans l'état d'égalité rien ne seroit plus aisé que

de prévenir les abus et d'affermir solidement les loix. L'égalité doit produire tous les biens, parce qu'elle unit les hommes, leur élève l'ame et les prépare à des sentimens mutuels de bienveillance et d'amitié ; j'en conclus que l'inégalité produit tous les maux, parce qu'elle les dégrade, les humilie et sème entr'eux la division et la haine. Si j'établis des citoyens égaux, qui ne considèrent dans les hommes que les vertus et les talens, l'émulation se tiendra dans de justes bornes. Détruisez cette égalité, et sur le champ l'émulation se changera en envie et en jalousie, parce qu'elle ne se proposera plus une fin honnête.

Pour se convaincre de la vérité de ces réflexions, il suffit d'étudier le jeu de nos passions, d'examiner avec quelle adresse et quelle diligence elles profitent de tous leurs avantages ; et comment en se heurtant, se choquant, s'irritant, elles parviennent à nous dominer. Voyons ensuite ce qui se passe, autour de nous ; moins il subsiste d'égalité dans un état, et plus j'y découvre de vanité, de bassesse, de dureté, d'avarice et de tyrannie. L'éducation a beau nous apprendre à déguiser ces sentimens, ils transpirent de toutes parts ; je les reconnois tous les jours sous le masque dont ils se couvrent, et ils n'attendent qu'une occasion importante pour se montrer sans pudeur. Il y a, milord, quelques ames privilégiées à qui la nature semble

avoir imprimé d'une maniere plus forte les qualités sociales. Comment sont-elles parvenues à se préserver de la contagion générale ? Je voudrois que la personne chez qui nous nous trouvons nous dit son secret ; mais je le devine. C'est par le secours d'une raison cultivée et éclairée qui lui fait mépriser tous les préjugés que donnent de grandes richesses, de grands titres et une haute naissance. L'égalité lui est chère, parce qu'elle n'a pas besoin des misérables distinctions que nous avons imaginées pour être distingués.

Mais quelques exceptions dont on est étonné ne détruisent point une règle générale ; et le genre humain se livrera toujours aux vices que doit produire l'inégalité. Dès qu'on suppose des richesses inégalement partagées, peut-il se faire que les plus riches ne s'abandonnent pas au conseil d'une paresse enchanteresse ? Sera-t-on oisif sans imaginer de nouveaux plaisirs et de nouvelles commodités ? Aura-t-on une délicatesse un peu recherchée, sans y mettre un certain prix, une certaine valeur ? Et commencera-t-on à s'estimer si follement, sans commencer à mépriser ceux qui seront restés dans leur premiere simplicité ? Remarquez qu'il ne peut point y avoir d'inégalité dans la fortune, sans qu'il n'y ait des riches, et par conséquent des pauvres. Ceux-ci ne vendront-ils pas leurs services aux autres, et leur ame ne sera-t-elle pas humiliée ? Ne jugeons pas

de ce commencement de corruption par les abus médiocres qu'il produit d'abord, mais par l'avenir malheureux qu'il annonce. Vouloir donner des bornes à ce qui est mal, dit un des plus grands hommes de l'antiquité, c'est prétendre qu'un fou qui se précipite du rocher de Leucade sera le maître, s'il le veut, de se retenir au milieu de sa chûte. Pour peu qu'on s'écarte de la raison, les passions se poussent et s'avancent avec une extrême vîtesse. Dès qu'on commence à leur obéir, on se plaît à ne leur point résister: Cicéron a raison, et nos maux sont sans remède.

Suivez, je vous prie, cette chaîne de tous nos vices, dont le premier anneau tient à l'inégalité des fortunes. Dès que les richesses donneront quelque considération, il faut que les riches s'essayent à usurper l'autorité publique. Comment voudriez-vous que la pauvreté si humble et si vile pût les retenir? Si l'ambition se conduit à l'égard des pauvres avec quelques ménagemens, son succès est certain. L'état se trouve dans le despotisme avant que de s'en appercevoir, et l'imbécillité du peuple éternisera sa servitude. Si l'inégalité des fortunes est assez grande pour que les riches, plus entreprenans et plus audacieux, aspirent ouvertement à la tyrannie, vous verrez que les pauvres, soit parce qu'ils ne sont pas encore familiarisés avec le joug, soit parce qu'ils sont révoltés par une injure nouvelle, se soulèveront

et feront un effort en faveur des droits de l'humanité. De-là cette foule de dissensions, de querelles, de conjurations, de guerres civiles et de révolutions, qui, après avoir déchiré la république, causent sa ruine.

Si quelque hasard favorable suspend ces agitations, et que les partis ennemis paroissent se réconcilier, l'état sera plus ou moins heureux, suivant que les loix, dont on sera convenu, rapprocheront plus ou moins les citoyens de l'égalité. Si cette égalité n'est pas entière, le feu n'est point éteint, il n'est que caché sous la cendre, et vous devez vous attendre à de nouveaux incendies. Les richesses sont-elles enfin parvenues à établir l'aristocratie ? Ce gouvernement ne subsistera qu'autant que la fortune des tyrans du peuple sera égale. Si les uns acquièrent de grandes richesses, tandis que les autres resteront dans leur première médiocrité, les mêmes troubles qui ont détruit le pouvoir du peuple, détruiront l'autorité des aristocrates. Chaque jour le gouvernement sera confié à un moins grand nombre de mains. Il se forme des complots, des partis et des ligues. Déjà l'oligarchie est établie ; et les passions, qui ont uni quelques tyrans, ne tarderont pas à les diviser. Après avoir soumis de concert la république, chacun d'eux voudra soumettre ses collègues. Celui qui prendra l'ascendant va établir sa puissance en faisant périr tout ce qui lui porte ombrage. Aux loix détruites

succède une volonté aveugle et arbitraire ; et des hommes qui s'étoient réunis en société pour être heureux sont poussés par degrés de malheurs en malheurs toujours plus grands, et subissent enfin sous des empereurs, tantôt insensés, tantôt imbécilles, tantôt cruels, tantôt injustes, et toujours accablés du poids de leur pouvoir, le châtiment qu'ils ont mérité en s'écartant des vues de la nature.

Tels sont en partie les maux que nous avons rassemblés sur nos têtes, depuis que l'inégalité des fortunes ne nous a plus permis d'avoir des loix impartiales. Vous êtes trop instruit, milord, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails. Vous parlerai-je de la mendicité, qui déshonore aujourd'hui l'Europe, comme l'esclavage a autrefois déshonoré les républiques des Grecs et des Romains ? Ce n'étoit pas sans doute assez des malheurs domestiques que nous nous sommes faits ; les nations se sont armées les unes contre les autres, et tous les droits de l'humanité ont été violés. Des terres, dit Platon, qui suffisoient à des citoyens qui ne connoissoient dans l'égalité que les besoins simples et peu nombreux de la nature ne purent plus suffire à l'entretien d'une société, à qui l'inégalité des fortunes avoit appris à estimer les richesses, le luxe et les voluptés. Il parut avantageux de piller ses voisins, et parce que le pillage étoit utile, il fut bientôt plus honoré que la justice,

dont on n'eut dès-lors que des idées fausses. Nous nous fîmes deux poids et deux mesures ; et à la honte de notre raison, les riches infligèrent peine de mort contre le vol, parce qu'ils pouvoient être volés ; et approuvèrent les conquêtes, parce qu'ils étoient eux-mêmes les voleurs des nations.

Mais de grace, milord, je vous demande encore un moment d'audience, et vous me ferez ensuite toutes les objections qu'il vous plaira. Permettez-moi d'ajouter que ce n'est point en faisant un tableau des désordres que l'inégalité a causés, que je me borne à prouver que l'égalité est nécessaire aux hommes. La nature en avoit fait une loi à nos premiers pères, et elle avoit déclaré ses intentions d'une manière si claire, qu'il étoit impossible de les ignorer. En effet, qui peut nier qu'en sortant de ses mains, nous ne nous soyons trouvés dans la plus parfaite égalité. N'a-t-elle pas donné à tous les hommes les mêmes organes, les mêmes besoins, la même raison ? les biens qu'elle avoit répandus sur la terre ne leur appartenoient-ils pas en commun? Où trouverez-vous un principe d'inégalité ? Avoit-elle établi à chacun un patrimoine particulier ? Avoit-elle placé des bornes dans les champs ? Elle n'avoit donc pas fait des riches et des pauvres. Avoit-elle privilégié quelques races par des bienfaits particuliers, comme nous voyons que pour établir l'empire des hommes sur les animaux, elle nous

a doués de plusieurs qualités supérieures. Elle n'a donc pas fait des grands et des petits : elle n'a donc pas destiné les uns à être les maîtres des autres.

Ce n'est pas tout, pour affermir cette précieuse égalité, la nature n'avoit-elle pas placé dans le cœur humain un sentiment de noblesse, d'élévation et de liberté, qui devoit la défendre et la protéger ? Avec quelle énergie ce penchant de l'ame ne se montre-t-il pas encore chez les nations libres ? Quoiqu'émoussé et expirant dans les pays despotiques, les esclaves eux-mêmes ne le retrouvent-ils pas en quelque sorte dans le fond de leur cœur, quand on leur fait une injure à laquelle l'habitude de leur misère ne les a pas accoutumés ? Avec quelle force ce sentiment, que plusieurs siècles de servitude et de tyrannie n'ont pu détruire, devoit-il se montrer à la naissance des choses ? Plus l'égalité étoit nécessaire pour rendre les hommes heureux, plus il étoit digne de la sagesse de la nature de prendre des précautions pour la conserver. Tandis qu'il est si aisé d'abuser, comme je l'ai dit, de nos qualités sociales ; tandis que toujours voisines de quelque vice, elles peuvent si facilement se dénaturer ; je vois, au contraire, que la providence n'a pas permis que le sentiment de l'égalité pût être outré. Plus il sera vif, plus il contribuera au bonheur. Jamais il ne peut dégénérer et devenir un vice, parce qu'il ne peut jamais être injuste ; et que

ne nous éloignant pas moins de la tyrannie que de la servitude, il unit les hommes et ne leur donne qu'un même intérêt. Le sentiment de l'égalité n'est pas autre chose que le sentiment de notre dignité ; c'est en le laissant affoiblir que les hommes sont devenus esclaves, et ce n'est qu'en le ranimant qu'ils deviendront libres.

Si vous vous étiez borné, dit milord à notre philosophe, à proscrire la monstrueuse inégalité qui s'est introduite dans presque tous les états de l'Europe, personne, je crois, n'aurois pu combattre vos réflexions ; mais vous demandez une égalité rigoureuse, et vos argumens ne me persuadent pas. Si la nature nous a donné d'une main l'égalité, il me paroît qu'elle l'a retirée de l'autre. Il est difficile de se persuader que si la providence avoit eu si fort à cœur la conservation de notre prétendue égalité, elle n'eût pas trouvé dans les trésors de sa bonté, de sa sagesse et de sa puissances infinies des moyens certains de la conserver. Vous me parlez de nos mêmes organes, de nos mêmes besoins, de nos mêmes droits aux productions spontanées de la terre, et j'en conviens ; mais nous avons des inclinations différentes, des forces et des talens inégaux. N'en faut-il pas conclure que cette égalité dans laquelle le genre humain a été créé n'étoit et ne pouvoit être qu'un état de passage ? Tout sort brut et informe des mains de la nature, et c'est à l'art des hommes qu'il appartient de per-

fectionner ses ouvrages. Si l'état dans lequel nous sommes nés est un état dont nous ne puissions nous écarter sans contrarier les vues de la providence, pourquoi n'en est-il pas de notre indépendance comme de notre égalité ? Toutes deux sont des présens de la nature ; pourquoi puis-je renoncer à l'un, pourquoi faut-il que je conserve l'autre ? Si nous sommes destinés à former des sociétés ; si nous devons faire des loix pour ajouter une nouvelle force à celles de la nature ; s'il faut créer des magistrats pour veiller à l'observation de ces loix ; je conclurai de toutes ces vérités qui sont certaines, que nous ne sommes pas appelés par la nature à vivre dans l'égalité : car il est évident que l'état de société suppose nécessairement une subordination qui ne peut s'allier avec l'égalité que vous desirez entre les citoyens. Il faut établir une autorité réprimante, et à laquelle rien ne puisse résister pour prévenir les abus ; mais comment établirez-vous cette autorité sans détruire l'égalité.

Courage, milord, répondit notre philosophe en badinant, je vois qu'il n'est pas aisé de vous contenter. Mais pourquoi, me faisant l'honneur de croire que j'aie assisté aux conseils de la providence, exigez-vous que je vous explique comment les hommes si foibles, si bornés et si impuissans, ont pu résister à leur vocation, et renoncer à l'égalité ou sa volonté toute puissante les appeloit ? Ce que je ne comprends pas, et ce

qu'aucun philosophe ne comprendra jamais, c'est par quel motif Dieu a voulu créer un être tel que l'homme, qui, par les besoins de ses sens est rabaissé à la condition humiliante des brutes, tandis que par son intelligence il est, pour me servir de l'expression de Cicéron, en commerce avec la divinité même. C'est un mystère qui confond notre raison, que ce nœud qui assemble et lie des qualités si différentes, ou plutôt si opposées. Mais quelqu'incompréhensible qu'en soit la cause, cet assemblage est fait, il doit en résulter un être très-imparfait et sujet à l'erreur; et c'est parce que l'homme est sujet à l'erreur, qu'il a pu abuser de sa liberté, et ne pas suivre la vocation à laquelle il étoit appelé. Mais ne nous engageons pas, milord, dans une question métaphysique qui passe les bornes de notre intelligence; ce n'est pas dans cette vie que tombera le voile qui nous couvre les yeux. Tous vos raisonnemens se réduiroient à des plaintes de ce que l'homme est accablé d'infirmités; et je vous répondrois toujours que je vois ces infirmités, que j'en suis touché; mais que l'homme étant l'ouvrage d'un Dieu, qui fait nécessairement tout pour le mieux, je suis persuadé que nous avons toutes les perfectïons dont notre nature est susceptible. Je voudrois que Dieu m'eût ôté la liberté de faire le mal, mais je vois tous les secours qu'il m'a donnés pour faire le bien.

Vous ne tirerez, je crois aucun avantage des

inclinations, des forces et des talens différens des hommes, pour prouver que l'égalité dans laquelle ils sont nés ne pouvoit subsister. Prenez garde, milord, de ne pas confondre notre état présent et celui de nos pères quand ils sortirent des mains de la nature. Combien l'inégalité une fois introduite parmi les citoyens n'a-t-elle pas produit de besoins, d'arts, de professions, de vices, de préjugés, d'habitudes et de passions, qui, n'étant que son ouvrage et venus après elle, n'ont pu par conséquent contribuer à bannir l'égalité ? Les besoins de nos premiers pères étoient trop simples pour que leurs inclinations fussent aussi variées que vous le prétendez. Rappelez-vous ce qu'on a écrit sur les mœurs des Sauvages d'Afrique et d'Amérique : vous verrez qu'ils sont renfermés dans un cercle très-étroit d'occupations, et que leurs besoins qui sont les mêmes dans leur égalité leur donnent le même caractère.

Je dis la même chose des talens ; la nature ne les répand point avec assez d'inégalité pour qu'ils puissent établir une grande différence dans la condition des hommes. C'est notre éducation, si capable d'abrutir les uns et de développer dans les autres les facultés de leur ame, qui nous persuade que la providence a fait différentes classes d'hommes. Dans ces trous de rocher que nous avons vus en montant sur cette montagne, la misère y cache peut-être des

Horace,

Horace, des Fersen, des Malbouroug, des Aristide, des Epaminondas et un Lycurgue. Dans la première situation des hommes, une éducation égale développoit à-peu-près les mêmes talens dans tous, et si quelques citoyens étoient distingués par leur mérite, ils étoient amplement récompensés par l'estime publique et par les magistratures auxquelles ils étoient élevés.

Pour l'inégalité des forces, il ne m'est pas moins difficile de concevoir comment elle a pu contribuer à bannir l'égalité. La nature a-t-elle créé des briarées, des hommes à cent bras pour assujettir mon espèce? Non; désarmé, sans les griffes et les dents d'un lion, comment voulez-vous que je contraigne mes pareils à reconnoître une supériorité que je n'ai pas? Si j'abuse de mes forces, ne se formera-t-il pas une ligue pour me punir, et ne succomberai-je pas sous les efforts de huit ou dix hommes plus foibles que moi? Est-ce avant l'établissement de la société, que vous supposez que l'inégalité des forces ait détruit l'égalité dont nous parlons? En ce cas, je dirai que vous faites un roman peu vraisemblable. Au milieu de l'indépendance la plus entière, quand on n'a pas encore l'esprit d'avoir des loix et des magistrats, quand on ne sait encore ce que c'est qu'ordonner, défendre et dominer, comment voulez-vous qui se forme des projets de tyrannie? Vous bouleverserez toute la marche

des idées et des passions humaines. Avant que de se soumettre à la volonté arbitraire d'un homme, on devoit s'accoutumer à la subordination, en commençant par se soumettre à des loix et à leurs ministres. N'est-ce qu'après l'établissement de la société, que sera arrivé cette funeste révolution ? Mais je vous réponds que la force peut bien avoir servi de titre pour mériter de la considération et avoir du crédit chez un peuple grossier et barbare, mais non pas pour bannir l'égalité, quand une fois il est assez éclairé pour avoir formé une société. Puisque la fin que se proposent des hommes réunis par des loix, est de former une masse de puissance publique pour arrêter et réprimer les violences et les injustices des particuliers, comment la force d'un citoyen lui servira-t-elle à faire reconnoître sa supériorité et sa tyrannie ? Non milord, ce n'est point la faute de la nature si les hommes ont perdu leur égalité ; ils n'ont point abusé des forces inégales qui leur étoient données, il faut recourir à d'autres causes. C'est la faute de la politique et des loix qui ont été assez imprudentes et assez inconsidérées pour permettre que des magistrats s'accoutumassent dans l'exercice d'une trop longue magistrature à la douceur de commander, eussent l'adresse de tourner la puissance publique à leur avantage particulier, et s'en rendissent enfin les maîtres.

Je ne nie pas que la nature ne nous distribue

inégalement ses bienfaits, mais il me semble que ce n'est point avec une disproportion égale à la monstrueuse différence que nous voyons dans la fortune des hommes. En nous donnant des goûts, des qualités, des forces et des talens différens, elle n'a point voulu nous tendre un piège, ni nous préparer à la plus légère inégalité ; car quelque petite que vous supposiez cette inégalité, elle seroit toujours un vice qui ne manqueroit pas de prendre en peu de temps des forces, et de produire enfin les maux les plus extrêmes. La nature n'a recherché qu'à multiplier et resserrer les liens qui doivent nous unir sous l'empire des loix. C'est par ce partage inégal dont notre amour-propre nous empêche de nous plaindre, qu'elle nous rend plus utiles les uns aux autres, suffit à tous nos besoins, et nous invite à ce commerce de services et de bienfaits qui nous est nécessaire. Ces dons différens de la nature qui contribuent à faire fleurir la société, contribuent dans la naissance des choses, à la former. Si tous les hommes avoient eu dans le même degré les mêmes qualités, les mêmes inclinations, les mêmes forces, les mêmes talens, ils se seroient rapprochés moins aisément, et chacun auroit été moins disposé à se mettre à la place qu'il devoit occuper.

Je vous prie, milord, de ne pas croire qu'il ait fallu conserver l'indépendance comme l'égalité pour nous rendre heureux. Toutes deux, il est vrai, sont des dons de la nature, mais ils sont

différens, et ils nous ont été faits pour une fin différente ; nous n'avons pas été créés égaux, parce qu'il nous importoit de rester indépendans ; mais nous sommes nés indépendans, parce qu'il nous importoit de naître égaux et de rester dans notre égalité. Cette vérité devient sensible, quand on fait attention que l'indépendance qui consiste à ne rendre compte de sa conduite à personne, et ne relever, si je puis parler ainsi, que des lumières de sa raison et des mouvemens de sa conscience, ne peut subsister dans l'état de société où l'homme devenu citoyen voit au-dessus de lui des loix, des tribunaux et des magistrats. S'il nous a été utile de former des sociétés, il nous a donc été utile de renoncer à notre indépendance. Il n'en est pas de même de notre égalité, et je vous ai déjà prouvé qu'elle est la source des plus grands biens, et qu'on ne peut la perdre sans s'exposer aux plus grands maux ; il nous étoit donc utile de n'y pas renoncer.

Il me semble que ce n'est qu'en Turquie, ou dans quelqu'autre état despotique, qu'on peut croire que la subordination nécessaire dans la société, soit incompatible avec l'égalité. Si ma raison particulière est subordonnée à la raison publique de l'état, si je consens d'obéir aux loix, si je reconnois un souverain dont je fais partie, de même que tous les autres citoyens, pourquoi ne serois-je plus l'égal de ceux qui n'ont que les mêmes droits que moi? Les magistrats, me direz-

vous, ne sont-ils pas au-dessus de vous ? Non, vous répondrai-je, à moins que je n'aie été assez insensé pour me donner un maître, ou que je n'aie accordé à ce magistrat le droit de m'opprimer en lui abandonnant un trop grand pouvoir, ou des prérogatives qui séparent ses intérêts des miens. Mais si consultant les règles les plus simples du sens commun, ces magistrats que j'ai placés dans leur tribunal n'occupent qu'une place que je puis occuper à mon tour ; s'ils sont obligés d'obéir aux loix comme moi, si je puis les punir pour les avoir violées, s'ils ne sont que chargés de la procuration de leurs concitoyens et de la mienne pour maintenir l'ordre, et n'ont qu'une autorité empruntée et passagère, pourquoi le respect que je dois à de pareils magistrats m'avilliroit-il au lieu de m'honorer ? Pourquoi une pareille subordination seroit-elle opposée à l'égalité la plus entière ? Je le sais, milord, nous avons besoin d'une puissance réprimante, mais je suis sûr que pour imposer aux hommes, les magistrats n'ont point besoin de tout cet appareil de faste, de grandeur et de puissance qui les accompagnent.

Je ne sais par quelle fatalité, dit milord à notre philosophe, les meilleures raisons ne se présentent jamais que les dernières à notre esprit. Je vous abandonne tous les raisonnemens que je viens de faire ; mais ce qui prouve invinciblement que les hommes ne sont pas destinés à rester

égaux dans la société, c'est qu'avec quelqu'égalité que le partage des terres ait été fait, il est impossible que la république n'ait bientôt des citoyens riches et des citoyens pauvres ; et cette inégalité des fortunes produira nécessairement l'inégalité des conditions. C'est une destinée inévitable ; car il seroit insensé de porter des loix pour ordonner aux citoyens d'avoir la même intelligence, la même industrie, le même goût pour le travail et le même nombre d'enfans. Ainsi les terres produiront plus dans de certaines mains et moins dans d'autres, et avec une égalité de partage il y aura bientôt une inégalité de fortune. Laissez le tems de recueillir ou de partager les successions et les héritages ; attendez la troisième génération, et je vous réponds que vous ne trouverez plus d'égalité dans votre république. La loi ordonnera-t-elle de faire tous les cent ans un nouveau partage des terres ? Dans ce cas je vous avertis que le remède sera pire que le mal. A la fin de chaque siècle, on négligera de cultiver des terres qu'on espérera pas de conserver. Il se formera de tous côtés des cabales et des partis ; et au lieu de réformer la république, vous la perdrez.

Je vous répondrai, dit notre philosophe, qu'il n'est pas impossible de remédier à la plus grande partie de ces inconvéniens, ou plutôt de les prévenir ; puisqu'il est prouvé que les Spartiates ont vécu pendant six cents ans dans la plus grande

égalité ; et que vous ne pouvez nier que des institutions qui ont subsisté pendant six siècles ne tenoient point à une mode, à un enthousiasme, à un fanatisme passager, et pouvoient par conséquent se conserver pendant un million d'années. Quel fut le secret de Lycurgue pour opérer ce prodige ? Il sentit la force de votre objection, et ne se contentant pas de partager également les terres, et de ne produire qu'un bien passager et très-court, il ôta à ses concitoyens la propriété de leur terre. Elles appartenoient à la république, qui en distribua une portion à chaque père de familles pour en jouir en qualité de simple usu-fruitier. S'il se glissa différens abus chez les Spartiates, s'ils furent enfin les maîtres de disposer à leur gré de leurs terres, et si cette révolution funeste perdit sans ressource la république et les loix de Lycurgue, il me semble qu'on en peut tirer les instructions les plus utiles sur la nature des propriétés ; il me semble qu'on en doit conclure que nous ne pouvons trouver le bonheur que dans la communauté des biens. Je vous prie, milord, de ne pas perdre patience, et de m'écouter.

CHAPITRE III.

De l'établissement de la propriété. Elle n'est point la cause de la réunion des hommes en société. La nature les invitoit à la communauté des biens.

JE vous ai assez parlé, continua notre philosophe, des avantages de l'égalité ; et votre dernier argument, pour prouver qu'elle ne peut subsister avec la propriété des biens, est d'une si grande force, que je ne balance point à regarder cette malheureuse propriété comme la première cause de l'inégalité des fortunes et des conditions, et par conséquent de tous nos maux. Les poëtes que Platon vouloit chasser de sa république ont mieux connu que les législateurs et la plupart des philosophes l'origine, la marche et les progrès des sentimens du cœur humain. Ils ont appelé siècle d'or cet heureux tems où les propriétés étoient inconnues ; et ils ont senti que la distinction du tien et du mien avoit produit tous les vices.

Quelle misère, je vous prie, que des personnes qui passent pour philosophes répètent éternellement les uns après les autres, que sans la propriété il ne peut point y avoir de société ? Est-il vrai que ce soit pour s'assurer la jouissance de ses possessions, qu'on ait fait des loix et des

magistrats ? Les hommes se sont rapprochés, parce qu'ils avoient des qualités sociales, et que leurs besoins les invitoient à s'aider et à se servir mutuellement. C'est parce qu'ils étoient sujets à des mouvemens d'impatience, de colère, d'emportement, de haine et de vengeance ; c'est parce que tous n'étoient pas également dociles aux conseils de leur raison, et que souvent on abusoit du droit de se venger et de punir ses ennemis, qu'on établit une puissance publique à qui on remit le soin de punir, de venger ou de réparer les injures et les injustices des particuliers. Certainement la société s'est formée, avant que la terre fût assez peuplée pour que ses productions spontanées, la chasse et la pêche, ne pussent plus suffire à la subsistance de ses habitans. Pourquoi les hommes auroient-ils imaginé, dans cette situation, de cultiver les champs ? Ce n'est que le besoin qui peut nous forcer à travailler. La terre n'avoit alors aucun prix, aucune valeur ; autant qu'on peut remonter à l'origine des nations, tous les monumens ne nous indiquent-ils pas qu'elles ont commencé par être errantes ? Comment donc pouvoient-elles avoir des propriétés ? Si les sociétés se sont formées sans les connoître, pourquoi n'auroient-elles pu subsister sans leur secours ?

Quand les hommes en se multipliant sentirent enfin la nécessité d'avoir des demeures fixes et de cultiver la terre, je vous demande si la pre-

mière idée qui se présenta à leur esprit, fut de faire un partage et d'établir des propriétés ? En faisant un établissement nouveau, il est de la nature de notre esprit de se conduire encore par les idées avec lesquelles l'habitude l'a familiarisé. Il est donc raisonnable de penser que nos pères, obligés de travailler pour se procurer une subsistance plus commode, réunirent leur travail en commun, comme ils avoient déjà réuni leurs forces pour former une puissance publique. Après avoir uni leur travail, ils devoient recueillir en commun. Vous voyez avec quelle sagesse la nature avoit tout préparé pour nous conduire à la communauté des biens, et nous empêcher de tomber dans l'abîme où l'établissement de la propriété nous a jetés. Pour moi je vous l'avoue, bien loin de regarder cette communauté comme une chimère impraticable, j'ai de la peine à deviner comment on est venu à établir des propriétés. Je n'ai là-dessus que des conjectures qui ne me satisfont pas entiérement ; et si je ne craignois de manquer de respect à nos pères, quels reproches ne leur ferois-je pas pour avoir fait une faute qu'il étoit presqu'impossible de faire.

J'avois gardé jusqu'alors un profond silence ; mais ces dernières paroles me parurent un paradoxe si extraordinaire, que je ne pus m'empêcher d'interrompre notre philosophe. Ce qui m'étonne beaucoup, lui dis-je, c'est que vous soyez embarrassé d'une chose qui ne m'embarrasse nullement.

Pourquoi nos pères sont-ils si coupables, et quels grands obstacles ont-ils eu à surmonter pour devenir méchans? Il me semble que les sottises ne sont que trop naturelles aux hommes. N'est-il pas tout simple que ce fond d'avarice et d'ambition que nous portons dans notre cœur n'ait pas voulu se contenter de la communauté de biens? Si ces deux passions, avant que d'être aiguillonnées par la propriété, étoient beaucoup moins actives qu'aujourd'hui, elles devoient cependant nous solliciter avec assez de constance et de force pour obtenir enfin tout ce qu'elles demanderoient; et il auroit fallu une espèce de miracle pour que nos pères n'eussent pas fait la faute que vous leur reprochez.

Vous auriez raison, me répondit notre philosophe, si la nature avoit fait l'homme avare et ambitieux, comme elle l'a fait sensible à la pitié, à la colere, à la reconnoissance, à l'amitié, etc. Mais puisqu'elle vouloit le mettre à portée de se rendre heureux, elle s'est bien gardée de lui donner les deux vices qui contribuent le plus à son malheur. L'ambition et l'avarice ne sont pas mères, si je puis parler ainsi, mais filles de l'inégalité. Pour se convaincre que ces deux passions étoient inconnues à la naissance des choses, et ont suivi et n'ont pas précédé la propriété, il suffit de faire attention qu'avant cet établissement, les richesses ne consistant qu'en des fruits que le temps altéroit et corrompoit promptement, il étoit inutile d'en

cueillir ou d'en cultiver plus qu'on n'en pouvoit consumer. Puisqu'il n'y avoit point de fortune, il ne devoit point y avoir d'avarice. Mais le germe de cette malheureuse passion fut jeté parmi les hommes, dès que la propriété fut connue. Le citoyen ne regarda plus le champ qu'il cultivoit du même œil qu'il l'avoit vu jusqu'alors ; il s'occupa davantage de lui-même dans son travail; il oublia le bien public, et fut dès-lors moins généreux. Il s'établit un commerce des denrées que chaque famille ne put consumer. Le superflu ne fut plus une chose inutile depuis qu'on pouvoit l'échanger ; les besoins augmentèrent, on sentit l'avantage d'être riche. Voilà l'avarice ; et elle ne tardera pas de s'accroître en inventant tous les jours de nouveaux moyens de se satisfaire.

Il en est de même de l'ambition. Je sais que quelques philosophes ont prétendu que nous naissons ennemis les uns des autres, et qu'en commençant à respirer, les hommes eurent le desir de se faire la guerre, de se déchirer et de s'asservir mutuellement ; mais au lieu de m'arrêter à réfuter cette absurde philosophie, ne suffi-il pas de demander sur quelle apparence de raison on imagine que la nature ait arrangé de telle sorte notre condition, qu'un homme ne puisse être heureux qu'aux dépens d'un autre ? Tout ne nous dit-il pas que le soin de notre conservation a d'abord dû nous occuper entiérement ? Pourquoi veut-on qu'un

être qui pense s'expose aux dangers de la guerre sans espérance d'un bien ? Si on veut me persuader que les hommes avoient de l'ambition avant la naissance de la société, il faut me faire voir les avantages que cette passion pouvoit leur présenter; il faut me démontrer qu'il n'y a point d'absurdité à supposer que des hommes qui n'avoient que des idées d'égalité, de liberté et d'indépendance, pouvoient former des projets d'empire, de servitude et de tyrannie.

Passe encore, si on avoit rejeté la naissance de l'ambition au tems où les sociétés se formèrent. On pourroit dire avec quelqu'ombre de vraisemblance, que les magistrats, flattés du plaisir de commander, et fiers de se voir les ministres des loix, se livrèrent à des espérances ambitieuses ; mais je vous avoue, que j'aurois quelque peine à le croire. Comment ces espérances ambitieuses pouvoient-elles s'associer avec l'égalité à laquelle on étoit accoutumé avant l'établissement des propriétés ? Remarquez, je vous prie, que chez tous les peuples dont nous connoissons l'histoire, l'avarice a toujours précédé l'ambition. Plus une nation est pauvre, moins il doit s'y former de projets d'ambition et de tyrannie. Pourquoi cela ? C'est qu'il est infiniment aisé à des hommes pauvres d'arranger de telle manière les magistratures, qu'on n'ait rien à craindre de l'autorité des magistrats ; et qu'ils seroient insensés, s'ils osoient aspirer à n'être

pas les simples organes de la loi. C'est que rien n'est plus facile dans cette situation que d'inspirer à tous les citoyens l'amour du bien public ; et que cette vertu qui étouffe l'ambition, ne laisse paroître que l'émulation et l'amour de la gloire. L'ambition suppose des propriétés. Avant qu'il y ait des ambitieux, il doit y avoir des riches qui jouissent de leurs avantages, et dont la fortune soit à la fois enviée et respectée. Sans cela l'homme se donneroit-il la peine d'être ambitieux ? Etouffant et corrompant la plupart de ses qualités sociales, par quel intérêt pourroit-il se résudre à commettre les injustices et les violences nécessaires aux succès de l'ambition ?

Rien ne paroît plus aisé que de contenir les hommes dans le devoir, avant qu'on eût établi des propriétés ; car rien n'étoit plus aisé que de pourvoir à leurs besoins et de les satisfaire. Je vois voir les citoyens distribués en différentes classes ; les plus robustes sont destinés à cultiver la terre, les autres travaillent aux arts grossiers dont la société ne peut se passer ; je vois par-tout des magasins publics, où sont renfermées les richesses de la république ; et les magistrats vraiment pères de la patrie, n'ont presque point d'autre fonction que d'entretenir les mœurs, et de distribuer à chaque famille les choses qui lui sont nécessaires.

C'est selon les apparences, la paresse qui troubla le bonheur de cet âge d'or. Peut-être que des

hommes plus indolens et moins actifs que les autres, et qui attendoient leur subsistance du travail commun de la société, la servirent avec moins d'assiduité et de zèle. Leur nonchalance, comme tous les autres vices, augmenta en n'étant pas réprimée. Les paresseux furent à charge à leurs concitoyens qui se plaignirent, et la république commença à être agitée par ces dissensions. Si vous n'êtes pas contens de ces conjectures, vous pouvez attribuer la naissance des premiers désordres à l'injustice des magistrats, qui dans la distribution des fruits ou des autres choses nécessaires, se firent à eux-mêmes une meilleure part, ou marquèrent une préférence injuste pour leurs parens et leurs amis.

Quoiqu'il en soit de ces premiers mécontentemens qui préparoient une révolution funeste, croyez-vous, ajouta notre philosophe en me serrant la main, qu'il fût impossible d'y remédier ? Les passions alors n'avoient point l'opiniâtreté et la force qu'elles eurent depuis. Pour proscrire la paresse, il ne s'agissoit que d'encourager au travail en portant des loix qui auroient réveillé dans les citoyens l'instinct naturel qui nous invite à rechercher l'estime de nos pareils, et à craindre leurs mépris. Pour arrêter les plaintes des hommes laborieux qui trouvoient mauvais de travailler pour des citoyens inutiles à la société, il suffisoit de leur accorder des récompenses et des distinctions qui les auroient fait regarder comme

les bienfaiteurs et les pères de la patrie. Si le mal venoit des préférences injustes des magistrats dans la distribution des fruits, on pouvoit sans beaucoup de peine les rappeller à leur devoir. Mille moyens tous plus simples les uns que les autres, se présentoient à la politique de nos pères, et tous étoient également propres à maintenir l'ordre. Il seroit inutile de vous en parler, et il est aisé de les imaginer, puisque plusieurs peuples, malgré l'emportement de nos passions, ont encore trouvé le secret de prescrire des règles aux magistrats, et de les contraindre à obéir aux loix.

On se livra sans réflexion à des mouvemens de colère, d'indignation et de vengeance. Puisque nous ne vivons plus, dirent les citoyens les plus laborieux, des fruits spontanés de la terre, et que le travail de nos bras est nécessaire à la société, il est juste que chaque citoyen y contribue également. Il n'y a qu'un moyen pour bannir la paresse et châtier les paresseux; que désormais les fruits de la terre n'appartiennent qu'à ceux qui les auront cultivés, et aux ouvriers qui leur donnent pour ainsi dire une nouvelle existence. Nous espérons en vain que les magistrats mettront dans nos distributions la justice et l'impartialité que nous desirons. Pour arrêter le cours des maux dont nous nous plaignons, que tardons-nous donc à porter une loi qui attribue et donne à chaque citoyen la récolte que ses soins auront produite?

Faisons

Faisons un partage égal de nos terres, la nécessité, la plus puissante des loix, bannira la paresse; le besoin donnera de la force, de l'activité et de l'industrie, et nos magistrats seront débarrassés d'un emploi qu'ils ne peuvent remplir. On ne découvrit point l'abyme qu'on creusoit sous ses pas, et on porta la loi funeste qui ordonnoit le partage des terres.

Croyez-vous, dit milord en badinant, m'avoir convaincu avec vos idées poétiques? Il ne manque à la description de votre siècle d'or que des ruisseaux de lait qui serpentent dans les plaines; et si vous ne m'aviez déjà prouvé qu'on n'abandonne point impunément les règles étroites de la nature, je ne serois point trop fâché qu'on nous eût fait passer du siècle d'or au siècle d'argent. Si je vous dis qu'une pointe d'avarice est peut-être nécessaire aux hommes pour les faire agir, vous me répondrez qu'ils se porteront insensiblement aux derniers excès, et j'ai peur que vous n'ayez raison. Quoiqu'il en soit, la communauté des biens répand un extrême langueur dans la société. Quel engourdissement! Vous avez bien raison de craindre que la paresse, la plus paisible des passions, ne trouble cependant vos citoyens. Pourquoi travailleroient-ils? La culture de la terre doit être négligée, et les campagnes ne produiront que des moissons stériles sous des mains qui ne seront pas animées par la propriété; car

on ne travaille pas pour les autres avec la même ardeur que pour soi. Quel chétif spectacle auroient d'ailleurs présenté les sociétés, qui pour se gouverner par vos principes, auroient été obligées d'être extrémement petites ? Quelle occupation fastidieuse pour des magistrats que l'unique soin de rassembler les productions de la terre, de visiter les atteliers des artisans, et de distribuer tristement aux citoyens les denrées et les vétemens dont ils ont besoin ! Enfin, si tous les hommes ne restoient pas dans ce premier état, ne voyez-vous pas que ceux qui se seroient opiniâtrés à ne point changer de situation, auroient été bientôt envahis par quelque voisin dont l'avarice et l'ambition auroient fait une puissance formidable.

Milord, répondit notre philosophe, si les hommes n'ont pas besoin d'avoir des propriétés pour être sensibles au plaisir et à la douleur, soyez sûr que la communauté des biens ne les jettera pas dans cet engourdissement que vous redoutez. Je ne conviendrai point qu'on doive être avide et avare pour que la terre soit bien cultivée. Votre objetion n'est pas nouvelle pour moi, on me l'a proposée cent fois, et cent fois j'ai prié mes adversaires d'observer qu'en ne se faisant pas une idée nette de la différence qu'il doit y avoir entre des hommes qui ne se sont pas écartés des institutions de la nature, et des hommes qui en sont monstrueusement éloignés, il est presqu'impos-

sible de s'entendre en raisonnant avec eux. Par une erreur étrange, ils confondent les sentimens de notre éducation et ceux de la nature : parce que dès l'enfance notre ame est ouverte aux erreurs et aux passions que nos pères se sont faites, et qu'elles seules sont capables de nous donner de l'action et du mouvement ; nous nous sommes accoutumés à les appeler abusivement l'instinct de la nature. N'ayant aujourd'hui pour toute politique que l'art de nous servir de nos vices pour nous remuer et nous donner de la vie ; sans doute nous resterions immobiles et sans action à la vue des motifs qui détermineroient et entraîneroient les citoyens de mon âge d'or. Nous pesons tout au poid d'un vil intérêt, nos plaisirs et nos douleurs dépendent de nos gains et de nos pertes ; mais des hommes qui ne sont pas avares ont d'autres sources de plaisir et de peine.

On ne travaille point, dites-vous, avec la même ardeur pour les autres que pour soi ; cette vérité est incontestable pour tous les temps. Mais qui vous a dit que ce cultivateur infatigable, qui fait des récoltes beaucoup plus abondantes que ne l'exigent ses besoins et ceux de sa famille, ne travaille pas pour lui ? Il travaillera véritablement pour lui, milord, si les loix ont su attacher de la gloire et de la considération à son travail. Au milieu de notre corruption, nous voyons encore des hommes qui, conduits par l'estime de leurs pareils et l'approbation de leur

propre conscience, croient travailler pour leur bien particulier en s'immolant au bien public. Pourquoi donc la communauté des biens ne produiroit-elle pas des héros? Nous sommes actifs et laborieux par avarice; en nous conformant aux intentions de la nature, nous l'aurions été par devoir pour éviter le mépris et goûter le plaisir qui accompagne la considération. Rassurez-vous donc, milord; mais quand je serois obligé de convenir que dans la communauté des biens, les récoltes seroient moins abondantes que dans l'état de propriété qui dévaste tant de provinces, qu'en concluriez-vous? Il me semble que sans tomber dans une trop lourde absurdité, je pourrois croire qu'il est plus avantageux pour le genre humain d'avoir quelques vertus que beaucoup de fruits. Que deviendra, dit-on, la population? Je réponds qu'il vaudroit mieux ne compter qu'un million d'hommes heureux sur la terre entière, que d'y voir cette multitude innombrable de misérables et d'esclaves, qui ne vit qu'à moitié dans l'abrutissement et la misère. Mais j'ajoute que si les hommes n'avoient jamais établi la propriété, la terre seroit aussi cultivée et aussi peuplée qu'elle peut l'être. Le bonheur ne multiplie-t-il pas les hommes? On n'auroit point vu de ces gouvernemens qui dévorent les habitans.

Vous m'avez demandé quel chétif spectacle présenteroient des sociétés nécessairement bornées à un petit nombre de familles? pour moi je vous

demande à mon tour quel spectacle si admirable offrent ces grands états, dont les parties mal unies se choquent, se heurtent, et ne peuvent former un corps régulier? Tandis qu'une portion de citoyens s'abrutit dans la misère, l'autre s'abrutit dans l'abondance. Tout languit, tout végète à peine, tout meurt faute d'action, on ne connoît que des mouvemens momentanés et convulsifs; on veut essayer ses forces et on ne sent que sa foiblesse; enfin une longue décadence annonce une ruine certaine. En nous donnant de si foibles lumières, en mettant des bornes si étroites à notre attention et à notre vigilance, la nature ne nous instruit-elle pas que nous ne sommes point destinés à former ds grands empires? Je vous en demande pardon, milord, des hommes vertueux et heureux, quelque petit que soit leur nombre, ne sont point une chose si chétive aux yeux d'un philosophe. Ce qui me paroît ridicule, ce sont ces grandes sociétés qui s'égarent avec méthode, que l'expérience n'éclaire jamais, et qui font précisément tout ce qui peut augmenter leurs maux en espérant toujours de les guérir.

Quelle occupation, dites-vous, pour des magistrats, que le soin d'examiner si chaque citoyen s'acquitte avec exactitude du travail dont il est chargé, de rassembler dans des magasins, de conserver et de distribuer par égales portions les fruits de la terre et les autres choses dont les familles auront besoin! En effet, rien n'est si plat

que des magistrats convertis en piqueurs d'ouvriers, en régisseurs de terre et en maîtres-d'hôtel ; sans doute il est bien plus sage d'avoir épargné aux nôtres de si fades emplois ; et pour ennoblir leurs fonctions, de les mettre dans la nécessité de ne rien faire ou de ne faire que des sottises. En effet, parlez-moi d'un magistrat occupé à marchander les membres du parlement, qui étudie le prix de chacun, et qui ne l'achètera que ce qu'il vaut précisément : voilà des talens qui honorent un être raisonnable. Nourrir et vêtir des hommes : quelle misère ! Il est bien plus beau d'imaginer des banqueroutes ou des tours de passe-passe pour piller les citoyens et acheter des voluptés à leurs dépens ; c'est dans ces heureuses inventions que l'esprit se déploie. Pardonnez-moi, milord, mes mauvaises plaisanteries ; et je vous demande sérieusement à mon tour, s'il est une occupation plus digne des magistrats, que de veiller à la subsistance des hommes ; de façon que cette vile pâture, dont nous avons besoin tous les jours, ne devienne pas un principe de trouble et de discorde.

Mais enfin il n'est pas vrai que dans la communauté des biens, les fonctions de la magistrature fussent bornées à la simple distribution des fruits et des vêtemens. Nous éprouvions des désordres, puisque nous avions été forcés pour les réprimer, de créer une puissance publique, des loix et des magistrats. Nos qualités sociales

tiennent de bien près à quelque vice, la pitié à la foiblesse, l'émulation à l'envie, l'amour du plaisir à la volupté, l'orgueil à la vanité, l'amour du repos à la paresse, etc. Toujours prêts à nous égarer, toujours entourés des piéges, nous avons continuellement besoin que les loix nous gardent. Des magistrats sans cesse occupés du soin de les faire observer, d'épier nos besoins pour solliciter des réglemens favorables, ou faire révoquer ceux qui ont été faits avec négligence ou trop de précipitation, ne pensent-ils qu'à des puérilités ? Dans les moindres abus, il faut démêler le principe des plus grands maux, et l'étouffer avant qu'il ait le temps de se développer. Puisque les loix sont nécessaires pour étayer notre raison chancelante et nos fragiles vertus, soyez sûr que les magistrats ne manqueront jamais d'affaires importantes. Mais quand ils seroient réduits à n'être exactement que les économes de leurs concitoyens, de quoi vous plaindriez-vous ? Seroit-ce un si grand malheur qu'une société eût une constitution assez sage pour que ses magistrats libres de tout soin et de toute inquiétude n'eussent rien à faire ? Aimeriez-vous mieux des états où des citoyens, gênés par des loix qu'ils haissent, lassent la constance du gouvernement, trompent sa vigilance, et lui communiquent enfin tous leurs vices.

Je ne comprends pas pourquoi les sociétés, qui

n'auroient pas abandonné cette première situation que je regrette, seroient envahies par les peuples voisins qui se seroient hâtés d'en sortir. Je vous renvoie à Platon pour vous rassurer : voyez comme Socrate réfute la même objection que vous me proposez. Ne soyez pas en peine de ma république, dit-il à Adimante : une armée pauvre et composée de citoyens heureux est invincible ; elle battra toujours une armée deux ou trois fois plus nombreuse qu'elle, et qui appartiendra à un peuple riche. L'expérience ne nous apprend-elle pas qu'un lutteur sobre est toujours vainqueur d'un lutteur intempérant ? Nous ne manquerons point de secours, nous nous adresserons à quelques états voisins, en leur disant que nous n'avons besoin ni d'or, ni d'argent, ni de conquêtes, et que nous leur abandonnons les dépouilles de nos ennemis s'ils nous aident à les vaincre. Croyez-vous, ajouta-t-il, que de pareilles offres soient rejetées, et qu'on aime mieux attaquer des dogues maigres et robustes, que de se joindre à eux contre un troupeau gras et délicat. Voilà, milord, comme on raisonne, quand l'avarice, qui dégrade les ames n'a pas appris à regarder l'argent comme le nerf de la guerre et de la paix. Socrate auroit étendu ce raisonnement s'il eût parlé dans un pays qui n'eût pas connu le pouvoir du courage, de la discipline et des mœurs ; mais la Grèce n'avoit pas oublié que toutes les forces de Xerxès avoient

échoué contre les villes de Lacédémone et d'Athènes.

Après tout, cette ambition, ces conquêtes, ces armées que vous redoutez dans vos voisins, vous serviront à ennoblir les fonctions de votre magistrature ; en s'occupant du soin de repousser avec succès les injures et les armes de quelque peuple inquiet et ambitieux, elle s'élèvera au-dessus de ces petits détails économiques dont vous faites trop peu de cas. Vos loix, milord, acquerront plus de majesté ; vous verrez se former des établissemens propres à faire autant de héros que vous aurez de citoyens ; ils seront commandés par des Miltiade, des Thémistocle, des Léonidas. Sans supposer des magistrats égaux à Lycurgue, il naîtra une république plus excellente encore que celle de Lacédémone, parce que les principes de son gouvernement ne s'écarteront en aucun point des vues de la nature. Me trompé-je, si je crois qu'un bon gouvernement et de sages loix sont le plus sûr rempart d'un état contre ses ennemis ? Que l'Europe seroit honteuse de sa politique si elle pouvoit appercevoir qu'il est insensé d'espérer de grandes choses en rendant les citoyens vicieux ! Recherchez, je vous prie, les causes qui ont ruiné tant de peuples dont parle l'histoire ; et vous verrez constamment que ce n'est point au petit nombre de leurs soldats, ni à leur pauvreté, qu'il s'en faut prendre, mais à quelque vice de leur gouverne-

ment. Est-ce pour n'avoir eu que trente mille citoyens, point d'or, et des domaines plus étendus que Sparte a été détruite, ou pour avoir abandonné les institutions de son législateur ? Quand on considère de quel point de foiblesse les Romains sont partis pour conquérir le monde, et de quel degré de puissance et de grandeur quelques bandes de mes anciens compatriotes les ont fait décheoir, on est bien tenté de croire que la fortune des états ne tient à rien de ce que notre politique moderne estime tant.

C'est une grande folie de se plus occuper de ses voisins que de soi-même : que vous importe qu'ils soient insensés, pourvu que vous ne les imitiez pas dans leur folie ? Voulez-vous trouver des alliés fidèles, et n'avoir point d'ennemi redoutable : faites respecter votre justice, votre pauvreté, votre tempérance, votre constance et votre courage. Or je vous demande si une république où les biens sont communs n'est pas plus disposée à suivre cette politique qu'un état qui s'énorgueillit de ses richesses ; et parce qu'il est riche, ne peut armer pour sa défense qu'une canaille méprisable. Quel est le prince aujourd'hui qui peut mener contre ses ennemis vingt mille Spartiates ? La petite ville de Sparte étoit donc plus forte que ne l'est aujourd'hui le monarque le plus redoutable. Si nos Xerxès n'avoient pas à faire à d'autres Xerxès, ils ne trouveroient par-tout que des Salamines, des Platée et des Micale.

Je ne crains pas que la communauté des biens laisse les citoyens indifférens sur le sort de l'état. Moins on est occupé de ses richesses, de son luxe et de ses voluptés, plus on est attaché au bien public ; on paroît s'oublier pour n'aimer que les loix : l'expérience le prouve, et la raison confirme l'expérience. Si je n'ai aucune propriété, et que je reçoive des mains des magistrats toutes les choses dont j'ai besoin, soyez sûr que j'aimerai ma patrie, parce que je lui devrai tout. Ne nous faisons pas illusion : la propriété nous partage en deux classes, en riches et en pauvres. Les premiers préfèreront toujours leur fortune domestique à celle de l'état ; et les seconds n'aimeront jamais un gouvernement et des loix qui permettent qu'ils soient malheureux. Les citoyens de ma république compareront leur situation à celle des ennemis qui les veulent subjuguer ; fiers de leur égalité, jaloux de leur liberté, ils verront qu'ils ont tout à perdre en passant sous une domination étrangère et leur désespoir donnera une force nouvelle à toutes leurs vertus.

CHAPITRE IV.

Des obstacles insurmontables qui s'opposent au rétablissement de l'égalité détruite. Dans l'ordre des choses où nous nous trouvons, le législateur doit avec prudence tourner toutes ses forces contre l'avarice et l'ambition.

JE comprends à merveille tout cela, dit milord d'un ton assez affligé, et vous me faites trembler pour l'Europe. J'avois espéré qu'en nous entretenant des loix, vous me feriez connoître celles qui peuvent nous conduire au bonheur; et je crains que vous ne m'ayez simplement prouvé que nous sommes dans un abyme d'où il est impossible de sortir. Après tant de sottises et de bévues faites, refaites, commencées, consommées, accumulées pendant une longue suite de siècles, comment la politique s'y prendra-t-elle pour réparer ses torts? Je vous connois, vous êtes inflexible dans vos principes; vous allez rétablir l'égalité, et l'affermissant par la communauté des biens, vous allez, à l'exemple de Platon.....

N'en doutez pas, reprit notre philosophe avec vivacité, si je pouvois détruire les préjugés qui égarent notre raison, si je pouvois arracher de notre cœur les passions tyranniques qui l'asser-

vissent, je ne balancerois pas un moment à remettre les hommes dans la plus parfaite égalité. Si on me laissoit faire, je vous donnerois des loix bien plus rigides que celles de Platon; car je suis fâché, pour vous le dire en passant, que ce philosophe qui vouloit nous présenter le tableau d'une république parfaite, ait échoué dans son entreprise; parce qu'il n'a pas osé traiter les simples citoyens comme il traite les magistrats. Il a senti, il est vrai, que pour faire des magistrats et des guerriers aussi accomplis qu'il le desiroit, il falloit les rendre inaccessibles à l'avarice et à l'ambition, et ne leur laisser par conséquent aucune propriété, aucune fortune, et charger le public de leur entretien. Craignant même que des intérêts de famille ou les liaisons du sang ne les détournassent de leur devoir, il a outré la prudence et les précautions jusqu'à établir entr'eux la communauté des femmes; et voilà, je crois, la seule loi dont notre libertinage pourroit s'accommoder.

Mais puisque Platon espéroit tant d'avantages en réglant ainsi la condition des magistrats et des guerriers, que n'établissoit-il la communauté des biens entre tous les citoyens? Il ne lui en auroit pas plus coûté. Je sais bien qu'il dit quelque part, que pour juger du bonheur d'une république, il suffit d'examiner le caractère et les talens de ceux qui la gouvernent et la défendent: mais avec sa permision, je prends la

liberté de lui demander, si pour juger du caractère et des talens des magistrats et des guerriers, il ne faut pas examiner les mœurs particulières des citoyens. Platon a peur que les philosophes à qui il confie le gouvernement ne préfèrent la retraite à l'embarras des affaires, et ne se refusent aux desirs de leurs concitoyens qui les appelleront à la magistrature; pour moi je craindrois que des gens qui auront toutes les passions que donne la propriété ne fussent bientôt fatigués et excédés de toutes les vertus que Platon rassemble à grands frais dans ses magistrats et ses guerriers. Il avoue que sa république aura enfin le sort commun aux autres états; et qu'après bien des agitations, ses philosophes, dégoûtés de leur sagesse, conjureront contre l'état, s'accorderont à faire entr'eux le partage des terres, et traiteront en esclaves le reste des citoyens. Pour trouver la cause de cette fatale décadence, il a recours à je ne sais quels raisonnemens d'astrologie judiciaire que je n'entends pas trop bien. Mais au lieu de s'en prendre aux astres, et d'imaginer qu'après une certaine révolution, ils ne pourront plus produire des hommes propres à l'étude de la philosophie; n'auroit-il pas été plus court et plus raisonnable d'en accuser les vices qu'il avoit laissés à ses citoyens en leur donnant des propriétés, et qui se seroient insensiblement communiqués aux magistrats et aux guerriers?

N'est-il pas évident que des hommes qui estimeront les richesses, parce qu'ils ont des propriétés, et qui voudront avoir les vices de l'opulence, seront tentés de mépriser des philosophes entrenus aux dépens du public ? En leur accordant l'entretien le plus modeste, on croira en faire trop pour eux. On les regardera comme un fardeau pesant et incommode pour la république ; on les prendra pour des mercenaires ; et loin de leur obéir, on en exigera une molle complaisance. Plus les magistrats consommés dans l'étude de la sagesse en suivront scrupuleusement les règles dans leur administration ; plus le peuple, qui n'est pas préparé à ces hautes spéculations, sera disposé à prendre pour des rêveries des loix austères dont il ne sentira ni la justice ni le besoin. En établissant la communauté des biens entre les simples citoyens, comme entre les magistrats et les guerriers, il auroit été facile de former une république qui auroit trouvé en elle-même tout les moyens nécessaires pour subsister éternellement : mais dès que Platon a manqué ce point essentiel, il doit s'élever des passions dans le cœur de ses citoyens. Quelque timides qu'on suppose ces passions à leur naissance, elles acquierent des forces en travaillant incessamment à ranimer des loix qui les contrarient. Elles feront naître des dissensions, des querelles, des troubles ; et dès que les magistrats emportés, si je

puis parler ainsi, par le torrent des mœurs et des opinions publiques, auront éprouvé que leur philosophie ne peut triompher des vices des citoyens, leur vigilance se relâchera. Ils commenceront eux-mêmes, sans l'influence des astres, à se dégoûter de leur vertu ; de-là à se familiariser avec le vice, à l'aimer même, la distance est courte ; et l'état ne tardera pas à se ruiner.

Mais laissons-là Platon, et ne craignez pas, milord, que je songe à faire une république plus parfaite que la sienne ; les matériaux me manquent pour élever un pareil édifice. Si je m'avisois de proposer à la première classe des citoyens, de renoncer à leurs prérogatives, et de se confondre avec le dernier ordre de l'état, comment imaginez-vous qu'on reçût ma proposition ? La vanité révoltée des grands paroîtra être leur seule passion. J'aurai beau raisonner, j'aurai beau prouver ; mes raisonnemens seront inutiles ; mes preuves seront perdues. Offrirai-je le bonheur ? on le rejettera avec dédain, et on sacrifiera tout à la conservation d'une dignité dont on est souvent fatigué, et qu'on veut cependant toujours augmenter. Si ce mauvais succès ne me rebute pas, et qu'espérant avoir meilleur marché de l'avarice que de la vanité, j'essaie de rétablir l'égalité par une nouvelle distribution des fortunes ; je passerai infailliblement pour un fou, et j'éprouverai bientôt que l'avarice

l'avarice n'est pas moins intraitable que la vanité. On diroit que les hommes n'ont qu'une passion dominante ; mais soyez sûr qu'ils en ont deux également fortes, également impérieuses, également durables, et qui ont fait une alliance éternelle entr'elles. N'est-on que riche ? on veut être grand. N'est-on que grand ? on veut être riche. Est-on riche et grand ? on veut être plus riche et plus grand encore.

Je vais même, milord, vous dire quelque chose de plus incroyable. Quand à force d'éloquence et de démonstration, passez-moi cette supposition ridicule, on auroit fait le miracle de réduire les grands et les riches à se contenter d'une entière égalité avec les personnes qu'ils méprisent ; je ne sais si les petits et les pauvres y voudroient consentir, ou du moins s'ils pourroient prendre des sentimens conformes à leur nouvelle situation. Ce n'est point une plaisanterie : les choses en sont venues, dans presque toute l'Europe, à un tel degré d'avilissement et de misère, qu'ils auroient une sorte de répugnance ou de honte à égaler les autres, et se trouveroient embarassés à leur côté. N'avez-vous jamais rencontré de ces hommes vils, si convaincus de leur néant, et si flattés d'approcher de leurs supérieurs, qu'ils achètent par des bassesses l'honneur de les servir et de mériter un de leurs regards ? Le peuple a des emportemens d'insolence, mais aucun principe d'égalité. J'ai

cru remarquer cent fois dans les personnes mêmes qui se piquent de penser avec le plus de justesse et de force, qu'elles se laissent surprendre par l'éclat des grandeurs et des richesses, et retombent machinalement dans la place où la fortune les a fait naître.

Les grands sont bien bons de craindre que les petits ne les dépouillent de leur grandeur. Tous les états ont eu à leur naissance des loix favorables à l'égalité ; tous cependant ont vu se former des distinctions et des préférences choquantes entre les citoyens ; et quoique les richesses et les dignités fussent d'abord peu imposantes, elles ont cependant suffi pour subjuguer la multitude : tant l'empire des richesses et des dignités est puissant ! Songez, je vous prie, combien il fallut de tems aux Plébéiens meme de Rome, pour se résoudre à partager la magistrature avec les Patriciens. Le peuple cependant n'y étoit point accoutumé, comme il est aujourd'hui dans presque toute l'Europe, à n'être compté pour rien. L'exil de Tarquin lui avoit inspiré l'amour le plus extrême de la liberté ; on lui avoit donné l'espérance de ne plus obéir qu'aux loix ; il avoit soutenu une guerre longue, opiniâtre, et qui avoit dû élever ses sentimens : toutefois ces malheureux Plébéiens, combien n'éprouvèrent-ils pas de mauvais traitemens de la part des nobles, avant qu'ils songeassent, je ne dis pas à les humilier, mais à se défendre ? Le peuple, enfin lassé

de la tyrannie des grands, se retire sur le mont sacré; il est assez fort pour perdre ses ennemis, ou reprendre du moins l'égalité que lui donnent les loix ; mais je ne sais quel respect arrête sa vengeance, et son ambition se borne à n'être pas opprimé. Les magistrats qu'il charge de veiller à sa sûreté n'ont aucune marque de magistrature, et sont assis humblement à la porte extérieure du sénat. Ces tribuns qui connoissoient leurs forces, et si empressés à relever la dignité de leur ordre pour augmenter leur pouvoir, quelle peine n'eurent-ils pas à faire goûter aux Plébéiens les principes de l'égalité ? Si la multitude s'agite quelquefois dans la place publique, si tout retentit de ses plaintes, si elle paroît résolue à s'emparer de l'autorité, ne craignez rien ; une sorte d'instinct aveugle et confus, fruit de l'habitude et de je ne sais quelle pudeur, retient les Plébéiens ; et sans qu'ils s'en apperçoivent eux-mêmes, cet instinct calmera leur inquiétude. Il faut qu'ils se familiarisent peu-à-peu avec l'ambition qu'on veut leur inspirer, et s'ils obtiennent dans un moment d'emportement le privilège de partager les faisceaux avec les Patriciens, il s'écoulera deux siècles avant qu'ils osent jouir de cet honneur.

L'histoire de tous les peuples est une preuve de ce que je dis : la vôtre, milord, le démontre. Les chefs de vos Puritains voulant élever une vraie république sur les ruines de la royauté

et de la patrie auxquelles vous étiez accoutumés, quelle résistance invincible n'éprouvèrent-ils pas de la part des citoyens mêmes qui croyoient la révolte légitime, qui avoient pris les armes pour réprimer les abus, et qui ne pouvoient se résoudre à changer les principes du gouvernement? Après des événemens qui paroissoient si propres à donner un nouvel esprit et de nouvelles loix à votre nation, vous vous retrouvâtes dans la même situation où vous étiez auparavant. Pour rétablir l'ordre, chacun se remit à sa place, personne n'osa être l'égal de son supérieur, et vous en revîntes par habitude à votre grande charte. Voilà la marche de l'esprit et du cœur humain. A quels signes un législateur connoîtra-t-il donc si un peuple peut encore se conformer aux vues de la nature, pour jouir dans l'égalité du bonheur auquel elle le destine? C'est quand les mœurs seront modestes, et que les besoins seront diminués au point que le pauvre soit content de sa pauvreté, et que le riche ne trouve aucun avantage à être riche; c'est quand les vertus seront plus honorées et plus utiles que les titres et les richesses, et qu'on jugera des rangs par la probité.

Vous voyez que je ne vous donne pas de grandes espérances; et si vous voulez jeter les fondemens d'une république parfaite, je vous conseille, ajouta notre philosophe en riant, d'aller chercher des citoyens dans les forêts d'Amérique

ou d'Afrique. Les malheureux Sauvages de ces contrées ne sont qu'ignorans. C'est parce qu'il ne leur est pas encore venu dans l'esprit de cultiver la terre, d'avoir des troupeaux et des demeures fixes, et de songer aujourd'hui aux besoins qu'ils auront demain ; que toujours incertains de leur sort, toujours pressés par la nécessité de la faim ou du repos, toujours occupés de la chasse ou de la pêche, ils n'ont pas le tems de penser et de s'affranchir de leur misère. Mais quelle énergie ne remarque-t-on pas dans tous les mouvemens de leur ame ? Leurs vices et leurs préjugés ne tiennent point comme les nôtres au luxe, à la mollesse, aux voluptés, à une fausse gloire, à l'ambition et à l'avarice. Quelles réformes ou quels établissemens peut-on donc leur proposer qui soient au-dessus de leurs forces ?

Il seroit plus facile de porter ces Sauvages à cultiver les arts nécessaires, que nous à abandonner les arts superflus. Je retrouve dans leur société, à peine ébauchée, la plus parfaite égalité. Elle n'admet aucune distinction entre le chef de la tribu et le dernier père de famille ; il n'est chef que par ce qu'il a donné plus de preuves de courage, et il cessera de l'être s'il se laisse surpasser. Les peuples qui, parmi eux cultivent quelque peu de bled d'Inde ou de manioc, n'ont point encore partagé leurs champs par des fossés, des haies ou des bornes : leurs femmes bèchent, sèment et récoltent en commun. Leurs

maris ne sont point obligés par des loix à partager leur chasse dans le hameau, mais ils se déshonoreroient à leur propres yeux s'ils ne le faisoient pas. L'hospitalité leur est chère, et sans songer qu'ils sont près de manquer de tout, ils prodiguent aux passans tout ce qu'ils ont. On dit même que dans la Floride quelques tribus qui sèment du maïs, portent leur récolte dans des greniers publics; et que chaque famille y prend, avec règle et sans avidité, les grains dont elle a besoin. Quelles heureuses dispositions pour établir la communauté des biens! C'est sur les bords de l'Oyo ou du Missisipi que Platon pourroit établir sa république: quel dommage que nous croyons civiliser ces peuples en leur donnant nos vices et nos préjugés!

En vérité, dit milord à notre philosophe, je désespère, comme vous de la conversion générale de l'Europe; cependant quand je songe aux bizarreries de la fortune, et sur-tout aux saillies et aux caprices de notre imagination, il me semble que nous sommes capables de tout, et qu'un rien suffit quelquefois pour nous porter aux extrémités dont nous paroissons les plus éloignés. Je ne voudrois pas répondre que vous ne vissiez établir dans quelque canton cette égalité et cette communauté de biens que vous n'osez plus espérer. Rappelez-vous, je vous prie, qu'au milieu des troubles qui nous agitèrent sous le règne de

Charles I^er^, il s'éleva une espèce d'illuminé, qui, par un mélange bizarre de folie et de raison, joignit aux rêveries les plus extravagantes sur la religion quelques idées de la plus sage morale. Cet homme sans lettres, simple artisan, mais éloquent à sa manière, et dominé par une imagination impérieuse, crut avoir un commerce réglé avec Dieu. Il prêche la paix, l'union, la charité, et fit de votre égalité politique le principal dogme de sa religion. En peu de tems il rassembla autour de lui un nombre considérable de prosélytes, qui, se croyant tous prophètes comme leur chef, méprisoient trop les biens de la terre pour n'avoir pas le plus grand désintéressement. La frugalité la plus austère ne leur coûtoit rien; et ne voulant reconnoître ni aucun supérieur, ni aucun inférieur, ils refusoient de saluer le roi et le tutoyoient comme le dernier porte-faix de la cité.

Si on eût fait présent d'une isle à ces enthousiastes, de même que je ne sais quel empereur en voulut donner une aux Platoniciens pour y établir la république de leur maître, je ne doute point qu'ils n'eussent fait revivre parmi eux la communauté des biens. En faut-il d'autre preuve que la ville d'Euphrate, fondée pas des Quakers rigidement attachés à leur première doctrine, et qu'on a nommés Dunkards ou Dumplers? Tout appartient en commun aux habitans de cete ville

heureuse. Propriété, fortune, dignité, rang; en un mot, ils ignorent tout ce qui pourroit blesser l'égalité la plus parfaite. Chacun, disent les relations, remplit avec cette exactitude et ce zèle qu'inspire le fanatisme, les travaux qui lui sont assignés. Les productions de la terre sont mises en commun : voilà le trésor de la république et le patrimoine des citoyens. Les Dunkards ont des manufactures, ils cultivent les arts nécessaires, non-seulement pour leur propre usage, mais encore pour faire au-dehors un petit commerce qui les met en état d'échanger chez leurs voisins une sorte de superflu avec les choses nécessaires qui leur manquent.

C'est dommage, quand Charles II donna à Guillaume Penn la province depuis nommée Pensylvanie, que le fanatisme des Quakers se fût un peu ralenti. Vingt ans plutôt, tous ces illuminés qui sont restés parmi nous et dans la Basse-Allemagne, se seroient embarqués à la suite de leur conducteur. En voyant ce grand nombre de sujets, l'ambition de Penn auroit été satisfaite; et pour peupler ses déserts, il ne se seroit pas vu dans la nécesité d'y appeler des profanes à qui il falloit présenter un autre appas que la communauté des biens. Une circonstance, un événement, un hasard de plus, et vous voyez que toute la Pensylvanie se seroit gouvernée par les mêmes maximes que la ville d'Euphrate. Ce

qui n'est pas arrivé alors peut arriver dans la suite des tems. Espérez donc.....

La belle ressource que vous me présentez, reprit notre philosophe ! Je voudrois pouvoir espérer : mais à vous parler franchement, je fais peu de cas d'une sagesse où l'on ne parvient qu'à force de folie. Laissons-là vos Quakers, qui n'ont trouvé qu'une vérité inutile. A quoi leur sert leur égalité, dont ils sont incapables de profiter pour former une république raisonnable ! Regardant comme un crime d'opposer la force à la force, et de repousser un ennemi qui veut nous détruire, ils ne peuvent se soutenir que par la protection d'un gouvernement étranger, et sont par conséquent toujours à la veille de leur ruine. Quelle société ridicule ! Quoiqu'il en soit des fanatiques qui pourront un jour mieux réussir qu'eux, j'ai quelque peine à croire que des illuminés soient faits pour être de sages législateurs.

Quand l'égalité ne subsiste plus, quand les citoyens ont partagé les terres, quand la communauté des biens ne peut plus être rétablie ; quels sont donc, me direz-vous, les devoirs d'un législateur ? Il doit imiter un pilote que des vents contraires détournent impérieusement de sa route. Il ne s'abandonne point à leur fureur, il louvoie, il dispose ses voiles de manière qu'il va au plus près. Les passions que la propriété a fait

naître sont dans les états ce que les vents sont sur la mer : n'allez point à leur rencontre, elles vous entraîneroient, vous seriez submergé. Mais il y a cette différence entre le pilote et le législateur, que l'un, soumis aux vissicitudes du temps, ne peut commander aux tempêtes ; et que l'autre, semblable au Neptune de Virgile, enchaîne quand il veut Aquilon et Borée, et ne laisse rouler sur les flots que Zéphir. Mais pour vous parler sans figure, quel sera le sort des hommes, milord, si les loix destinées à réprimer les passions et entretenir le calme dans la société, y excitent elles-mêmes des tempêtes continuelles ?

Pour connoître les intentions de la nature à notre égard, le législateur a dû descendre dans le cœur humain et en pénétrer tous les replis et tous les secrets ; pour apprendre comment il réparera nos malheurs, il doit encore y étudier l'origine et le jeu de nos passions, leurs caprices, de quels emportemens elles sont capables, et comment elles peuvent encore être réprimées. Il me semble que la première passion que nous a donnée la propriété, c'est l'avarice ; si je ne me trompe, c'est d'elle que découlent tous nos vices et tous nos malheurs ; il faut donc l'attaquer. Mais cette passion furieuse acquiert de nouvelles forces dans le combat ; plus elle craint, plus elle devient audacieuse, et finit toujours par remporter la victoire. Loin de combattre à force ouverte, le

législateur doit donc user de ruse et d'artifice ; et la première conséquence que je tire de ce principe, c'est que dans tout état où la propriété est une fois établie, il faut la regarder comme le fondement de l'ordre, de la paix et de la sûreté publique.

En effet, milord, après avoir rejeté le bonheur que la nature nous offroit, et dont nous avons déjà tant parlé, quelle seroit notre situation, si le législateur ne faisoit pas respecter scrupuleusement la propriété que les hommes sont convenus de regarder comme la source et le principe de leur prospérité ? Ils seroient donc condamnés à ne pas même jouir de l'apparence du bonheur. Rappelez-vous combien quelques républiques anciennes ont été malheureuses, parce que les droits de la propriété n'y ont pas été sacrés. Tous les jours on entendoit les cris du peuple qui demandoit un nouveau partage des terres, ou l'abolition des dettes ; et ces cris étoient le signal de la discorde. Les plaintes et les demandes de la multitude, si elles étoient rejetées, ne servoient qu'à faire naître des haines implacables. Une défiance générale s'emparoit des esprits ; on faisoit des injures, parce qu'on craignoit d'en recevoir ; et les citoyens, occupés de leurs soupçons, de leurs jalousies, de leurs craintes, de leurs espérances et de leur fortune domestique, n'aimoient plus, ni leur liberté, ni leur patrie. Le

législateur obéissoit-il aux cris du peuple ? Les citoyens dépouillés, et les citoyens enrichis n'en devenoient pas meilleurs citoyens : les uns ne songeoient qu'à réparer leurs pertes ; les autres ne méditoient que de nouvelles injustices, et l'état se trouvoit divisé en deux républiques. Tous méprisoient également les loix auxquelles ils ne pouvoient plus avoir aucune confiance. Le citoyen le plus audacieux ne se croit plus un homme privé, et prend la place des magistrats ; de-là l'empire de la force et les guerres civiles : c'est ainsi que des révolutions, toujours causes et effets les unes des autres, de calamités en calamités, poussent l'état à sa ruine entière.

Il seroit inutile de vous parler des désastres sans nombre auxquels les monarchies ont été exposées, lorsque les loix n'ont pas eu la force d'y faire respecter la propriété qu'elles avoient établie. Qui ne sait que la plupart des soulèvemens et des révoltes sont l'ouvrage de la rapine des princes, de leurs ministres et de leurs favoris ? Les rois seroient moins jaloux de cette autorité qui écrase tout, et qui les affoiblit, si leur avarice avoit des bornes. Qui ne voit que la pauvreté, la faim, la misère, le luxe, le faste, la dévastation des provinces, l'anéantissement du courage et des esprits, sont les suites funestes d'un gouvernement qui ne travaille pas à diminuer ses besoins ?

A la naissance des choses, toute loi étoit vicieuse qui se relâchant sur la communauté des biens, tendoit de la manière la plus indirecte à favoriser l'établissement de la propriété ; mais au contraire toute loi sera sage aujourd'hui qui tendra à ôter à nos passions quelque moyen ou quelque prétexte de blesser les droits de la propriété de la manière la plus légère. Il ne suffit pas, milord, de réprimer l'avarice ; il faut être attentif à toutes les démarches de l'ambition ; elle est née avec l'inégalité des fortunes ; et si vous permettez aux riches de croire qu'ils sont destinés à commander, vous gémirez bientôt sous tous les malheurs de l'ambition et de l'avarice.

C'est pour n'avoir pas fait ces recherches sur la génération de nos vertus et de nos vices, que les loix n'ont presque produit aucun bien dans le monde ; elles devroient être l'ouvrage de la sagesse la plus consommée ; elles ne paroissent aux yeux d'un homme qui raisonne, que le monument le plus authentique de la folie humaine. S'il ne s'agissoit pas du bonheur, c'est-à-dire, de tout ce que nous avons de plus précieux, pourroit-on s'empêcher de rire, quand on voit de graves législateurs qui, en se plaignant de quelques abus qu'ils prétendent corriger, finissent cependant par publier une loi qui les favorise ? Ayez des vues générales sur le bien public ; connoissez la source où vous devez le puiser,

consultez la nature, et jamais vos loix ne nous présenteront un bien faux et passager ; jamais pour arrêter un mal médiocre, elles ne jetteront dans l'état le germe d'une calamité générale et perpétuelle. Le plus grand bonheur pour les hommes, ce seroit de voir tomber dans l'oubli et le mépris cette multitude de loix dont il sont accablés. Vous avez beau entasser réglemens sur réglemens, vous multiplierez vos malheurs, si vous ne vous attachez pas à détruire les deux principaux vices que nous donne la propriété.

Je pourrois avancer que c'est en cela que consiste aujourd'hui parmi nous toute la législation. Je pourrois prouver du moins que ce n'est que par ce moyen que nous pouvons nous débarrasser des vices qui nous oppriment, et remontrer au monde ces républiques anciennes dont quelques sages admirent la sagesse et envient le bonheur. Mais ce seroit un législateur bien stupide que celui qui se contenteroit de dire aux hommes : Je vous défends d'être avares ; vous ne serez point ambitieux ; vous ne préférerez point l'argent à la probité ; vous aimerez votre patrie, et vous vous rendrez dignes des emplois avant que d'y aspirer. Il ne suffit point d'infliger des peines sévères contre les délits que l'avarice et l'ambition feront commettre. Ces deux passions, toujours actives, toujours ingénieuses, toujours adroites à se déguiser, se joueroient sans peine

de l'imbécillité d'un législateur qui n'emploieroit que ce moyen pour les réprimer. L'art consiste à les tenir, pour ainsi dire, endormies et engourdies, en écartant les tentations qui nous inviteroient à être avares et ambitieux : en un mot, les loix n'ont rien fait et ne feront rien tant qu'elles n'auront pas disposé la vie privée du citoyen et les ressorts du gouvernement, de façon que nous trouvions notre bonheur sans le secours de l'avarice et de l'ambition.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère des loix nécessaires pour réprimer l'avarice, ou prévenir du moins une partie des maux qu'elle produit dans les états où la propriété des biens est connue.

NOUS voici arrivés à l'extrémité du bois, dit notre philosophe; asseyons-nous sur cette bruyère. Cette vue bornée, ce vallon étroit qui n'est presque qu'une ravine, cette montagne couverte de bois, qui s'élève devant nous, tout cela plaît, intéresse, attache, après que les yeux se sont égarés sur les vastes campagnes qui bordent la Seine. On croiroit être transporté dans les déserts de la Thébaïde : nous sommes seuls dans l'univers. Ce n'est pas ici que je placerois ma maison, mais j'aimerois à y venir rêver; dans un lieu sauvage, l'ame moins distraite se replie plus aisément sur elle-même, et sans doute.....

Voilà qui va le mieux du monde, dit milord avec gaieté, mais je n'ai pas oublié que vous nous avez parlé de deux ennemis redoutables de la société, l'avarice et l'ambition; et je meurs d'impatience de savoir avec quelles loix vous voulez

voulez les combattre et en triompher. Soit, reprit notre philosophe, et je vous dirai sans préambule, que le gouvernement sera plus ou moins avide et intérressé, et les citoyens estimeront plus ou moins les richesses. Que faut-il conclure de cette première vérité? Que les loix n'opposeront jamais qu'une résistance inutile aux efforts de l'avarice et des vices qui en découlent, si elles ne commencent par diminuer les finances de l'état. Tel fut le principe de Lycurgue : et je voudrois que ces petites gens qui se donnent la liberté de blâmer sa conduite, parce qu'ils sont incapables d'en comprendre la sagesse me dissent comment ce législateur s'y seroit pris pour obtenir de ses citoyens qu'ils préférassent leur liberté, leur patrie, la gloire, la justice, la tempérance et la frugalité, à je ne sais combien de choses qu'il est aisé de trouver plus agréables, s'il eût établi sa république de façon qu'un trésor eût été nécessaire à ses succès. Les deux rois du moins, les sénateurs et les éphores, magistrats d'une république riche, auroient d'abord douté qu'il fût de leur dignité de vivre avec la simplicité que prescrivoient les loix. Ils auroient été exposés à une tentation continuelle; y auroient-ils résisté pendant six cents ans? Il y a grande apparence qu'ils se seroient fait des besoins, puisque l'état auroit eu des richesses. Je viens de vous dire que dans la république de Platon, les vices des citoyens devoient corrompre les magistrats; et

je gagerois que dans celle-ci la corruption des magistrats se seroit communiquée promptement aux citoyens.

Il faut que l'état ait peu de besoins ; si on veut que les magistrats soient justes ; et pour les attacher encore plus étroitement à la justice, il faut que les loix ne leur laissent pas d'autres besoins qu'au reste des citoyens. C'est parce qu'en Suisse on est plus attaché qu'ailleurs à ces règles, qu'on y est aussi plus heureux. Le canton de Berne a, dit-on, un trésor, et du moins il est certain qu'il a placé des sommes considérables chez les étrangers. C'est, je crois, une imprudence de n'avoir pas assez compté sur le pouvoir de la vertu ; et peut-être la république se trouvera-t-elle mal un jour d'avoir établi dans son sein un foyer d'avarice et de discorde. Mais pourquoi ces richesses n'ont-elles pas encore porté dans la Suisse les maux qui les accompagnent par-tout ailleurs ? C'est que l'état ayant moins de besoins, peut n'employer que des moyens plus simples pour y subvenir, et ne laisse au gouvernement aucun prétexte pour fouler le peuple et détourner les finances du trésor, c'est que les besoins de l'état étant médiocres, le gouvernement plus aisément gêné dans ses opérations, n'a pu embrouiller l'administration des finances et en faire un chaos ; c'est que des magistras retenus par des loix somptuaires ne sentent pas la nécessité d'une fortune scandaleuse pour être heureux ; c'est que le gou-

vernement étant toujours riche, parce qu'il a peu de besoins, il lui a été plus facile de conserver ses usages antiques, c'est-à-dire de remplir sa destination naturelle, et d'être bienfaisant. Ailleurs l'état appauvrit les citoyens, ici il vient au secours de ceux qui ont souffert une perte; il aide un citoyen à rétablir sa maison incendiée; il dédommage le cultivateur dont une grêle ou quelqu'accident a trompé les espérances; il envoie à des eaux étrangères un infirme que la médiocrité de sa fortune feroit languir dans sa maison.

C'est ainsi que les loix, ne contribuant qu'à donner des besoins et des mœurs simples, ont formé un système d'administration qui prévient, arrête, ou retarde les ravages de l'avarice. Laissez perdre cette simplicité, et je vous réponds que tous les réglemens faits pour y suppléer n'auront aucun succès. Les besoins démésurés de la république ne peuvent s'associer long-temps avec la modestie des mœurs. Soyez sûr que les besoins des magistrats qui ébranlent sans cesse les loix, les renverseront infailliblement. Tout ce qui tend à augmenter les besoins de l'état ou des magistrats est donc par sa nature un vice; toute loi propre au contraire à les diminuer, est donc une loi salutaire et sage. Il seroit insensé d'espérer que les citoyens fussent contens de leur précieuse médiocrité, quand le gouvernement leur donnera l'exemple, le goût et la passion du luxe et de la magnificence. On a admiré la somptuosité

Universitas BIBLIOTHECA

des édifices publics que Rome éleva sous le règne même de ses rois ; cette grandeur, a-t-on dit, étoit un augure de la haute fortune où la république étoit appelée : mais pourquoi n'étoit-ce pas également un augure de sa décadence et de sa ruine ? En voyant le capitole et le palais du prince, le patricien ne s'accoutumoit-il pas à trouver sa chaumière trop petite et trop peu commode? Il s'éleva dans son ame des desirs et des besoins inconnus ; de-là une avarice grossière qui faillit à perdre la république naissante, qui s'opposa aux progrès de son gouvernement, et qui se déguisant ensuite sous le masque de la gloire et de l'amour de la patrie, profita de toutes les circonstances pour introduire dans Rome un luxe énorme, qui méprisa à la fois les loix anciennes et les réglemens nouveaux, dont quelques gens de bien voulurent étayer la république prête à s'écrouler.

L'art du législateur consiste à diminuer les besoins de l'état, et non pas à augmenter ses revenus pour subvenir plus aisément à ses besoins. Je sais que des magistrats intègres et incorruptibles ont réussi par les seules voies de l'économie à grossir le trésor public ; on les a loués, et je puis respecter leur probité et leur industrie, mais non pas leurs lumières. Ils devoient prévoir que leurs successeurs n'imiteroient pas leur vertu, et que le vice abuseroit du mauvais exemple qu'ils avoient donné. L'état enrichi sentira moins le

prix de l'économie ; en faisant cas de l'argent, il apprendra aux citoyens à l'aimer ; il faudra enfin le vexer pour satisfaire des besoins dont il auroit été plus court et plus facile d'apprendre à se passer. A mesure que l'avarice croîtra, il s'établira une plus grande distance entre les riches et les pauvres ; et c'est en vain que les loix tenteront alors de s'opposer aux progrès rapides des vices qui accompagnent toujours les richesses et la pauvreté.

Toute invention pour augmenter les revenus de l'état ou les droits du fisc est donc une invention funeste ; et au lieu d'exiger de l'argent, la politique n'auroit jamais dû demander que des services. Peut-être suffiroit-il de savoir l'histoire de l'établissement de chaque imposition dans une république, pour savoir l'histoire de ses malheurs, et connoître tous les pas qu'elle a faits vers sa décadence. Puisque l'établissement de la propriété a établi la redoutable maxime : Rien pour rien, et que l'état doit avoir un revenu, que ce soit du moins une loi inviolable de n'établir jamais que des impôts directs sur les terres. Je ne fais pas cette demande, parce que toute autre imposition est plus onéreuse au peuple, et qu'il est prouvé que tous les droits levés d'une autre manière retombent toujours sur les propriétaires de terres. Ces beaux raisonnemens me touchent peu ; mais ce qui me touche, c'et que des hommes qui n'ont rien soient soumis à

quelque tribut ; c'est qu'il est injuste qu'après avoir sacrifié mes bras, mon travail, mes sueurs à l'état, il reprenne, par un tour de passe-passe, une partie du salaire que j'ai reçu pour cultiver ou pour défendre des terres où je ne possède rien. Cette injustice me rendra ma patrie moins chère, et conduit à la mendicité, qui est le dernier des opprobres pour les hommes. Remarquez que l'imposition directe sur les terres avertit sans cesse le gouvernement et les citoyens de leurs besoins mutuels; au contraire, l'imposition indirecte laisse aux magistrats mille prétextes et mille moyens artificieux pour satisfaire leurs passions et tromper les peuples. L'art de lever les impôts, qui ne peut être trop simple, deviendra une conscience mystérieuse dont il sera impossible de connoître les abus : enfin les citoyens se trouveront opprimés, parce qu'ils contribuent pour acheter le bonheur public.

C'est pour s'être conduites par des principes différens que la plupart des puissances de l'Europe sont abymées de dettes et réduites à vivre d'emprunt. Nous nous permettons de dire ici librement notre pensée, et vous ne trouverez pas mauvais, milord, continua notre philosophe, si je vous fais remarquer quelques vices de votre administration. Dans votre isle, qu'il est si aisé de rendre inaccessible à vos ennemis, sans voisins, et riches des productions que vous prodigue une terre fertile, que vous importoient, je vous prie,

les querelles de l'Europe ? Pourquoi vous êtes-vous fait un besoin de maintenir à grands frais un équilibre qui se seroit bien maintenu sans vous ? Qu'êtes-vous allés faire aux Indes et en Amérique ? Vos pères s'en étoient passés si long-tems ! vous avez voulu acquérir des richesses ; mais avouez-le, ce n'étoit pas la peine de vous enrichir pour vous endetter. Des loix propres à donner de la modération au gouvernement vous auroient été plus utiles que votre argent et vos banques. Voulant enrichir l'état, vous n'avez enrichi que les particuliers ; les besoins que les richesses leur ont donnés se sont tellement multipliés que personne n'est content de sa fortune domestique. On se croit ruiné si on ne l'augmente pas. Rien ne se fait qu'à prix d'argent, et vos loix ne peuvent plus réparer les désordres que votre imprudente politique a fait naître.

Comme les besoins des magistrats contribuent ordinairement plus que tout le reste à multiplier les besoins de l'état, et que les mœurs décident des mœurs publiques, je voudrois que les richesses ne fussent point un titre pour parvenir aux magistratures. Négligez ce point, et on commencera ridiculement à devenir avare et à s'enrichir pour se rendre dignes d'administrer sans prévarication les affaires de la république. Je voudrois sur-tout que la loi ne permît d'attacher aucun émolument aux magistratures. Si Rome avoit soudoyé les hommes qui la délivrèrent du

joug des Tarquins, jamais elle ne seroit parvenue à établir sa liberté, si elle avoit ensuite donné des gages, des appointemens et des salaires à ses consuls, à ses dictateurs, à ses tribuns, à ses censeurs. Pourquoi auroit-on vu dans la république plus de courage, de désintéressement, de magnanimité, de patience, d'amour des loix, de la gloire, de la liberté et de la patrie que dans nos états modernes? Je croirois qu'il est plus aisé de faire des héros avec quelques feuilles de laurier ou de chêne, qu'avec beaucoup d'argent. Ne voyant dans les magistratures que des devoirs, des peines, des soins et de la gloire, les ames communes n'osèrent y aspirer; voilà ce qui fit la force et la grandeur des Romains. S'ils avoient connu nos honoraires, nos pensions, nos profits, tout citoyen, pourvu qu'il eût aimé l'argent, se seroit cru digne du consulat et de la censure. Il y auroit aspiré, et en y aspirant, il auroit mis l'intrigue et la corruption à la mode; il y seroit parvenu, et son succès auroit fait voir que le mérite étoit inutile. Il me semble que je devine aisément ce que Rome seroit alors devenue. Les honnêtes gens, après quelques efforts pour sauver la république, en auroient abandonné l'administration, pour chercher le bonheur dans la retraite; et vous savez, milord, ce que c'est que des administrateurs sans vertus et sans talens.

Je n'ignore pas les beaux raisonnemens que l'avarice et le préjugé m'opposeront. Toute peine,

dit-on, mérite un salaire ; propos d'esclave. Le magistrat, ajoute-t-on, néglige ses affaires domestiques, et il est juste que l'état le dédommage ; propos de commis. La république a tort si elle accable ses magistrats de travail ; qu'elle partage leurs fonctions pour les rendre légères et agréables. Le magistrat a tort de son côté, et les loix n'ont pas eu l'art de le rendre digne de sa place, si aux dépens de sa fortune domestique, il ne sait pas acheter beaucoup de gloire et l'estime de ses concitoyens. Mais il convient, entends-je dire à tout le monde, que des magistrats vivent avec une certaine décence, une certaine pompe, une certaine magnificence ; n'est-ce pas-là, me dit notre philosophe en s'empêchant de rire, ce que vous appelez représenter ? Voilà les propos d'un homme assez vil et assez corrompu pour que des valets-de-chambre, une livrée brillante, des équipages, un palais, et une table somptueuse, le touchent plus que ses devoirs. C'est afin qu'un peuple entier ne se dégrade pas jusqu'au point de faire sérieusement de si plates objections, que les loix doivent tout tenter pour empêcher que le magistrat n'ait dans sa maison d'autres besoins qu'un simple citoyen. Jean de Wit, accompagné dans les rues de la Haye d'un petit laquais, portoit devant lui une chandelle pour l'éclairer ; n'étoit-il pas respecté et des siens et des monarques les plus puissans de l'Europe ? Vingt chevaux dans ses écuries et

trente valets dans ses antichambres, qu'auroient-ils ajouté à la considération dont il jouissoit ? En perdant la simplicité modeste qui a fondé la république des Provinces-Unies, je voudrois savoir ce qu'elle a gagné. Un moyen infaillible pour dégrader notre gouvernement ce seroit d'augmenter les appointemens de nos sénateurs ; et nos neveux ne seront heureux que quand ils ne parleront des salaires que nous leur donnons aujourd'hui, que comme d'une barbarie de leurs pères.

Je ne finirois point, milord, si je voulois entrer dans le détail de toutes les loix nécessaires pour arrêter les ravages de l'avarice, et porter l'administration d'une république au plus haut degré de perfection. Je vous dirois que les appointemens les plus médiocres sont un grand vice, ou du moins le germe d'un grand vice. Un magistrat gagé s'accoutumera peu-à-peu à peser ses services au poids de sa cupidité, et il ne tardera pas à les estimer plus que ses salaires. Il se négligera, et pour lui rendre une certaine activité, il faudra augmenter ses honoraires, ou il saura bien les augmenter lui-même en se payant par ses mains. Mais sans vous parler de la génération et du progrès de nos vices, je vous dirai ce que disoit Cicéron à Atticus et à son frère, en s'entretenant comme nous faisons sur les loix : Il suffit de rechercher l'esprit qui doit les dicter, et de trouver, si je puis parler ainsi, une pierre de touche

pour juger de leur pureté, et une mesure qui nous indique à quelle distance du bonheur ou de la perfection politique chaque état est placé. Il suffit de tracer au législateur la route qu'il doit tenir, s'il ne veut pas s'égarer.

Puisque les vices de la république se multiplient nécessairement avec les richesses du fisc, le législateur doit donc travailler sans relâche à diminuer les impôts. Si ce n'est pas là l'objet constant et perpétuel de sa politique, les besoins de l'état augmenteront de jour en jour, parce que ses magistrats deviendront de jour en jour plus avides. Ne vous attendez pas à trouver dans vos citoyens cette libéralité que les Romains montrèrent pendant la seconde guerre punique. Nous ne nous fierions pas à la foi d'un gouvernement qui nous a appris à être avares. Vos compatriotes, milord, ont tort d'être si fiers de leur crédit public; s'ils prêtent leur argent par intérêt et non par générosité, j'ai peur que ce crédit public si vanté ne soit pour la république, ce que sont les usuriers pour un jeune libertin qui est pressé de se ruiner.

Je distingue, continua notre philosophe, deux sortes d'avarice, l'une, pardonnez-moi ces expressions, que j'appelle conservatrice, et l'autre conquérante. Dès que la propriété est connue parmi les hommes, il seroit inutile de vouloir leur ôter l'envie de s'enrichir ou d'accroître leur fortune: la loi doit se borner à tempérer l'avarice; la

diriger, et l'entourer, pour ainsi dire, de barrières qui la contiennent et l'empêchent de produire ces maux publics et domestiques qui troublent et dégradent les états. Le législateur commencera à nous rapprocher beaucoup des vues de la nature, quand il aura contraint cette passion à n'être que conservatrice. Il y a un art pour empêcher qu'elle ne dégénère en une lésine qui rend l'homme vil, insatiable et dur; opposez-lui des établissemens qui apprennent aux citoyens qu'il peut y avoir une pauvreté honorable. Combattez l'avarice, en faisant aimer la générosité; et bientôt cette passion, placée à côté de l'économie et de la prévoyance, qui dans tous les tems et dans tous les lieux sont des vertus, favorisera la modestie des mœurs, et cependant ne sera point sourde aux prières des malheureux. Tant que dans la crainte de quelqu'accident imprévu et peut-être chimérique, ou que pour augmenter la fortune des siens, un avare se bornera à diminuer ses propres besoins, son ame se sera plutôt fermée aux vertus, qu'ouverte aux vices; il ne sera ni généreux, ni injuste; citoyen médiocre, il ne préférera pas la fortune de l'état à la sienne; mais aussi il ne lui portera point de coup capable de l'ébranler.

Pour l'avarice conquérante, qui regarde le bien d'autrui comme un butin qui lui appartient, et que ses succès rendront de jour en jour plus hardie, vous sentez qu'il faut l'étouffer sous le poids

des loix les plus sévères, si elle est née ; et si heureusement elle est encore inconnue, ayez toujours devant les yeux que vous ne devez cet avantage qu'aux soins que vous avez pris de contenir et de réprimer l'avarice conservatrice : redoublez donc d'attention, et n'admettez jamais aucun de ces établissemens qui donnent à un citoyen le prétexte de vexer un autre citoyen. Dès que la société est infectée de cet esprit de pillage que donnent les fermes des droits publics, l'agiotage des papiers, et les impositions arbitraires, n'espérez plus d'y retrouver quelque reste de justice et de probité. La ruse, la fraude, la violence, l'artifice, la chicane ; voilà ce qui formera son caractère. Les citoyens se tendront des piéges, les fripons trouveront tous les jours des dupes, et tout sera perdu quand les dupes seules seront déshonorées. Après avoir fait des lâchetés à prix d'argent, on en fera bientôt pour rien. De l'accouplement de tous ces vices, naîtra un vice encore plus dangereux ; on pillera d'une main pour dissiper de l'autre. Cette avarice prodigue, dont les besoins sont toujours renaissans et toujours extrêmes, ne se refusera à aucun attentat ; elle rend les ames atroces. C'est elle qui a formé les Catilina et tous ces hommes abymés de débauches et de dettes dont parle César, et qui ne pouvoient trouver leur salut que dans la ruine de la république. C'est elle aussi qui a formé ces lâches instrumens de la tyrannie de Tibère, de Néron et de leurs

pareils. A quoi serviront alors un Agis ou un Caton ? Sur quelles bases porteroient les loix ? Le torrent des mœurs publiques renversera toutes les digues qu'on lui opposera.

Dans les plus petits désordres, qu'on s'accoutume à voir le germe des plus grandes calamités. Si par hasard, milord, il y avoit en Europe quelqu'état auquel les réflexions que je fais dans cette promenade ne paroissent que les rêveries timides d'un déclamateur qui exagère ses craintes, ne prendriez-vous pas cette folle ignorance du cœur humain et de la génération de nos vices, pour la preuve la plus complète de sa mauvaise administration ? Je ne me lasserai point de prendre des précautions ; et s'il est encore temps d'empêcher que l'avarice ne devienne conquérante, je demande que le législateur s'étudie à diminuer les besoins des simples citoyens, avec la même attention qu'il diminue ceux de la république et des magistrats. Si les passions de la multitude ne sont pas réprimées, elles ne manqueront pas de se communiquer au gouvernement et de l'opprimer. Pourquoi aimons-nous les richesses ? C'est que les loix peu prévoyantes ont permis que les plaisirs, les honneurs et la considération s'achetassent à prix d'argent ; c'est qu'elles permettent à l'opulence de se montrer avec un faste qui nous éblouit, qui nous trompe, qui sert d'abord de voile aux vices, qui les excuse ensuite, et qui finit par les faire respecter.

Voulez-vous que je ne desire pas le bien d'autrui dont je suis jaloux? Arrangez vos loix de façon que je sois content d'une fortune médiocre. Rendez-moi les richesses inutiles, si vous ne voulez pas que je m'occupe des moyens d'en amasser. Rome et la Grèce avoient des plaisirs et des honneurs qui ne coûtoient rien, et elles eurent des mœurs. Je sais qu'il y a des hommes heureusement nés, qui se plaisent dans la médiocrité; mais le nombre en est petit; presque personne n'a le courage d'être heureux à son goût; on veut l'être à la manière de tout le monde, parce qu'on veut que son bonheur soit remarqué et peut-être envié. On se croira pauvre à Londres avec mille guinées, lorsqu'on y entend répéter de tous côtés qu'il en faut au moins avoir cent mille pour être riche.

Vous voyez déjà combien est digne de mépris la politique de ces prétendus philosophes qui nous vantent éternellement le luxe. Ils regardent comme un grand bien les dépenses impertinentes des riches; mais n'est-ce pas un mal qu'il y ait des citoyens qui fassent des dépenses impertinentes? Elles font vivre les pauvres. Mais remédier à la misère des pauvres par la folie des riches, c'est réparer une faute par une faute, c'est en faire deux. Les riches feroient mieux d'enfouir leur or, ils ne rendroient méprisables qu'eux, et ils rendent vicieux tous ceux qui les envient, qui les admirent, ou qui veulent

les imiter. Les anciens pensoient plus sensément que nous : dans aucun de leurs écrits vous ne trouverez l'éloge des richesses, ni l'absurde apologie du luxe. On éprouve je ne sais quelle amertume dans l'ame, et on sent naître cependant sur ses lèvres un rire de pitié, quand on voit des états se plaindre de leur corruption et se tourmenter en même-tems pour augmenter leurs richesses et encourager le luxe.

J'espère bien, milord, que nos réformateurs qui vous ont tant choqué ne s'en tiendront pas à ce qu'ils ont fait jusqu'ici. J'espère qu'on ne rétablira jamais chez nous les arts inutiles. qu'ils ont proscrits. J'espère qu'ils laisseront aux arts nécessaires une certaine grossièrete qui leur sied si bien. J'espère qu'à force de simplicité nous dégoûterons la famille royale de la prérogative puérile de paroître chamarée de galons et de broderies. Quand je songe combien les talens agréables ont été funestes aux Athéniens; combien les tableaux, les statues et les vases de la Grèce ont fait faire d'injustices, de violences et de tyrannie aux Romains; je demande à quoi peut nous être bonne une académie de peinture? Laissons croire aux Italiens que leurs babioles honorent les nations; qu'on vienne chercher chez nous des modèles de loix, de mœurs et de bonheur, et non pas de peinture.

Je ne finirois point de vous parler des loix somptuaires, si je voulois vous faire connoître

tous

tous leurs avantages. Elles doivent s'étendre sur tout, meubles, logemens, table, domestiques, vêtemens : si vous négligez une partie, vous laissez une porte ouverte à des abus qui s'étendront sur tout. Plus vos réglemens seront austères, moins l'inégalité des fortunes sera dangereuse. Les riches tâcheront de valoir quelque chose par eux-mêmes, s'ils désespèrent de se faire considérer par leurs valets, leurs chevaux et leurs habits ; les pauvres, moins avilis, travailleront à se faire estimer, dès que l'estime sera attachée à des choses qui peuvent leur appartenir comme aux riches. Je l'avoue, je ne devine point par quelle manie ces loix somptuaires, si recommandées par les anciens, sont si méprisées par les modernes ; il n'y a pas cependant de loix plus aisées à faire, et dont on puisse assurer plus facilement l'exécution.

Sans reprocher au commerce les besoins sans nombre qu'il nous donne, et les superfluités qu'il nous rend nécessaires, n'est-il pas vrai que n'étant entrepris que par cupidité, son esprit est essentiellement contraire à l'esprit de tout bon gouvernement ? N'a-t-il pas encore aujourd'hui, et n'aura-t-il pas éternellement les mêmes vices que les anciens lui ont reprochés ? Les commerçans n'ont aucune patrie. Leur liberté, leurs peines, leurs services, nos fantaisies, nos vices et nos caprices sont, pour ainsi dire, autant de denrées

dont ils trafiquent ; les règles de leur cupidité et de la nôtre, voilà les règles de leur morale. Loin de favoriser cette profession, les états de l'antiquité, les mieux gouvernés, eurent soin de l'avilir. Elle fut abandonnée à des esclaves ou à des citoyens méprisés, pour que l'intérêt du commerce ne devînt pas l'intérêt de la république. Pour nous, qu'avons-nous gagné à nous écarter de ces principes ? J'ai bien peur que nous n'ayons fait la même faute qu'on reproche à Carthage.

Vous savez ce qu'on a dit de cette république ; plusieurs philosophes ont parlé avec éloge de ses loix ; et elle auroit été heureuse si son législateur, aussi prévoyant que Platon, eût regardé le voisinage de la mer comme une tentation de faire le commerce, et pris des mesures pour en détourner les citoyens. Les Carthaginois abusèrent de leur situation ; éblouis par une fausse prospérité, le commerce devint une profession honorable, et dès qu'on l'avoit permis aux principaux citoyens, comment la république qu'ils gouvernoient n'auroit-elle pas eu les goûts, les passions, les intérêts et la politique d'une république commerçante ? Elle devint conquérante pour augmenter ses richesses, et joignant les vices que donne l'ambition à ceux que donne l'avarice, elle fut malheureuse au dedans, et se fit au dehors des ennemis qu'elle ne pouvoit vaincre.

Les états qui, parmi nous, ont le plus favorisé le commerce, n'éprouvent pas de moindres inconvéniens. A peine se sont-ils enrichis, qu'ils ont formé des entreprises au-dessus de leurs forces, et les besoins de l'ambition sont plus considérables que les ressources de l'industrie. Après avoir tiré du peuple plus qu'on n'en pouvoit raisonnablement attendre, il a fallu employer tour-à-tour la violence et l'artifice, et l'appauvrir pour enrichir le fisc. On a vu naître les traitans, c'est-à-dire, des hommes qui n'ont que deux occupations; l'une de rassasier, s'il est possible, la cupidité du gouvernement, en inventant tous les jours quelque nouveau moyen de la satisfaire; et l'autre d'introduire un luxe immodéré dans une nation qu'ils appauvrissent. Une barrière éternelle sépare les intérêts du gouvernement de ceux des sujets. On ne devroit songer qu'à prévenir la chûte de l'état, cependant on veut encore faire des conquêtes; et cette habitude qu'on a contractée parce qu'on se croyoit fort, subsiste parce qu'il est doux de se déguiser sa foiblesse. Mais que doit-il enfin résulter de cette situation? De passer, comme Cartage, sous une puissance étrangère, ou de tomber dans le dernier avilissement.

Tel est, milord, l'enchaînement inévitable de nos vices et de nos malheurs. Ce n'est point à tel prince ou à tel ministre qu'il faut s'en

prendre de l'abus qu'on a fait des richesses, mais aux richesses mêmes, qui, par leur nature, ne peuvent s'associer avec de bonnes loix. Sans doute, il y a des règles pour faire fleurir le commerce et gagner beaucoup d'argent, mais elles ne feront jamais fleurir la société ; parce que vos besoins augmenteront encore plus que vos richesses. On aura beau consulter les financiers, tous leurs conseils seront perfides : il n'y a qu'un moyen de s'enrichir, c'est d'apprendre à se contenter d'une fortune médiocre.

Allons en avant, milord. Après les loix qui doivent prescrire le commerce et la finance, diminuer nos besoins et favoriser la modestie des mœurs, il n'en est point de plus nécessaires que celles qui règlent l'ordre des successions. Les loix des premiers Romains, à cet égard, étoient admirables ; elles ne permettoient pas que le patrimoine d'une famille passât dans une autre comme héritage. Il est si aisé de sentir combien cet ordre favorable à l'égalité est utile à chaque citoyen, et de voir tous les avantages qui en résultent, que je ne puis faire aucun cas des raisonnemens des jurisconsultes. On n'a point disent-ils, une véritable propriété de son bien, si on n'est pas le maître d'en disposer à sa fantaisie. Dès que le droit de propriété est établi, pourquoi seroit-il injuste qu'un testateur se choisît à son gré un héritier, et établît une substitution ? Pourquoi un père ne pourroit-il sans injustice

partager inégalement ses enfans? C'est cette faculté qui lui donne un pouvoir précieux pour la république, et qui le rend véritablement le magistrat de sa famille.

Fort bien, mais je réponds à ces jurisconsultes, que si la loi veut nous empêcher d'avoir des fantaisies déraisonnables, pernicieuses à la société, et par conséquent à vous-mêmes, elle ne viole pas plus votre droit de propriété, qu'elle ne blesse votre liberté naturelle, en vous défendant d'offenser un citoyen ou d'insulter un magistrat. La propriété, comme nous en sommes convenus, milord, ouvre la porte à cent vices et à cent abus; il est donc prudent que des loix rigides veillent à cette porte. En ne permettant pas qu'on fasse le moindre tort à votre fortune, elles peuvent vous ordonner de ne vous en servir et de n'en disposer que de la manière la plus avantageuse à la société et la plus conforme à vos vrais intérêts. Un testateur peut sans doute substituer son bien si l'état ne le défend pas; mais l'état a-t-il raison de le permettre, si les substitutions tendent à mettre trop d'inégalité entre les familles? J'ai bien peur que ce ne soit notre vanité seule qui nous fait traiter inégalement nos enfans. Il importe à la république que le père soit le magistrat de sa famille; mais lui importe-t-il que les enfans qui sont son espérance, et qui doivent un

jour la gouverner, s'accoutument à agir par des vues d'intérêts, et à croire dès leur enfance, que l'argent est la récompense naturelle du mérite ?

Dans la plupart des états de l'Europe, il y a aujourd'hui tant de causes de cupidité et d'avarice, qu'il est impossible de juger avec une certaine exactitude des maux que produisent les loix qui permettent aux pères de partager inégalement leurs enfans, et laissent à chaque citoyen la liberté de dissiper ses biens ou d'en disposer arbitrairement. Mais chez les Grecs et les Romains, ne voit-on pas clairement que cette négligence du législateur altéra les mœurs de la république ? Les Athéniens les plus sages blâmèrent la loi de Solon, qui permit de faire des testamens. Si le citoyen avoit été, pour ainsi dire, attaché à son patrimoine, on auroit résisté avec plus de courage aux passions qui font les dissipateurs. Il est certain que Sparte, qui se lassoit déjà des loix de Lycurgue, ne tomba dans la plus extrême corruption, qu'après que le citoyen, devenu propriétaire de la portion de terre dont il n'étoit auparavant qu'usufruitier, pût l'aliéner, la vendre et la donner à sa fantaisie. A Rome, le même abus combattit sourdement les institutions les plus sages de la république, en triompha, et laissa un libre cours à l'avarice.

Dans un état bien gouverné, le législateur établiroit sans doute des formalités qui gêneroient la vente et l'aliénation des biens. Pour conserver plus d'égalité dans les fortunes, il ne permettroit pas sans doute que les testamens fussent connus. La loi disposeroit du bien de chaque mourant, ou si elle lui laissoit la faculté de distribuer à son gré son mobilier, ce ne seroit que pour reconnoître le zèle et l'affection de ses serviteurs, et faire rentrer ainsi dans la classe des pauvres quelques richesses pernicieuses aux riches. Réglez les degrés de parenté qui donneront droit au partage d'une succession vacante ; mais ne les étendez pas trop loin, de peur que des espérances trop étendues n'ouvrent l'ame à la prodigalité et à l'avarice. La fille unique d'un citoyen porteroit une fortune dangereuse dans la famille de son mari ; elle en abuseroit infailliblement et corromproit les loix domestiques : pour sauver ses mœurs et sauver les mœurs publiques du danger dont elles sont menacées, qu'elle ne possède donc que la troisième partie de la succession, et que son père ou ses tuteurs lui donnent deux frères adoptifs. Si un homme n'a aucun héritier, que son bien n'appartienne pas à l'état qui doit donner l'exemple du désintéressement, que cette succession soit partagée également entre les familles pauvres du lieu qu'habitoit celui qui le laisse.

Qu'il seroit heureux que les riches s'accoutumassent à regarder les indigens comme leurs fils, leurs frères et leurs héritiers ! Sans entrer dans un plus grand détail, je dis, en un mot, qu'une bonne législation doit continuellement décomposer et diviser les fortunes que l'avarice et l'ambition travaillent continuellement à rassembler.

Jamais vous n'enchaînerez ces passions actives et impérieuses, si vous n'avez recours aux loix agraires. Ces loix, dit-on, ont perdu la république romaine. C'est une erreur. C'est parce qu'on les avoit violées, et non parce qu'on les avoit faites, que la liberté a éprouvé des secousses qui l'ont ruinée ? Quelle folie de penser que des loix qui défendoient de posséder plus de cent arpens de terre, c'est-à-dire qui ne permettoient de se rendre, ni assez riche, ni assez puissant pour opprimer ses concitoyens, aient été propres à faire des usurpateurs et des tyrans ! Plus la proposition des loix agraires excitoit d'agitation et de querelles dans la place publique, plus les Romains devoient en sentir la nécessité. Le tribun Licinius n'eut pas de bonnes intention ; il ne voulut, selon les apparences, que mortifier les patriciens : mais son plus grand tort fut d'avoir lui-même peu respecté sa loi, et de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour forcer les citoyens à y obéir. Les Romains eurent tort de ne pas prévoir qu'en se livrant à leur ambition pour enrichir la république, ils ne

seroient plus les maîtres de tempérer l'avarice des particuliers. Leur seconde faute fut de tolérer les rapines des riches, tant qu'elles ne furent pas excessives, et de vouloir enfin rétablir brusquement des loix oubliées et méprisées, dans des circonstances où l'avarice et l'ambition avoient fait des citoyens puissans, qui ne se courbant qu'à regret sous l'empire des anciennes loix, n'attendoient qu'un prétexte pour prendre les armes et devenir des tyrans.

S'il est vrai qu'un riche ne croira jamais qu'un pauvre ait les mêmes droits que lui à l'administration des affaires, jamais vous ne parviendrez, sans le secours des loix agraires, à conserver une certaine égalité qui est nécessaire pour unir les citoyens, maintenir l'équilibre entre toutes les parties du gouvernement, et empêcher qu'on ne porte des loix partiales. Quand dans des conversations pareilles à celle que nous avons actuellement, j'ai dit qu'un état, où l'on ne connoît encore qu'un ordre de citoyens, doit donner des bornes fixes aux possessions de chaque citoyen, ou ne pas permettre qu'on possède au-delà d'une certaine quantité de terre, on n'a jamais manqué de me dire que l'agriculture seroit négligée. Mais que m'importe cet inconvénient, s'il me sert à en éviter un plus grand? Que les récoltes soient moins abondantes, pourvu que la république ne se partage pas en patriciens et en plébéiens. D'ailleurs je nie que des

loix agraires nuisent à l'agriculture. Les trop grandes possessions frappent la terre de stérilité : ce sont les petits héritages qui sont les mieux cultivés. En bornant, dit-on, les espérances et l'industrie de vos principaux citoyens, vous les engourdirez. C'est ce que je souhaite, si par cet engourdissement, on entend l'habitude qu'ils contracteront de ne rien desirer au-delà de ce que la loi leur permet de posséder ; je le nie, si on entend, au contraire, cette paresse qui accompagne la misère. Vos citoyens, ajoute-t-on, abandonneront le pays, ils déserteront pour se faire une nouvelle patrie. Entendrai-je toujours ces misérables objections ? Qu'ils fuient ces hommes pervers dont les passions ne peuvent obéir à des loix salutaires; la république y gagnera, elle n'aura plus dans son sein des ennemis du gouvernement, des loix et des mœurs. Mais personne ne fuira ; la tyrannie du gouvernement et des magistrats chasse quelquefois les citoyens ; mais des loix justes par leur austérité même les attachent au contraire à leur patrie.

Dans un pays où les hommes sont distribués en différens ordres, et jouissent par conséquent d'une fortune et d'une considération différente, je sens qu'il est impossible de prescrire à l'avarice et à l'ambition les mêmes règles que dans un gouvernement démocratique ; mais s'il n'est pas permis d'atteindre à la perfection, doit-on négliger de s'en rapprocher ? Pourquoi n'établiroit-on

pas un patrimoine certain pour chaque ordre ? Nous avons en Suède un commencement de cet usage ; il y a des terres qui ne peuvent être possédées que par des gentilshommes, et d'autres par des bourgeois. Plusieurs états ont porté des espèces de loix agraires contre l'avidité du clergé ; et l'avantage qu'ils en ont retiré auroit dû les avertir de faire en faveur du bien public les mêmes loix contre la cupidité des autres classes de citoyens. Que ne distingue-t-on des terres nobles, des terres ecclésiastiques, des terres roturières, qui suivant leur distribution, ne pourroient être possédées que par des gentilshommes, des ecclésiastiques et des roturiers. Si la fortune de chaque citoyen dans sa classe pouvoit changer, diminuer ou s'agrandir, la fortune de chaque ordre resteroit du moins la même, et aucun ne tomberoit dans le mépris. Pourquoi permet-on au seigneur d'un village ou d'une communauté de s'en rendre le seul propriétaire ? C'est en dépeuplant un pays, y multiplier les vices de l'opulence et les vices de la pauvreté.

C'est, je l'avouerai, en faisant l'application de ce que nous disoit notre philosophe sur la matière importante des loix agraires, à ce que je vois pratiquer parmi nous, que je compris davantage la sagesse de sa doctrine. La cupidité des riches envahit tous les héritages sans que les loix s'opposent à leurs usurpations et viennent au secours des pauvres. Le gouvernement

féodal étoit sans doute ce que la licence a pu imaginer de plus contraire à la fin que les hommes se sont proposée en se réunissant en société : malgré ses pillages, son anarchie, ses violences et les guerres privées, nos campagnes cependant n'étoient point dévastées comme elles le sont aujourd'hui. L'espèce de point d'honneur qu'on se faisoit de compter beaucoup de vassaux dans sa terre, et d'y posséder un grand nombre de sujets, servoit pour ainsi dire de contrepoison à la tyrannie des fiefs. Loin de dévorer tout ce qui l'entouroit, le seigneur principal faisoit des démembremens de sa terre pour se faire des défenseurs, et les familles se multiplioient sous sa protection. Mais lorsque ce gouvernement se fut détruit par ses propres mains, on ne jugea des terres qui avoient perdu leur dignité que par leur revenu, et on voulut réunir à soi toutes les possessions. Dans un territoire qui étoit autrefois partagé entre plusieurs familles qui y vivoient avec honneur, on ne voit plus qu'un seul seigneur, qui a fait autour de lui une vaste solitude. Pour s'agrandir, on n'a pas craint d'acheter le patrimoine des malheureux paysans, et de les condamner à une pauvreté plus dure que l'ancienne servitude de leurs pères. Nos campagnes ne sont couvertes que d'hommes livides et décharnés, à qui il ne reste que leurs bras pour faire vivre à moitié une famille malheureuse. Quelles sont rares ces personnes aimées du ciel et des hommes, qui respectent le

patrimoine des pauvres, et croient que tout paysan qui arrose la terre de sa sueur doit y avoir une possession ! Avec notre manie de nous enrichir et de nous ennoblir, il arrive que toutes les possessions passent entre les mains de la noblesse, que le tiers-état se dégrade de jour en jour, et son avilissement avilit le reste de la nation.

Si les loix, continua notre philosophe, ne doivent pas permettre qu'il se fasse au-dedans de grandes fortunes, quelles précautions ne doivent-elles pas prendre pour que les citoyens n'aillent au-dehors amasser des richesses qu'ils rapporteroient dans leur patrie, et qui dérangeroient nécessairement l'harmonie du gouvernement le plus sage? Un exemple va vous faire entendre ma pensée. Quand Calvin se retira à Genève, et donna des loix à cette république naissante, on ne peut douter qu'il n'ait pris plusieurs mesures très-prudentes pour établir le bonheur des citoyens. Il donna à tous les mêmes droits, les mêmes prérogatives, la même dignité. Différens conseils établis avec des pouvoirs différens et subordonnés les uns aux autres sembloient devoir fixer l'égalité et la liberté. Tel étoit l'ordre, que le peuple ne pouvoit jamais être forcé d'obéir à des loix qu'il n'auroit pas agréées, et il abandonnoit sans danger toute la puissance exécutrice à des magistrats qu'il avoit lui-même choisis. Calvin ne manqua pas de faire des loix somptuaires; mais soit qu'il ne connût

pas assez le cœur humain et la marche des passions, soit que l'égalité des fortunes et le territoire borné de la république lui fissent espérer que les Genevois ne seroient pas exposés à de fortes tentations, et continueroient à aimer leur honnête et précieuse médiocrité, il négligea de les prémunir contre les amorces de l'avarice. Le législateur se trompa. Ses citoyens étoient à peine rassurés sur le sort de leur religion et de leur liberté, que commençant à jeter les yeux au-dehors, ils virent avec une sorte de dégoût la médiocrité de leur fortune. Aucune loi ne venant à leur secours pour les aider à étouffer le germe d'une avarice naissante, ils sortirent de chez eux, s'associèrent à la malheureuse industrie de leurs voisins, se répandirent dans toute l'Europe, y firent le commerce et la banque avec succès, et rapportèrent dans leur patrie des richesses qui émoussèrent la rigueur bienfaisante des loix somptuaires; et sans qu'on s'en apperçût, l'état fut partagé en citoyens riches et en citoyens pauvres.

L'égalité politique des citoyens étant ébranlée par l'inégalité qui s'étoit établie dans leur fortune, rien ne fait plus d'honneur à la sagesse des Genevois que la tranquillité dont ils continuèrent à jouir; et sans doute il faut l'attribuer aux loix somptuaires qui empêchoient que les uns n'osassent montrer avec faste leurs richesses, et que les autres ne les vissent avec ce respect qui

prépare à l'humiliation et conduit à la servitude. Cependant les richesses n'étoient pas entrées impunément à Geneve, et ce levain de discorde et de dissension devoit y fermenter. Les riches, conduits par cet esprit de parcimonie et d'épargne que donne le commerce, ne vouloient pas acheter l'autorité qu'ils desiroient, et que les pauvres auroient vraisemblablement vendue ; ils prétendoient l'acquérir peu-à-peu, et sans qu'il leur en coûtât rien. Ils n'insultoient pas les pauvres, mais ils les méprisoient en secret ; les loix n'étoient pas violées, mais éludées ou détournées de leur sens naturel ; on ne commettoit pas de grandes injustices, et cependant les nouvelles mœurs faisoient pencher le gouvernement vers l'aristocratie. Le peuple qu'on n'avoit pas corrompu s'apperçut du danger que couroit sa liberté, il devint inquiet et soupçonneux ; les riches de leur côté conçûrent des alarmes ; les querelles éclatèrent enfin, et nous les avons vues naître et se calmer à deux reprises. La paix est établie ; mais subsistera-t-elle ? Les représentans ont demandé qu'on augmentât les gages des magistrats ; cette demande est-elle d'un bon augure ? Annonce-t-elle des citoyens contens de leur fortune ? Puisqu'ils estiment les richesses, seront-ils disposés à prendre les mesures nécessaires pour en prévenir les abus ? Puisqu'ils s'occupent d'autre chose que de leur liberté, seront-ils capables de la défendre ?

Je n'en disconviens pas, poursuivit notre philosophe : la politique que je vous présente est un peu dure pour des esprits familiarisés depuis bien des siècles avec les vices et les préjugés que nous aimons en Europe ; si je la publiois dans un ouvrage, je ne doute point qu'on ne la frondât avec beaucoup de mépris. Après tout, ce n'est pas la faute des philosophes s'ils voient les choses telles qu'elles sont. S'il leur étoit permis de changer les loix de la nature et de donner le bonheur à meilleur marché qu'elle, ils le feroient sans doute par complaisance ; puisqu'on ne veut pas avoir celle de les entendre et de les croire : mais ils ne le peuvent pas, et j'en suis fâché. Malgré l'empire qu'ont pris nos préjugés et nos passions, il ne faut pas laisser prescrire les droits de la raison et de la vertu. Malgré l'imprudente sécurité avec laquelle nous nous conduisons, il ne faut pas se lasser de présenter aux hommes la seule doctrine qui leur est salutaire. Nos politiques me font pitié par la stupidité avec laquelle ils se flattent d'avoir affermi pour toujours le gouvernement de leur nation. Non, milord, quand on voit que toute la sagesse de Lycurgue n'a pu empêcher que Lacédémone ne périt, ne faut-il pas avouer que jamais les loix n'ont pris assez de précautions contre l'avarice ? Il ne suffit pas de ne laisser aucun germe de ce vice dans la république, il faut la prémunir contre ceux de ses voisins. Examinez avec soin les loix de Lycurgue,

Lycurgue, vous verrez qu'il avoit pris les mesures les plus efficaces pour écarter de la Laconie les vices qui infectoient la Grèce ; mais cela ne suffisoit pas, puisque Lacédémone a péri. Il faut donc se précautionner contre des accidens qui n'arriveront peut-être jamais, mais qui peuvent arriver: il faut avoir pris cent précautions inutiles pour croire qu'on n'en néglige aucune nécessaire ; il faut que le législateur paroisse défier tous les caprices de la fortune.

Sparte étoit attachée à ses devoirs par trop de liens pour se laisser entraîner au mal par le mauvais exemple des autres villes de la Grèce ; mais enfin l'armée de Xerxès parut aux portes du Péloponèse avec le faste, le luxe et toutes les richesses de l'Asie ; elle fut défaite à Platée, et les Spartiates qui avoient eu jusqu'alors le courage de mépriser les dépouilles médiocres des Grecs, furent éblouis par celles des Perses ; ils furent tentés, et n'eurent pas le bon esprit de se contenter encore de l'honneur de la victoire. En demandant leur part du butin, peut-être se méprenoient-ils sur la nature du sentiment qui les faisoit agir. Ils obéissoient à cette cupidité secrète que leur donnoient leurs monnoies de fer et l'espèce de propriété à laquelle ils étoient accoutumés, et ils croyoient ne demander qu'un aveu public que la Grèce leur devoit son salut. Quoiqu'il en soit, les dépouilles des Perses altérèrent les mœurs de Lacédémone, et portèrent une plaie

mortelle à la constitution de la république. Avant la guerre médique, Miltiade et Thémistocle n'auroient jamais imaginé d'y négocier en corrompant le sénat, les rois et les éphores, à prix d'argent. Périclès le tenta, et quelques talens suffirent pour acheter des hommes qui commençoient à se laisser corrompre par leur avarice. Dès qu'on n'obéissoit plus religieusement à la plus importante des loix de Lycurgue, dès que la cupidité s'étoit glissée dans la république, on y devoit adopter la politique funeste de Lysandre. On exigea des tributs de ses ennemis et de ses alliés. Sous prétexte de faire des guerres nécessaires au-dehors et d'avoir une flotte, on forma un trésor public, et de ce trésor les richesses s'écoulèrent secrètement dans les maisons des magistrats et des citoyens. A mesure que le pouvoir des loix s'affoiblit, la corruption se montra avec moins de retenue; Sparte éprouva enfin le sort des autres républiques de la Grèce, et fut plus malheureuse par ses vices que par ses défaites.

CHAPITRE II.

Que les peuples sont continuellement avertis par leurs malheurs de corriger leurs loix. La fortune les favorise souvent dans cette entreprise. On ne peut réprimer efficacement l'avarice ou l'ambition, qu'autant qu'on travaille à les réprimer toutes deux à la fois.

JE ne vous ai point interrompu, dit milord à notre philosophe : qu'aurois-je pu vous dire ? Entraîné par la force de vos raisonnemens, affligé par de tristes vérités, j'ai presque perdu l'espérance de voir l'Europe heureuse. Quoi ! quand nous aurions les loix des Spartiates, nous ne pourrions pas nous flatter de vivre éternellement ! Quel intervalle immense avons-nous donc mis entre le bonheur et nous ? Par quel art, par quel secours pourrons-nous le franchir ? Je compare nos états à des vaisseaux battus par la tempête, dont les mâts sont brisés, qui auroient perdu leur boussole, et qui errant au gré des flots, ne sauroient plus de quel côté diriger leur route. La comparaison n'est pas juste, milord, reprit notre philosophe en souriant : vous naviguez au hasard, et je vous apporte une boussole : je vous apprends votre route ; de quoi vous plaignez-vous ? A

l'égard de vos mâts brisés, peut-être que la fortune vous jettera sur quelque plage où vous en trouverez. Pourquoi plaisanter, dit milord, quand il s'agit d'un objet si important ? Vos consolations sont désespérantes. Je le vois, les maux des hommes sont sans remède ; j'ai regret à mes erreurs, elles étoient agréables. Ne parlons plus de vos loix, l'humanité ordonne de cacher à un malade que sa maladie est incurable.

J'en conviens, repartit notre philosophe : un médecin doit cacher une vérité cruelle ; mais ne comparez pas, je vous prie, les maladies du corps politique à celles du corps humain. La médecine ne peut m'indiquer aucun suc, aucun remède, aucun régime qui me rendent des poulmons dévorés par un ulcère, et qui me suffisent à peine pour respirer ; c'est parce qu'elle est incapable de me guérir, qu'elle doit me laisser l'espérance. Mais la politique qui a créé à la société les organes de la vie qui lui manquent, et dont tous les remèdes sont infaillibles, trahiroit les hommes si elle leur cachoit la vérité. Les peuples ressemblent à ces malades qui n'ont pas la force de prendre une potion amère, ou de souffrir une opération douloureuse : il faut les intimider pour leur donner du courage ; ce seroit les trahir, que leur cacher leur situation.

Nous sommes avertis continuellement par nos malheurs, de nous faire d'autres loix que celles dont nous nous plaignons ; et pendant long-tems

je conviens que ces avertissemens sont inutiles. A mesure qu'une nation prend de nouveaux vices, il paroît qu'elle devient plus incapable de recevoir une réforme ; et qu'enfin il lui est impossible de se corriger : c'est une erreur. Les vices sont doux à leur naissance ; et d'ailleurs, une partie des citoyens les tourne alors à son profit, travaille à nous les faire aimer, et se sert de nos passions pour satisfaire les siennes : voilà pourquoi les hommes ne se corrigent jamais que tard. Mais quand les vices font enfin sentir leur amertume déchirante, quand tous les ordres de la république souffrent également des désordres, il se forme naturellement entr'eux une conjuration ; et si un peuple ne se corrige pas, il ne faut s'en prendre qu'à son ignorance. La Pologne est une grande preuve de cette vérité. Tant qu'elle n'a point été menacée de la ruine entière de sa liberté, tant qu'une partie des grands a trouvé quelques avantages dans l'anarchie, on a essuyé inutilement plusieurs orages. Mais aujourd'hui que la Russie a manifesté ses projets ambitieux, qu'elle opprime tout également, et réduit le roi à n'être que le ministre de ses volontés ; aujourd'hui que tout gentilhomme Polonois se voit menacé d'être traité comme un Russe, et sent que les loix qui ont fait ses malheurs ne peuvent les réparer, il désire sans doute la réforme de son gouvernement. Si la Pologne parvient avec le secours de la Porte,

à secouer le joug, ce ne sera que son ignorance qui l'empêchera de se corriger : elle a assez souffert pour ne rejeter aucun remède, quelqu'amer qu'il soit, pourvu qu'il puisse guérir ses maux.

On diroit que la fortune sert quelquefois les états sans qu'ils le sachent, sans qu'ils s'en doutent, sans qu'ils le desirent. Je vous parlois tout-à-l'heure, continua notre philosophe, d'un événement étranger à la constitution de Lacédémone, qui altéra les mœurs et perdit les loix de cette république : n'y auroit-il pas aussi quelquefois de ces événemens extraordinaires et imprévus qui arrachent un peuple à ses vices, et le mettent dans la nécessité de faire de nouvelles loix? Vous ne voulez rien espérer, milord, en voyant l'extrême corruption de l'Europe; et moi j'ose encore espérer quelque chose, en voyant les extrêmes bizarreries de la fortune.

Humiliés, avilis, dégradés sous le gouvernement dur et arbitaire de Charles XI, nous courions au-devant de la servitude, et nous aurions été dans l'impuissance de rompre nos chaînes, si des événemens, qu'il étoit impossible de prévoir, ne nous eussent poussés malgré nous hors de l'abyme où nous étions. Vous vous rappelez avec quel art ce prince s'étoit emparé d'une autorité que nos loix lui refusoient. Après s'être servi des torts de la noblesse pour la rendre suspecte et odieuse

aux autres ordres, il se servit de leurs forces pour l'accabler. Enrichi de ses dépouilles, il corrompit les chefs du clergé, des bourgeois et des paysans; il intimida le reste; et toute la Suède, étonnée du joug sous lequel elle étoit soumise, voulut se plaindre; mais on étouffa ses murmures. Sous un prince devenu despotique, et qui doutant encore de la puissance, vouloit cependant régner par la crainte, ce fut un crime que de se souvenir des anciennes libertés de la nation. En violant tous nos droits, on ne daignoit pas même nous promettre de les respecter dans la suite; en un mot, il fallut paroître esclave pour être en sûreté dans sa maison. Nous nous avilîmes jusqu'à aller briguer les faveurs d'une cour qui ne mettoit aucune borne à ses injustices. Entourés d'espions et de délateurs, nous n'osâmes plus nous fier les uns aux autres; chaque bon citoyen crut être seul bon citoyen dans l'état; il ne sentit que sa foiblesse; il désespéra du salut de la chose publique, comme vous en désespérez en ce moment; et il ne subsista aucune trace de l'ancien esprit de la nation.

Pendant la minorité de Charles XII, nous ne montrâmes aucun desir de recouvrer nos anciennes prérogatives. Nous aurions été perdus pour toujours, si ce prince, en commençant à se connoître et à gouverner par lui-même, n'eût été occupé qu'à jouir de la fortune immense que

son père lui avoit laissée, et que sa cour fût devenue une école de volupté et de servitude. Nous aurions encore été perdus, si se livrant à la politique triste, soupçonneuse et cachée d'un Tibère, il se fût appliqué à rendre plus solide une autorité qu'il auroit craint de perdre. Qui n'admirera les hasards heureux par lesquels la fortune nous ramenoit à la liberté, en nous soumettant au prince le plus intraitable, le plus altier et le plus despotique qui fût jamais ? Vous savez avec quel mépris il nous traita. Il nous menaça, dit-on, de nous envoyer sa botte pour nous gouverner. Mais si Charles XII ne pouvoit souffrir aucune opposition à ses volontés, c'est qu'il sentoit en lui, je ne sais quelle impatience sublime, qui lui persuadoit qu'étant fait pour étonner les hommes, rien ne devoit lui résister. Heureusement pour nous, nos voisins qui ne le connoissoient pas l'irritèrent ; il est indigné qu'on ose ne le pas ménager ; il ordonne la guerre, et il part plein de l'espérance, ou plutôt de la certitude de se venger. Tous les jours nous apprenons une nouvelle victoire qu'on ose à peine croire: l'héroïsme romanesque et contagieux qui passe du prince à ses soldats et à tous ses sujets nous retire de notre abattement ; et l'enthousiasme avec lequel nous admirons un héros nous prépare à ne plus obéir servilement à un autre homme. C'est ainsi, et je n'en doute pas,

que la Grèce écrasée par Philippe reprit une partie de ses anciens sentimens au bruit des exploits d'Alexandre, rougit de son esclavage, et soupira après sa liberté.

Nous avions besoins de bien d'autres événemens encore plus extraordinaires que les premières victoires de Charles pour nous faire une fortune digne de nous. Nous aurions été accablés de la gloire et de la réputation de notre héros s'il fut rentré triomphant dans ses états. Il falloit qu'il fût vaincu à Pultava, qu'il allât chercher une retraite à Bender, et s'opiniâtrât à y perdre plusieurs années précieuses à son ressentiment, pour que nous puissions voir renaître les diètes presqu'oubliées de la nation, recourir à des loix que nous avions aimées, et apprendre à nous suffire à nous-mêmes. C'étoit beaucoup; tout cela cependant ne suffisoit pas pour nous rendre libres. Bibing, Horn, Ferfeh, Creutz, noms chers à la patrie et dont la gloire vivra éternellement! Que leur auroit servi à eux et à nous de chercher dans les ruines de l'état les restes épars de notre constitution, et de préparer à des loix plus sages un fondement plus solide, si Charles, rentrant en aventurier dans son royaume, n'y eût en quelque sorte porté le malheur qui le suivoit. Il falloit que, plus occupé de ses ennemis que de ses sujets, il nous lassât de son héroïsme; il falloit qu'occupé de sa seule vengeance, il négligeât le sort de la Suède après

lui ; il falloit qu'il ne laissât point de fils pour lui succéder, il falloit que la mort l'arrêtât au milieu de sa carrière, et avant que la pesanteur de l'âge le fixât dans sa capitale.

Je m'arrête, milord, à vous faire remarquer toutes ces circonstances extraordinaires, pour vous prouver combien la fortune est puissante ; et avec quel art elle prépare quelquefois, ménage et conduit les événemens qui doivent donner un nouveau caractère à tout un peuple. Si j'examinois en détail l'histoire de toute l'Europe, je trouverois vraisemblablement qu'il n'y a point de nation qui n'ait reçu les mêmes faveurs de la fortune, et qui n'eût pu se corriger, si elle eût su combien il lui importoit de se délivrer de ses vices et de ses préjugés. En apprenant la mort d'un prince qui nous avoit gouvernés arbitrairement, nous parûmes des hommes libres et dignes de l'être toujours. On le regretta, on le plaignit, on l'aima, on l'admira plus que jamais, parce que nous avions son courage ; cependant on ne fut occupé qu'à élever l'édifice d'un nouveau gouvernement, parce que le pouvoir arbitraire nous avoit appris qu'on ne peut être heureux que par le secours et sous la protection des loix. Tout intérêt étranger à la liberté fut négligé. Nous parûmes délivrés des vices qui nous avoient soumis à Charles XI, et des vices encore plus dangereux avec lesquels le despotisme nous avoit familiarisés. Nous n'eûmes tous qu'un

même esprit. Nous oubliâmes nos anciennes jalousies, nos haines, nos rivalités, nos injustices, nos injures, nos reproches, nos soupçons, et jusqu'aux passions dont il semble que le cœur humain ne se sépare jamais quand il en est une fois infecté.

Qu'un historien fidèle instruise de ces événemens la postérité, donne aux hommes l'espérance d'un avenir heureux, et nous apprenne que la nature inépuisable dans ses bienfaits produit encore de ces ames fortes et courageuses que nous admirons dans la Grèce et dans Rome. La noblesse, à qui on avoit confisqué sous les derniers règnes ses maisons et ses terres, ne songea point à y rentrer. Personne ne réclama ses droits particuliers, personne ne pensa à réparer ses pertes, et à rassembler les débris de sa fortune domestique. Nous avions tout l'héroïsme de Charles XII; mais nous nous proposions une fin plus juste. Par une espèce de prodige, nous, qui pendant les longues disgraces qui suivirent la journée de Pultava, n'avions été attentifs qu'à soutenir l'état chancelant, et ne rien faire qui ne fût digne du courage outré de notre prince, nous fîmes avec joie des sacrifices à nos voisins pour nous livrer à des soins plus importans que des séiges et des batailles. Il est beau sans doute de s'ensevelir sous les ruines de sa patrie; mais il est plus beau encore d'élever un grand édifice sur ces ruines. Nous eûmes la sagesse de penser

que l'établissement des loix et d'un sage gouvernevent étoit préférable à la possesion de quelques provinces dans la basse Allemagne, ou sur les frontières de Pologne.

Malgré ce que nous avons fait, et dont l'Europe n'est peut-être pas assez habile pour être étonnée, ne puis-je pas dire, sans blesser le respect profond que je dois aux grands hommes qui nous ont présenté des loix, que nous avons nous-mêmes manqué à la fortune ? Qu'une voix se fût fait entendre dans cette diète de patriotes, que Fersen ou Bibing eût proposé des réglemens dignes des beaux siècles de Sparte et de Rome, et je ne doute point qu'il n'eût retrouvé en nous de nouveaux Spartiates et de nouveaux Romains. L'enthousiasme dont il falloit profiter s'est éteint ; le mouvement imprimé aux esprits s'est ralenti, et nous commençons à nous plaindre des maux que produit l'avarice. Nous voyons déjà parmi nous un commerce de corruption ; l'argent des étrangers se répand dans la Suède ; il la divise en partis de chapeaux et de bonnets : on use contre nous de la détestable politique de Périclès ; tandis que nous vendons lâchement notre honneur et notre patrie, le gouvernement ébranlé à chaque diète ne prend aucune consistance. Il faudra peut-être que de bons et braves citoyens attaquent pendant un siècle entier l'avarice dans ses derniers retranchemens, avant que d'en pouvoir triompher. Mais je ne désespère de rien, et je crois

qu'il peut se trouver des circonstances où mes loix contre l'avarice ne seront pas aussi inutiles que vous le prétendez.

Vous ne m'avez pas converti, reprit milord ; au contraire, en me parlant de tous les hasards extraordinaires et de tous les événemens singuliers dont vous avez eu besoin pour changer votre gouvernement, vous avez multiplié mes doutes. Que voulez-vous que j'espère, s'il faut à une nation un Charles XII, qu'heureusement la nature ne prodigue pas ? Il s'écoulera peut-être deux mille ans avant qu'il paroisse un prince pareil ; et quand il paroîtra enfin, êtes-vous sûr que faisant la guerre en étourdi qui ne soupçonne pas qu'il puisse être battu, il aura cette suite bizarre d'aventures qui vous a rendus libres ? D'ailleurs, quand vous reprîtes vos idées de liberté, vous n'aviez pas encore eu le temps de vous accoutumer avec la servitude. S'il y avoit encore quelque force dans les caractères, je pourrois m'attendre à des révolutions ; mais les vices bas qui gouvernent aujourd'hui l'Europe, sont destinés à la gouverner éternellement, parce qu'ils ôtent à l'ame toute son énergie. Il faut donc s'attendre.....

Je vous demande pardon, interrompit notre philosophe, et je vous prie de croire que je puis me passer d'un Charles XII. J'ai des exemples par-tout. Sans desirer d'être libres, et cherchant de tous côtés un maître qui voulût bien prendre la place de Philippe II, les Hollandois sont par-

venus à fonder une république. Par un effet admirable de la providence qui vient à notre secours, la fortune a encore plus de caprice que nous n'avons de vices. Cette lâcheté, dont vous n'attendez que du mal, produira quelquefois le bien qu'un enthousiasme de courage a produit. Nous venons d'en avoir un exemple sous nos yeux, je veux parler de la Corse. Cette isle où les fiefs étoient connus, avoit tous les vices et tous les préjugés qui ont désolé le reste de l'Europe sous cette forme barbare de gouvernement. Elle devint une province des Génois ; et vous jugez bien qu'une aristocratie naturellement soupçonneuse ne règna pas sans inquiétude sur des gentilshommes qui avoient des châteaux forts, sur des villes qui se vantoient d'avoir des privilèges, et sur tout un peuple armé à qui ses rochers servoient de forteresse et de retraite. Au lieu de les accoutumer à l'obéissance, en ne songeant qu'à les rendre heureux, le sénat de Gènes ne songea qu'à les diviser pour les subjuguer les uns par les autres. Il se fit une loi de ruiner les anciennes familles, de détruire les privilèges de tous les ordres ; et tout fut confondu dans une misère et une servitude générale.

Voilà de grands maux, et certainement les Corses ne vous laissoient rien à desirer du côté de l'asservissement ; une révolution paroissoit impossible : cependant la mesure se comble, la patience a un terme auquel succède le déses-

poir. Les Corses commencent la guerre avec des fourches et des bâtons ; étonnés de leur entreprise, ils ne pensent pas qu'on puisse être libre ; plutôt que de manquer d'un maître, ils se donnent à un aventurier, le baron de Neuhoff ; et c'est parce qu'ils n'espèsent aucun secours étranger, qu'ils osent enfin vouloir se rendre indépendans. Mais, je vous prie, remarquez qu'ils tirent alors de leurs malheurs passés l'avantage de se voir débarrasés des erreurs et des préjugés que les fiefs, la noblesse et de grandes fortunes ont établis presque par-tout ailleurs. La vie simple, grossière, frugale et modeste à laquelle ils ont été accoutumés sous le joug des Génois, ne sert qu'à leur donner un courage plus opiniâtre, et les prépare à recevoir sans peine les loix les plus propres à réprimer l'avarice. L'abolition de tous les privilèges ne laisse subsister en Corse qu'un ordre de citoyens : l'égalité dont la politique fait tant de cas se trouve naturellement établie ; et rien n'est plus aisé que de confondre l'intérêt particulier de chaque citoyen avec l'intérêt général de la patrie.

Paoli n'a pas su profiter de ces circonstances favorables. Soit qu'il n'eût pas les lumières nécessaires à un législateur ; soit que son ambition, occupée de sa fortune particulière, ait trahi le courage de ses compatriotes, cet homme qui pouvoit être un Aristobule et un Brutus languit

obscurément à Londres ; et vous voyez sensiblement que la Corse auroit eu le sort de la Hollande, si elle eût eu à la tête de ses affaires un prince de Nassau.

Combien de révolutions préparées par la fortune avortent par notre sottise ! tantôt on espère trop, tantôt on n'espère pas assez. On fait à la hâte des loix, sans songer si elles peuvent subsister, et si on y obéira lorsque les esprits auront repris leur tranquillité ordinaire. On attaque des coutumes qu'il étoit indifférent de détruire. Proscrit-on des abus ? On ne manque pas de respecter les causes qui les ont produits, et qui doivent les conserver. En un mot, on n'a presque jamais compris que l'ordre immuable des choses est tel que dans tout lieu où il y a des riches, il y aura bientôt des hommes puissans ; et que dans tout lieu où il y a des hommes puissans, il y aura bientôt des riches. On n'a jamais su qu'il est inutile de réprimer séparément l'avarice ou l'ambition, parce que ces deux passions ont contracté une alliance éternelle, et s'étayent mutuellement : épargner l'une, c'est favoriser l'autre.

En effet, supposons que les plébéiens de Rome, qui se retirèrent sur le mont sacré, se fussent laissés séduire par l'apologue de Ménénius Agrippa ; et que contens d'obtenir l'abolition des dettes, d'ouvrir les prisons aux débiteurs,

et

et de faire porter quelque loix sévères contre l'usure des grands, ils eussent négligé de demander des tribuns. N'est-il pas évident qu'en se conduisant avec cette imprudence, le peuple n'auroit joui que d'un soulagement passager ? Les patriciens n'auroient pas manqué de feindre quelque modération pour donner le tems aux esprits de se calmer, et laisser effacer les traces de leur tyrannie ; mais ils auroient préparé sourdement la ruine des loix qu'ils venoient d'accorder. Instruits par la crainte à ménager leurs intérêts avec plus d'art, tous les bienfaits auroient été autant de piéges, et leur ambition n'auroit cherché qu'à se dédommager de ce que perdoit leur avarice. Sous prétexte d'obéir scrupuleusement aux loix ou de les perfectionner, ils en auroient abusé. En désunissant les Plébéiens qui n'auroient eu ni des protecteurs, ni un point de réunion dans les tribuns, ils auroient trouvé le secret de les asservir. Après avoir forgé les chaînes avec lesquelles ils devoient garrotter le peuples, ils se seroient servis de leur autorité pour s'emparer de toutes les richesses de la république.

C'est parce que les tribuns acquirent le pouvoir d'assembler le peuple, de suspendre les délibérations du sénat, d'approuver ou de rejeter ses décrets, de demander raison aux magistrats de leur administration, en un mot, c'est parce que la nouvelle constitution attaquoit et réprimoit également l'ambition et l'avarice, que la républi-

que fut heureuse. Dès qu'on est moins attentif à l'une, l'autre en profite pour être plus hardie et plus entreprenante. Suivez dans l'histoire romaine l'histoire de ces deux passions, et vous verrez qu'à peine l'avarice est parvenue à mépriser les loix agraires, que l'ambition menace de détruire la liberté publique.

En réformant notre gouvernement, il le faut avouer, nous n'avons pas eu la même sagesse ou le même bonheur que les Romains. Notre diète, frappée des maux qu'avoit causés le pouvoir arbitraire, ne craignit en quelque sorte que de voir s'élever un nouveau Charles XI. Vous connoissez notre constitution, vous savez que le prince placé au-dessous des loix leur est soumis; on régla qu'il ne seroit avec le sénat que le simple exécuteur des volontés de la nation. Après avoir établi les bornes que l'autorité royale ne devoit jamais passer, on crut avoir tout fait; cependant l'ouvrage n'étoit qu'ébauché; et faute d'une foule de loix nécessaires pour corrigir les citoyens de leur avarice et de leur ambition, notre gouvernement ne tarda pas à recevoir des secousses capables de l'ébranler. Le mari de la reine Ulrique ayant été associé au trône, trouva mauvais d'être beaucoup moins puissant en Suède avec le titre de roi, qu'il ne l'étoit dans la Hesse avec la qualité de landgrave. Il examina ce qui se passoit autour de lui, il lut dans les cœurs; et se flattant de les corrompre par des

dons et des promesses, il se flatta de reprendre l'autorité dont ses prédécesseurs avoient joui. Ses intrigues allèrent si loin, que la première diète qui fut assemblée après son élection, se vit dans la nécessité de lui marquer son mécontentement. Elle fit une députation au roi; et Lagerberg, son maréchal, lui dit que la nation lui faisoit demander de renoncer à toutes les pratiques qu'il mettoit en œuvre pour étendre son pouvoir au mépris des loix et à la ruine du gouvernement; qu'on lui donnoit vingt-quatre heures pour délibérer et prendre son parti; et que ce tems expiré, s'il ne faisoit pas la promesse qu'on lui demandoit, on déclareroit le trône vacant.

Nous avons diminué la prérogative royale, nous avons donné au prince une très-grande dignité et un pouvoir très-médiocre; cela peut nous suffire à l'égard du roi; mais n'avons-nous à craindre que lui? Pourquoi ne nous craignons-nous pas nous-mêmes? Les passions des citoyens sont-elles moins dangereuses que celles du prince? Pourquoi donc avons-nous négligé de régler, modérer, tempérer et diriger notre avarice et notre ambition? Si par hasard un ordre de l'état avoit des priviléges qui fissent incliner le gouvernement vers l'aristocratie, ne devrions-nous pas y remédier? Nous faisons un trafic honteux des intérêts de la patrie avec les puissances étrangères; quand on vend son honneur, est-on bien éloigné de vendre sa liberté? Qu'on arrête

le cours de ces abus par de nouvelles loix, ou nous éprouverons un jour que celles que nous avons aujourd'hui ne pouvoient pas nous suffire. Ne nous permettons pas d'aimer et de considérer les richesses, si nous ne voulons pas être les victimes de l'ambition ; attaquons l'ambition, et ne lui permettons pas de se repaître d'espérances flatteuses, si nous ne voulons rien craindre de l'avarice. Soyons sûrs que les ambitieux qui cherchent à prix d'argent à se rendre puissans se dédommageront amplement des avances qu'ils font aujourd'hui, s'ils peuvent s'emparer de l'autorité ; soyons sûrs que des citoyens trop riches pour aimer notre égalité sont les ennemis de notre gouvernement.

Vous aimez trop la vérité, milord, poursuivit notre philosophe, pour ne pas me permettre de vous parler avec la franchise qu'elle inspire. Je vous dirai donc que votre constitution me paroît infiniment moins assurée que la nôtre. Votre roi, dites-vous, ne peut faire aucun mal, et n'est puissant que pour faire le bien ; mais si vous parlez sérieusement quand vous tenez ce langage, je vous demande pourquoi vous avez eu tant de révoltes, de guerres civiles et de révolutions. Pourquoi donc vos publicistes les plus savans ne peuvent-ils assigner les bornes précises que les loix prescrivent à la prérogative royale et aux priviléges de la nation ? Que signifient donc tous ces galimatias de vos papiers

publics, qui représentent la liberté toujours attaquée, toujours chancelante, et qui se plaignent des entreprises continuelles du ministère. Croyez-vous qu'une liste civile d'un million soit bien propre à réprimer l'avarice d'un prince ? Est-ce pour l'empêcher d'être ambitieux, que vous lui accordez une part dans la puissance législative, et que vous le laissez le maître, de disposer de tous les honneurs et de toutes les graces de l'état ? On diroit que vous avez pensé que l'argent appaise la soif de l'argent, que le pouvoir appaise la soif du pouvoir.

Pour ne pas craindre l'ambition et l'avarice du prince, avez-vous du moins songé à préserver les citoyens de ces deux passions ? Point du tout. Vos loix sur le commerce passent pour les loix les plus importantes, et toutes ne tendent qu'à le rendre très-riche et très-lucratif. Où sont vos réglemens contre le luxe ? Tout ne vous porte-t-il pas à trouver la médiocrité ridicule et insupportable ? Si les richesses servoient à faire excuser les vices, si elles faisoient considérer un mal honnête homme ; pourquoi seriez-vous étonné qu'au mépris de votre honneur et de vos sermens, les places du parlement fussent vendues, et que ceux qui les auroient achetées les remplissent mal ? Si l'ambition peut se satisfaire par des moyens bas et honteux, si en trahissant la patrie on peut parvenir à de grands honneurs, faut-il être surpris que des

hommes qui n'ont fait beaucoup de bruit dans le parti de l'opposition, que pour se faire craindre et se vendre plus chèrement, finissent par être de détestables ministres ? Vous vous maintenez moins par vos loix que par l'esprit de liberté qu'elles ont donné autrefois à la multitude, et que le peuple a conservé, parce qu'il n'est pas corrompu par les richesses, et qu'il ne peut être ambitieux.

Vous vous alarmez sur votre sort, et vous avez raison ; mais ces alarmes, qui vous sont nécessaires pour vous tenir en garde contre les dangers de votre situation, cesseront quand la corruption aura fait de nouveaux progrès ; et quelles seront alors vos ressources ? A proprement parler, vous n'êtes par gouvernés par vos loix, mais par les événemens, les circonstances, et sur-tout par les intérêts et les passions des personnes qui sont à la tête des affaires. Les loix trop flexibles de votre constitution, parce qu'elles ne se communiquent pas une force mutuelle, se prêtent trop aisément à tout. Nulles, sous Henri VIII et Elisabeth, elles reprennent quelque vigueur sous Jaques, parce que ce prince timide a moins de talens que ses prédécesseurs pour parvenir à ses fins. Voyez comme elles changent de forme, et pour ainsi dire, de nature entre les mains des deux Charles, de Cromwel, de Jaques II et de Guillaume III.

CHAPITRE III.

Caractère des loix nécessaires pour réprimer et régler l'ambition dans l'état et dans les magistrats.

MILORD étonné, et peut-être consterné de ce qu'il venoit d'entendre, parut un moment rêveur et pensif : et il se seroit abandonné à ses réflexions, si notre philosophe ne l'en eût tiré, en m'adressant quelques paroles étrangères aux matières qui nous occupoient. Revenons à nos loix, dit milord avec vivacité. Vous me voyez dans une situation violente ; ce n'est pas vous qui m'affligez, ce sont les erreurs de mon pays qui m'inquiètent. Plus on médite sur la nature du cœur humain et les principes qui doivent guider un législateur, plus il est impossible de ne pas plaindre les sociétés. Souvent elles ne savent ce qu'elles veulent, et plus souvent encore elles se livrent à des espérances insensées, et prennent une route opposée à celle qu'elles cherchent. Puisque les passions les plus funestes ont dicté presque toutes les loix, il est juste que l'histoire n'offre qu'un tableau presque continuel de misères, de désastres et de calamités. Le passé ne me touche guère ; mais que ce passé est un malheureux augure pour l'avenir ! Que de tristes

réflexions.... Je ne puis cependant résister au desir de connoître des vérités qui m'affligeront; et je n'ai pas oublié qu'après avoir proposé des loix contre l'avarice, vous devez attaquer l'ambition.

Soit, répondit notre philosophe, mais je vous avertis que je n'ai rien de consolant à vous dire. Je crois, poursuivit-il, avoir prouvé que l'état ne pouvoit estimer les richesses, sans que les citoyens ne les considérassent aussi; j'ajoute actuellement que l'ambition d'une république se communiquera nécessairement à ses citoyens. Quoique l'avarice et l'ambition exposent également un peuple à mille dangers, et le conduisent enfin à sa ruine, je mets cependant une grande différence entre ces deux passions. L'une avilit nécessairement et dégrade l'ame, l'autre peut quelquefois l'élever et l'agrandir. Une république avare ne fera jamais rien de grand, parce que le citoyen y préfère sa fortune particulière à la fortune publique. Nommez-moi, je vous prie, une vertu utile à la société que le législateur puisse donner à des hommes avares. Il n'en est pas de même d'une république ambitieuse; elle peut aimer la guerre, se rendre incommode à ses voisins, conquérir des provinces, et faire cependant envier son sort, sa gloire et son bonheur. Si ses loix ont eu soin d'associer à cette passion les vertus avec lesquelles elle peut s'allier, tels sont le courage, l'amour de la liberté et de la patrie, la généro-

sité, le désintéressement, etc. Le citoyen, si je puis parler ainsi, n'est alors ambitieux que de l'ambition publique; il s'enivre de la fortune de l'état, et met sa gloire à le servir et à se sacrifier à ses intérêts. Tels ont été plusieurs peuples anciens, et sur-tout les Romains, qui, faisant une guerre continuelle pour s'agrandir, conquirent l'Italie plus par leurs vertus que par la force de leurs ames.

C'est parce que l'ambition peut avoir des commencemens heureux et brillans, que la politique lui fait si aisément grace, et qu'il n'y a presque point de législateur, qui par ses établissemens n'invite sa république à s'agrandir. Quoique l'ambition habilement ménagée fonde les ressorts du gouvernement, et donne quelquefois aux citoyens des vertus que nous devons aimer et respecter, je crois cependant que les loix doivent proscrire sans pitié cette passion. Les qualités héroïques que nous admirons le plus dans les Romains peuvent se trouver avec le même éclat dans une république, qui par principe de modération aimera la paix, et ne fera la guerre que pour se défendre. Lacédémone en est la preuve. N'y a-t-il pas même une gloire supérieure à la gloire des conquêtes? J'entends la gloire qui résulte de la pratique de la justice, et qui s'occupe du bonheur de tous les hommes. Avec quelque vertu que l'ambition soit associée, n'est-il pas

vrai qu'elle lui communique insensiblement sa rouille, et l'altère peu-à-peu ?

Je ne me trompe point, milord, quand je dis que l'ambition dénature toujour un peu les vertus qu'on lui joint. Avec cette confiance qu'inspirent toujours les forces et les succès, consultera-t-on avec soin les règles les plus exactes de la justice ? Un peuple ambitieux ne contractera-t-il pas naturellement une certaine âpreté de caractère qui rendra ses vengeances terribles ? Il ne connoîtra point l'indulgence dont les hommes ont tant besoin ; il se fera un droit des gens, qui par sa rigueur se rapprochera de l'injusice. Desirera-t-on de subjuguer ses voisins, prendra-t-on la peine de les soumettre, et ne desirera-t-on jamais de s'enrichir de leurs dépouilles : tous les peuples ambitieux ont jugé sans qu'ils s'en apperçussent, de l'importance de leurs succès par le butin que leur valoit la victoire. Dans les plus beaux tems de la république romaine, ses généraux exposoient dans leur triomphe les dépouilles des vaincus ; et le peuple qui se repaissoit avec plaisir de ce spectacle n'avoit pas sans doute un désintéressement aussi entier que les Spartiates, qui ne faisoient la guerre que pour se défendre ou protéger leurs alliés. L'ambition soutenoit ainsi l'avarice. Chacun voudra étendre ses héritages, à l'exemple de la république qui veut étendre ses domaines. Aussi l'usure qu'on vouloit proscrire

subsista-t-elle ; et les riches, corrompus par leur ambition, noublièrent point l'art de faire valoir leur argent. De-là, la longue résistance qu'on fit à l'établissement des loix agraires, et la négligence éternelle avec laquelle elles furent observées.

Enfin n'est-il pas vrai que l'ambition détruira toujours la grandeur qu'elle a élevée ? Les vertus doivent s'affoiblir insensiblement et disparoître sans retour, puisque l'avarice est sans cesse excitée. La décadence est plus lente, tant qu'on fait la guerre à des nations pauvres ; mais avec quelle célérité un peuple ne court-il pas à sa ruine, quand ses armées ont vaincu des provinces riches et puissantes ? vous vous rappelez ce que je disois, il n'y a qu'un moment de la corruption que le butin de Platée fit naître à Lacédémone ; je pourrois vous désigner en détail les vices que les Romains durent à leurs guerres puniques, et ceux qu'ils rapportèrent des différentes contrées de l'Asie qu'ils soumirent. Quand les richesses auront enfin détruit les vertus que l'ambition s'étoit associées, la république sera avilie par les vices bas qu'on reproche aux Carthaginois, ou déchirée par ceux qui allumèrent les guerres civiles des Romains. Si la mollesse, la lâcheté, la basse intrigue et le mensonge n'y règnent pas, il s'élèvera des Marius, des Sylla, des César, des Pompée, des Octaves ; et ces citoyens

ambitieux jetteront les fondemens d'une tyrannie perpétuelle.

Si l'ambition est si funeste pour les peuples mêmes qui ont eu l'habileté de lui associer les plus grandes vertus ; si ces peuples se sont toujours perdus par les succès mêmes qui ont d'abord élevé leur fortune, sera-t-on surpris des maux sans nombre qui assiègent ces états qui ont osé être ambitieux, et aspirer à faire des conquêtes, quoique leur constitution se refusât à toute espèce d'agrandissement ? Succombant sous le poids de leurs entreprises, et se croyant par vanité dignes d'une grande fortune, des obstacles insurmontables les ont inutilement avertis de leur foiblesse. Ils ont recouru aux expédiens, et épuisé leurs ressources. Il auroit été plus commode et plus aisé de vivre en paix, que de faire sans cesse de nouveaux efforts et des guerres infructueuses. Le comble du ridicule, c'est qu'on ait imaginé que l'argent étoit l'ame des succès. Quelques princes ont cru qu'avec l'argent, qui a perdu la république romaine, ils achèteroient une grandeur qu'elle ne devoit qu'à son courage, à sa discipline, à sa patience, à sa magnanimité, à son désintéressement, à son amour de la gloire, de la patrie et de la liberté, à sa tempérance, en un mot à ses bonnes mœurs. Ils ont fait la guerre en banquiers. Qu'en est-il arrivé ? Ils ont eu l'ambition et les vices de Carthage. Les finances

du fisc se sont épuisées, les sujets mercenaires ont mis leurs services médiocres à un prix exorbitant ; et si ces états subsistent encore, c'est que leurs ennemis aussi vicieux et aussi foibles qu'eux, ne peuvent avoir que de demi-succès qui les ruinent également.

De ces réflexions, milord, que faut-il conclure ? Que le législateur devant s'occuper du soin de former une république éternelle, ne doit donc pas lui permettre d'être ambitieuse. Qu'il ne croie pas que de grandes provinces fassent le bonheur et la force d'un état, et qui lui défende expressément de faire la guerre pour aggrandir ses domaines. La guerre offensive doit être regardée par le législateur comme un crime, et la guerre défensive comme le rempart de la république ; qu'il pense donc qu'après avoir rendu les citoyens heureux par la justice, il faut en faire des soldats capables de défendre leur bonheur. Apprenez-leur à mourir avec plaisir pour la patrie. Dès le berceau, instruisez les enfans à respecter leurs défenseurs. Que la valeur soit après la justice plus honorée que tout le reste. Multipliez les récompenses qui lui sont dues, mais avec cette sage économie qui, loin de les dégrader, les rend plus précieuses. Les couronnes civiques des Romains étoient un établissement admirable ; il est beau que des hommes qui prodiguent leur sang sachent estimer la vie d'un citoyen. Que vos jeunes gens exercés à des jeux qui fortifient

le tempérament et donnent du courage, aiment la paix, non pas par crainte des maux et des dangers de la guerre; mais parce qu'ils seront contens de leur sort; mais parce qu'ils seront persuadés que la paix est l'état naturel des hommes, et que la force ne doit être employée que contre des animaux féroces qui ne peuvent se gouverner par les lumières de la raison.

Je me rappelle un beau morceau de Platon. N'est-il pas injuste, n'est-il pas honteux, fait-il dire à Socrate, que des villes grecques soient mises en servitude par des Grecs? Notre devoir, au contraire, si quelque puissance étrangère vouloir les asservir, ne seroit-il pas de veiller à leur sûreté et de les défendre? Nos soldats se déshonorent et déshonorent leur victoire et le champ de bataille, en dépouillant les ennemis vaincus et privés de la vie; est-ce là le prix que doit se proposer la valeur? Craignons de profaner la sainteté des temples, en y portant les armes et les enseignes des vaincus; les dieux qui nous invitent à nous aimer rejettent de pareilles offrandes. Respectons les fruits de la terre, ne soyons jamais des incendiaires; que gagnerons-nous à rendre nos ennemis implacables? Il ne peut point y avoir de véritable guerre entre les Grecs, s'ils sont obligés de prendre les armes les uns contre les autres, qu'ils se traitent comme des amis qui doivent bientôt se réconcilier; que le vainqueur contraigne moins le

vaincu à céder à la nécessité, qu'il ne l'invite à écouter les conseils de la raison ; qu'il le corrige en ami pour le rendre sage, et non pas en ennemis pour le perdre. Si une ville a des torts, les femmes, les enfans, les maisons, les temples, les sépultures, les murailles ne sont pas coupables, et nous ne devons punir que les auteurs de l'injustice.

Voilà une doctrine très-sage : la morale l'approuve, parce qu'elle est honnête, et la politique doit l'approuver, parce qu'elle est utile ; mais Platon ne lui donne pas assez d'étendue. Ce qu'il dit des Grecs, je voudrois que le législateur le dît de tous les hommes ; car la terre entière est notre patrie commune, comme la Grèce l'étoit des Grecs. D'ailleurs, s'il importe aux Grecs d'être raisonnables les uns à l'égard des autres, pourquoi leur seroit-il avantageux d'être déraisonnables envers les étrangers ? On m'objecte ordinairement qu'il est bien difficile d'inspirer une pareille modération aux citoyens, pendant qu'on fait tous ses efforts pour en faire d'excellens soldats. Aussi conviens-je qu'il n'est pas aisé de donner de bonnes loix à une république. Je Sais que les Spartiates même n'ont pas toujours montré la modération que Lycurgue leur avoit recommandée : on peut leur reprocher la guerre de la Messénie, qui ne finit que par la ruine entière de ses habitans. La haine que nous inspire l'injustice d'un ennemi n'est

que trop propre à nous faire illusion. Après s'être défendu avec succès, on sera porté à croire qu'il est permis et utile de se venger. L'amour de la gloire nous trompera ; on dira comme Caton, qu'il faut détruire Carthage, parce qu'elle est puissante ; on croira que c'est une entreprise glorieuse, parce qu'il faut pour l'exécuter des qualités et des talens que les hommes ont raison d'estimer. A force de considérer les vertus militaires, on craindra qu'une paix trop longue ne soit capable de les affoiblir ; on pensera que la discipline la plus vigilante ne suffit pas pour exercer les soldats, et qu'il importe de faire quelquefois la guerre pour ne pas laisser amollir le courage. Plus je sens combien les conseils de cette mauvaise politique, ou de nos passions peuvent nous égarer, plus je suis persuadé qu'il est nécessaire que le législateur nous avertisse de nos devoirs de la manière la plus claire, et nous montre tous les écueils où nos passions quelquefois déguisées en vertus peuvent nous conduire.

Il s'en faut bien que la plus grande modération et le plus grand courage soient incompatibles ; si leur alliance est rare, c'est que les loix ne l'ont presque jamais préparée. Qu'il soit donc ordonné à tous les citoyens de croire que la guerre est le plus grand des maux après la ruine de la république, et la paix le plus grand des biens après la conservation des loix. Que toute

toute guerre qui n'est pas entreprise pour se défendre soit regardée comme une injustice ; que celui qui l'aura conseillée réponde du sang de ses citoyens, et puisse être cité devant les tribunaux comme un ennemi public. Que ces maximes, pour devenir l'esprit national, soient enseignées par les vieillards aux jeunes gens, et que les mères mêmes en instruisent les enfans, dès que leur ame développée commencera à faire usage de leur sens. Si vous ne savez pas instruitre et régler le courage de vos soldats, s'ils ignorent où, comment et pourquoi ils doivent vaincre, soyez sûr que leur amour pour la gloire et leurs succès ne tarderont pas à donner à la république une ambition ruineuse. Que sous prétexte de prévenir l'ennemi, ou pour quelqu'autre raison que ce soit, il ne soit jamais permis de porter la guerre sur son territoire. Attendez sur votre frontière : par-là vous lui laisserez plus de tems pour calmer son emportement, vous serez vous-même moins tenté d'abuser de votre victoire, et les conditions de la paix seront moins difficiles. La loi ordonnera de vaincre ou de mourir, parce qu'elle aura préparé les citoyens à préférer la gloire à la vie ; mais elle défendra, sous peine d'infamie, de poursuivre un ennemi qui a pris la fuite, de dépouiller les morts, et de faire du butin. Ainsi la victoire vous sera disputée avec moins

d'opiniâtreté, et vous ne vous laisserez corrompre ni par l'ambition, ni par l'avarice.

Ne vous contentez pas d'avoir, à l'exemple des Romains, un collége de prêtres Fessaliens pour juger de la justice ou de l'injustice de la guerre, et remplir les lentes formalités avec lesquelles elle doit être déclarée. Vous seriez trop heureux qu'on vous reprochât la sage lenteur que les Grecs reprochèrent aux Lacédémoniens. Une déclaration de guerre ne peut être méditée trop long-temps ; ce n'est que quand elle est faite qu'il faut agir avec célérité pour étonner ses ennemis et hâter le retour de la paix. Etablissez une classe de magistrats, dont la seule occupation soit de conserver la paix. Ils seront toujours prêts à réparer les torts et les injures que vous aurez pu faire par ignorance ou par emportement. Il leur sera ordonné de prévenir tout sujet de rupture et de cultiver l'amitié de vos voisins. S'il s'élève quelque différent entr'eux, ils travailleront à les concilier. Ils négligeront, par générosité, toutes ces bagatelles puériles dont l'Europe fait aujourd'hui des affaires si grandes et si difficiles. Faire beaucoup de bruit, s'irriter ou s'alarmer pour des riens, c'est bien plus décéler la petitesse de ses vues, que montrer une attention diligente à manier ses intérêts.

Que veut-on, que se propose-t-on avec cette politique de jalousie et de défiance que les peuples

ont les uns à l'égard des autres ? Elle n'est bonne qu'à hâter le mal qu'on craint, et qui ne seroit peut-être jamais arrivé. Quelle folie de nous affoiblir pour empêcher que nos voisins ne s'agrandissent ! Toutes ces spéculations sur l'avenir sont d'autant plus vaines aujourd'hui, que l'Europe semble se conduire au hasard, et que les alliances n'ont aucune stabilité. Si vos magistrats de la paix jugent en arpenteurs de la puissance des états, je vous prédis que vous ne jouirez jamais d'un moment de repos. Il faudra imaginer un mot d'équilibre entre les puissances. Pour se faire une grande réputation de prudence, il faudra que vos magistrats soient inquiets, hargneux, taquins, jaloux, incommodes, visionnaires et ambitieux. Il faudra qu'ils viennent, comme des chevaliers errans, se mêler des choses qui ne les regardent point, et réparer des tort dont ils n'ont point à se plaindre. En vérité, milord, cette routine de tracasserie et d'inquiétude, que nos passions ont honorée du nom de politique, a été une des plus grandes sources des malheurs de l'humanité. Je ne conçois point pourquoi les législateurs qui ont réglé les droits et les devoirs réciproques des citoyens pour entretenir la paix dans l'état, ont toujours négligé de faire des loix pour régler les devoirs de leur nation envers les étrangers, et conserver ainsi la paix dans la société générale des hommes. N'est-il pas évident que sans ce secours le droit

des gens ne sera jamais établi sur des principes fixes ; que la politique d'un peuple sera toujours incertaines et flottante, et que ses intérêts changeront aussi souvent que les vues et les passions des personnes qui les gouvernent successivement ?

Vos compatriotes, milord, se sont fait beaucoup plus de mal par la politique que je blâme, qu'ils n'en auroient reçu de leurs ennemis ; et je suis fâché, que par une suite des anciens préjugés que la guerre de Gustave-Adolphe en Allemagne nous a donnés, nous nous occupions tant des forces et des intérêts de quelques puissances qui devroient nous être indifférentes. Placés à l'extrémité de l'Europe, bornés par la mer, la Norwège et la Laponie, nous n'avons à craindre que la Russie qui ne peut avoir de conduite constante, et qui nous craindroit, si nous pouvions donner une certaine consistance à notre gouvernement. Notre premier soin doit être de nous occuper de nous-mêmes. Que nous serions forts, si en marchandant notre alliance, les étrangers ne nous divisoient pas ! Osons croire que nous pouvons nous suffire à nous-mêmes ; déclarons à toute l'Europe que nous voulons la paix et que nous ne ferons la guerre que pour défendre nos possessions ; c'est-là le seul moyen d'arrêter le cours de cette corruption que les étrangers ont introduite parmi nous, et qui nous sera plus funeste que l'indifférence dont ils nous menacent.

Si ces réflexions sont justes, il est aisé de deviner les loix que le législateur prescrira aux magistrats de la paix. L'ambition nous fait regarder nos voisins comme des ennemis naturels qui nous gênent, nous empêchent de nous agrandir, et dont il faut se défier ; la justice nous les représentera comme des amis qui doivent nous aider et nous secourir, et la loi doit nous ordonner de les traiter en alliés fidèles, et de les guérir par notre indulgence des soupçons et de la jalousie qu'ils pourroient avoir. S'ils sont attaqués par une puissance étrangère qu'ils ont offensée, faites tous vos efforts pour les concilier, et montrez que vous aimez la justice ; s'ils sont attaqués injustement, vous les défendrez, parce qu'ils forment une barrière qui vous couvre. Vous ne vendrez point vos services pour ne pas ouvrir votre ame à l'avarice, et pour apprendre à vos alliés à ne pas vendre leur secours. L'amitié n'est point vénale ; et les états, de même que les particuliers, n'ont pu compter sur rien, dès qu'ils en ont fait un commerce honteux. Une république se piquera de générosité, si elle a reçu et non pas acheté vos bienfaits ; elle vous servira avec zèle, si vous l'avez servie avec désintéressement. Je le répète, milord, c'est pour avoir abandonné cette partie importante de la société aux caprices de nos passions, au lieu de la gêner par des loix, que la politique trafiquant de ses services et de ses secours, a

pris l'esprit d'un marchand ou d'un agioteur. Elle a cru les vendre toujours à trop bon marché, et les acheter trop chèrement ; elle a mis une sorte de gloire à tromper et à faire des dupes avec subtilité. De-là l'inutilité de presque toutes nos alliances ; de-là nos intrigues et les plaintes éternelles que des alliés font les uns des autres.

Vos loix seront plus ou moins sages, suivant qu'elles seront plus ou moins propres à vous lier avec vos voisins, de façon que vous ne formiez qu'une république fédérative : voilà le plus haut degré de perfection où la politique puisse s'élever. Si vous voulez y réfléchir, vous verrez que les Grecs durent autrefois leur bonheur à cette confédération, et que la perte de leur liberté suivit de près leurs divisions. C'est l'alliance des treize cantons qui fait encore aujourd'hui la sûreté de la Suisse. Chacune de ces républiques est foible par elle-même, toutes sont fortes par l'intérêt commun qui les unit. Aucun de leurs voisins ne songe à s'agrandir à leurs dépens. Supposez-les divisées entr'elles, et sur-le-champ vous verrez que des alliés perfides leur offriront des secours dangereux, et que sous prétexte de les servir, on ne cherchera qu'à les subjuguer.

Les possesions étrangères seront sévèrement interdites. Si je demande à quoi elles peuvent être utiles, l'expérience de tous les tems me répond qu'elles sont toujours pernicieuses. Des provinces séparées donnent nécessairement deux

intérêts à un état. Ont-elles des forces égales ? Elles se défieront l'une de l'autre, et leur jalousie les rendra ennemies. Ont-elles des forces inégales ? Je puis vous répondre que jamais le législateur ne parviendra à établir entr'elles des loix impartiales. Si la province la plus puissante n'a pas la sagesse d'affranchir celle qui lui est soumise, elle en voudra devenir le tyran ; elle ne travaillera qu'à l'affoiblir pour conserver plus aisément son empire ; et si elle ne se fait pas une ennemie, elle n'aura du moins que des sujets qui la serviront mal. Est-ce pour lever des tributs sur une province étrangère que vous voulez la posséder ? En ce cas craignez d'être punis de votre avarice par les maux qu'elle vous causera. D'ailleurs, songez que des possessions éloignées coûtent toujours plus qu'elles ne rapportent. Si c'est l'ambition qui vous conseille, si elle vous persuade qu'il est beau d'avoir des sujets, vous ne serez pas long-tems sans vous appercevoir qu'elle vous trompe. En vérité, j'ai regret que les puissances qui nous ont dépouillés de la Livonie et de quelques principautés que nous avions conquises en Allemagne, dans le dernier siècle, ne nous aient pas rendu le service de nous enlever la Poméranie; car nous n'aurons pas le courage de l'abandonner. Je voudrois bien savoir à quoi nous sert cette province. Elle nous ouvre, dit-on, l'Allemagne ; j'en conviens : mais qu'avons-nous à faire en

Allemagne ? Que votre pays ne soit ouvert à personne, si vous voulez être libres et indépendans ; mais aussi n'ayez point de porte pour entrer chez les autres, si vous ne voulez pas vous exposer à la tentation d'être avares, injustes et ambitieux. C'est à cette malheureuse facilité de porter la guerre dans toute l'Europe, que l'Espagne, autrefois si florissante, doit en partie sa foiblesse et l'engourdissement où elle se trouve. La France n'auroit-elle pas été trop heureuse que l'Italie, l'Empire et les Pays-Bas lui eussent été éternellement fermés ?

Que ne pourroit-on pas dire de cette manie qui dépeuple l'Europe pour peupler l'Amérique après l'avoir dévastée ? Les Grecs seuls ont compris ce que devoient être des colonies ; elles servoient à les débarrasser des citoyens qu'un heureux gouvernement multiplioit trop, car la trop grande abondance d'hommes est un mal, comme la dépopulation ; et jamais ils n'ont pensé que des citoyens qui alloient cultiver une terre étrangère ne dussent pas jouir d'une entière indépendance. Tantôt c'est l'ambition, tantôt c'est l'avarice qui a fondé nos colonies, et elles ont eu le sort qu'elles devoient avoir. Vous voyez les suites de l'ambition espagnole ; l'Amérique est devenue inutile à cette monarchie ; elle a changé en désert les provinces qu'elle y possède, et ses mines d'or et d'argent ne l'ont pas même enrichie.

Selon les apparences, milord, vous allez voir les suites funestes de l'avarice de vos compatriotes. Ils n'ont songé qu'à ouvrir de nouvelles branches à leur commerce ; et ce commerce a déjà causé des guerres qui ont coûté presqu'autant d'argent que le commerce en a rapporté. Mais ce n'est pas tout, pour rendre ces colonies avantageuses, il a fallu les sacrifier à la métropole, et rien n'étoit plus aisé. Des états qui se forment et qui ont besoin de protection, reçoivent les loix qu'on veut leur imposer ; mais ils acquièrent peu-à-peu des forces, et quand ils s'apperçoivent enfin qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes et désobéir impunément, devez-vous compter sur leur docilité ? L'avarice de la métropole a fondé le grand ouvrage de vos colonies, et l'avarice de vos colonies détruira les projets et les espérances de la métropole. Vos colonies s'essaient à l'indépendance, et vous êtes accoutumés à une domination que vous ne pouvez ni conserver ni abandonner. Peut-être vous en coûtera-t-il et beaucoup de sang et beaucoup d'argent pour perdre l'Amérique que vous devriez affranchir : c'étoit bien la peine de vous faire de si grands établissemens sous un autre ciel. Quoiqu'il en soit, nous avons eu comme vous le goût des colonies, et je ne suis pas fâché que la nouvelle Suède soit devenue la Pensilvanie.

Mais revenons à nos magistrats de la paix : la loi doit en former un collége toujours subsistant,

afin que le même esprit, les mêmes maximes, la même doctrine se conservent parmi eux. Il faut leur accorder une assez grande autorité, pour qu'ils puissent inspirer à la république leurs sentimens, au lieu d'obéir aux volontés capricieuses d'une multitude souvent trompée par un avantage passager, et toujours incapables de lire dans l'avenir, et d'y voir ce qu'elle doit attendre de ses entreprises.

Ce seroit sans doute beaucoup que d'avoir établi les loix dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler; mais en législation rien n'est vraiment bon, rien n'est vraiment utile qu'autant que toutes ses parties, faites les unes pour les autres, se prêtent une force mutuelle; et mes loix ne produiroient qu'un bien très-médiocre ou très-court, si le magistrat qui pour me servir de l'expression de Cicéron, est une loi parlante, comme la loi est un magistrat muet, peut troubler, altérer et déranger par son ambition les mœurs et la constitution de l'état. En lui donnant un très-grand pouvoir pour conserver et protéger efficacement les loix, faites en sorte qu'il n'en puisse abuser pour les faire obéir à ses volontés. Comment le législateur parviendra-t-il à la fin que je désire? C'est, poursuivit notre philosophe en partageant la magistrature ou la puissance exécutrice en différentes parties qui seront confiées à différens citoyens. L'un servira de surveillant à l'autre; tous seront continuellement avertis par leurs col-

lègues, que leur pouvoir est limité. Tant que le magistrat ne passe point les bornes qui lui sont prescrites, que rien ne lui puisse résister. Dès qu'il ne se contente pas d'être le ministre des loix, qu'il trouve de tous côtés des obstacles qui le fassent rentrer dans son devoir, ou qu'il ne puisse échapper au châtiment, s'il est incapable de se corriger.

Un législateur prudent sait qu'il n'a affaire qu'à des hommes : il n'exigera donc point des magistrats un courage, des forces et une sagesse qui ne peuvent appartenir qu'à des intelligences supérieures. Il ne leur imposera pas des devoirs trop étendus ou trop nombreux. Il écartera les tentations auxquelles leur vanité est exposée, et qui pourroient dégénérer en ambition. La loi doit donc abréger le tems des magistratures, à raison du pouvoir qui leur est confié. Les Romains étoient admirables dans cette partie. Le dictateur qui avoit, pour ainsi dire, dans ses mains le sort de la république, ne régnoit que pendant six moix ; et sa magistrature étoit réservée pour des circonstances extraordinaires : chargé d'un poids au-dessus des forces de l'humanité, on n'exigeoit qu'un effort court et passager. Il n'avoit pas le tems de se former de grandes espérances, et moins encore de se servir de son pouvoir pour le rendre dangereux aux loix et à la liberté. Le censeur, dont la magistrature demandoit plus d'austérité que de talens, exerçoit pen-

dant cinq ans une autorité que l'état ne craignoit point, parce qu'elle étoit redoutée des citoyens. Mais la magistrature des consuls, des préteurs et des tribuns étoit annuelle, parce que leurs fonctions étoient plus pénibles, et que leur administration étoit telle qu'ils pouvoient aisément se faire un grand nombre de créatures et de partisans. En un mot, vous ne redouterez point l'ambition des magistrats, si vos loix sont telles qu'ils aient toujours devant les yeux, que bientôt ils se trouveront dans la classe ordinaire des citoyens, et seront obligés de rendre compte de leur conduite.

Rien n'est plus scandaleux que ces fortunes subites qui portent les citoyens des occupations les plus obscures aux emplois les plus relevés et les plus importans. Si la loi ne trace pas la route par laquelle on parviendra aux magistratures, si elle n'exige pas des épreuves rigoureuses, vous verrez que des hommes qui n'ont eu, ni le tems, ni les occasions de mériter l'estime et la confiance du public, s'empareront du gouvernement. Quoiqu'on pense aujourd'hui que l'esprit, et peut-être le bel esprit supplée à tout, je crois que l'art de commander veut être étudié même par un homme de génie. Avec des talens ordinaires, qu'on parvienne subitement à un emploi supérieur, et je suis sûr qu'on ne montrera qu'une présomption insupportable: avec beaucoup d'esprit même, on fera cent fautes qu'on sera incapable de réparer, et ce n'est pas là le seul inconvénient qu'il

faille craindre. Dès que les loix ne conduiront pas par degrés le citoyen à la plus haute élévation, toutes les magistratures subalternes en seront avilies et dégradées. On se croira déshonoré, si on n'est pas consul, quand à peine on mériteroit d'être édile. Une ambition ridicule tournera toutes les têtes, et il n'en faut pas davantage pour dégoûter les personnes qui ont de la vertu et des talens, et les éloigner du gouvernement. On ne trouvera dans les premières magistratures que des intrigans, et dans les magistratures subalternes que des sots qui n'auront pas même assez d'esprit pour devenir des intrigans, ou des gens d'esprit qui se contenteront d'être de bas fripons. La république est alors perdue, l'ambition n'aura aucune des vertus avec lesquelles elle peut être associée, et tous les vices des magistrats se trouveront dans les citoyens. Qu'il s'élève alors un homme courageux et capable de profiter de cette anarchie pour établir sa fortune; s'il ne devient pas un tyran, son ambition causera du moins des maux innombrables dans l'état.

Le législateur ne doit jamais permettre que sous prétexte du bien public, un magistrat conserve la dignité dont il est revêtu, lorsque le tems où il doit l'abandonner est arrivé. Les Romains se sont mal trouvés de n'avoir pas connu cette loi; en prolongeant les magistratures, en faisant des proconsuls, ils dérangèrent tout l'équilibre et toute l'harmonie de leur gou-

vernement. L'ambition acquit des forces. Corrompu par l'exercice d'un trop long pouvoir, on se livra à de trop vastes espérances. Quand on obéit à un Thémistocle ou à un Phocion, il est bien sûr que son successeur ne le vaudra pas. N'importe, il faut avoir le courage de préférer une bonne constitution à ces grands hommes. Si Thémistocle et Phocion sont prolongés dans leur magistrature, un sot, un fripon, dans dix ans, obtiendront le même honneur. Je voudrois cependant que le magistrat pût se flatter de parvenir encore aux premiers honneurs après avoir été confondu quelque tems avec les simples citoyens; cette espérance lui donnera un zèle qui ne laissera jamais languir les loix et le gouvernement.

Je comprends à merveille, dit milord, combien il est nécessaire de multiplier les magistratures, de changer souvent les magistrats, de ne conférer à vie aucun pouvoir, et de ne point permettre de passer sans interstice d'une dignité importante à une autre dignité importante. Mais si cette règle est sage à plusieurs égards, elle m'embarrasse à d'autres. Quelle république pourra vous fournir un assez grand nombre d'hommes excellens pour toutes les magistratures dont vous aurez besoin? J'admire la Suède, si tous les trois ans elle peut envoyer à sa diète des représentans dignes des fonctions augustes dont ils sont chargés; ce que je sais bien, c'est que l'Angleterre ne jouit

pas du même bonheur. Pour avoir un parlement composé de personnes telles que je les souhaite, je n'ose vous dire à quel petit nombre de représentans il faudroit le réduire.

Réduisez votre parlement, réduisez-le tant qu'il vous plaira, repartit notre philosophe, et je vous prédis qu'après l'avoir mutilé, vous aurez encore plus de sujets de plaintes que vous n'en avez actuellement. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les loix qui vous manquent de même qu'à nous. Comment les vertus et les talens perceroient-ils avec éclat, tandis que nous permettons à l'avarice et à l'ambition de faire sans cesse de nouveaux efforts pour les étouffer ? Tant que Rome a su se préserver de ces deux passions, n'a-t-elle pas trouvé tous les ans les consuls, les préteurs, les tribuns qui lui étoient nécessaires ? Sparte qui n'avoit qu'un petit nombre de citoyens ne manqua jamais d'aucun talent utile, parce qu'elle étoit pauvre, qu'elle aimoit sa pauvreté, et que pour obtenir une place de sénateur, il n'étoit question que de se distinguer par ses vertus.

Plus il y aura de citoyens qui pourront raisonnablement espérer de parvenir aux magistratures, moins la république sera exposée à manquer de magistrats capables de la gouverner. Si les seuls patriciens de Rome avoient pu être dictateurs, consuls, préteurs, censeurs, etc. ils n'auroient fait certainement que des efforts médiocres pour devenir de grands hommes. A peine

les plébéiens laissèrent-ils voir qu'ils aspiroient aux grandes dignités, qu'une émulation plus constante et plus active développa les vertus et les talens dans les deux ordres de la république. Faut-il vous l'avouer ? Jusqu'à présent nous n'avons eu presqu'aucun sénateur dont nous ayons été parfaitement contens ; à chaque diète nous faisons des réformes dans le sénat : mais ce n'est pas que les grandes vertus et les grands talens manquent en Suède, c'est que nous les étouffons en conservant des magistratures à vie. Des magistrats perpétuels ne sentent pas la nécessité de se hâter de faire de grandes choses ; et le parti qui aspire à posséder leur dignité n'a pas la patience d'attendre leur mort. On intrigue pour s'ouvrir une place au sénat, et il est naturel que les sénateurs se défendent par des intrigues. Voilà une des principales sources de nos maux, et si nous voulions y remédier, il faudroit commencer par ne plus faire des sénateurs perpétuels. Permettons même aux différens ordres de pouvoir entrer dans le sénat, et sur-le-champ chaque ordre qui ne s'occupe en quelque sorte que de ses intérêts particuliers, embrassera les intérêts généraux de l'état et prendra un nouvel esprit.

Plus une nation est bien constituée, moins elle exige de talens extraordinaires dans ses magistrats ; l'esprit général de la république supplée à tout ce qui leur manque. A mesure que les difficultés

difficultés deviendront plus grandes, les ressorts du gouvernement se tendront avec plus de force ; et de grandes vertus ne manqueront jamais de produire de grands talens. Les Gaulois assiégent Rome : ne soyez pas inquiet, il paroîtra un Camille. Annibal créera des Fabius, des Marcellus, des Scipion, et il sera vaincu par des généraux inférieurs, mais animés, pour ainsi dire, et protégés par le génie de la république. Si toutes les villes de la Grèce avoient été autant de Lacédémone, si plusieurs d'entr'elles n'avoient pas été assez lâches pour s'allier avec Xerxès, si les Athéniens eux-mêmes avoient été capables d'abandonner leur ville pour conserver leur liberté, auroit-il été besoin d'un Thémistocle pour triompher des Perses ?

Je vous prie, milord, de faire attention que les états sont plus ou moins exposés à se trouver dans ces conjonctures terribles qui demandent des talens extraordinaires, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés des principes dont je viens de vous entretenir. Une république qui a de bonnes loix est peu sujette à éprouver les caprices de la fortune ; comme ses maux sont médiocres, des talens médiocres et qui ne supposent que du bon sens suffiront pour y faire d'excellens magistrats. A mesure que vous laisserez prendre au contraire plus de force à l'avarice et à l'ambition, l'administration deviendra plus difficile. Dans la situation où se trouvent la

plupart des peuples de l'Europe, la providence nous prodigueroit inutilement des Lycurgue. Au milieu des passions insensées et des intérêts mobiles et capricieux qui nous gouvernent, comment la politique pourroit-elle se prescrire quelque règle certaine ? Nos vices opposent par-tout des obstacles supérieurs à nos talens.

CHAPITRE IV.

Caractère des loix nécessaires pour réprimer et régler l'ambition dans les citoyens.

JE ne suis pas au bout de mes réflexions, poursuivit notre philosophe ; et quoique les loix que je vous ai proposées jusqu'ici, soient nécessaires à l'établissement du bon ordre, je crois qu'elles ne seroient point capables de le conserver, si le législateur négligeoit de régler l'ambition des simples citoyens. Je l'ai déjà dit, les vices de ceux qui gouvernent ne manquent jamais de se communiquer à ceux qui sont gouvernés ; mais n'est-il pas également prouvé que les vices de ces derniers corrompent toujours le gouvernement et les magistrats ?

On fait trop peu d'attention aux intérêts de cette multitude qu'on appelle la populace. Ces citoyens qui sont toujours prêts à oublier qu'ils sont hommes, au lieu de les avilir chaque

jour davantage, il faudroit leur apprendre à connoître leur dignité. Plus on les humiliera, plus la vanité des grands et des riches sera insensée et oppressive : de-là ces guerres d'esclaves, ces révoltes de paysans et ces émeutes d'ouvriers, qui ont souvent mis la république en danger. Quand le législateur parle à la multitude, pourquoi prend-il toujours le ton d'un despote menaçant ? Que n'at-il quelquefois la douceur d'un père indulgent ? Il est barbare de punir le peuple de la stupidité à laquelle on l'a condamné. Le sentiment de la crainte n'est pas le seul que la nature nous ait donné pour nous rendre disciplinables ; pourquoi donc la politique n'emploie-t-elle que celui-là ? Si elle y est forcée, c'est une preuve que les loix sont extrêmement vicieuses, et il faut se hâter de les corriger. Puisque les derniers citoyens ont des devoirs bas et pénibles à remplir, ennoblissez leur état, en récompensant ceux qui s'acquittent de leurs devoirs d'une manière supérieure. Tentez tout d'abord pour les retirer de cette misère qui les abrutit. La mendicité déshonore et affoiblit un gouvernement. Les aumônes des riches ne réparent pas le mal ; et si vous ne voulez pas que les vices des riches profitent des vices des pauvres, proscrivez la pauvreté.

Que les citoyens regardent les magistratures comme la plus haute récompense du mérite, et qu'ils soient sûrs de les obtenir en se distin-

guant par leurs vertus et leurs talens. Si les loix sont parvenues à établir cette manière de penser, vous avez excité une émulation générale, vous aurez de grands magistrats, et les citoyens qui aspirent aux honneurs de la république empêcheront que ceux qui y sont parvenus ne se négligent ou ne s'égarent. Solon ne consultoit pas cette règle quand il vouloit qu'on recueillît une certaine mesure d'huile ou de froment pour s'élever aux magistratures ; c'étoit, si je ne me trompe, un assez mauvais moyen de corriger les Athéniens de leurs vices, que de rendre les richesses plus nécessaires que les vertus et les talens pour parvenir aux honneurs de la république. Qu'en résulta-t-il ? D'abord la tyrannie de Pisistrate, qui se servit du mécontentement des pauvres pour opprimer les riches, et dans la suite l'insolence de la multitude, qui voulant posséder toute l'autorité sans pouvoir exercer les magistratures, jeta Athènes dans la plus monstrueuse anarchie. Je ne vois qu'un pays au monde, ajouta notre philosophe d'un ton moitié railleur, moitié sérieux, où tout se vend, s'achète, se brocante, où toutes les dignités, toutes les charges sont tarifées, et où l'on n'est cependant jamais embarrassé de trouver à point nommé des hommes très-excellens pour toutes les parties de l'administration.

Je voudrois savoir comment se fait ce miracle ; mais ce que je sais très-bien, c'est que chez

quelques peuples où les loix ordonnent de tout donner au mérite, tout va cependant aussi mal que si l'argent y décidoit de toutes les distinctions. Sans doute qu'à force d'artifice, de fraudes, de mensonges et de bassesses, des intrigans y obtiennent les dignités que les riches achètent ailleurs. Je conclus de-là, milord, qu'il ne suffit point de ne pas vendre les magistratures, il faut empêcher que l'intrigue ne s'en empare. Qui de vos compatriotes ou des miens ont pris à cet égard les mesures les plus sages? En Angleterre tout sert à faire au roi des flatteurs et des partisans; c'est lui seul qui donne, ôte, redonne et confère à son gré toutes les dignités. En Suède, au contraire, il faut songer à mériter la faveur de la nation avant que de plaire au roi; et s'il est plus difficile de tromper le public qu'un prince qui souvent ne voit rien et quelquefois est intéressé à mal faire, vous conviendrez que devant avoir beaucoup moins d'intrigans que vous, le mérite est plus sûr d'être récompensé en Suède qu'en Angleterre.

L'intrigue ressemble à l'hydre de la fable: coupez une tête, il en renaît une autre. Toujours variée dans sa conduite, toujours nouvelle, toujours infatigable, toujours invisible, quoique toujours présente, elle trompe la vigilance des magistrats ou se sert de leur pouvoir, et élude la force des loix en feignant de les respecter. Combien de mesures n'a pas prises une république célèbre pour

empêcher que l'intrigue ne disposât de sa première magistrature ? De l'avenue qui y conduit, les loix, si je puis parler ainsi, ont fait un labyrinthe tortueux, dans l'espérance que les intrigans s'y perdroient ; mais ils ont su se faire un fil qui les conduit avec sûreté. En ce cas j'aimerois beaucoup mieux la méthode des Suisses, qui tirent au sort leurs bailliages : le sort est quelquefois juste, mais des intrigans ne le sont jamais.

Si le législateur veut épier l'intrigue dans toutes ses manœuvres, et opposer une loi à chacune de ses ruses, je l'avertis que jamais entreprise ne fut plus insensée. Il faut remonter à la source du mal ; donnez des mœurs à vos citoyens qui sont corrompus. Quoi qu'en disent aujourd'hui nos grands philosophes, tout dépend des mœurs ; et plus on approfondit les opérations de la politique, plus on est convaincu de cette vérité. S'il s'est formé des partis dans la république, travaillez à détruire ce qui les divise ; tâchez de les concilier avant que de leur ordonner d'être justes les uns à l'égard des autres. *Chapeau*, *Bonnet*, *Wigh*, *Thorys*, chacun préférera le plus médiocre personnage de son parti au plus grand homme qui lui est opposé. Je voudrois que les loix, après avoir établi quelques distinctions pour récompenser le mérite dans les simples citoyens, ordonnassent que sans ces récompenses de la vie privée, on ne pût

aspirer aux emplois publics. Par-là il n'y aura point de jour où l'on ne songe à se faire des titres pour se rendre digne des magistratures. On contractera l'habitude d'aimer le bien, et de respecter le mérite. Les esprits en peu de tems seront accoutumés à un certain ordre, et s'il peut paroître ridicule de demander une magistrature sans prouver qu'on l'a méritée, il paroîtra insensé de l'accorder. Ce seroit encore une assez bonne loi que celle qui ordonneroit de solliciter ouvertement les honneurs auxquels on aspire. Je ne crains rien tant que ces ambitieux honteux, qui sous le masque de la modestie et de la modération, semblent se tenir à l'écart, tandis qu'ils remplissent la république de leurs intrigues. Toutes leurs démarches sont tortueuses et ténébreuses; et qui agit ainsi dans le secret pour tromper et séduire, emploie sans scrupule la fraude, l'artifice, le mensonge et la calomnie.

Sous prétexte d'écarter les cabales du peuple et de faire de meilleures choses, ne permettez jamais aux magistrats de nommer aux magistratures vacantes. Vous ouvririez la porte à un grand abus pour en prévenir un petit. Les magistrats ne manqueroient pas de favoriser leurs parens et leurs amis. Au lieu de songer au bien général, ils s'occuperoient du bien particulier de leurs magistratures; et sous la protection de cette aristocratie naissante, vous verriez bientôt se former des familles privilégiées, qui

abuseroient de l'autorité. Si le peuple n'est pas corrompu au point de vendre ses suffrages au plus offrant et dernier enchérisseur, je préfère ces choix à ceux des magistrats. Le peuple peut se tromper, mais ce n'est point une raison pour le priver d'un droit qui lui appartient, et sans lequel il tomberoit dans la servitude. S'il a des erreurs, il faut l'éclairer en l'intéressant à la chose publique, et prendre des précautions pour qu'il ne puisse pas persévérer dans ses fautes. Que la loi ne permette donc pas d'opiner secrètement par la voie du scrutin. Vous savez, milord, combien cette méthode introduisit d'abus et de corruption dans les comices des Romains. Cicéron s'en plaint amérement. Chaque citoyen abusa du mystère qui le déroboit aux reproches, pour commettre les plus hautes injustices. Peu d'hommes, en effet, savent rougir à leurs propres yeux de leurs foiblesses ; on écrit sans pudeur ce qu'on ne prononceroit pas sans être déconcerté. Si le scrutin paroît nécessaire dans quelques états, concluez-en que la vérité et la probité ne peuvent s'y montrer impunément ; dites que la vertu y est timide, et par conséquent sans force ; dites que la main de la tyrannie commence à s'appesantir sur toutes les têtes, et que bientôt rien ne pourra lui résister.

Vous voyez, reprit notre philosophe, après s'être tu un moment, que je fais tous mes efforts pour substituer l'émulation à l'ambition.

C'est dans la vue d'encourager et de favoriser la vertu embellie par les talens, que je voudrois proscrire par mes loix mille usages connus en Europe, et dont elle n'a pas l'esprit de connoître le danger. Je l'avouerai, je suis choqué des distinctions héréditaires, quand je vois qu'un grand homme n'est souvent que le père d'un sot. Si vous me le permettiez, je mettrois tout le monde à sa place; mais puisque nous sommes convenus que c'est une entreprise impossible, il n'est question que d'examiner par quels moyens on peut se rapprocher de l'égalité naturelle, et ne la blesser que légèrement, en laissant cependant subsister ces distinctions dont la vanité est si jalouse.

Je ne veux pas qu'un bourgeois de la cité de Londres soit l'égal du premier pair d'Angleterre; à Dieu ne plaise : j'ordonnerai à chacun de payer un tribut de respect aux personnes que la fortune et le préjugé élèvent au-dessus de lui. Laissez-moi faire, j'établirai à cet égard une étiquette sévère et rigoureuse; mais en imposant des obligations aux petits, j'espère que vous voudrez bien me permettre de ne pas affranchir les grands de tout devoir. Que ceux-ci soient aussi hauts qu'ils le voudront, pourvu que les autres ne soient pas obligés d'être vils et bas. Je vous laisse le maître d'établir toutes les distances et toutes les préférences que vous voudrez, pourvu qu'il n'en résulte, ni la tyrannie, ni la servi-

tude, et que les droits les plus incontestables de l'humanité soient respectés.

Par exemple, milord, les gentilshommes forment en Suède le premier corps de l'état, et sont supérieurs aux ecclésiastiques, aux bourgeois et aux paysans; et je voudrois qu'en conservant tous les priviléges et toutes les prérogatives qui ne donnent que de la considération, nous ne fissions que partager avec les autres ordres les droits qui donnent de l'autorité. Il me semble qu'il ne résultera pas de grands inconvéniens de l'inégalite de rang et de distinction entre les citoyens, si tout se réduit à des formalités de politesse et d'égards entre les particuliers. Quelque peu importantes, quelque vaines cependant que soient les prérogatives que le législateur est obligé d'accorder aux différens ordres d'une république, je voudrois qu'il se défiât de la vanité, la plus frivole et la plus confiante des passions. En jouissant des distinctions purement honorifiques, on es regardera comme un titre, pour avoir une autorité réelle; les sophismes paroîtront autant de démonstrations. Ce sont les respects inutiles, rendus à l'ancienneté ou à l'illustration des races, qui ont donné à la noblesse l'ambition de se rendre puissante. D'abord elle réussira à s'attribuer quelques dignités ou quelques magistratures particulières, et si on ne s'oppose à ses entreprises, le gouvernement le plus libre inclinera vers l'aristocratie.

Je suis d'autant plus attaché à ce partage égal de l'autorité entre les différens ordres de l'état, et j'exige de la part du législateur une exactitude d'autant plu scrupuleuse à ce sujet, que ses fautes les plus légères ont suffi pour ruiner la liberté de plusieurs nations qui avoient comme nous des diètes ou des assemblées générales. Si la noblesse de Danemark, pour vous en donner un exemple, n'avoit pas joui de plusieurs priviléges particuliers à son ordre, tels que de posséder les charges les plus importantes et d'entrer dans le sénat, jamais sa vanité, son orgueil et son ambition ne l'auroient porté à ces excès qui firent conjurer sa perte. Si les autres ordres avoient été assez puissans pour résister à la noblesse, jamais ils n'auroient regardé l'établissement d'une monarchie arbitraire, comme la seule ressource contre les vexations d'une aristocratie injuste. La même cause, sous le règne de Charles XI, a déjà produit les mêmes effets en Suède; et pour prévenir une seconde révolution dont les suites seroient, selon les apparences, plus longues et plus funestes que les maux de la première, je souhaite de tout mon cœur, que nos ecclésiastiques, nos bourgeois et nos paysans, aussi sages que les plébéiens de Rome, pensent que la patrie leur appartenant autant qu'à la noblesse, ils y doivent jouir des mêmes droits. Je desire que pour affermir l'égalité que nous prétendons tous aimer, et sans

laquelle il n'y a point de liberté véritable, ils osent tous aspirer aux mêmes dignités. Si mes camarades, les gentilshommes, blâment le vœu que je fais, je dirai qu'ils décèlent leur ambition; je dirai que leur chagrin ou leur inquiétude est une preuve que mes alarmes sont justes, et qu'il est tems de donner des bornes à notre ambition. Je fais ici le rôle que Valérius Publicola faisoit à Rome: les Patriciens de son tems l'accusèrent de trahir leur cause, et la postérité jugea qu'il avoit défendu leur fortune en les empêchant d'en abuser.

J'ai dit qu'il falloit opposer des loix agraires à l'avarice, pour l'empêcher d'envahir toutes les richesses; j'ajoute actuellement qu'il faut opposer à l'ambition des loix que j'appellerai, si vous voulez, *dignitaires*, pour l'empêcher de s'emparer de toute l'autorité: et ces loix seront plus ou moins parfaites, suivant qu'elles établiront une égalité plus ou moins entière entre les différens ordres. S'il est impossible d'ôter à l'un d'eux quelque jurisdiction ou quelqu'administration qui rompt l'équilibre du pouvoir, un législateur ne peut-il pas se retourner avec adrese? Ne peut-il pas tenter de l'affoiblir, en créant quelque nouvelle magistrature qu'il confiera à l'ordre le moins puissant? La noblesse sera moins haute et moins entreprenante, si elle sait que dans certains cas elle est soumise à un tribunal de bourgeois, et la bourgeoisie se lais-

sera moins dégrader, si elle sent que les gentilshommes ont besoin d'elle. Tels sont les devoirs d'un législateur qui veut former une nation libre. Mais quand la république est une fois établie et fait elle-même ses loix, il me semble que les ordres inférieurs doivent se dégrader de jour en jour, s'ils souffrent patiemment les plus petits abus, et ne travaillent pas à se rendre plus puissans. Je sais bien qu'on les accusera d'être des séditieux, des ennemis du repos public; mais on a fait les mêmes reproches aux tribuns des Romains; et je n'ignore pas que les patriciens dûrent à l'inquiétude de ces tribuns l'avantage d'être les premiers citoyens de la république la plus illustre.

Après le pouvoir que donnent les magistratures, rien n'est plus propre que les richesses à inspirer une ambition démésurée. Si à la supériorité du rang vous joignez la supériorité des richesses, il en résultera l'espérance de réussir dans toutes ses entreprises; et cette espérance n'est point distinguée de l'ambition, ou du moins elle en est toujours accompagnée. Pour vous opposer aux ravages dont cette passion vous menace, que les loix assignent donc des bornes à la fortune du premier ordre. Que la noblesse ait un patrimoine qu'elle ne puisse augmenter, que sous aucun prétexte il ne lui soit permis de posséder les terres ou les héritages qui sont destinés à un autre ordre de citoyens. Chez vous, milord, la

noblesse n'étant composée que d'un petit nombre de pairs, vous avez peut-être pu vous passer de prendre ces précautions; car quelque considérables que soient ses richesses, elles n'ont aucune proportion avec celles des communes. Mais en France, par exemple, où l'on a d'autres idées de la noblesse, où tout le monde à la fureur d'être gentilhomme, où il est si aisé de s'ennoblir, il est évident que si on ne s'oppose pas aux progrès de cette classe de citoyens, le tiers-état, composé de familles pauvres et sans considération, n'aura aucune force, et languira bientôt sous les loix les plus rigoureuses de l'aristocratie ou de la monarchie.

Pour maintenir un juste équilibre entre tous les ordres de l'état, et c'est aujourd'hui la seule égalité qu'on puisse établir et conserver parmi les hommes, le législateur ne doit point souffrir qu'il y ait des citoyens qui ne soient pas compris dans quelqu'un de ces ordres, ou qui n'y jouissent pas d'un droit réel. Ces hommes dont on auroit négligé le sort seroient semblables aux esclaves des anciens, qui ne faisoient point partie de la république : ils auroient certainement beaucoup d'indifférence pour l'état, et en deviendroient peut-être les ennemis. N'étant pas sous la sauve-garde et la protection d'un corps puissant, le gouvernement les ménageroit peu, et il finiroit par les opprimer. Si par leur nombre ils sont en état de se faire craindre, et de forcer

les magistats à des condescendances, ils ne manqueront pas de les déshonorer. Si les caprices et les émeutes de cette multitude ne sont pas réprimés, elle jouira d'un pouvoir irrégulier et sans règle, qui ne laissera aucun empire aux loix. C'est alors que l'ambition enfante les plus vastes projets : et il ne faut qu'un citoyen audacieux qui sache se servir des mouvemens convulsifs de la multitude, pour que la tyrannie soit établie sur la ruine des anciennes loix.

Tous les peuples de l'Europe ont eu des diètes ou des assemblées nationales qui possédoient la puissances législative, et les princes n'étoient que les exécuteurs de la loi : mais je vois constamment dans leur histoire qu'un des principaux moyens qu'on a employés pour établir le pouvoir arbitraire, ç'a été de jeter des germes de division dans chaque ordre de l'état. Par-là, chaque ordre a perdu la force qui lui est propre, et il a succombé, parce qu'il est devenu incapable de résister à ses ennemis. Les loix, milord, ne donneront donc pas à chaque ordre le pouvoir qui doit lui appartenir, si elles sont assez imprudentes pour ne former qu'un seul ordre d'une foule de citoyens qui se méprisent, qui ont des prétentions opposées, ou qui ne peuvent avoir un même intérêt. Ce corps ainsi composé de parties peu faites les unes pour les autres ne seroit qu'un corps monstrueux, inca-

pable d'agir, ou s'il agissoit, ce ne seroit que pour se déchirer de ses propres mains.

Ce que vous appelez la commune en Angleterre, devroit peut-être composer quatre ou cinq classes de citoyens. J'en dirois autant de la noblesse de France, si on ne m'a pas trompé. On dit, poursuivit notre philosophe, en m'adressant la parole, que les personnes dont l'origine se perd dans l'obscurité et la grandeur de vos anciens fiefs, s'opiniâtrent à ne regarder que comme leurs affranchis, ou des bourgeois, tous ces ennoblis, qui de leur côté sont bien décidés à se croire gentilshommes. Est-il vrai que chaque famille se fasse un petit système de vanité, et que méprisant ses inférieurs pour s'égaler à ses supérieurs, chacun se persuade qu'il forme un ordre à part? Est-il vrai que la même manie règne parmi les bourgeois? Il n'y a pas là de quoi plaisanter, me dit notre philosophe en voyant que je ne pouvois m'enpêcher de sourire à sa question; car cette vanité puérile doit produire plusieurs inconveniens. Quoi qu'il en soit, je croirois que quand les citoyens d'un même ordre se haïssent, se méprisent et ne peuvent avoir un même intérêt, il faut en composer des ordres différens. C'est en faisant deux ordres de noblesse, connus sous les noms d'ancien et de nouveau *Portiques*, que Gènes est parvenue à terminer les querelles de ses patriciens. Quand des citoyens sont rejetés par l'ordre dans lequel ils

ils voudroient entrer, et dédaignent celui qui voudroit les recevoir, la loi doit alors en former une classe à part, si elle ne veut pas qu'ils deviennent les ennemis de tous les ordres.

La distribution des citoyens en différentes classe mérite une attention particulière de la part d'un législateur. En général, je puis dire qu'on ne peut trop multiplier les ordres. Rappelez-vous combien il y avoit de tribus, ou plutôt de centuries dans la république romaine, et toutes avoient leur voix. Plus ces ordres seront nombreux, moins il y aura de disproportion ou de distance entr'eux, et presque tous les citoyens seront réellement attachés à la république. Plus leur nombre sera grand, plus l'autorité sera partagée; chaque ordre par conséquent sera moins puissant; il s'accoutumera à agir avec une certaine circonspection, et il sera moins tenté d'abuser de la puissance qu'il possède. Si je suppose dans un état huit ordres dont le concours soit nécessaire pour faire annuller, changer ou modifier les loix, je suis sûr d'y trouver plus de stabilité que dans une république qui ne partageroit ses citoyens qu'en trois ou quatre classes. Je suis persuadé qu'aucune affaire n'y sera négligée ou regardée avec dédain; les intérêts des hommes les moins considérables, et par-tout ailleurs méprisés, y seront discutés et défendus avec autant de courage que de prudence.

Supposons actuellement, milord, qu'au lieu

d'être distribuée en quatre classes, la Suède n'en comptât que trois, et je vous prie d'examiner ce qui en résulteroit. N'est-il pas évident que la noblesse trouvant moins d'obstacle aux progrès de son ambition s'y livreroit avec moins de retenue ? Qu'elle gagne aujourd'hui un ordre, elle n'est pas plus avancée qu'auparavant : tout reste dans la même situation ; rien n'est changé, et la diète ne peut porter aucune nouvelle loi. La nécessité de gagner deux ordres affermit notre gouvernement ; qu'il suffise d'en gagner un, je vous réponds que l'ambition sera plus hardie et plus entreprenante ; je suis sûr que cette corruption dont nous nous plaignons augmentera avec les intrigans ; et vraisemblablement le meilleur moyen pour empêcher les étrangers de nous corrompre, ce seroit de les mettre dans le cas d'acheter beaucoup de citoyens. Cinq ordres ne produiroient pas à cet égard un meilleur effet que quatre ; mais six seroient beaucoup plus favorables à la constitution, parce que les ambitieux auroient besoin de séduire ou de corrompre trois ordres pour faire adopter leurs projets et leurs loix. Sans doute c'est dans la vue de se préparer des succès plus aisés que notre noblesse voudroit exclure le clergé de nos diètes ; mais j'espère que son entreprise ne réussira pas. J'espère que les bourgeois et les paysans sentiront combien il leur importe de conserver au clergé ses droits, s'ils sont jaloux des leurs. Je souhaite même,

que composant deux nouveaux ordres des gens de loi et des personnes qui ont des professions utiles à l'état, ils les associent au partage de la souveraineté. Méprisons, puisqu'on le veut, ce qu'on appelle la multitude, la lie du peuple; mais c'est une faute impardonnable de ne pas traiter en citoyens des hommes qui méritent de l'être, que leurs fonctions rendent considérables, et qui peuvent se servir de leur crédit pour se venger de l'injure que leur fait la république. J'excepte cependant les milices qui ne doivent jamais former un ordre dans le corps législatif. Ce seroit ouvrir la porte à la violence et à la tyrannie; cette classe de militaires législateurs intimideroit et subjugueroit tous les autres ordres. Je conclus de cette vérité, que c'est un vice monstrueux en politique d'avoir séparé l'état du soldat de celui de citoyen. Pour ne pas craindre les militaires, on est obligé de les traiter en mercenaires et en sujets; et il est insensé d'avilir, de dégrader ou de mécontenter les défenseurs de la patrie.

Me permettez-vous, milord, de vous communiquer quelques réflexions, au sujet de la manière dont vous avez partagé l'état en trois ordres, le roi, les pairs, et le reste des citoyens? Pouvez-vous ne pas trembler, en voyant que vous avez établi pour le premier ordre, non pas une corporation de citoyens, mais un seul homme à qui vous avez confié toute la puissance exécutrice, de qui découlent tous les

pouvoirs particuliers, et qui a des revenus immenses, qui crée tous les magistrats, fait des grands à son gré, et qui a le droit ridicule de suspendre toute activité dans les deux autres ordres qui sont destinés à le balancer ? Aussi avez-vous souvent courbé la tête sous la main accablante du despotisme. Votre parlement, fait pour veiller à la liberté de la nation, et défendre ses droits, l'a trahie cent fois, et a forgé lui-même les chaînes qu'on lui préparoit. Ce n'est point à la force de votre constitution que vous devez le rétablissement de votre liberté, mais à des hasards extraordinaires, mais à des événemens qui lui sont étrangers. Ce n'est point parce que l'autorité des pairs et des communes étoit supérieure, ou du moins égale à celle du prince, que vous avez secoué le joug, c'est parce qu'il y avoit en Hollande un stadhouder dont l'ambition étoit sans bornes, et qui avoit autant d'élévation, de courage et de ressourses dans l'esprit que Jacques II en avoit peu. Votre haine et vos plaintes auroient été impuissantes, si le stadhouder des Provinces-Unies ne fût venu à votre secours.

Vous me direz, milord, que votre liberté est en sûreté, parce qu'une maxime fondamentale de votre constitution ordonne que le consentement unanime du roi, des pairs et des communes soit nécessaire pour faire une loi. Voilà qui va le mieux du monde ; mais je vous réponds

qu'il est inutile d'avoir une maxime fondamentale à laquelle on peut désobéir impunément. Comment les Anglois ne s'apperçoivent-ils pas que cette unanimité des trois ordres, pour donner force de loi à un bill, est extrêmement favorable au roi, puisqu'elle lui laisse le pouvoir de rejeter tout ce qui lui est contraire, tandis qu'il a d'ailleurs tant de moyens pour ramener les pairs et les communes à son opinion ? Voilà le danger qu'on court à donner une partie de la puissance législative à ceux qui sont chargés de la puissance exécutrice. Mais ce n'est pas tout ; et voici un autre inconvénient de ce mélange des deux autorités : il arrive qu'un Roi d'Angleterre, dont on aiguillonne sans cesse l'avarice et l'ambition, ne peut être jugé et puni légalement, s'il viole les devoirs que vous lui avez prescrits, et que vous ne pouvez rétablir l'ordre que par une émeute, une commotion et une guerre civile.

Le gouvernement de Suède me paroît préférable à cet égard : nous avons parfaitement distingué et séparé la puissance législative de la puissance exécutrice. L'ambition de nos magistrats ne nous cause aucune inquiétude ; ils nous gouvernent, mais de la manière dont nous voulons être gouvernés ; et s'ils trahissent nos espérances, nous les punissons. Rien n'arrête et ne suspend l'action de notre diète, et l'activité de votre parlement est suspendue par le pouvoir du roi. Nous avons senti que si le roi et le

sénat formoient un cinquième ordre dans la diète, ils abuseroient aisément du crédit que leur donne leur magistrature ; leur ambition seroit irritée, en partageant la souveraineté qu'ils voient aujourd'hui au-dessus de leur tête. Ils seroient à portée de nous intimider et de nous corrompre ; ils pourroient avec un peu d'adresse éluder la force des loix qui leur déplairoient, et les condamner enfin à se taire.

Malheureusement les loix ont presque toujours été faites au hasard : ouvrages de la raison, elles nous auroient procuré le bonheur auquel nous sommes appelés : ouvrages des passions, elles ont fait notre malheur. Elles n'ont servi qu'a nous égarer, elles n'ont servi qu'à nous attacher à nos erreurs. Après nous avoir appris cette grande vérité, qu'il faut respecter les loix, on abuse de ce respect pour nous faire aimer et vénérer des injustices et des absurdités. Levons-nous, continua notre philosophe, achevons notre promenade, et moquons-nous de ces politiques sublimes qui chargent l'avarice et l'ambition de faire le bonheur des peuples, ou qui se flattent de faire dans un état des réformes avantageuses en ménageant ces deux passions.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des précautions avec lesquelles le législateur doit préparer les citoyens d'un état corrompu à se rapprocher des vues de la nature.

PRENONS cette route à gauche, dit milord, gagnons le fond de la vallée; nous ne courons aucun risque de nous égarer en allant le long du côteau par lequel nous sommes venus. Quand le temps ne nous inviteroit pas à prolonger notre promenade, je prends un intérêt trop vif à la doctrine que vous venez de nous exposer pour songer à retourner par le chemin le plus court. Je l'avoue, poursuivit-il, vos premières propositions m'ont d'abord paru autant de paradoxes; mais actuellement la vérité m'en paroît démontrée. Que vous m'auriez épargné d'erreurs et de mauvais raisonnemens, si dès que nous avons commencé à parler de nos loix, vous m'aviez présenté vos idées dans toute leur étendue. Plus j'applique vos principes à ce que je me rappelle de l'histoire, et à ce qui se passe sous nos yeux dans toute l'Europe, plus je suis persuadé avec vous que tous les maux de la

société sont le fruit de l'avarice et de l'ambition. Par-tout je vois que ces deux passions gouvernent les conseils des princes et les assemblées des nations, et causent de plus grands ou de moindres maux, suivant que les loix leur laissent une carrière plus ou moins libre.

J'en suis convaincu ; ce n'est que par hazard que ces deux passions ont quelquefois procuré des avantages passagers. Quelques princes et quelques magistrats ont eu l'adresse de s'en servir pour former et exécuter de grandes entreprises ; et sur-le-champ de mauvais raisonneurs n'ont pas manqué de présenter ces succès pernicieux comme des modèles qu'il falloit imiter : mais que cette prétendue prospérité a été courte. Avant que de louer l'avarice et l'ambition qui ont fait gagner quelquefois des batailles et paroître un peuple avec éclat ; avant que de les regarder comme le principe et le ressort d'un bon gouvernement ; il falloit examiner quelles ont été les suites nécessaires de ces succès momentanés. Après avoir irrité ces deux passions pour leur donner plus de force et d'énergie, espérera-t-on de s'en rendre le maître et d'arrêter leur mouvement destructif ?

Je le dirai sans flatterie : les loix que vous venez de nous proposer me paroissent très-sages, et les seules capables de rendre la société heureuse. Vous pouvez, je crois, souffrir cet éloge que je vous donne grossièrement, puisque ces

loix ne sont pas de vous : vous ne les avez point imaginées, vous n'avez fait que les recueillir chez les peuples dont nous admirons le plus les vertus, et dont nous envions le bonheur. Quoique vous ne parliez plus de nous ramener à la communauté des biens ; quoique vous nous laissiez nos propriétés et les misères de notre vanité, espérez-vous, dans la malheureuse position où se trouve l'Europe, qu'elle ne rejettera pas vos loix ? Vous aurez beau faire, nous serons plus dépravés que vous ne serez indulgent. Nous ressemblons à ces malades qui se plaignent, qui desirent, disent-ils, la santé, et qui n'ont pas le courage de suivre le régime qui la leur rendroit. Qu'un législateur ose proposer sérieusement vos loix, et vous verrez avec quel dédain elles seront accueillies. Chimères, s'écriera-t-on, rêveries de l'enfance du monde ! Nous ne voulons point de votre bonheur ; épargnez-vous la peine de fonder, à l'exemple de Platon, une république imaginaire ; et donnez-nous des loix qui ne commencent pas par nous rendre malheureux, en nous privant de tous nos plaisirs.

Je suis tout consolé, répondit notre philosophe, du mépris que vous m'annoncez ; mais notre objet n'est pas dans cet entretien d'imaginer des loix qu'on veuille recevoir. Si j'avois formé ce dessein, je sais bien, milord, comment je m'y prendrois : au lieu de parler à la raison,

je parlerois aux passions et aux préjugés. Je flatterois la manie de chaque peuple à qui j'aurois affaire ; et de mauvais raisonnemens passeroient pour des démonstrations. Je ferois un ample recueil des friponneries et des subtilités qui ont eu quelque succès ; je parlerois du pouvoir de l'argent, je peindrois le monde soumis à des ambitieux, je donnerois de belles espérances ; et sans doute mes leçons procureroient quelque avantage passager à des puissances avares et ambitieuses. Mais il ne s'agit pas de cela entre nous. Je cherche les loix auxquelles la nature nous a soumis, et sans lesquelles les hommes ne feront jamais que de vains efforts pour établir une société heureuse et perpétuer son bonheur. Il faut donc se résoudre, répartit milord, à penser tristement que nous sommes condamnés à être pour toujours les victimes de nos passions. J'en ai peur, répliqua notre philosophe ; et je voudrois pour ma consolation, être assez visionnaire pour croire aux charmes de l'évidence, et me persuader qu'un jour viendra, où les passions soumises et respectueuses se taisant en sa présence, nous prendrons sans effort le parti d'être justes et raisonnables : mais à ne vous pas mentir, cette révolution ne me paroît pas aussi prochaine qu'aux économistes.

Cependant, il faut vous l'avouer, j'ai quelquefois mes accès d'espérance ; quelquefois je me demande, pourquoi nous ne pourrions pas faire un pas vers le bonheur, en adoptant les loix

un peu sévères dont je viens de vous parler. Pourquoi, me dis-je, serions-nous incapables de faire aujourd'hui, ce qu'ont fait autrefois des peuples, qui peut-être ne valoient guère mieux que nous? Les Spartiates et les Romains avoient nos vices, avant que d'avoir les vertus que nous admirons. Les uns et les autres connoissoient la fatale propriété, et ils ne l'avoient point établie parmi eux impunément. Là-dessus, je me fais un tableau de l'ambition des Spartiates, quand Lycurgue leur donna des loix, et de l'avarice des Romains, quand la liberté succéda aux Tarquins. C'est ainsi, milord, que par d'agréables rêveries je cherche à me consoler.

Non, non, interrompit milord avec vivacité, ce ne sont point là des rêves. Vous m'avez parlé il n'y a qu'un moment de je ne sais combien de circonstances, de hasards et d'évènemens extraordinaires par lesquels la fortune change quelquefois les mœurs et l'esprit d'une nation. Voilà ce qui fonde mes espérances: lassés de mal, il nous peut prendre fantaisie de faire un pas vers le bien; revers, prospérité, disgraces, pourquoi voulez-vous que tout soit éternellement perdu pour la société? Après tout, les hommes raisonnent, et l'expérience peut les éclairer. A force d'être les dupes de cette mauvaise politique dont l'avarice et l'ambition sont les auteurs et les instrumens, pourquoi n'ouvriroient-ils pas enfin les yeux? Vous m'avez

converti, pourquoi voulez-vous que d'autres soient plus attachés que moi à leurs préjugés? Il est doux d'espérer, et j'espère en effet, puisque le tems amène tout, qu'il paroîtra enfin un législateur inflexible et courageux, qui sans ménagemens pour nos vices nous forcera d'être heureux.

Eh! voilà précisément, s'écria notre philosophe, le mal-adroit législateur que je redoute. S'il ne falloit que du courage pour corriger les hommes, ils auroient déjà été corrigés cent fois; car l'histoire est pleine de ces braves législateurs, qui ont voulu nous arracher à nos vices. Mais il faut de la patience; mais il faut un art extrême à manier des passions soupçonneuses et toujours prêtes à s'aigrir et à s'irriter. Quel est le législateur qui peut s'opposer au torrent des passions et de l'opinion publique? Il y a, milord, dans la politique comme dans la médecine, des remèdes qui par leur nature ne sont pas destinés à guérir, mais qui préparent le bon effet de ceux qu'on emploie ensuite, et qui attaqueront le siége ou la source du mal. Les législateurs, je ne sais par quelle fatalité, moins habiles que les médecins, ont rarement connu la différence de ces remèdes, et les ont presque toujours administrés au hasard. Quand il falloit se contenter d'inviter, de solliciter, de préparer, ils ont voulu contraindre; mais on n'obtient rien en demandant trop et mal-à-propos. Sans doute il auroit été avantageux aux

Romains, que les citoyens qui s'étoient retirés sur le mont-sacré, au lieu de rentrer à Rome avec des magistrats qui n'avoient simplement que le pouvoir de s'opposer aux décrets du sénat qui feroient tort au peuple, y fussent revenus avec des tribuns, revêtus de l'autorité qu'ils acquirent dans la suite peu-à-peu, et qui fut si utile à la république. Il auroit été avantageux, pour prévenir les dissensions de la place publique, de régler les droits des deux ordres, et de porter en un jour toutes ces loix favorables à l'égalité, et qui firent la grandeur des Romains. Mais en voulant trop obtenir, il est vraisemblable que les plébéiens n'auroient rien obtenu. Les patriciens fiers, courageux et accoutumés à être des tyrans, auroient préféré leur ruine entière à la perte de leur autorité. Il eut été à craindre que ces tribuns, trop puissans à leur naissance, ne fussent à leur tour devenus des tyrans. Ils auroient eu d'abord trop d'avantage sur les patriciens pour sentir combien il leur importoit de se conduire avec modération. N'ayant pas eu le tems, au milieu des agitations et des intérêts opposés de la noblesse et du peuple, de se faire une politique et des maximes convenables au bien public, ils auroient excité les commotions violentes de l'anarchie, au lieu d'établir l'ordre et la paix.

En voyant devant lui le but où l'état doit tendre, que le législateur ne soit jamais la dupe de son zèle pour le bien public; il s'en éloigne-

roit en voulant s'en approcher trop brusquement. Jamais il ne me persuadera s'il n'a pas mérité ma confiance et mon estime. Qu'il travaille à se réformer lui-même, qu'il paroisse oublier ses propres intérêts, s'il veut que je me fie à ses Loix. Qu'il prépare ensuite et conduise la réforme qu'il médite, avec la lenteur que la nature emploie elle-même pour changer le génie, les mœurs et le caractère d'une nation. Faites attention, milord, que sa marche n'est jamais brusque ni précipitée. Remarquez qu'en vertu du pouvoir qu'elle a donné à l'habitude sur notre esprit, pouvoir qui contribue tant à notre tranquillité, nous tendons tous à une sorte d'inertie qui nous porte à être encore aujourd'hui et demain ce que nous étions hier. Un événement, quelqu'important qu'il soit, n'ayant jamais changé en un jour le caractère d'un peuple, la politique seroit insensée, si avec le secours d'un nouveau code de loix elle se flattoit de donner subitement à une nation un génie nouveau. J'ai étudié ces événemens mémorables, qui au rapport des historiens, ont fait une révolution entière et prompte dans les sociétés; et je crois avoir toujours remarqué que ces événemens créateurs, si je puis parler ainsi, n'auroient rien produit s'ils ne s'étoient présentés après une foule d'autres événemens, et dans des circonstances qui avoient préparé peu-à-peu la révolution. Le spectacle de Lucrèce violée, et qui se punit du crime de Tarquin, ne détruit

la royauté à Rome, que parce qu'on y avoit conservé d'anciennes idées de liberté, et que les rois, par leurs vexations et leurs injustices, avoient lassé la patience de leurs sujets sans avoir encore éteint leur courage. Si Tarquin n'avoit été qu'un prince ordinaire, l'attentat de son fils n'auroit causé qu'une émeute passagère. De même si les plébéiens se fussent retirés sur le mont-sacré à la première injustice des patriciens, tout se seroit promptement accommodé. Les grands auroient fait des promesses vagues et incertaines, le peuple s'en seroit contenté ; et au lieu de cette constance héroïque qui ramena l'égalité entre les deux ordres de la république, les patriciens auroient encore exercé leur tyrannie sur le peuple.

L'amour de la nouvauté auquel la plupart des historiens accordent tant de pouvoir, et qui leur est si utile pour expliquer les événemens qu'ils rapportent, n'est en vérité qu'une chimère. Examinez la nature de notre cœur et de notre esprit, et vous jugerez que nous sommes au contraire portés à nous édifier de toutes les choses avec lesquelles nous ne sommes pas familiarisés. Ce qu'on appelle amour de la nouveauté n'est en effet qu'une lassitude de la situation dont nous avons raison de n'être pas contens. C'est parce que nous nous trouvons mal dans la place que nous occupons que nous voulons en changer ; et remarquez qu'alors même nous y revenons sans nous en appercevoir et comme entraînés par une

sorte d'instinct. Les Hollandois sont-ils las de la tyrannie de Philippe II ? Ils ne travaillent point à se rendre libres ; ils ne cherchent qu'un nouveau maître, et c'est parce qu'ils n'en trouvent point qu'ils fondent enfin une république.

Prendre un mécontentement passager pour une disposition habituelle, regarder un moment d'effervescence, d'engouement ou d'enthousiasme, comme le principe d'une révolution, c'est une erreur grossière. Nous avons nos habitudes qu'il faut rompre ; et le legislateur qui l'ignore ne fera que des loix inutiles. Je vous citerai un exemple remarquable. Quand votre Charles II remonta sur le trône de ses pères, vos compatriotes, milord, sortirent en quelque sorte de leur caractère. Ils montrèrent une joie excessive au retour de ce prince fugitif qu'ils avoient proscrit, et dont le père étoient mort sur un échafaud. C'est une ivresse générale qui s'étend de Londres jusqu'aux extrémités de l'Angleterre. Au milieu des fêtes et des illuminations, on se hâte de faire le procès à plusieurs personne quis avoient été exceptées de l'amnistie ; on exhume les corps de Cromwel, de son gendre Ireton et de Bradslau, pour les attacher à un gibet. L'engouement du peuple passe jusqu'au parlement ; on prend ce mouvement convulsif de la nation pour une disposition au pouvoir arbitraire ; et un bill est porté pour prescrire l'obéissance aveugle. Comment votre parlement, milord, ne s'apperçut-il pas que le règne

règne austère et dur de Cromwel n'avoit pas suffi pour étouffer chez vous l'amour de la liberté et de l'idépendance que vos guerres civiles n'avoient rendu que plus actif ? Pourquoi vos bons patriotes, indignés de tout ce délire, crurent-ils voir la ruine entière de votre liberté ? Il ne falloit pas prendre la chose si sérieusement. La joie du peuple ne prouvoit point qu'il aimât le despotisme, et la nouvelle loi du parlement ne devoit avoir aucune autorité. Charles II ne s'y trompa pas ; il sentit qu'il ne devoit pas tout oser sur un trône dont les marches étoient encore ensanglantées. Il consulta plus le caractère de sa nation que la nouvelle loi, et il fit bien. Quand son successeur, moins prudent, voulut agir en maître absolu, il souleva les esprits, et les Stuarts sont allés régner à Saints-Germain-en-Laye et à Rome sur quelques valets et quelques catholiques superstitieux.

Le législateur ne peut donc compter sur ses nouvelles loix, qu'autant qu'elles ont quelqu'analogie avec le caractère de la nation qu'il veut réformer. Mais je le plains beaucoup si cette nation n'a aucun caractère ; si énervée par ses vices elle ne desire rien, ou ne desire que foiblement. Comment s'y prendra-t-il pour fixer ce protée inconstant ? La constance du législateur se lassera ; et un moment de distraction détruira son ouvrages. Si les citoyens ne sont que de grands enfans que tout affecte également, je voudrois

qu'on songeât d'abord à leur donner un caractère. Examinez si cette molesse de l'ame ne tient pas à l'habitude de s'occuper de choses qui ne peuvent occuper qu'un moment, c'est-à-dire, à des plaisirs ou à des niaiseries dont on est nécessairement bientôt las. Il faut alors présenter aux esprits des objets capables de faire une impression plus vive, et sur-tout plus durable. Tâchez de donner à l'ame des élans ou des secousses qui la retirent de son oisiveté. Sans proscrire trop rigoureusement les anciennes mœurs, renfermez d'avantage le citoyen en lui-même; qu'il ait un intérêt à changer de conduite. Si l'ame est affaissée par la crainte et l'habitude de la misère, commencez à vous montrer moins sévère et plus indulgent. Commence-t-on enfin à se former un caractère national: profitez-en pour encourager quelques vertus et quelques talens, exciter de l'émulation. Bientôt le législateur ne marchera plus à tâtons, et ses premiers succès lui apprendront ce qu'il peut espérer.

Si vous êtes obligé de réformer le caractère d'un peuple pour le préparer à recevoir un nouveau gouvernement, tentez de donner plus d'activité aux passions qui sont les plus favorables à l'exécution de votre projet. Sur-tout, étudiez avec soin quelle est la passion qui vous oppose les plus grands obstacles; mais gardez-vous de l'attaquer directement et de front; vous la révolteriez, et elle triompheroit de vos loix. Pour préparer les

Romains à la servitude, Auguste employa la crainte ; pour les accoutumer à la perte de leur liberté, il se garda bien de les accabler du poids de son pouvoir. C'est un monarque absolu qui feint de s'honorer des magistratures de l'ancienne république. Il promet d'abdiquer la souveraineté qui lui est plus chère que la vie. Pour faire oublier les anciennes loix, il en fait desirer de nouvelles. Enfin ces Romains, si fiers, si braves, se courbent sans désespoir sous le joug de Tibère. S'il est possible d'amener pas-à-pas les hommes jusqu'à aimer et louer la servitude, soyez sûr, milord, qu'avec un peu de soin, il est plus aisé de réveiller dans leur ame le sentiment presqu'éteint de la liberté. L'histoire de la ligue des Achéens vous prouvera cette vérité. Mais sans remonter si haut, examinez comment les Suisses sont parvenus à secouer le joug des seigneurs qui les oprimoient.

Si l'avarice des citoyens rend l'état malheureux, que le législateur commence par intéresser la vanité ou l'ambition des principaux citoyens à se moins occuper du soin de leur fortune domestique. Diminuez peu-à-peu leurs besoins ; diminuez les récompenses pécuniaires ; mais en rendant plus précieuses celles qui honorent. Moins je serai sensible à cet intérêt qui avilit l'Europe, plus je serai prêt à aimer le bien public. C'est beaucoup gagner que de substituer l'ambition à l'avarice ; car cette dernière passion est toujours basse ; et

l'autre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, peut s'associer à des qualités estimables. Mais si l'ambition des citoyens trouble le gouvernement, que le législateur songe moins à la détruire par la force des loix, qu'à la diriger et l'éclairer, en lui associant les vertus avec lesquelles elle peut s'allier. Si l'ambition ne peut plus compter sur la faveur ; si vos réglemens sont faits de façon qu'elle ne puisse rassembler des forces pour troubler l'état, ou par ses bassesses et ses importunités s'emparer des récompenses que la justice destine au mérite, cet ambitieux que vous craignez deviendra enfin un bon citoyen. Je ne finirois point, milord, sur cet article ; et je vous dirai, en un mot, qu'un législateur habile prend alors le ton et la conduite d'un ami qui corrige son ami. Quelquefois il dissimulera par prudence ses vrais sentimens. Ce n'est point dans le moment que je jouis, pour ainsi dire, de tous les plaisirs de mon vice, que vous devez me reprendre avec aigreur ; je ne vous écouterois pas. Vous attendrez l'instant où je commence à éprouver les inconvéniens qui accompagnent une mauvaise conduite ; ma raison alors est plus capable de vous entendre.

Votre nouvel établissement déplaira à toutes les personnes qui profitent des abus que vous voulez détruire : elles se réuniront pour le ruiner : cabales, intrigues, ruses, violences, rien ne sera négligé ; et tant d'efforts ne seront point inutiles,

si vous n'opposez des forces supérieures à celles de ces ennemis du bien public : toute loi doit avoir des gardiens et des conservateurs ; et cette vérité n'a pas besoin de preuve. Tout conservateur doit être intéressé à conserver la loi, et doit avoir la force nécessaire pour la défendre ; sans cet intérêt, il s'assoupira ; sans force, il succombera sous les efforts de ses ennemis : l'habitude reprendra son cours, et le législateur qui s'est endormi sur la confiance de la loi, ne la retrouvera point à son réveil, et tentera en vain de la rétablir. Je ne me fierois ni à des promesses, ni à des chartes, ni à des diplômes, ni à des traités, ni à des sermens ; l'histoire m'en prouve l'inutilité ; et il n'y a point de peuple esclave qui n'ait dans ses archives les plus beaux titres du monde pour assurer sa liberté. Une loi qui doit faire une révolution doit être protégée par une magistrature nouvelle. Ce fut une chose très-sage aux plébéiens de Rome, de prévoir qu'en rentrant dans leur patrie, chacun d'eux seroit distrait par ses affaires domestiques de la loi que le sénat avoit portée contre les usures et les vexations de la noblesse ; et que les grands ne tarderoient pas à reprendre tous les vices du gouvernement aristocratique, si le peuple n'étoit pas continuellement averti par des tribuns du danger qui le menaceroit, et de la nécessité de réunir ses forces.

Votre histoire, milord, confirme mes réflexions. Cette grande charte du roi Jean, que vous regar-

dez comme la base fondamentale de votre gouvernement, à quoi doit-elle la réputation qu'elle a acquise parmi vous? C'est que vos pères eurent le bon esprit d'opposer à la puissance de Jean sans-terre une puissance supérieure. Vos barons, plus avisés que par-tout ailleurs, comprirent que leurs forces ne seroient rien, si elles n'étoient secondées de celles du peuple; ils traitèrent donc des intérêts de la commune, et s'en déclarèrent les protecteurs. Formant ensuite des espèces de tribuns parmi eux pour veiller à la conservation de la loi, ils établirent un conseil, auquel tous les particuliers qui avoient à se plaindre de quelque vexation ou de quelqu'injustice de la part du roi, devoient avoir recours. Si quatre de ces barons trouvoient la plainte légitime, ils s'adressoient au roi, ou dans son absence, à son chancelier, pour demander une juste réparation. Si quarante jours après cette demande, la partie offensée n'étoit pas satisfaite, les quatre barons rendoient compte de leur démarche au conseil, et à la pluralité des voix il prenoit les mesures qu'il croyoit les plus convenables pour obtenir justice. Il avoit droit d'armer la commune, et de contraindre le roi par le pillage ou la saisie de ses domaines à réparer les torts qu'il avoit faits.

Ce qui se passe actuellement en Pologne est encore une preuve bien convaincante des différentes vérités dont je vous parle. Je suppose, avec

vos beaux esprits de France, continua notre philosophe en se tournant de mon côté, que la Czarine ait voulu de bonne foi retirer les Polonois de leur anarchie, et que c'est dans cette vue qu'elle a entrepris de leur donner des loix. Dans ce cas je demande si cette princesse na pas été trompée par son amour extréme pour le bien. Comment son conseil a-t-il pu penser que les Polonois, les hommes de l'Europe les plus jaloux de leur indépendance, respecteroient des loix qu'on leur donnoit par force, contraires à tous leurs préjugés, et qui en bouleversant leur constitution, les rendoient esclaves? Quelles mesures avoit-on prises pour préparer cette grande révolution? Avoit-on tenté de retirer les Polonois de leur erreur? Avoit-on essayé de les séduire par des bienfaits ou des promesses? Avoit-on du moins attendu, pour proposer une réforme, que la Pologne, ravagée par ses propres armées, ouvrît les yeux et commençât à se lasser de ses désordres? Non, et j'ose vous prédire que les malheurs qu'elle éprouve et les prétendues bonnes intentions de la cour de Pétersbourg lui seront inutiles.

Mais laissons la Russie, qui veut asservir et non pas corriger la Pologne; et pour faire connoître tout ce qu'on attend de la sagesse d'un législateur, il vaut mieux vous raconter comment nos pères parvinrent autrefois à nous délivrer de notre anarchie et de l'empire des Danois. Vous savez quelle étoit notre situation vingt ou trente ans

avant que Gustave-Vasa fût placé sur le trône. Nous ne ressemblions pas mal à ces anciens Goths qui ont ruiné l'empire romain. Nos loix étoient informes et grossières ; et pour comble de maux, en les aimant nous ne pouvions nous résoudre à y obéir. Tourmentés par l'ambition du clergé, l'inquiétude de la noblesse, la brutalité des paysans et l'oisiveté des bourgeois; sans puissance publique, sans magistrats, nous voulions être libres, sans savoir ce que c'est que la liberté, ni comment on doit la conserver. Le Danemarck se flatta de profiter de nos désordres pour nous asservir, comme la Russie profite aujourd'hui de ceux de la Pologne pour la subjuguer. Un prince qu'on a appelé le Néron du Nord, Christierne ne réussit que trop à briser les ressorts de notre foible gouvernement. Il voulut glacer toutes les ames par la terreur. Le sang de nos pères couloit de tous côtés ; les Danois opprimoient la Suède consternée ; mais comme vous voyez aujourd'hui se former des confédérations dans toutes les provinces de Pologne que les Russes dévastent, il s'éleva, du milieu de nos ruines, un grand homme qui forma le projet de rompre nos fers après avoir rompu les siens.

Gustave avoit préparé une révolte dans la Dalécarlie, et il se fit un parti assez puissant pour que son armée servît d'asyle et de point de réunion à tous les citoyens qui avoient encore la force d'aimer leur patrie et leur liberté. Supposons que ce

prince, qui sentoit la nécessité de faire finir l'anarchie et de donner une forme au gouvernement, un protecteur aux loix, et de la majesté à la puissance publique, se fût fait proclamer roi à la tête de son camp : supposons encore qu'on lui eût conféré une autorité beaucoup plus étendue que celles de ses prédécesseurs, et qu'il eût fait les loix les plus sages et les plus salutaires. Qu'en seroit-il arrivé ? Gustave se seroit rendu suspect à sa nation. Quoique les Suédois eussent déjà assez souffert pour devoir se courber sous la main bienfaisante du législateur, ils se seroient défiés de ses intentions. Les ennemis de Christierne seroient allés à lui avec moins d'empressement ; ses soldats mêmes craignant de s'être donné un maître trop puissant l'auroient servi avec moins de zèle. Un moment de prospérité auroit suffi pour faire revivre les anciens préjugés. En voyant au milieu de nous un pouvoir qui nous étoit inconnu, nous aurions cru que la tyrannie de Gustave avoit succédé à la tyrannie de Christierne. Le clergé, dont l'avarice et l'ambition auroient été également alarmées, se seroit livré à l'emportement le plus dangereux, et pour conserver son empire ébranlé se seroit ligué avec les ennemis de la patrie. La noblesse inquiète et jalouse auroit vu avec indignation la fortune d'un gentilhomme qui n'avoit eu que son courage et ses talens pour s'élever au-dessus de ses pareils, et auroit jeté le royaume dans de nouveaux troubles. En se

hâtant trop, Gustave auroit également mal servi son ambition et sa patrie ; et le titre de roi, à la faveur duquel il auroit cru donner plus de force aux loix, ne lui auroit en effet conféré qu'un pouvoir plus incertain et plus contesté que celui dont les administrateurs avoient joui avant lui, et qui fût incapable de prévenir ou d'arrêter les désordres de l'état.

Je ne vous dirai point, milord, que Gustave occupé du bien public, négligea les intérêts de sa fortune ; je ne vous parle ni d'un Aristide, ni d'un Fabricius, et depuis bien des siècles l'Europe ne mérite plus de voir de tels hommes. Quoi qu'il en soit, ce prince ne forma qu'un seul projet des deux desseins, de rendre à sa patrie son indépendance et de s'élever sur le trône pour le laisser à sa postérité. Il crut que le gouvernement ne prendroit aucune consistance ; que les loix seroient sans vigueur, et les Suédois par conséquent malheureux, tant que la couronne élective seroit achetée à prix d'argent ou donnée à l'intrigue. Pour rendre la nation libre sans que sa liberté pût dégénérer en anarchie ; pour établir un ordre fixe dans ses diètes et faire agir le sénat avec dignité, il crut qu'il devoit se rendre plus puissant que ne l'avoient été les anciens rois : car si la première magistrature de l'état n'est pas solidement affermie, n'attendez rien de celles qui lui sont subordonnées : voilà le projet de Gustave. Mais remarquez avec quelle sage lenteur, avec quelles sages précautions

il tâche d'arriver au but qu'il s'est proposé. D'abord il se contente de réveiller dans tous les cœurs les sentimens d'indignation, d'audace et de générosité que la tyrannie de Christierne étoit prête à y étouffer. Il excite la haine pour bannir la crainte et disposer à la vengeance. A la tête des paysans de la Dalécarlie il ne paroît que leur égal. Avant que de vouloir paroître puissant, il veut se faire aimer. Il sait que si les Suédois desirent pendant long-tems de le porter sur le trône, sa fortune sera plus solidement établie. Est-il parvenu, par une longue suite de succès et de prospérités, à ébranler l'empire de Christierne : il ne prend encore que le titre d'administrateur, et continue à se rendre nécessaire. Voilà comment ce prince essaie, pour ainsi dire, la couronne, et réforme notre gouvernement ; voici par quels moyens il affermit et consomma son ouvrage.

Il s'agissoit de réprimer l'autorité du clergé qui possédoit des richesses immenses, formoit le premier ordre du royaume, occupoit plusieurs forteresses importantes, et s'étoit accoutumé depuis trop long-tems à commander pour ne pas conjurer la ruine du nouveau gouvernement. Les ecclésiastiques étoient d'autant plus redoutables, qu'ils pouvoient nous persuader, tant nous étions ignorans et superstitieux, que c'est offenser la religion que de ne pas respecter les usurpations et les injustices de ses ministres. Ajoutez à tous ces avantages, que quelles que fussent leurs ma-

nœuvres et leurs prétentions, ils étoient sûrs de la protection de la cour de Rome, dont les bulles les interdits et les excommunications faisoient alors trembler les monarques les plus puissans. A quoi auroient servi les loix, si on avoit laissé ses forces au Clergé ? Gustave s'appliqua d'abord à faire conférer les principales prélatures à des hommes qui lui fussent dévoués, et qui, par la nonchalance et la timidité de leur caractère, seroient sur-tout incapables de protéger et de soutenir les prétentions de leur ordre. Ces richesses, qui rendoient le clergé si fier et si puissant, on s'en sert adroitement pour lui faire des ennemis. On ne permet pas au peuple de s'accoutumer à sa misère ; en lui donnant l'espérance d'avoir une fortune moins malheureuse, on lui apprend à murmurer, à se plaindre, et on l'invite à croire que le superflu des ecclésiastiques est le patrimoine des pauvres ; si Gustave dépouille les uns pour soulager les autres, il donne des partisans au nouveau gouvernement, et affoiblit ses ennemis. On demande que le clergé contribue aux charges de l'état avec ceux qui le défendent ; et tous les ordres du royaume sont intéressés à protéger la justice de cette loi. Bientôt ont fait souhaiter à la noblesse de rentrer dans les terres dont ses pères s'étoient dépouillés pour doter des églises et des monastères : les divisions des deux premiers ordres empêchent qu'ils ne se réunissent, et le gouvernement en profite pour s'affermir.

Gustave porta le dernier coup à la puissance du clergé, en inspirant à la noblesse l'ambition de former le premier corps du royaume. On ne tarda pas à lui enlever les forteresses qu'il possédoit et dont il avoit si souvent abusé. En ne parlant que de la sainteté du ministère et des devoirs des évêques, on leur ferma l'entrée du sénat, sous prétexte de ne les pas détourner des soins spirituels qui devoient les fixer dans leurs diocèses. Ces prélats ainsi dégradés ne trouvèrent aucun vengeur dans les provinces; car Gustave, toujours attaché aux mêmes principes, avoit fait perdre aux moines la considération et le crédit dont ils jouissoient. Ils étoient lassés de leur profession et méprisés, parce qu'on les avoit réformés malgré eux. Ne craignez pas que le fanatisme soulève la multitude, ni que la cour de Rome interpose son autorité pour conserver à l'église de Suède ses anciennes prérogatives. Le prince a tout prévu. Il a favorisé depuis long-tems les opinions naissantes de Luther, il a appellé dans ses états des docteurs allemands, qui pour le moins songeoient autant à rendre l'église romaine odieuse et ridicule, qu'à rappeler le souvenir de la doctrine et de la discipline des premiers siècles. Pour mieux seconder leur zèle et leurs prédications, il se garda bien de professer ouvertement la confession d'Ausbourg. Il paroît attaché à l'ancienne religion, afin que personne n'ose s'en déclarer le protecteur et le défenseur; Gustave ne feint de la

pratiquer que pour mieux l'accabler, et il ne montre enfin ses vrais sentimens, que quand le clergé a cessé d'être redoutable.

C'est en préparant ainsi les nouveautés, c'est en ne publiant des loix qu'après les avoir fait desirer, leur avoir ménagé une protection puissante et changé la forme du gouvernement, que nous parvînmes à sortir de notre anarchie. Nous changeâmes de religion, et de gouvernement sans éprouver aucune de ces secousses ou de ces convulsions violentes auxquelles les autres états ont été exposés, quand ils ont été partagés sur le culte, ou qu'ils ont voulu établir l'administration publique sur de nouveaux principes. Je ne dis point que Gustave ait fait tout ce que sa patrie étoit en droit d'exiger de lui; avec tant de courage, tant de prudence, tant d'art et d'adresse, y auroit-il eu pour lui quelqu'entreprise impraticable; si l'intérêt de sa fortune particulière ne lui avoit fait négliger la fortune de l'état, ou s'il eût vécu dans un siècle qui n'eût pas ignoré quelles sont les sources de la félicité publique? Quoi qu'il en soit, milord, la Suède est une grande preuve que rien n'est impossible à un législateur habile; il tient, pour ainsi dire, notre cœur et notre esprit dans ses mains, il peut faire des hommes nouveaux.

CHAPITRE II.

Ce qu'on ne peut attendre, et ce qu'on peut espérer des divers gouvernemens connus en Europe, relativement à la législation.

JE vous ai écouté avec la plus grande attention, dit milord ; plus vous vous êtes étendu sur les sages précautions avec lesquelles un législateur doit ménager les vices et les préjugés d'un peuple, et plus je crains que vous n'ayez eu raison de n'appeler vos loix que d'agréables rêveries. La révolution de Gustave-Vasa prouve que rien n'est impossible à un législateur habile ; mais tous les talens de ce grand homme n'auroient-ils pas été perdus pour sa patrie, si au lieu de naître dans une nation violemment agitée par ses désordres, et dont les loix n'avoient aucune consistance, il eût paru chez un peuple qui auroit vécu tranquillement au milieu de ses vices, de ses préjugés et des malheurs avec lesquels il auroit été familiarisé ? Toute réforme est praticable sous la main d'un homme de génie ; mais il faut qu'il lui soit permis d'agir. A l'exception de la Pologne qui est trop malheureuse aujourd'hui pour ne pas se prêter à de nouvelles loix, et où il pourroit par conséquent s'élever un Gustave-Vasa, je ne vois dans toute l'Europe que des gouvernemens propres

à désespérer tous les Lycurgue et tous les Solon du monde.

Je vous en prie, continua milord, comment voudriez-vous qu'un sultan ivre de son pouvoir, et abymé dans l'ignorance et la crapule de son serrail, qui ne voit rien, qui n'entend rien, ou qui ne voit et n'entend que des femmes et des hommes qui lui ressemblent, et qui jouissent de son pouvoir et de sa stupidité, osât s'élever jusqu'à penser qu'il est de son devoir de rendre heureux les esclaves qu'il méprise ? Son ame est toute dans ses sens, et ses sens rassasiés ne l'avertissent de rien que de l'ennui qui l'accable. Quelle autre réforme peut-il méditer que celle d'une sultane ou d'un favori qui ne savent pas avec assez d'art préparer ses plaisirs, ou prévoir ses caprices ? Tout Constantinople est en feu ; les janissaires furieux ont pris les armes ; il demandent à grands cris la tête du sultan ou de son visir ; on veut un autre maître ; mais personne n'a l'esprit de demander un autre gouvernement. Voilà l'image de l'empire des Turcs. Placez-là Gustave-Vasa : Qu'y fera-t-il ? Mais soyez sûr que tous les sultans et tous les sots peuples de l'Europe ne sont pas à Constantinople.

Ce qu'on appelle communément une monarchie tempérée ne me donne pas de grandes espérances. Les ames, il est vrai, ne sont point encore glacées par la crainte ; mais elles sont cependant assez dégradées pour ne rien desirer avec force.

Familiarisé

Familiarisé avec les abus, et trop ignorant pour en prévoir les suites, on est bien plus disposé à en laisser naître de nouveaux, qu'à réprimer les anciens par des loix salutaires. Je me mets à la place d'un prince qui commande une nation accoutumée à s'accommoder de tout. Qu'arrivera-t-il ? Je jouirai d'une fortune et d'une sécurité assez grandes pour me croire au-dessus de ces loix, par lesquelles je dois, dit-on, me gouverner, et qui contrarient toujours quelqu'une de mes passions. Distrait par des plaisirs, entouré de flatteurs qui forment une barrière entre la vérité et moi, les foibles murmures, les plaintes légères de mon peuple ne monteront point jusqu'au pied de mon trône pour m'avertir de mes devoirs. Quand rien ne me manque, convenez qu'il seroit fort étrange que je m'avisasse de soupçonner que mon royaume peut avoir des besoins.

Mais je suppose que par un effort de génie je me dérobe à mes préjugés, et veuille suspendre quelques désordres, quelle alarme ne répandrai-je pas dans ma cour ? Ces hommes en apparence si dociles et si rampans craignent trop que je ne sois juste, pour ne pas faire avorter mes généreux projets. Ruse, fraude, intrigue ; ils tenteront tout, et je vous avoue qu'il est très-vraisemblable que je n'aurai pas le courage et la fermeté dont j'aurois besoin pour réussir. Vous voyez ce qui résultera de là. Tenter inutilement de corriger de mauvaises loix, c'et les confirmer.

On s'accoutume à ses vices, les abus se multiplient, et les maux de l'état deviennent incurables. Tel est le progrès des passions lâches qui avilissent et dégradent une nation, que ce que je pourrois encore exécuter aujourd'hui avec un courage et une prudence médiocres, mon successeur, avec les vertus et les talens d'un Trajan ou d'un Marc-Aurèle, n'osera pas même y penser.

Passons actuellement dans les pays où la puissance législative est déposée dans les mains des citoyens. Je sais que les devoirs de la justice et de l'humanité y sont mieux remplis qu'ailleurs; cependant combien leur constitution n'est-elle pas encore éloignée de ce point de perfection auquel vous aspirez. Qu'importe que nous ayons un parlement, et que nous puissions élire librement nos représentans, si nos mœurs sont telles que nous abusions de notre liberté, et que nous vendions nos suffrages? Dans toutes les nations libres de l'Europe, l'avarice ou l'ambition infectent les hommes que nous avons chargés de nous faire des loix: comment donc peut-on espérer qu'ils proscriront des passions dont ils sont esclaves? Plus vous m'avez fait sentir le prix de l'égalité, moins je suis rassuré. Nulle part je ne trouve une balance égale entre les différens ordres de l'état; chez nous elle penche continuellement du côte du roi, et chez vous du côté de la noblesse: ainsi les deux nations les plus libres de l'Europe et les mieux constituées tendent continuellement à se

déformer ; et bien loin d'espérer des loix plus salutaires, je crains la ruine entière de celles que nous avons.

Ce ne sont pas nos mœurs seules, poursuivit milord, ni les vices de nos gouvernemens qui m'effrayent ; c'est l'étendue même des états qui m'ôte toute espérance. Créez à votre gré des Aristide, des Epaminondas, des Caton ; répandez-en une douzaine ou deux en Suède et en Angleterre, et vous verrez que nous n'en serons pas plus avancés qu'auparavant. Je vais plus loin : et quand ces sages seroient chargés de nous donner des loix, je gagerois que nous trouverions le secret d'y désobéir. En effet, quel homme peut avoir assez de génie et de courage pour imprimer un mouvement nouveau, et donner de nouvelles mœurs à cette masse énorme de grandes provinces qui ne composent qu'une seule société ? Il succombera nécessairement sous le poids d'une pareille entreprise. Si un ancien, je crois que c'est Aristote, a eu raison de dire qu'un Dieu même ne pourroit établir une bonne police dans une cité trop nombreuse, que penseroit-il de nos vastes états, où le vice s'accrédite si aisément dans l'obscurité, et n'est souvent connu des magistrats que quand il est assez fort pour les braver ?

Les petites républiques des anciens avoient un grand avantage sur nos états modernes, qui sont si fiers de ces grandes possessions qui les affoiblissent, en relâchant tous les ressorts du gouverne-

ment. La médiocrité de leur fortune modéroit les desirs des magistrats et des citoyens ; on y étoit plutôt ambitieux qu'avare. En Europe tous nos vœux sont immodérés. Les états qui se croient forts font des entreprises au-dessus de leurs forces, et les citoyens ne sont qu'avares. Le petit nombre des citoyens n'en composoit en quelque sorte qu'une seule famille. Ils se connoissoient tous ; ils pouvoient s'entendre aisément et se concilier. Aujourd'hui une société est, pour ainsi dire, composée de plusieurs peuples qui ont, ou croient avoir des intérêts opposés. Les comices des anciens étant très-fréquentes, parce qu'elles pouvoient s'assembler sans peine et sans frais, les intérêts publics n'étoient jamais oubliés. Pour nos assemblées générales, elles sont à charge aux citoyens, par conséquent elles sont rares ; et on y arrive plus plein de ses affaires domestiques que de celles de la patrie. Autrefois, si une république avoit un vice, souvent tous les citoyens en souffroient, et faisant un effort général pour se corriger, il étoit bien difficile qu'on ne trouvât pas enfin un remède à ses maux. Il ne falloit qu'un bon citoyen, un bon magistrat, un bon moment pour faire prendre une résolution salutaire. C'est ainsi qu'en un jour Lycurgue fit de Lacédémone une république nouvelle. C'est ainsi que les différens partis qui divisoient Athènes se lassèrent enfin de leurs haines, et convinrent de prendre Solon pour arbitre, et d'obéir aux loix qu'il leur dicteroit. Enfin, c'est

ainsi que les Romains, avant qu'ils se fussent agrandis et corrompus par leurs conquêtes, trouvèrent toujours dans la sagesse de leurs magistrats un remède efficace pour tous leurs maux. Chez nous, au contraire, tout est si bien ordonné que ce qui fait le malheur des uns faits le bonheur des autres. La constitution n'a pas un vice qui ne soit avantageux à un grand nombre de citoyens; et comptez que plus ce vice sera considérable, plus ses protecteurs seront puissans. En voyant ce qu'il faudroit faire, jamais on ne le fera. Un abus disparoît, mais il n'a pas été corrigé; un autre abus lui a succédé, et nous aurions à la fois tous les vices, si heureusement ils n'étoient pas tels, qu'ils ne peuvent point subsister ensemble.

Courage, milord, répondit notre philosophe, il me semble que vous avez fait des progrès assez rapides dans la bonne doctrine. Mais permettez-moi de vous le dire, peut-être donnez-vous aux anciens quelques éloges qu'ils ne méritent pas, et peut-être désespérez-vous trop aisément des modernes. Si vous me transportez à Constantinople ou dans quelqu'autre pays abruti par le despotisme, je conviendrai sans peine qu'il n'y faut attendre aucune révolution heureuse. Mais il n'en est pas tout-à-fait de même à l'égard des monarchies que vous appelez tempérées. Si rien ne s'oppose à la pente naturelle de ce gouverne-

ment, j'avoue qu'il deviendra en peu de tems le despotisme de Turquie et de Perse. C'est ici que j'implore les caprices heureux de la fortune. Puisque le nom de despotisme est odieux dans ces monarchies tempérées ; puisque le prince se soumet encore à de certaines formalités ; puisqu'il daigne écouter des remontrances ; puisque l'esprit de la nation est encore un frein capable de l'arrêter et de suspendre les abus ; pourquoi ces mœurs nationales ne pourroient-elles pas causer une révolution ? C'est ainsi que sous Jacques I^er. vous commençâtes à vous plaindre du joug rigoureux que vous portiez depuis le règne de Henri VIII, et vous êtes parvenus à le secouer. C'est ainsi que vous avez vu se former une république dans les Pays-Bas, quand Philippe II traita en esclaves des hommes qui n'étoient pas encore familiarisés avec l'esclavage. S'il suffit d'un Jacques I^er. ou d'un Philippe II, princes qui ne sont pas rares, pour produire de grands chagemens, vous voyez, dit notre philosophe en riant, qu'il ne faut désespérer de rien. Mais parlons sérieusement. Sans prendre les armes, sans faire la guerre civile, parti que je condamne pour cent raisons, et que je crois très-dangereux dans une monarchie où le prince tient entre ses mains toutes les richesses et toutes les forces de l'état ; pourquoi ne resteroit-il aucune ressource à une nation qui est sur le penchant de sa ruine ?

Tout bien considéré, bien pesé, bien, examiné, ont trouve dans l'histoire quelques princes qui, ayant la sagesse d'être effrayés de leur toute-puissance, en ont remis volontairement une partie à leur nation. Pourquoi ce qui est déjà arrivé n'arriveroit-il pas encore ? Calculez si vous le voulez, combien il faut de siècles pour produire un Théopompe, un Trajan, un Antonin, un Charlemagne, je vous accorderai tout le temps que vous demanderez ; mais enfin ces grands hommes peuvent renaître, et je suppose qu'il en naisse un sur le trône d'une monarchie tempérée ; voici mes raisonnemens. D'abord il ne sera point gâté par son éducation, parce que ces ames supérieures tiennent tout d'elles-mêmes, s'élèvent par leurs propres forces et ne cèdent point à l'exemple. J'espère ensuite qu'on lui dira au moins une fois qu'on n'est pas roi seulement pour son plaisir, et qu'un prince est obligé de rendre ses sujets heureux. Cette vérité ne sera pas perdue. A peine mon jeune monarque commencera-t-il à réfléchir, qu'il sentira toute l'étendue de ses devoirs. On aura beau lui dire qu'il est l'image de Dieu sur la terre, il verra bien qu'il n'est qu'un homme, et qu'en se chargeant de tout faire dans son royaume, il se réduit à la condition humiliante d'un automate qui n'agit que par des impressions et des mouvemens étrangers. Bientôt la grande ame se déploie, et mon héros ne se charge que d'un fardeau qu'il puisse porter.

Tenant cependant par quelque fil aux foiblesses de l'humanité, ce ne sera point sans une sorte d'étonnement qu'il balancera à se dépouiller de sa toute-puissance ; mais la magnanimité l'emportera enfin sur la vanité. Il verra qu'en se démettant de son pouvoir, il l'augmentera encore, et que ses sujets conduits par l'amour, la confiance, l'estime, le respect et la vénération, se précipiteront à ses pieds. Toute l'énergie de son ame se montrera alors ; il jouira du pouvoir le plus étendu que puisse posséder un homme, de la gloire d'avoir fait une nation libre, du plaisir d'avoir affermi la fortune de sa maison, et de penser que les générations vertueuses et heureuses qui vont se succéder seront son ouvrage. Croyez-vous, milord, que mon Théopompe, ou mon Charlemagne, ne puisse pas triompher de la corruption de sa cour, et briser tous les obstacles qu'on voudroit lui opposer ? Voyez ce que Pierre I^er^. a fait chez les Russes. Le Prince que je vous prédis, fera sans doute toutes les réflexions que nous venons de faire. N'en doutez pas. C'est dans la nature même de l'homme et de la société qu'il puisera ses loix. En établissant le grand intérêt du bien public, en nous le faisant aimer, il nous détachera sans effort de tous ces petits vices obscurs et bas qui nous lient si étroitement à notre intérêt personnel.

Quoi qu'il en soit du sort qui attend les monarchies tempérées, il s'en faut bien que je déses-

père des peuples libres. Je vois comme vous, en Angleterre et en Suède, trop d'inégalité entre les différens ordres de l'état ; ce vice de notre constitution produit de grands maux, il en produira de plus grands encore s'il augmente ; mais l'histoire romaine vient encore à mon secours, et m'apprend qu'il peut être corrigé. Les patriciens s'étoient emparés de toute l'autorité que les rois avoient usurpée, et vous savez avec quelle vigueur ils en usoient quand ils apprirent la mort de Tarquin. Voilà des maux extrêmes, la tyrannie paroît inévitable, et pour voir s'élever la liberté, il ne faut cependant que porter la loi qui créera le tribunat. Analysez, milord, l'histoire romaine ; recherchez la cause de cette révolution qui fit prendre à la république une face nouvelle, et vous n'en trouverez point d'autre que l'amour de la liberté et des loix. Dès qu'il y a des tribuns, le peuple commence à aimer une patrie où il ne craindra ni injustice ni vexation. Les grands, avertis qu'un magistrat veille à la porte du sénat pour s'opposer à leurs décrets s'ils blessent la dignité du peuple, agissent avec plus de circonspection, et leur timidité les prépare à être justes. Les mœurs changent insensiblement, et l'égalité la plus parfaite est enfin établie.

Or je vous le demande, milord, l'amour de la liberté et des loix est-il éteint en Angleterre ? Cet amour n'est-il pas un surveillant toujours

attentif à la conduite du ministère ? N'empêche-t-il pas que le roi ne se serve des avantages de sa prérogative pour étendre son autorité ? Je ne me fierois pas à votre parlement, il peut être acheté, il peut être corrompu, il peut vendre la nation ; et vos mœurs et vos richesses ne se prêtent que trop à ce trafic abominable. Mais à votre ancien parti des Wighs et des Thoris, a succédé ce que vous appelez le parti de l'opposition ; et voilà votre tribunat. Je sais que le parti de l'opposition n'est pas composé des plus honnêtes gens du monde, et que la plupart ne font tant de bruit que pour se faire craindre et se vendre plus chèrement ; mais croyez-vous que les tribuns de la république romaine fussent les citoyens les plus zélés pour la patrie ? L'ambition de ces magistrats s'opposoit à l'ambition et à l'avarice des patriciens, et tendoit à l'égalité ; de même l'ambition et l'avarice de vos opposans est une barrière contre l'ambition du roi et l'avarice des membes du parlement qui se vendent. L'opposition est l'ame de l'Angleterre, elle la tient attentive à ses intérêts, elle réunit ses forces ; et dans le cas où le roi profiteroit avec assez d'art de sa puissance pour conjurer, de concert avec le parlement, la ruine de la liberté, les opposans jetteroient l'alarme ; il se feroit une révolution : et pourquoi vos compatriotes n'en profiteroient-ils pas pour établir le gouvernement sur de plus sages proportions.

On ne l'a pas fait encore, me direz-vous, j'en conviens; mais faut-il en conclure qu'on ne le fera pas? Avant le tribunat de Licinius Stolon, les plébéiens de Rome n'avoient pu parvenir à partager avec les patriciens les magistratures curules; falloit-il en conclure que cet honneur leur seroit toujours refusé? Quinze jours avant la mort de Charles XII, qui auroit pu prévoir que nous touchions au moment d'être le peuple le plus libre de l'Europe? Ce qu'on croit impossible aujourd'hui arrivera peut-être demain. C'est un bon augure pour l'avenir que cette espèce d'obscurité où la prérogative royale et les priviléges de la nation se trouvent enveloppés parmi vous. N'est-ce pas beaucoup que l'embarras et l'incertitude de vos jurisconsultes, quand ils veulent en fixer les bornes respectives? Cet embarras et cette incertitude, vous les devez au parti de l'opposition; c'est une preuve que la liberté nationale a autant de partisans que la prérogative royale. Les armées, si je puis parler ainsi, sont en présence; le roi a de meilleures armes que la nation; il est vraisemblable qu'il vaincra, mais ce n'est pas cependant une victoire certaine.

Avec le secours de votre opposition, milord, vos compatriotes ne peuvent trembler pour leur liberté, que quand ils auront affaire à un prince assez hardi et assez ambitieux pour vouloir décider par la force la grande question de ses droits;

et alors je ne vous vois de ressource que dans un courage héroïque. Mais dans un tems calme, dans un tems ordinaire, votre gouvernement en équilibre entre la monarchie absolue et la franche république, ne penche d'aucun côté. Si vous en profitez pour diminuer insensiblement la prérogative royale, vous verrez bientôt, milord, qu'avec de nouvelles loix vous perdrez promptement ces mœurs qui vous épouvantent, et qui sont si favorables aux desseins de la cour. Dès que le prince ne sera plus assez riche pour corrompre le parlement ; dès que les forces qu'il commande ne pourront plus lui donner de trop grandes espérances, soyez sûrs que vous prendrez sans effort des mœurs convenables à votre liberté. Vous connoîtrez les erreurs de la politique qui vous a conduits jusqu'ici, et vous trouverez le bonheur qui est destiné aux hommes.

A l'égard de ma patrie, ce n'est point l'aristocratie que je redoute. Je sais bien que la noblesse ne s'emparera pas de la puissance publique ; jamais il ne lui viendra dans l'esprit d'employer la force pour servir son ambition ; et il est impossible que par des voies d'artifice et de corruption, elle parvienne à se faire déférer par la diète la souveraineté. Mais je crains cette vanité que nous donnent des priviléges particuliers ; elle ne nuit pas à la liberté publique, mais elle nous empêche de jouir des avantages dont notre gouvernement est susceptible. Je voudrois que

nous perdissions nos prérogatives, parce qu'elles ralentissent notre émulation, et ne permettent pas à tous les ordres d'aimer également leur patrie. Enfin, milord, songez pour votre consolation, que dans tous les pays la liberté produira toujours quelques-unes de ces ames fortes qui sont incorruptibles, et qui n'aiment que le bien. Quand les mœurs sont corrompues, il reste encore quelque ressource. Il n'y a pas jusqu'aux intrigans même qui ne puissent servir leur patrie; il n'y a pas jusqu'à un V... dont on ne puisse tirer parti. Des fripons, obligés de se déguiser et de montrer les sentimens les plus honnêtes pour s'accréditer, ne rappellent-ils pas tous les jours les principes de la plus saine politique? et ils empêcheront qu'ils ne soient oubliés.

Plus les états sont étendus, plus les abus s'y glissent facilement; on ne peut nier cette vérité. Quelque vaste cependant que soit un Empire, le nombre ni l'étendue de ses provinces n'opposent pas à la politique des obstacles insurmontables, soit qu'on veuille le réformer, soit qu'on veuille simplement y conserver le bon ordre. Les hommes ont par-tout la même raison, les mêmes besoins, les mêmes qualités sociales, et le principe des mêmes passions; voilà un grand point de réunion. Un législateur habile en ne donnant à différentes provinces que les mêmes loix, le même gouvernement et le même intérêt,

peut n'en former qu'un seul état dont les ressorts et les mouvemens seront réguliers. A force d'art, il peut opposer aux abus qui naissent dans une société étendue, des magistrats aussi vigilans que ceux d'une petite république. Il ne faut, pour réussir dans cette entreprise, que décomposer, pour ainsi dire, un état, et faire de toutes ses provinces autant de républiques fédératives. Leur union fera leurs forces au dehors, et la médiocre étendue de leur territoire fera leur sûreté au dedans.

Charlemagne nous offre l'exemple et le modèle de cette politique. Il commença par diviser les terres de sa domination en cent provinces différentes ; tout son secret fut d'y former des assemblées particulières, où tous les ordres des citoyens furent admis, et qui furent chargés de veiller à tous les besoins de leur district, d'y réprimer les abus et d'y faire respecter les loix. Par ce partage chaque province prit sans effort le mouvement qu'on vouloit lui imprimer, et l'Empire entier eut un nouvel esprit et de nouvelles mœurs. Ce gouvernement auroit été solidement affermi, si les circonstances malheureuses où Charlemagne se trouva lui eussent permis de faire tous les établissemens que lui dictoit sa sagesse ; ou si son fils eût été assez courageux et assez éclairé pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage ; je veux dire pour conserver à chaque province sa forme de république, et faire respecter ces

champs de mai, ou ces assemblées générales qui servoient de lien à toutes les parties de l'Empire, en ne leur donnant qu'un même intérêt.

Athènes, Corinthe, Thèbes et les autres républiques de la Grèce étoient, par les raisons que vous avez dites, plus susceptibles d'une réforme que de grands états; mais je vous prie de remarquer, milord, que les mêmes causes qui les rendoient plus propres à se corriger de leurs vices, contribuoient aussi à rendre leurs loix plus incertaines et plus flottantes. De-là cette inconstance dans les principes de leur gouvernement; de-là ces factions qui se succédoient tour-à-tour, et qui en détruisant tour-à-tour toutes les loix qui leur étoient contraires, n'en laissoient enfin subsister aucune. Quand tous les citoyens d'une république sont assemblés, l'état n'a plus de frein. Qui peut modérer ses caprices? qui peut lui prescrire des loix? qui peut l'obliger d'obéir à celles qu'il a faites? N'est-il pas le maître de les changer, de tout dissoudre et de donner, en un mot, une nouvelle forme au gouvernement? A qui doit-il compte de sa conduite? Ce qui est arrivé dans plusieurs républiques anciennes est une preuve que dans un moment de fermentation, d'enthousiasme, de colère ou de reconnoissance, les loix les plus sages et les plus respectées n'y étoient pas toujours en sûreté. Il n'en est pas de même dans les pays où la nation trop nombreuse n'est assemblée que par

ses représentans ; ces diètes sont moins hardies, moins capricieuses, moins légères, moins inconstantes, parce qu'elles ont un censeur dans le corps de la nation qui les observe. Des députés qui naturellement doivent desirer l'estime de leurs commettans, et qui pouvant en être désavoués, ont sans effort une circonspection et une retenue que les Athéniens, par exemple, ne pouvoient point avoir dans leur place publique. Ils sont soumis aux règles établies ; s'ils les violent, leurs actes sont nuls, et le cri de la nation les avertit qu'ils ont trahi leur devoir. Je croirois, pour le dire en passant, que les loix auroient eu plus de stabilité dans les républiques anciennes, si au lieu d'assembler tous les citoyens dans la place publique, le peuple divisé en tribus comme nous le sommes en provinces, en comtés ou en classes différentes de citoyens, n'eût eu dans ses comices qu'un certain nombre de représentans. Peut-être qu'on auroit alors reproché à la démocratie moins de ces vices qui l'ont si souvent perdue.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Des règles générales que la puissance législative doit se prescrire à elle-même pour ne pas s'égarer. Principes généraux par lesquels elle doit juger de l'importance et de la nécessité de chaque loi.

PUISQUE vous le voulez, reprit milord, il faut bien consentir à ce que quelques états de l'Europe rétablissent les loix que vous aimez ; j'y consens : ils s'appliqueront à réprimer l'avarice et l'ambition ; voilà un grand édifice élevé, mais il sera peu solide. N'étant pas possible de proscrire la propriété qu'accompagne toujours l'inégalité des fortunes et des conditions, vous devez vous attendre que l'avarice et l'ambition luttèrent encore sourdement contre le législateur. Ce que ces passions ingénieuses, actives et puissantes ont fait à Sparte, ce qu'elles ont fait à Rome, m'apprend ce qu'elles feront encore dans la république que vous vous êtes donnée la peine d'imaginer, et que vous ne vous flattez pas sans doute de porter à un plus haut degré de perfection. Ces passions ne se montreront d'abord qu'avec une sorte de pudeur et de retenue, elle se déguiseront, elles prendront même le masque de quelque vertu pour tromper les magistrats et se faire

souffrir. Elles ramperont humblement pour se mettre en état d'élever une tête altière contre les loix, et en les foulant enfin aux pieds, elles entraîneront les magistrats et les législateurs. Je suis fâché de vous prédire la décadence de votre république ; mais voyez avec quel art l'ambition de Lysandre a corrompu les Lacédémoniens. C'est sous prétexte de servir leur amour de la gloire et de la patrie qu'il les rend avares ; et c'est en feignant de perfectionner les institutions de Lycurgue qu'il les détruit. Chez les Romains on commença par dépouiller la vertu d'une certaine austérité qui lui donne de la force, et on crut qu'on ne faisoit qu'adoucir les mœurs. Elles s'adoucirent en effet ; les magistrats s'accoutumèrent malgré eux à l'indulgence, et une véritable corruption en fut la suite nécessaire. Que voulez-vous que je vous dise ? Les loix s'usent insensiblement, et quand l'état commence à s'appercevoir de sa décadence, il n'est déjà plus tems d'y remédier.

Vous ne craindriez pas, milord, répondit notre philosophe, que les passions triomphassent des loix, si la puissance législative s'acquittoit de tous ses devoirs, ou commençoit à s'imposer à elle-même des règles pour ne pas s'égarer dans sa marche. Nos passions sont pleines de ruse, d'adresse, d'artifice ; mais c'est devant un législateur, qui ne leur fait pas sentir que tout ce manège ne sera bon à rien. Nos passions sont trop habiles pour

se proposer long-tems un but qu'il leur seroit impossible d'atteindre ; leur activité est toujours proportionnée à leur espérance de réussir. En me disant, milord, que les loix s'usent, j'avoue que je n'entends pas bien ce que vous voulez me dire. Entendez-vous que le tems use les loix comme des meubles et mon habit ? Je vous répondrai que le tems au contraire donne de la force aux loix, et les rend plus chères et plus respectables, parce que l'habitude a un pouvoir merveilleux sur nous. Des loix établies par un préjugé, une mode, un caprice, s'usent et s'affoiblissent de jour en jour ; c'est que de jour en jour on s'apperçoit davantage de leur inutilité. Mais des loix qui nous rapprocheroient des vues de la nature, des loix véritablement utiles à la société, leur autorité s'affermiroit au contraire de jour en jour, si la puissance législative ne concouroit elle-même à les affoiblir par sa mauvaise conduite.

Vous me demanderez quelles sont donc ces règles que le législateur doit d'abord s'imposer à lui-même : les voici. Son premier soin doit être de mériter la confiance publique et de se faire respecter. Une nation qui ne contribue en rien aux loix ne manquera jamais de les prendre pour un joug incommode. Elle se défiera toujours d'un prince et d'un sénat de patriciens qui veulent décider de son sort. Cette défiance ôte aux loix leur force dans le moment même où elles sont publiées. Citez-moi quelqu'aristocratie, et

sur-sout quelque monarchie où les loix aient été observées pendant quelque tems avec une sorte de religion. La légèreté avec laquelle on les multiplie dégrade le législateur ; il a beau assurer que son édit irrévocable est fait pour subsister éternellement ; on ne le croira pas : on sait par expérience que l'ouvrage d'un caprice doit être bientôt détruit par un autre caprice. Aussi voit-on quelquefois que des princes décriés sont obligés de convoquer des assemblées de notables ou même des états-généraux pour terminer les troubles où l'irrégularité et la confusion de leurs loix ont jeté le gouvernement.

Je conclus de-là, milord, qu'un peuple n'aura de confiance en ses loix qu'autant qu'il sera lui-même son propre législateur. Ne craignez pas cependant que je confie la puissance législative à la multitude. L'histoire de la Grèce m'a trop appris combien la démocratie est capricieuse, volage et tyrannique. Quand le peuple fait ses loix, il ne manque jamais de les mépriser ; parce que c'est l'intrigue, l'engouement, la précipitation, la cabale, ou l'esprit de parti qui les a publiées. C'est donc aux hommes que chaque ordre a choisis pour le représenter, que cette autorité suprême doit être confiée. Je vous avertis même que je serai prévenu peu favorablement pour cette auguste assemblée, si elle n'est pas soumise à de certaines formalités qui me répondent en quelque sorte de la sagesse avec laquelle

elle procédera dans ses opérations. Que rien ne puisse se décider par acclamation. Que le projet d'une loi nouvelle ou d'une loi qu'on veut corriger soit remis à un comité chargé d'en faire l'examen. Huit jours après que les commissaires auront fait leur rapport, il sera permis à chaque membre de l'assemblée de parler pour ou contre la loi ; on laissera encore passer huit jours avant que d'aller aux opinions. La puissance législative ne sauroit trop réfléchir, et si je puis parler ainsi, se replier sur elle-même. Alors on recueillera les suffrages de la manière la plus propre à entretenir l'ordre et prévenir la confusion.

En empêchant qu'on ne se livre à l'engouement et à l'enthousiasme, craignez de lasser et de fatiguer les esprits. J'aime assez cette loi polonoise qui défend de délibérer aux lumières. En effet, milord, l'attention des hommes a ses bornes ; et s'il est ridicule de fixer le temps que doit durer une diète, il est sage de limiter celui de chaque séance. J'ai de la peine à comprendre comment vos compatriotes, qui ne sortent quelquefois du parlement qu'à deux ou trois heures du matin, ont pu conserver cette fraîcheur de tête que doit avoir un législateur. J'ai peur que dans ces séances éternelles la raison n'accorde par lassitude tout ce que l'opiniâtreté demande. Si chaque député n'a pas le droit de proposer à son gré une loi nouvelle ou la réformation d'une

ancienne, vous exposez la puissance législative aux plaintes d'une partie de l'état. S'il faut des formalités pour obtenir cette permission, vous ouvrez la porte à l'intrigue ; et l'intrigue ne fera jamais que des loix injustes. Un député qui ne dépend point de ses commettans peut croire qu'il a une autorité qui lui est propre, et trahir leurs intérêts. Qu'il ne puisse donc faire quelque demande qu'autant qu'il y sera autorisé par ses instructions. Cette méthode liera plus étroitement les citoyens à la puissance législative, elle attachera les représentans à leurs devoirs, la confiance naîtra, et les loix seront plus respectées.

Je n'entends point la pensée de quelques politiques qui recommandent à la puissance législative de s'exprimer avec une majestueuse brièveté ; ils veulent que la loi se contente d'ordonner ou de défendre. Mais si le législateur n'est pas d'une espèce supérieure à l'homme, pourquoi dédaigneroit-il de motiver ses ordres ? Parlant à des êtres raisonnables, et étant lui-même sujet à l'erreur, n'est-il pas de son devoir de convaincre la raison de ceux qui doivent obéir, et de profiter de leurs lumières ? Une loi qui discute avec moi mes propres intérêts me prévient en sa faveur ; je crois entendre les conseils d'un ami, et non pas la voix impérieuse d'un maître ; j'obéis avec zèle, ou du moins sans répugnance ; et le législateur ne perd sa

majestueuse brièveté que pour acquérir plus d'empire sur mon esprit. C'est à cette sécheresse des loix que je serois tenté d'attribuer une grande partie des vices de la législation. De quel front auroit-on osé publier tant de loix qui offensent et déshonorent l'humanité, si on eût été obligé d'exposer les motifs qui les dictoient? Le prince le plus ignorant et le plus esclave de ses passions auroit rougi lui-même des raisonnemens absurdes et sophistiques dont il auroit tâché de couvrir ses injustices; et les peuples mieux instruits auroient été plus respectés, ou du moins plus ménagés. Jamais l'esprit de la loi n'auroit été douteux ni équivoque: peu de loix par conséquent nous auroient suffi. C'est en abandonnant les règles de notre conduite et de nos droits aux discussions intéressées des citoyens et des jurisconsultes, que nous sommes en quelque sorte parvenus à n'avoir plus de loix, en étant accablés sous le nombre des volumes monstrueux qui les renferment. Quelque demande qu'on fasse, quelque droit qu'on défende, on aura des loix pour et contre soi; et si je ne sais quelle routine, qu'on appelle jurisprudence, n'a pris la place des loix, les juges embarrassés prononceront des jugemens arbitraires.

Je voudrois, milord, que le législateur ne se contentât pas d'exposer vaguement à la tête de sa loi le bien qu'il en attend; je voudrois qu'il rendit compte des réflexions qui l'ont guidé, qu'il démontrât la

nécessité de son réglement pour réprimer l'abus qu'il attaque, et fît sentir à quels périls on s'exposeroit en cessant d'y obéir. Outre que par cette méthode on gagneroit nécessairement la confiance des citoyens, il arriveroit qu'en peu de tems les préambules des loix formeroient le traité le plus complet et du droit naturel et du droit politique. J'en suis fâché, mais j'ai à cette occasion un reproche à faire à Lycurgue. En faisant une réforme qui devoit faire des Spartiates un peuple tout nouveau, il leur représenta sans doute tous les avantages qui en résulteroient, et c'étoit une raison pour les attacher à leurs nouvelles loix. Mais ne les auroit-il pas attaché par un second lien, et plus fort que le premier, si prévoyant d'avance les tentations et les périls auxquels ils seroient exposés dans la suite des siècles, il leur avoit appris à n'y pas succomber. Toutes mes loix, devoit dire le législateur, se prêtent un secours mutuel, elles tendent toutes à un objet unique, c'est de vous faire aimer la justice, la tempérance, la gloire et la patrie; et je suis sûr qu'à la suite de ces vertus vous trouverez le bonheur. Si vous cessez un jour d'obéir religieusement à un de mes réglemens, n'espérez pas de conserver les autres; votre ame une fois ouverte à une passion destructive de la société n'aura plus la force de résister aux autres.

Si Lycurgue eût démontré qu'un vice en entraîne toujours un autre à sa suite, qu'un peu

d'argent donne nécessairement l'envie d'en avoir beaucoup, et que beaucoup d'argent détruit infailliblement les mœurs et les loix ; s'il eût prouvé, à la tête de ses loix, que l'ambition d'un peuple le conduit toujours à sa ruine ; s'il eût fait voir qu'il faut d'autant plus se précautionner contre cette passion, qu'elle séduit par des succès, flatte l'amour de la gloire, et semble nous donner des forces ; les Spartiates, prémunis d'avance contre les tentations auxquelles ils furent exposés, auroient vu avec moins de danger les respects de la Grèce, les richesses des Perses et les dépouilles de Mardonius après la journée de Platée. Leur ambition n'auroit pas été flattée de l'espèce d'empire qu'ils avoient acquis sur les Grecs ; ils n'auroient été touchés que de la gloire de les tenir unis et de conserver la paix. Ils auroient méprisé les richesses de Xerxès, et leur avarice naissante ne leur auroit pas persuadé qu'il importoit à leur gloire d'avoir une part du butin. Loin d'être irrités contre l'ambition des Athéniens après la guerre médique, ils les auroient plaints. Au lieu d'opposer de l'ambition à de l'ambition, et de montrer des soupçons, des haines et une rivalité qui allumèrent la guerre funestes du Péloponèse, ils ne se seroient occupés qu'à calmer la jalousie des Athéniens, et rétablir sur des fondemens plus solides l'ancienne confédération des Grecs. Les raisons qu'ils auroient lues à la tête des loix de Lycurgue pour aimer la paix leur auroient servi

à convaincre la Grèce entière. Si un malheureux esprit de vertige n'a avoit enfin allumé la guerre, Sparte ne se seroit point abandonnée sans retour à son ressentiment ; elle auroit travaillé sans cesse à calmer les passions ; elle auroit attendu qu'Athènes désabusée de son erreur eût compris qu'elle avoit fait une entreprise au-dessus de ses forces. Jamais Lysandre, sous prétexte d'acquérir de la gloire et de la puissance, n'auroit osé proposer à ses concitoyens de ruiner Athènes, de devenir les tyrans de la Grèce, de lever des tributs sur les alliés, et de former un trésor public. Les loix de la république lui auroient imposé silence ; et cet homme qui fut le destructeur de sa patrie et de la Grèce auroit consacré ses talens à leur bonheur.

Mais il ne suffit pas de connoître la fin prochaine qu'on se propose par une loi, il faut découvrir, si je puis le dire, les fins les plus éloignées ; car une route d'abord agréable et fleurie peut conduire à un précipice. Que m'importe, en effet, d'avoir aujourd'hui des établissemens utiles, si je dois en abuser demain pour me rendre malheureux ? C'est le tort qu'on peut reprocher aux Romains, et vraisemblablement ils ne l'auroient point eu,, si cette république, si savante dans l'art de gouverner les hommes, toujours si sage, toujours si courageuse, n'avoit pas imprudemment oublié de se demander à elle-même à quoi aboutiroit tant de prévoyance, de sagesse et de fermeté.

Vos loix, pouvoit-on lui dire, vous ont appris à mépriser les richesses, à n'aimer que la gloire, votre liberté et votre patrie; aucun talent, ni aucune vertu ne peut être chez vous sans récompense, votre discipline militaire est admirable, et aucun de vos voisins ne vous attaquera impunément. Voilà, sans doute, bien des choses propres à rendre une société heureuse et florissante; vous avez élevé un grand édifice, mais faute de porter vos regards dans un avenir éloigné, peut-être n'avez-vous pris aucune mesure pour l'élever sur des fondemens inébranlables. L'éclat vous a séduits, et vous avez négligé la solidité. Peut-être que sans vous en appercevoir vous travaillez vous-même à hâter la ruine de votre grandeur.

Examinons votre conduite, dirois-je aux Romains; quelles loix avez-vous faites pour vous empêcher d'abuser un jour de vos talens et même de vos vertus? Sans ces loix cependant vous n'êtes que dans une route qui conduit à un précipice. Vous vous croyez destinés à gouverner le monde, vous ne méditez que des conquêtes, et je sais que les moyens que vous employez pour former un grand empire, vous répondent du succès; mais ce sont présisément les choses dont vous vous glorifiez, qui me font trembler pour vous. Croyez-m'en, faites de nouvelles loix pour éterniser celles qui font aujourd'hui votre bonheur. Je vous demande si, trouvant beau de vaincre et de subjuguer vos voisins,

vous résisterez constamment à l'orgueil qu'inspire la victoire. Au milieu de vos triomphes votre vanité ne vous rendra-t-elle pas durs, impérieux et enfin inhumains ? En voyant l'humiliation des vaincus, en ferez-vous toujours des alliés, n'en ferez-vous jamais des sujets ? Au lieu de laisser leurs coutumes, leurs loix et leur gouvernement, ne voudrez-vous pas un jour les forcer d'obéir à vos préteurs ? Un peuple qui a des forces supérieures a besoin de plus de précautions et de loix qu'un autre, pour ne pas s'écarter des règles de la justice. Que tardez-vous donc d'opposer des barrières insurmontables à votre ambition ? Tant que vous sentirez que vos vertus vous sont nécessaires pour subjuguer vos ennemis, je crois que vous les garderez ; mais le moment fatal arrivera enfin où vos forces seules paroîtront vous suffire pour achever vos conquêtes. Corrompus alors par les vices séduisans des vaincus, cette pauvreté que vous aimez vous paroîtra incommode. L'ambition d'un peuple conquérant est elle-même un commencement d'avarice ; et dès que vous commencerez à être avares, vous ne le serez point comme des hommes foibles et timides. Votre soif de l'or ne pourra s'étancher ; les richesses du monde entier que vous aurez pillé ne vous suffiront point. Après être devenus des tyrans au-dehors, serez-vous encore capables d'être libres au-dedans ? Les loix qui établissent votre liberté seront détruites par vos

vices ; vos citoyens divisés s'armeront les uns contre les autres, et la ruine de votre république vengera l'univers opprimé.

Que jamais le législateur ne s'occupe du seul moment présent, s'il ne veut pas que les loix qui paroissent les plus sages ne deviennent une source de malheurs. J'en suis fâché, milord, et je croirois que votre parlement a un peu négligé cette règle importante, quand il a donné à vos colonies des loix qui ne pouvoient être bonnes que pour un tems très-court : je veux parler de ce réglement qui sacrifie leurs intérêts à ceux de la métropole. Ces loix vous ont d'abord procuré les avantages que vous en attendiez ; votre commerce s'est étendu, et vos colons d'Amérique vous ont enrichis en s'enrichissant eux-mêmes. Mais faute d'avoir prévu qu'en devenant puissantes, vos colonies n'auroient plus besoin un jour de votre protection, et se croiroient opprimées par les loix qui ont fait leur prospérité, vous vous trouvez aujourd'hui dans le plus grand embarras. Vous êtes à la veille de perdre votre empire d'Amérique et votre commerce : je ne dis pas que ce soit un mal réel pour vous, mais vous croyez que c'en est un ; et peut-être vous ruinerez-vous pour conserver vos prétendus avantages : voilà un malheur ; et un législateur prévoyant vous l'auroit épargné.

Après que le corps législatif a pris les mesures

nécessaires pour ne pas abuser de son autorité ; il doit travailler à la conserver toute entière, et se défier du pouvoir qu'il confie aux magistrats. J'ai déjà dit, milord, comment je croyois qu'on devoit se prémunir contre leur ambition ; je me contenterai d'ajouter que les loix ne peuvent désigner d'une manière trop claire ni trop détaillée les devoirs de chaque magistrature : la moindre confusion à cet égard produira des tyrans. Je vous prédis que tout est perdu, si sous prétexte de faire un plus grand bien qu'on ne demande, le magistrat abuse du mot d'administration pour vouloir être plus sage que les loix. Si vous ne punissez pas un magistrat qui se rend criminel en faisant le bien contre les règles, vous aurez bientôt à la tête des affaires des intrigans et des fripons qui violeront impunément les loix. Que les magistrats soient obligés de rendre compte de leur conduite, qu'on l'examine avec attention, mais sans haine. J'ai bien peur que l'impunité dont vos compatriotes ont fait une prérogative royale ne devienne une prérogative ministérielle ; il est trop aisé d'éviter le châtiment quand on sert un maître qui ne peut être puni.

Dans la situation où la propriété des biens a réduit les sociétés, on ne fait rien pour rien ; l'état doit donc avoir des revenus pour payer les travaux ou les services publics. S'il exige

des corvées, il sera mal servi, et il en naîtra chaque jour mille injustices criantes. Prendrez-vous le parti d'assigner à la république des domaines particuliers ? Je vous réponds que vous exposez les magistrats à la tentation de faire des marchés frauduleux avec les fermiers publics, et à la fin la tentation sera plus forte que la vertu. D'ailleurs il résulteroit de cette méthode que les revenus n'étant pas égaux tous les ans, l'état seroit tantôt trop riche et tantôt trop pauvre, et les administrateurs profiteroient de cette incertitude pour pêcher, comme on dit, en eau trouble. Si la loi n'accorde au gouvernement d'autres fonds que des contributions sur les citoyens, il sera certainement plus attentif à l'administration des finances. J'aime assez qu'à l'avarice des magistrats on oppose l'avarice des particuliers. Que chaque année le public règle les dépenses de la république ; puisqu'il doit les payer, il faut espérer qu'il sera plus économe que les magistrats. Sous prétexte de subvenir à des frais imprévus, ne permettez jamais de lever des subsides surabondans. L'exactitude la plus scrupuleuse est ici de la plus grande importance ; après avoir laissé aux administrateurs des finances des occasions et des moyens de les piller, ce seroit en vain que vous porteriez les loix les plus sévères contre leurs malversations. Voilà les règles fondamentales de la régie des finances ; elles sont si impor-

tantes que je serois tenté de vous répéter tout ce que je vous ai dit sur l'avarice ; mais je me contente d'ajouter que l'honneur, et non les richesses, doit être la récompense d'une sage administration dans cette partie. L'ame des jeunes gens est rarement ouverte à l'avarice ; confiez-leur donc le soin de percevoir et de manier les revenus de l'état ; mais qu'ils aient toujours présent à l'esprit, qu'on ne veut qu'essayer leur vertu, les accoutumer à l'ordre, et les préparer à remplir des magistratures les plus élevées.

S'il est nécessaire de refuser aux magistrats des richesses avec lesquelles ils achèteroient la puissance législative, il faut se garder avec le même soin de leur abandonner des forces avec lesquelles ils la subjugueroient. L'histoire n'est pleine que d'hommes riches à qui on a vendu le privilége de violer toutes les loix, ou de soldats heureux qui l'ont usurpé. Rappelez-vous je vous prie, ce que je disois, il n'y a qu'un moment, de l'alliance étroite que l'avarice et l'ambition ont contractée. Si le magistrat est riche, il aura bientôt des forces ; s'il a des forces, il vous contraindra bientôt à l'enrichir. Concluez de-là que la principale attention du législateur, en donnant des défenseurs à la république contre ses ennemis étrangers, doit être de n'y pas faire naître des ennemis domestiques.

On peut s'instruire dans l'histoire Romaines des

des règles les plus salutaires à cet égard, et du danger qu'on court à les violer. Tant qu'il fallut commencer par être soldat pour devenir magistrat, et qu'on n'admit dans les légions que les citoyens qui avoient au moins quatre cents dragmes de bien, il régna une harmonie parfaite entre les fonctions civiles et les fonctions militaires, et la république n'eut rien à craindre de ses généraux ni des armées. Mais dès que le luxe eut en quelque sorte avili la profession des armes, que les fatigues de la guerre parurent insupportables, et qu'on voulut être voluptueux ou puissant à Rome, sans avoir passé par les différens grades de la milice, il fallut remplir les légions de cette populace indigente qu'on n'y avoit pas autrefois admise. Ces nouveaux soldats n'eurent plus le même intérêt que les anciens, et la révolution fut prompte. A peine Marius, en portant la guerre contre Jugurtha, eut-il donné l'exemple d'enrôler de ces citoyens qui ressemblent à nos mercenaires, que la république dut sentir qu'elle n'avoit plus la même autorité sur ses généraux. Des soldats qui, en quelque sorte n'étoient plus citoyens, furent moins attachés au sénat et à la nation qu'au proconsul qui les commandoit. De-là les guerres civiles, la ruine de la liberté et l'établissement de la tyrannie. De ces événemens nécessaires et tous liés les uns aux autres, ne faut-il pas conclure

que la défense de la patrie ne doit être confiée qu'aux citoyens les plus intéressés à sa conservation ? Si la milice, en qui réside la force de la république, n'est pas plus considérée que toute autre classe de citoyens, elle aura de la jalousie, elle aura de la haine ; et quelqu'ambitieux profitera de ces passions pour s'emparer de l'autorité publique. Que les loix ne séparent jamais les fonctions militaires des fonctions civiles; si les premières sont subordonnées aux autres, l'état n'aura que les plus mauvaises troupes du monde ; si les secondes au contraire sont subordonnées aux premières, les loix civiles seront sans force, et la fortune des citoyens ne sera jamais assurée.

Des troupes mercenaires ne conviennent qu'au pouvoir arbitraire, et ne peuvent s'associer avec la liberté. Pour avoir séparé la qualité de soldat de celle de citoyen, combien vos pères, milord, n'ont-ils pas éprouvé de malheurs ? Rappelez-vous la guerre que vous fîtes à Charles I^er^. A peine l'armée du parlement connut-elle ses forces par ses succès, à peine eut-elle triomphé des royalistes, que son général accabla le parlement et soumit la nation. Tout peuple qui veut être libre, doit donc adopter la méthode des Suisses, qui, sans troupes réglées et ramassées de toutes parts, ne distinguent point leurs citoyens de leurs défenseurs. J'avoue que la Suède a encore

bien des choses à desirer à l'égard des milices, et je ne serai rassuré et content que quand nous formerons nos armées comme les Romains formoient les leurs.

Vous m'objecterez sans doute, que des soldats levés tous les ans et suivant le besoin n'auront jamais les mœurs, l'esprit et la discipline qu'ils doivent avoir. Vos frontières, direz-vous, ne seront point respectées par des voisins qui auront des milices uniquement et continuellement occupées de la discipline et des exercices militaires. Je le nie hardiment. Ces milices de citoyens auront une discipline et un courage supérieur à la discipline et au courage de vos soldats mercenaires, si les loix s'étudient à leur faire aimer leurs devoirs. Quand les fonctions du soldat ne seront pas distinguées de celles du citoyen, quand il faudra passer par les grades de la milice pour parvenir aux magistratures, soyez sûr qu'il s'établira dans l'état de nouveaux principes d'éducation. Vous verrez les jeunes gens se former dans leurs jeux aux exercices militaires, et acquérir sans effort les qualités que vous ne donnez qu'imparfaitement à des soldats qui ont vendu leur liberté et leurs services. Votre nation pourra être vaincue à plusieurs reprises : elle sera cependant indomptable, parce qu'il faudroit l'exterminer pour s'établir sur ses terres, et son courage lui fournira sans cesse de nouvelles ressources.

La Pologne a certainement un mauvais gouvernement : tout lui manque pour se faire craindre de ses voisins : on la divise sans peine ; on pénètre dans ses provinces, on les ravage. Toujours prête à succomber, elle a cependant toujours conservé son indépendance. Pourquoi ? C'est que le génie militaire de sa noblesse a suppléé jusqu'à présent à tout ce qui lui manque. Que craindroit cette république si elle avoit des loix propres à lui faire aimer la discipline, l'ordre et l'union, et que l'intrigue, la faveur, la force et l'esprit de parti n'y décidassent pas de tout ? Qu'une armée ennemie descende sur les côtes d'Angleterre, qu'un nouveau Guillaume gagne deux ou trois batailles, et je suis persuadé, milord, que vous serez subjugués sans retour. Vos citoyens accoutumés aux seules fonctions civiles, au commerce, à l'agriculture, ne jugeront point que leur liberté est plus précieuse que leur fortune, et après une molle résistance traiteront avec le vainqueur.

Passons aux autres maximes fondamentales de la puissance législative. Elle doit être persuadée que peu de loix suffisent ; leur grand nombre les affoiblit, et prouve que l'ignorance les a faites. Au lieu d'en publier de nouvelles, il seroit très-souvent utile de se borner à prendre des mesures pour faire obéir aux anciennes. Le plus grand service qu'on pût rendre à quelques

nations de l'Europe, ce seroit peut-être de débrouiller le chaos de leurs loix, et d'apprendre du moins aux jurisconsultes quelles parties de leur code sont en vigueurs, et quelles parties ne subsistent plus.

Avant que de publier une loi, que le législateur se demande si elle est nécessaire; car toute loi inutile est nécessairement pernicieuse. Peut-être ne produira-t-elle pas un mal positif, mais elle embarrassera du moins l'ordre de la société; elle en gênera le mouvement. Il est injuste, il est ridicule d'inquiéter les citoyens pour l'observation d'une loi qui ne peut produire aucun bien. Quand il n'en résulteroit pour eux que l'inconvénient d'être fondés à se plaindre, ce seroit un grand mal. Il est fâcheux que des hommes raisonnables puissent refuser leur approbation à la loi; ils auront moins de confiance dans le législateur, et seront par conséquent moins dociles et moins attachés à la société. Si vous exigez qu'on respecte et qu'on aime une loi dont on ne devine pas l'utilité, vous nous empêchez de faire usage de notre raison, vous nous rendez imbécilles autant que vous le pouvez; et de quel droit exigerez-vous ensuite que nous ayons pour votre administration et pour la patrie ce respect et cet amour qui forment le caractère d'un citoyen utile? Le magistrat lui-même deviendra incapable de remplir les fonctions pour lesquelles vous

l'avez créé. Plus il sera éclairé, plus il se lassera promptement de veiller à l'observation d'une loi qu'il méprise. Quelqu'idée qu'il ait de ses devoirs, son attention se relâchera ; malgré lui il aura de l'indulgence pour des citoyens qui ne sont pas coupables, quoique prévaricateurs. Bientôt cette indulgence deviendra une foiblesse dans le gouvernement ; une administration arbitraire succèdera aux loix, et les loix ne seront enfin que des armes dont les passions se serviront ou qu'elles négligeront à leur gré.

Il est insensé de prétendre opposer une loi particulière à chaque vice de la république ; ce seroit ne vouloir jamais finir et entasser inutilement loix sur loix. En suivant cette méthode, le législateur le plus fécond et le plus infatigable ne se flatteroit pas de remédier à tous les inconvéniens de certains gouvernemens. Cent abus tiennent à une cause commune ; que le législateur remonte donc à la source du mal, et une seule loi fera disparoître cent abus. C'est ainsi qu'une loi qui nous porte à aimer l'argent nous donnera cent vices ; et que celle qui nous invite à le mépriser nous donnera cent vertus. Les loix ont leur ordre que le législateur doit se garder d'invertir. Que me serviroit de proscrire en particulier et sous les peines les plus sévères chaque abus qui résulte de l'anarchie polonoise ? Que je parvienne au contraire à y substituer une puissance législative ;

que j'affermisse le pouvoir de la diète sur des fondemens solides ; et les Polonois prendront sur-le-champ un génie nouveau. La licence et la liberté ne seront plus confondues ; on haïra l'une, on aimera l'autre. Les loix particulières, qui sont aujourd'hui oubliées ou méprisées, acquerront de la force, dès qu'elles seront protégées par des magistrats à qui la diète aura conféré tout le pouvoir nécessaire pour faire le bien et empêcher le mal.

Il y a une épreuve infaillible pour juger de la sagesse d'une loi ; elle consiste à se demander, si la loi proposée tend à mettre plus d'égalité entre les citoyens. Est-elle propre à produire cet effet ? ne balancez point à la juger très-bonne ; elle corrigera nécessairement plusieurs abus et procurera plusieurs avantages. Vous me direz peut-être que cette loi dont j'augure si favorablement sera contraire à l'esprit de plusieurs loix anciennes, et entraînera à sa suite quelques inconvéniens. Cela peut être, mais ce n'est point une raison pour ne la pas publier. Ces loix anciennes, qui favorisent l'inégalité, sont autant de vices qu'il faut détruire, et si le législateur ne doit pas les attaquer brusquement et sans préparation, qu'il se garde bien de les protéger quand les circonstances lui permettent de les affoiblir.

Si nous supposons, milord, un gouvernement

où règne la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou du moins entre les différens ordres de la société, je conviendrai qu'un établissement nouveau qui dérangeroit, soit directement ou indirectement, l'équilibre de cette constitution, seroit un vice. Mais supposons un gouvernement où des préjugés impérieux ne permettent pas de proposer et d'établir l'égalité ; pourquoi seroit-il indigne d'un sage législateur, en feignant de ne pas toucher aux coutumes anciennes, de porter de nouvelles loix qui prépareroient une révolution ? La contrariété dans les loix est un mal quand elle trouble les ressorts d'un gouvernement établi sur de sages proportions ; mais elle est un bien si elle suspend l'activité d'un mauvais gouvernement, et peut en changer insensiblement les principes. Gardons-nous d'un respect superstitieux pour les loix actuellement en vigueur. Je demande si la contrariété que l'établissement du tribunat mit dans la république romaine ne fut pas un bien, et je ne me laisserai point intimider par les plaintes et les cris des patriciens.

Pères conscripts, leur dirai-je, cessez de vous alarmer, vous êtes trompés par votre avarice et votre ambition. Cet établissement des tribuns que vous regardez comme le plus grand malheur de la république en fera la prospérité. Plus vous êtes irrités contre cette nouveauté, plus

je vois qu'elle est nécessaire. Vous dites que Rome va être agitée par des querelles et des dissensions continuelles ; mais croyez-vous qu'il lui fût plus avantageux d'être opprimée par votre tyrannie ? Vous vous plaignez de la ruine de votre pouvoir ; mais faites attention que ce pouvoir étoit un vice insupportable. Le peuple connoît mieux vos intérêts que vous-mêmes : les loix qu'il demandera et qu'il obtiendra, en vous empêchant d'être des tyrans, vous seront aussi favorables qu'à lui-même. Si on vous abandonnoit à vos passions, vous ne seriez bientôt que les premiers citoyens d'une république malheureuse et méprisée ; et ne sentez-vous pas qu'en la perdant, vous perdriez enfin ces distinctions et cette autorité dont vous êtes si jaloux.

Je voudrois, milord, qu'il se formât une espèce de tribunat en Angleterre ; je voudrois qu'il s'y élevât une puissance dont l'effort continuel fût dirigé contre ces branches de la prérogative royale, qui ne peuvent s'associer avec une vraie liberté. Tant que vous manquerez de ce ressort, vous vous plaindrez des abus de votre gouvernement sans pouvoir les corriger. Tant que vous conserverez vos anciens préjugés ; tant qu'une loi nouvelle ou un évènement nouveau ne vous donnera pas un nouvel esprit, vous ne ferez aucun progrès, et la fortune vous ramènera

inutilement les révolutions dont vous vous applaudissez, et dont cependant vous n'avez tiré aucun avantage durable.

Les vœux que je fais pour l'Angleterre, milord, vous pensez bien que je les fais avec le même zèle pour ma patrie. Je vais peut-être passer dans votre esprit pour un homme trop extraordinaire et trop bizarre; je souhaiterois que la noblesse se hâtât d'abuser des priviléges qui lui sont particuliers, si j'espérois que les autres ordres fussent assez sages pour la corriger efficacement, c'est-à-dire, pour établir une parfaite égalité. Malheureusement nous avons nos préjugés comme vous avez les vôtres; et peut-être que nos neveux sont destinés à imiter plutôt les Danois, qui se donnèrent à un maître pour se venger des injures de la noblesse, que ces braves plébéiens de Rome, qui ne songèrent point à rétablir le trône des Tarquins pour se faire un défenseur. Je ne sais par quelle fatalité les hommes lassés d'une tyrannie ne font presque jamais que lui en substituer une autre.

CHAPITRE IV.

Que le législateur doit faire aimer ses loix. Les châtimens doivent être doux. Du pouvoir des bonnes mœurs pour attacher les citoyens au gouvernement.

IL est certain, continua notre philosophe, que quand nos premiers pères firent entr'eux des conventions, des traités, des loix, et jetèrent en un mot les fondemens de la société, chacun d'eux ne put avoir d'autre motif que son intérêt particulier pour renoncer à son indépendance. L'idée du bien public n'étoit pas encore née; et en parler alors aux hommes, c'eût été leur parler une langue étrangère. C'est parce que chacun sentoit dans sa foiblesse le besoin de s'unir à ses pareils pour en être secouru, et l'avantage de s'engager à remplir à l'égard des autres des devoirs que tous s'engageroient de remplir au sien, qu'on fit des alliances, et qu'on se soumit à une autorité publique. La législation dut donc se proposer de rendre chaque citoyen heureux; et je vous demande, milord, de quel droit les législateurs se sont affranchis d'une obligation sans laquelle la société n'auroit jamais été formée. S'est-il fait une révolution dans la nature du cœur et de l'esprit humain? Si nous avons encore les mêmes

affections que nos premiers pères ; s'il est encore impossible à chacun de nous de renoncer au desir d'être heureux ; si je suis forcé de préférer mon bien particulier à celui des autres ; si cette loi, selon l'expression de Cicéron, ne peut être violée sans détruire toutes les règles de nos devoirs et de nos vertus, n'est-il pas évident que ce que nous appelons le bonheur public ne peut être composé que du bonheur particulier de chaque citoyen? N'est-il pas absurde qu'un législateur espère de faire aimer ses loix à des hommes dont il a négligé les intérêts ou qu'il immole à ses caprices? N'est-il pas insensé de vouloir fixer le bonheur dans un état, où la plupart des citoyens sont mécontens de leur condition? Les passions ne feront-elles pas un effort continuel pour secouer le joug qu'on leur a imposé? Quels désordres n'en doivent pas résulter? Bientôt les tyrans de la société seront presqu'aussi malheureux que les victimes mêmes de leur tyrannie.

Je dis que le bien public résulte de l'amour que les magistrats et les citoyens ont pour leurs loix ; parce qu'avec cet amour rien ne manque pour rendre une république heureuse et florissante, et que sans cette affection elle est divisée au-dedans, et ne se défendra point au-dehors contre les attaques de ses ennemis. Je conclurai de cette vérité que ce n'est que par une sottise monstrueuse que tant de législateurs ont cru faire le bien public, en portant des loix qui devoient

être odieuses. Pourquoi, je vous prie, dans quelques états où tout est évidemment sacrifié aux intérêts de quelques personnes, ose-t-on prononcer le mot de bien public, et sous ce prétexte exiger des sacrifices de la part des citoyens? Après n'avoir fait que des mécontens, il est assez plaisant de s'attendre à ne trouver que des héros. En un mot, tout législateur est insensé, qui en voulant faire le bien public, ignore que je ne puis être remué que par mon avantage particulier.

Peut-être, me direz-vous, milord, que les peuples dont nous admirons le plus la sagesse ont souvent exigé de grands sacrifices; mais je le nie. Jamais dans ces républiques les loix n'ont été assez brutales ni assez ineptes pour ordonner au citoyen de préférer le bien public à son avantage particulier; elles se sont bornées à l'inviter de s'oublier lui-même pour s'occuper de l'intérêt général: et si elles avoient paru l'exiger, elles auroient éteint cette flamme qui fait les Codrus et les Décius. C'est en faisant aimer les loix et le gouvernement, que les législateurs ont eu l'art de faire aimer la patrie jusqu'au point qu'on se dévouoit avec transport à son service. On lui sacrifioit sa fortune, parce qu'elle la protégeoit véritablement; on lui sacrifioit sa vie, parce qu'elle enivroit les citoyens de l'amour de la gloire. C'étoit dans l'amour de soi-même qu'on cherchoit et qu'on trouvoit le principe de l'amour du bien public; c'est ainsi qu'un Spartiate, avant

la guerre du Péloponèse, un Athénien dans les beaux jours d'Athènes, et un Romain dans le siècle de Décius, trouvoit son bonheur particulier dans ce qui faisoit le bonheur de la république; et ce n'est qu'en vivant sous des loix qui nous rendent heureux, que nous pouvons nous faire cette heureuse illusion.

Que toutes vos loix soient donc impartiales, car il n'y a que celles-là de justes. Qu'elles nous rapprochent, autant qu'il est possible, de l'égalité; car les citoyens dégradés ne prendront qu'un intérêt médiocre à l'état, et les autres seront plus attachés à la conservation de leur prérogatives, qu'au bien de la république. Que vos loix apprennent aux citoyens à se contenter de peu; car on a remarqué que moins les hommes sont occupés de leur fortune domestique, plus ils s'intéressent au bien public, et que l'héroïsme s'éteint à mesure que les richesses, le luxe et les voluptés se multiplient. Chez un peuple ainsi gouverné, il n'y aura que des distractions à punir, puisque l'amour de l'ordre et de la justice sera dans tous les cœurs: que vos loix soient donc infiniment douces et humaines. Vois-je infliger des châtimens sévères? j'accuserai le législateur d'ignorance et de dureté. S'il prétend se faire redouter des coupables sans se faire aimer des gens de bien, il n'atteindra point le but qu'il se propose: des loix trop dures n'empêcheront pas plus le mal, que des loix trop

molles ne porteront au bien, en prodiguant mal-à-propos les récompenses.

Pour n'être pas réduit à la fâcheuse extrémité d'écrire les loix en caractères de sang, et de conduire les citoyens par la terreur et la crainte, que le législateur soit assez habile pour profiter des qualités sociales que la nature nous a données. Qu'il avertisse plusieurs fois avant que de punir ; qu'il travaille à nous rendre honteux de nos fautes, et que le châtiment, si je puis parler ainsi, frappe l'ame plutôt que le corps. Enfin un législateur éclairé s'occupera plus des moyens de prévenir les délits, que de la manière dont il les punira. Il le faut avouer, les Romains ont eu à cet égard une sagesse qu'on ne peut trop admirer. Leurs censeurs, comme autant de sentinelles, avoient les yeux continuellement ouverts sur les vice qui cherchoient à se glisser dans la république. Ils écartoient les tentations ; ils empêchoient qu'on ne tombât dans le précipice, parce qu'ils ne permettoient pas d'en approcher. Des peines légères, telles que de priver un chevalier de son anneau ou de son cheval, de fermer l'entrée du sénat à un sénateur, ou de faire descendre un simple citoyen dans une tribu moins honorable que celle où il étoit inscrit, suffirent pendant long-temps pour ne voir à Rome aucun des délits que la corruption des mœurs y fit enfin paroître, et dont nos supplices atroces n'ont pu arrêter le cours.

Quand les punitions ordinaires semblent n'être plus capables d'empêcher les délits, je voudrois que les loix, au lieu de devenir plus sévères, se contentassent d'être plus vigilantes. Que ne tâche-t-on de connoître la source du mal dont on se plaint. Pour n'avoir pas à punir rigoureusement les excès honteux où l'avarice et l'ambition se porteront, arrêtez par des châtimens doux et nouveaux tout ce qui peut aiguiser et favoriser ces deux passions. Des loix qui ont suffi pour gouverner les pères, pourquoi ne suffiroient-elles pas pour gouverner les enfans, dans un tems que les vices, encore nouveaux, conservent une certaine timidité ? Que le législateur s'oppose donc aux premiers progrès du mal. Alors il suffira peut-être, pour corriger les citoyens, de retirer les magistrats de l'espèce d'assoupissement où ils se laissent quelquefois tomber. Je tâcherois de donner une nouvelle autorité au gouvernement ; je créerois, s'il le faut, une magistrature extraordinaire et passagère, qui en donnant une secousse aux esprits, romproit les habitudes nouvelles, et remettroit en vigueur les anciennes loix. Voilà, milord, si je ne me trompe, la seule méthode qu'un législateur doive employer pour nous corriger. Le sang des hommes est assez précieux pour devoir l'épargner. A mesure que les vices deviennent plus audacieux et plus entreprenans, si les loix s'arment d'une sévérité nouvelle, il faudra donc ne donner aucune borne à notre cruauté.

cruauté. Vous substituerez la roue au gibet, mais qu'ajouterez-vous bientôt à la roue ? Vous étonnerez les esprits, et vous ne les corrigerez pas. Ce n'est point en étouffant les sentimens d'humanité que la nature nous a donnés, que vous contraindrez les hommes à devenir meilleurs. Des loix sanguinaires hâteront la décadence que vous voulez suspendre. En voulant effrayer les coupables, vous abrutirez les gens de bien. Des hommes qui ne sont retenus que par la crainte se familiariseront peu-à-peu avec l'idée des nouveaux supplices ; leur ame deviendra atroce. En ôtant toute proportion entre les délits et les peines, vous vous verrez enfin obligé de jeter dans son four un boulanger pour avoir vendu son pain à fausse mesure. L'état ne sera peuplé que de ces esclaves timides qui déshonorent l'Asie, qui ne sont que des imbécilles ou des scélérats, et le législateur ne sera plus qu'un bourreau occupé à inventer de nouvelles tortures.

Je suis ravi, dit milord à notre philosophe, de vous entendre, et j'adopte avec avidité les principes humains que vous venez d'établir. Je suis persuadé que c'est la faute des loix si les hommes sont méchans. Après avoir tout arrangé de la manière la plus propre à multiplier et irriter nos besoins et nos passions, on veut sans ménagement nous empêcher d'être vicieux, et le législateur nous punit barbarement de ses erreurs. Si les nations de l'Europe avoient fait elles-mêmes

leur code criminel, sans doute elles auroient eu cette douceur que vous desirez ; et nos citoyens seroient traités comme l'ont été autrefois ceux de la Grèce et de Rome. Mais ce sont des maitres élevés au-dessus des loix et qui peuvent les violer impunément, qui ont été et sont encore les législateurs de presque toutes les nations. Fiers de leur pouvoir, endurcis par la prospérité, et accoutumés à mépriser leurs sujets, ils ne croient pas que leur royaume mérite qu'ils se donnent la peine de penser pour le gouverner. Châtimens et récompenses, tout est décerné au hasard et sans distinction. Comme on fait un premier visir d'un homme à peine capable d'être un cadi, on fait périr du dernier supplice un malheureux dont il auroit été aisé de faire un assez bon citoyen.

Quoi qu'il en soit, poursuivit milord, il y a long-tems que je suis scandalisé que les loix infligent la peine de mort contre des coupables. J'ai beau me demander à quel titre nous osons avoir envers nos pareils une barbarie dont la nature a cherché à nous éloigner par les sentimens de tendresse, de sensibilité et de pitié qu'elle a gravés dans notre cœur. Je sais que cette juridiction que la société exerce sur des êtres non libres et indépendans est juste et légitime, puisqu'ils lui ont abandonné le droit de faire des loix et des magistrats ; je sais que les loix seroient inutiles, si nous n'étions pas soumis à des

châtimens en les violant : nous avons besoin de cette sanction pour mettre une barrière entre nos passions et nous, et opposer un contre-poids aux plaisirs qu'elles nous promettent, et qui nous séduiront. Je sais tout cela, aussi respecterai-je cette puissance, tant qu'elle se tiendra dans les bornes qui lui sont naturellement prescrites, et que ses punitions ne seront que des avertissemens pour nous rendre meilleurs et plus heureux. Mais dès que je vois le législateur et les magistrats armés de l'épée, je sens une indignation secrète dont je ne suis plus le maître. Qui leur a donné ce droit funeste ? Les citoyens, me direz-vous. Je le nie, et j'insiste, en disant que si les citoyens ont fait cette concession odieuse, ils ont fait ce qu'ils n'avoient pas droit de faire ; c'est un axiôme trivial, que personne ne peut donner à un autre ce qu'il n'a pas ; or puisque personne n'a le droit de disposer de sa vie, la peine de mort ne peut se justifier par le pacte qui a formé la société.

Quand je me suis entretenu sur cette matière avec des philosophes, on n'a pas manqué de me répondre que le législateur qui prononce peine de mort, et le magistrat qui fait exécuter sa loi, font les fonctions d'un général d'armée, et usent du droit de guerre contre un coupable qui s'est déclaré l'ennemi de la nation, ou d'un de ses membres qu'elle doit défendre et protéger. Ce droit de guerre, ajoute-t-on, appartenoit à tous les hommes, dans l'état de la nature, puisque

n'ayant point de tribunal pour juger leur différends, ils ne pouvoient les terminer que par la force ; et ils ont résigné ce droits au législateur quand ils ont formé des sociétés. Voilà pourquoi les états qui sont encore les uns à l'égard des autres dans cette indépendance primitive, et n'ont point de juge, jouissent du droit de l'épée : pouvant tuer légitimement un ennemi étranger qui les attaque injustement, pourquoi n'useroient-ils pas du même droit contre un ennemi domestique qui les offense ?

J'entends à merveille ces beaux raisonnemens, mais je ne suis pas convaincu. Une république de Quakers n'est qu'une république d'imbécilles, qui en outrant la morale, la détruit ; défendre à la justice de repousser l'injustice, c'est encourager les méchans, et leur abandonner l'empire du monde. Je conviens donc qu'un état doit opposer la force à la force, et peut livrer bataille à une puissance étrangère qui veut l'asservir, qui pille ses domaines, qui veut s'en emparer, ou qui refuse opiniâtrément d'écouter les conseils de la raison. Un état n'a que ce moyen pour conserver sa liberté et ses biens ; et la nécessité où il est de réduire son ennemi par la force est une preuve certaine qu'il a le droit de le faire. Mais la république n'est jamais dans ce cas à l'égard des citoyens criminels qu'elle fait périr tous les jours à un gibet ou sur un échaffaud. Le coupable dont elle

s'est saisie ne peut plus lui nuire ; chargé de fers dans une prison, comment peut-il être encore assez à craindre pour qu'on soit autorisé à le faire mourir ? Il demande grace, il demande la vie, il ne peut plus être suspect à la société : il est dans une situation encore plus graciable que cet ennemi étranger qui a jeté ses armes, qui fuit ou qui s'humilie, et qui implore ma clémence. Si je suis obligé, ainsi que vous nous l'avez prouvé, d'être alors généreux, et d'écouter les sentimens de l'humanité, si je viole tous les droits des hommes en me livrant alors à mon ressentiment, serois-je moins coupable en faisant périr de sang-froid un coupable qui m'est attaché par des liens plus étroits qu'un ennemi étranger ? Nous n'aurions donc rien gagné à vivre en société, et le sort des citoyens seroit pire que celui des hommes qui vivent dans l'état de nature.

Milord, lui répondit notre philosophe, je voudrois de tout mon cœur que vous eussiez raison, et ce n'est qu'à regret que je ne me rends pas à vos argumens. Voilà ce que c'est que d'avoir établi cette propriété qui a fait naître tant de vices dans le monde, et qui force presque le législateur à être barbare. Il est vraisemblable que si les hommes avoient vécu dans cette heureuse communauté de biens que je regretterai éternellement, leurs passions sages, prudentes et tranquilles sans effort, n'auroient pas eu besoin

d'être réprimées par cette sévérité terrible dont la justice est aujourd'hui obligée de s'armer. Quoique les loix ne puissent jamais être trop douces, il faut cependant se garder de proscrire toute peine capitale. Si notre cœur dépravé se porte aux plus grands excès, si la politique a épuisé inutilement toutes ses ressources pour nous corriger, n'est-il pas raisonnable d'effrayer nos vices, et les loix ne doivent-elles pas alors leur opposer un frein plus puissant? Ne croyez point, milord, que pour déposer l'épée dans les mains du législateur, nous ayons dû avoir le droit de disposer de notre vie. C'est au contraire pour la défendre contre les attaques ouvertes ou cachées d'un meurtrier, que nous avons demandé ces loix sanguinaires qui vous révoltent. Dans l'état de nature, j'ai droit de mort contre celui qui attente à ma vie, et en entrant en société, j'ai résigné ce droit au magistrat; pourquoi n'en useroit-il pas? Les citoyens n'ont pas accordé au législateur le droit de se jouer arbitrairement de leur vie; cette concession eût été insensée et nulle: mais ils ont exigé que le législateur veillât à leur sûreté, et que l'épée à la main il écartât les dangers dont ils sont menacés, ou les défendît contre un ennemi domestique qui voudroit les perdre.

Vous avez dit, milord, que la nécessité où se trouve une république d'opposer la force à un ennemi étranger est une preuve certaine du

droit qu'elle a de le faire, et il me semble qu'avec ce même argument auquel il est impossible de rien répondre de solide, je puis vous prouver que les loix doivent quelquefois prononcer la peine de mort. Je dis que dès qu'il y a des hommes capables de commettre un meurtre volontaire et médité, des empoisonneurs et des assassins, le législateur doit les condamner à perdre la vie. Tout me dit qu'il n'y a plus d'ordre, de règle, de sûreté, ni de droit sacré parmi les hommes, si le sort d'un citoyen vertueux est pire que celui d'un meurtrier : c'est cependant ce qui arriveroit si je perdois le premier le plus grand et le plus irréparable des biens, tandis que mon assassin conserveroit la vie. Tout me démontre que les loix contre le meurtre seront inutiles si on ne condamne pas le meurtrier à mort. Sans cette loi, la haine ou la vengeance d'un lâche pourroit se satisfaire en jouant, si je puis parler ainsi, un jeu trop inégal contre le citoyen dont il méditeroit la mort : l'un ne mettroit au jeu que sa liberté, et l'autre y mettroit sa vie.

Je connois, milord, les raisonnemens de quelques philosophes qui voudroient comme vous proscrire les peines capitales. S'il faut les en croire, il y a des gênes, des prisons, des fers, des travaux qui peuvent rendre la vie plus terrible que la mort ; mais en ce cas, je leur demande ce que c'est donc que ces beaux sentimens d'humanité dont ils se parent, et je suis fâché pour

eux qu'à force de méditations, ils soient parvenus à cette cruauté sublime de Tibère qui ne laissoit mourir ses ennemis que quand il avoit épuisé tous les moyens de les tourmenter. Il est vrai que si un malheureux qui est condamné à une prison perpétuelle devoit conserver pendant toute sa vie les mêmes sentimens de trouble, de crainte et de désespoir qu'il éprouve dans le premier instant qu'on l'a précipité dans un cachot, il seroit plus puni que par la mort ; mais dans ce cas, ne faudroit-il point par humanité le débarrasser du poids de la vie ? Ne nous faisons pas illusion ; la vie passera toujours chez les hommes pour le plus grand des biens ; et il est si certain que la crainte de la mort augmente le trouble et le malheur des prisons, qu'il n'y a aucun de ces scélérats qu'on mène au gibet, qui ne regardât comme une faveur la prison la plus dure, et les travaux les plus pénibles. Un assassin croit faire le plus grand mal à son ennemi en lui ôtant la vie, il regarde donc la mort comme le plus grand des maux ; c'est donc par la crainte de perdre la vie qu'il faut arrêter les emportemens de la haine et de la vengeance.

On parle fort à son aise de ces travaux pénibles qu'on veut substituer à la peine de mort ; mais ne seroit-on point embarrassé, si je demandois qu'on entrât là-dessus dans quelques détails ? Ces travaux, quelques durs qu'ils soient, ne sont-ils pas dans toute la terre le partage de l'in-

digence ; et pourquoi voulez-vous que le criminel et l'indigent aient le même sort ? D'ailleurs, pouvez-vous espérer qu'on ne se relâchera point dans les travaux que vous imposerez ? Où trouverez-vous tous les bourreaux qui vous sont nécessaires ? De quel nombre d'hommes atroces n'avez-vous pas besoin pour que vos loix soient rigidement exécutées ? Quoi ! jamais la pitié n'entrera dans leur cœur ? Quoi ! jamais ces bourreaux ne se laisseront surprendre à un sentiment d'humanité ? Prenez-y garde ; vous exigez qu'il y ait parmi vous des monstres ; et ces hommes odieux, s'ils existoient, le législateur devroit peut-être les traiter comme des assassins. Ce n'est pas tout, je consens que la pitié soit éternellement inconnue à ces bourreaux ; mais seront-ils assez généreux pour ne jamais vendre une indulgence qui affoibliroit le pouvoir de vos loix ? Enfin je sais que la force de l'habitude est telle que les hommes s'accoutument à tout. Ces criminels dont on prétend que la vie malheureuse doit servir d'un grand exemple aux citoyens, oseront peut-être paroître gais et heureux au milieu de leur infortune. Il n'y a pas quinze jours que je rencontrai une bande de malheureux qu'on envoyoit aux galères ; et je vous réponds que jamais spectacle ne fut moins propre à servir d'exemple et d'instruction. Ils chantoient de toute leur force ; s'ils n'avoient pas mendié, si je n'avois pas vu leur chaîne, je crois que j'au-

rois envié leur sort. Je n'ajoute qu'un mot : aucun de ces criminels que vous condamnez à l'esclavage pour toute leur vie, ne rompra-t-il ses fers ? aucun ne recouvrera-t-il sa liberté en fuyant ? Si quelques-uns échappent à leurs bourreaux, il n'en faut pas d'avantage (tant l'espérance se glisse aisément dans le cœur humain) pour que cent coquins se livrent au crime avec confiance.

Je suis ébranlé par vos raisons, reprit milord, et je conviens avec vous que le législateur ne peut trop nous éloigner du crime, en mettant sous nos yeux des exemples frappans des malheurs dans lesquels le vice nous entraîne ; mais je nie que la peine de mort soit nécessaire pour produire cet effet. La mort n'est qu'un instant. Les scélérats savent qu'elle est inévitable, ils se familiarisent avec cette idée, ils s'accoutument à n'en être point effrayés ; l'ignominie de leur fin ne les touche pas, puisque toute leur vie est pleine d'ignominie. Ce qui les frapperoit avec plus de force, c'est la crainte d'un avenir où ils ne verroient que des cachots, des fers, et des travaux continuels. Remarquez, ajouta milord, que le supplice d'un criminel condamné à mort, n'est pour la plupart des hommes qu'un spectacle qui ne laisse point dans leur esprit des traces assez profondes. On n'y voit qu'un objet de compassion ou d'indignation. On ne sent point cette terreur salutaire qu'imprime le long supplice d'un homme condamné à la servitude la

plus dure. D'ailleurs cette dernière manière de punir instruit continuellement les citoyens ; et l'autre au contraire ne donne qu'une instruction passagère.

Fort bien, milord, répondit notre philosophe ; la mort n'est qu'un instant, je l'avoue, mais c'est un instant qui décide de tout : il termine le tems et ouvre les portes de l'éternité. Cet instant fait frémir la nature. Il n'est pas aussi facile que vous le pensez à un coupable de se familiariser avec l'idée de la mort qu'il mérite tous les jours, puisque ces malheureux qu'on traîne au gibet tremblent et frémissent, et qu'on en voit si peu qui s'en approchent avec fermeté, alors même le courage n'est qu'une brutalité farouche. Quoiqu'il en soit, il s'agit moins de punir le coupable, que de détourner du crime les citoyens qui pourroient l'imiter. Quel est l'homme qui ne sera pas plus ému en voyant exécuter son pareil dans la place publique, qu'en visitant des prisons ou une galère, quand l'image de la douleur et de la misère y seroit toujours présente ?

On ne voit, dites-vous, dans le spectacle d'un criminel condamné au dernier supplice, qu'un objet de compassion ou d'indignation. Si cela est vrai, soyez sûr que vos loix criminelles sont injustes, absurdes, inhumaines et barbares. C'est qu'elles punissent une fragilité d'un moment comme un crime ; c'est que confondant un valet fripon et un meurtrier, elles les font périr du

même supplice ; c'est que vous révoltéz la raison en condamnant à mort un coupable qui pourroit se corriger, et dont le délit ne suppose qu'un commencement de corruption. Vous faites pis encore, vous conduisez sur un échaffaud un citoyen qui n'a rien fait de bas, dont je suis obligé d'estimer le courage et la probité, qui a obéi à un préjugé ou à une erreur que vous n'avez pas détruit, et que je mépriserois, s'il avoit été assez lâche pour préférer sa vie à son honneur. Ne croyez pas que dès qu'on établit la peine de mort, il faille qu'elle soit fréquente pour réprimer les passions, et produire l'effet que le législateur en attend. Vous dites que la servitude que vous voulez substituer aux peines capitales aura l'avantage d'avertir continuellement les citoyens du pouvoir des loix. Mais j'ai déjà répondu à cette objection, et j'ajoute que ce qui avertit continuellement finit par n'avertir jamais. On se familiarise avec tout ; et c'est peut-être parce que la peine de mort est trop commune dans quelques pays, qu'elle y inspire une terreur moins salutaire. Plut-au-ciel, que les exemples terribles de la justice fussent plus rares ! Si les délits qui méritent la mort ne sont pas fréquens, il est inutile que les punitions faites pour les prévenir se multiplient ; cette rareté sera la preuve la plus forte que les loix sont sages.

Nous allons nous rapprocher, milord, et certainement nous n'aurons plus qu'une même opinion, quand je vous aurai dit qu'il n'y a que

deux coupables qui méritent la mort. L'un est l'assassin, et j'en ai déjà dit les raisons; et l'autre est celui qui, selon nos principes suédois, trahiroit sa patrie, soit pour y établir le pouvoir arbitraire, soit pour le soumettre à une puissance étrangère. Prenez bien garde, je vous prie, à mes expressions, car je serois fâché que vous puissiez croire que je regarde comme criminel et perturbateur du repos public, un citoyen qui a le courage de ne pas flatter sa nation, et qui desire des changemens qui la rendroient heureuse. Il est assez singulier que je sois obligé d'avertir qu'il ne faut pas punir un citoyen qu'on doit aimer et respecter. Mais ce n'est pas ma faute, s'il y a aujourd'hui tant de pays où Caton ne pourroit paroître sans danger. Quand la vérité est punie, soyez sûr que les loix ont été faites par ceux à qui l'erreur, les abus et les vices sont utiles, et qu'elles préparent et annoncent la ruine d'un état.

Pour les autres délits, imaginez des peines différentes, des prisons plus ou moins dures, le bannissement, des amendes et d'autres pareilles corrections. Gardez-vous d'infliger les mêmes punitions pour des délits qui offensent inégalement la société; vous choqueriez la raison des citoyens, vous leur ôteriez toute confiance en vous, et vous devez cependant songer à les mettre dans vos intérêts. En admettant dans mon code la peine de mort, mais dans deux occasions seulement, je n'ai cherché qu'à me rapprocher des

vues de la nature. C'est par humanité que je me suis armé de rigueur. J'ai cru remarquer que les peuples les plus sages ont cru cette sévérité nécessaire ; et que la douceur trop indulgente des loix ne produit comme chez les Barbares que des mœurs atroces. J'ajouterai que la mort la plus douce est le supplice le plus cruel que puisse admettre un législateur prudent. Père de la patrie, il punira en père ; il punira à regret. Quel funeste emploi que celui d'imaginer des tortures ! Loin de s'abandonner à cette indignation rigoureuse que le crime inspire naturellement à un homme vertueux, il respectera ce sentiment précieux d'humanité que la nature a placé dans notre cœur.

Ce n'est pas assez que les loix soient douces et humaines pour être aimées des citoyens ; il faut qu'on sache qu'on en a rien à craindre en remplissant ses devoirs, et qu'elles accordent une protection certaine à l'innocence. Elles doivent donc toujours présumer que l'accusé est innocent; elles doivent donc le rassurer contre la crainte qui pourroit le troubler, et lui fournir tous les secours possibles pour prouver son innocence. Il vaudroit mieux s'exposer à voir échapper cent et mille coupables au châtiment qu'ils ont mérité, que de voir punir un innocent. Si ce malheur arrive, que ce soit un deuil pour la république, et qu'elle fasse un examen de son code criminel. On diroit que la plupart des législateurs ont craint d'être les dupes d'un criminel hardi, audacieux,

effronté, confirmé dans le mal, et que ses remords ne trahissent jamais. Mais, pourquoi ne songent-ils pas que l'innocence peut être timide et déconcertée par l'appareil de la justice ? Le premier sentiment d'un honnête homme qu'on accuse d'un crime doit être une certaine honte qui le gêne : il est confus d'avoir à se justifier ; il voit avec terreur l'incertitude des jugemens humains, et il seroit absurde de prendre son embarras pour un aveu des faits sur lesquels on l'interroge.

Vos loix sont vicieuses et barbares, si la prison, faite pour s'assurer de la personne d'un citoyen qu'on soupçonne de n'être pas innocent, commence par être une véritable punition. Ne permettez d'arrêter un homme que quand il est surpris en flagrant délit. La justice, milord, se contente chez vous des cautions que donne un accusé de se représenter, et cet usage est digne d'un peuple qui connoît le prix de la liberté. C'est pour avoir multiplié sans besoin les peines capitales, c'est parce qu'on obéit à des loix timides et tyranniques, que tant de peuples commencent leurs procédures criminelles par enfermer un accusé dans un cachot. Quelle réparation lui accorde-t-on s'il est jugé innocent ? aucune. Comment donc le gouvernement ne seroit-il pas odieux, puisqu'il fait des injustice qu'il ne répare pas ? Les anciens ajournoient un accusé pour comparoître devant les juges ; s'il redoutoit un jugement,

il se bannissoit lui-même, et la justice étoit satisfaite.

Que vous dirai-je de l'usage de la question ? Elle n'a été imaginée que pour des esclaves que leurs maîtres ne regardoient pas comme des hommes. Elle est d'autant plus insensée, que les juges qui l'admettent ne la regardent pas cependant comme une preuve de la vérité. Tout ce qu'on dit au milieu des tortures est nul si on se dédit ; pourquoi donc est-on inhumain sans fruit ? Vous ne connoissez point cette malheureuse question en Angleterre, et nous l'avons proscrite en Suède ; puissions-nous avoir des imitateurs ! Vous parlerai-je des procédés de ces tribunaux iniques qui blessent la religion en feignant de la défendre ? Je ne pense pas que ce délire du fanatisme puisse jamais s'introduire dans un état passablement administré. L'inquisition née dans des siècles d'ignorance doit disparoître dès que la raison commence à s'éclairer. Mais ce qui se rencontre par-tout, ce sont des juges qui ont imaginé une gloire funeste à trouver des coupables. Ames viles et corrompues, sophistes altérés de sang, ils tendent des pièges à l'accusé qu'ils interrogent, ils cherchent à le tromper, ils l'entourent d'espions et de délateurs, et pour le perdre feignent des sentimens d'humanité qu'ils nont pas.

Qu'il n'y ait jamais de punitions sans jugement, ni de jugement sans une procédure régulière. Agir par une méthode différente, ce seroit une injustice ;

et

et cette injustice effraie tout le monde, mais ne corrige personne. Etablir des commissions, changer l'ordre des tribunaux et des jurisdictions, c'est déclarer qu'on veut faire périr un innocent. Pour favoriser l'accusé et empêcher en même-tems que les juges soient corrompus ou peu attentifs sur eux-mêmes, que les loix ne craignent point d'entrer dans le plus grand détail, en prescrivant les règles ou les formalités dont il ne sera jamais permis de s'écarter. Que tout soit ordonné de la manière la plus claire et la plus précise sur le nombre et la qualité des juges et des témoins, sur les interrogatoires, les recollemens et la confrontation. Que le magistrat prononce son avis à haute voix; qu'il soit obligé de rapporter dans son jugement le texte de la loi qui condamne le coupable; qu'il s'engage par serment à ne jamais juger en vertu d'une loi qu'il croira injuste. Que les procédures qui sont ensevelies mystérieusement dans l'obscurité des greffes soient ouvertes au contraire à tous les citoyens qui s'intéressent au sort du condamné: ce sera une instruction pour les citoyens, et un frein pour les juges. J'ai dit qu'il falloit rapporter dans un jugement la loi qui condamne un coupable; et rien n'est plus necessaire pour empêcher que des juges corrompus n'écoûtent leurs passions, et que des juges honnêtes gens soient trompés, tantôt par leur pitié, et tantôt par l'amour même de l'ordre: négligez ces règles, il en naîtra une jurisprudence arbitraire

qui ouvriroit la porte à toutes sortes d'abus et d'injustices. Si la loi n'a point prononcé contre un délit, que celui qui l'a commis ne subisse aucune peine. Le juge doit seulement avertir le législateur qu'il manque quelque chose à son ouvrage, et dire au coupable qu'il ne s'est pas conduit en bon citoyen, qu'il a violé le conseil que lui donnoit sa raison, et qu'un honnête homme ne se permet pas tout ce que les loix n'ont point defendu. On dit qu'en certains pays, c'est sans doute en Barbarie, quand les preuves d'un crime qui méritent la roue ne sont pas complètes, on envoie l'accusé aux galères : mais j'aime à croire que la raison humaine ne s'égare point à cet excès.

Un coupable ne laisse-t-il aucune espérance de retour à la vertu ? il seroit dangereux de lui permettre de jouir de la société ; ainsi que les loix le condamnent à une prison perpétuelle. Ce n'est point pour de pareils hommes qu'est fait le bannissement ; par sa nature, cette punition n'est destinée qu'à séparer pour un tems limité un coupable des objets qui lui sont chers, et l'inviter à se corriger en rentrant en lui-même. Mais si un homme méritoit un bannissement perpétuel, ou qu'il fût nécessaire de le priver pour toujours de sa patrie, de quel droit enverriez-vous cette peste chez vos voisins ? Ce seroit en quelque sorte violer le droit des nations. Si vous vous donnez cette liberté à leur égard, ils se la donneront à leur tour au vôtre, et toutes les nations se corrom-

pront mutuellement. Que jamais la confiscation des biens n'ait lieu. Un citoyen est coupable ; mais pourquoi priveriez-vous ses proches et ses héritiers qui sont innocens d'un bien qui leur appartient ? D'ailleurs, vous tenteriez la cupidité du gouvernement. Je voudrois même que les amendes n'eussent lieu que quand il s'agiroit de punir des délits que l'avarice auroit faits commettre : mais que cet argent, le tribut du vice, ne souille jamais les mains des magistrats, qu'il soit distribué aux indigens.

Un des plus grands inconvéniens des législations dures, c'est d'avoir ébranlé l'empire des loix, en autorisant l'usage des lettres de grace. Laissons dire aux gens qui ne pensent pas, qu'il est beau que l'indulgence et le pardon accompagnent les princes, c'est dire en d'autres termes qu'il est sage d'enhardir les citoyens au mal, en laissant aux coupables l'espérance de n'être pas punis. Dès que la loi ne sera pas toujours inflexible, toujours agissante, elle ne tardera pas à être méprisée. Le bien que vous croyez faire servira de prétexte pour faire le mal. Il y aura des familles puissantes par leurs dignités ou par leurs richesses, qui jouiront bientôt de l'impunité ; et cependant ce sont les coupables puissans par leur rang et leurs richesses qu'il importe davantage de punir.

Si vous voulez que les loix paroissent douces et humaines, quoique sévères, établissez des loix qui, si je puis parler ainsi, tempèrent et corrigent

cette rigueur que vous craignez tant; accordez des récompenses aux actions qui sont contraires aux délits que vous punissez. Quand la peine de mort, par exemple, sera portée contre ceux qui trahissent la république, il est sûr qu'elle paroîtra moins dure, à proportion que le législateur aura été plus attentif à récompenser les citoyens qui aiment la patrie et qui la servent avec distinction. Voulez-vous qu'une loi sévère contre le meurtre médité paroisse douce ? Que celui qui aura sauvé un citoyen prêt à périr soit honoré comme chez les Romains d'une couronne civique. Pour accoutumer les hommes à se gouverner par le sentiment de la vertu et de l'honneur, attachez une certaine honte à chaque punition, mais établissez en même-tems des moyens par lesquels un coupable pourra se laver de l'espèce de flétrissure que lui aura imprimé un jugement; car il est dangereux de le jeter dans le désespoir, et doux de rendre à la république un homme de bien. Ce n'est qu'en réparant mes torts, ce n'est qu'en montrant que je me suis corrigé, qu'il doit m'être permis de me réhabiliter. Le législateur hait les délits, mais il plaint les coupables. Semblable à la providence dont il est le coopérateur, il doit pardonner à un repentir sincère. Dieu lit au fond du cœur nos sentimens; mais le législateur ne les connoît que par les actions qu'ils produisent.

C'est par cette méthode, milord, qu'on établira une société heureuse, et si je ne me trompe, on

ne peut employer d'autres moyens sans s'égarer. Que la vigilance des magistrats ne se relâche jamais ; un instant de négligence produit des siècles de calamités. Que les loix soient telles que les magistrats voient tout par eux-mêmes, et que sous prétexte de chercher le vice dans l'obscurité où il se cache encore, ils n'écoutent jamais la voix des délateurs et des espions. Qu'un état est malheureux s'il a besoin de ces funestes instrumens ! Ils ne sont nécessaires qu'à l'injustice et à la tyrannie. Il importe aux hommes d'être unis par une confiance mutuelle ; que les loix qui veulent se faire aimer ne le privent donc pas de ce bien. A quels désordres ne faudroit-il pas s'attendre, si la délation étoit ordonnée, et qu'on se rendît quelquefois coupable en n'étant pas un traître et un délateur ? Tout me dit que j'ignore ce que je sais sous la religion du secret ; de quel droit les loix me regarderont-elles comme criminel, si je n'ai pas trompé la confiance de mon ami ? Puis – je ne les pas haïr, si elles me mettent dans la nécessité de rougir si je leur obéis, ou de périr, comme de Thou sur un échafaud si je suis honnête homme ?

Je ne me déguise point, milord, qu'en se conformant aux principes dont je vous ai entretenu dans notre promenade, ma république ne fût encore exposée à des disgraces et à des revers. N'oubliez pas, je vous prie, qu'obligé par condescendance pour la méchancheté et la sottise des

hommes de ne pas détruire la propriété des biens et l'inégalité des fortunes et des conditions ; je suis resté bien éloigné des vues de la nature. J'ai laissé parmi mes citoyens un germe d'avarice et d'ambition qui ne tendra qu'à se développer. Les passions feront un effort continuel contre mes loix, elles parviendront à corrompre le législateur même ; tout l'édifice s'écroulera en peu de tems, si vous n'avez pas commencé par donner des mœurs aux citoyens, et pris les mesures les plus prudentes pour les conserver. Puisque la nature bienfaisante sème autour de nous des plaisirs, sachons en jouir, mais ne les frelatons pas : voila en quoi consiste les bonnes mœurs. L'art gâte tout ; que nous serions heureux si la nature seule préparoit nos plaisirs ! La tempérance, la frugalité et le travail ont leurs délices ; et un peuple qui s'en contenteroit n'auroit presque pas besoin d'avoir des loix. J'en appelle à l'histoire, j'en appelle, milord, à votre propre expérience ; qui sont les Anglois les plus attachés au bien public et les plus disposés à s'y sacrifier ? Sont-ce ces hommes fatigués de leus oisiveté et de leurs voluptés qui emploient tant d'artistes à leur bonheur, ou ces citoyens modestes qui connoissent et sentent le prix d'une vie frugale et laborieuse.

Il faut faire attention que les loix ne s'altèrent jamais que par la décadence même des

mœurs. Tant que les mœurs subsistent, les revers, les disgraces, les orages, les malheurs ne sont rien, parce que la république retrouve en elle-même un ressort capable de la remonter. L'amour de l'ordre et du bien public la guide encore quand elle s'égare, et la ramène enfin dans le chemin qu'elle avoit abandonné par mégarde ou par surprise. Les mœurs commencent-elles à se corrompre? Soyez sûr que les loix commencent aussi à perdre de leur crédit et de leur autorité. On déchoit sans qu'on s'en apperçoive; on est déchu avant que de connoître sa décadence, avant que d'en être averti: on ne peut plus remonter au point d'où l'on est tombé. On n'a pas même la force de le desirer. Le propre des mauvaises mœurs c'est de s'applaudir elles-mêmes de leur dépravation. Dans une pareille république, où trouverez-vous des hommes qui osent proposer le bien? Quand de nouveaux Catons s'écricroient: O tems! ô mœurs! quel en seroit le fruit? Ces loix, cette sagesse, cette simplicité de nos pères qu'on voudroit encore nous faire aimer, nous ne les regardons plus que comme des monumens de leur grossiéreté.

Ce n'est point, milord, par des préceptes de pédanterie ni par de fastidieux discours, ni en nous accablant d'une foule de devoirs minutieux, qu'on parvient à conserver les mœurs chez un peuple; c'est en donnant aux enfans

une éducation qui les prépare à être des hommes justes et tempérans, c'est en les accoutumant de bonne heure par le secours de la religion à penser que nous sommes sous les yeux et sous la main d'un juge dont il est impossible de tromper la vigilance et la justice. Une bonne éducation nous fait contracter des habitudes honnêtes, et nous fournit ainsi un préservatif contre les passions; tandis que Dieu qui est devenu, si je puis parler ainsi, le premier magistrat de la république, supplée à ce qui manque à nos loix et les protège. C'est pour cette raison que les législateurs anciens regardoient l'éducation des enfans et la religion des pères comme le fondement des loix et de la félicité publique. Platon et Cicéron valoient bien nos politiques modernes, qui prétendent se passer de probité. Et puisque nous ne découvrons point encore le sommet de la tour qui couronne le château, nous avons le tems de nous entretenir à leur exemple de ces matières importantes, et d'examiner par quels principes le législateur doit se conduire à l'égard de l'éducation et de la religion.

CHAPITRE PREMIER.

Des loix relativement à l'éducation que la république doit donner aux citoyens.

SUIVANT l'usage que les hommes feront de leurs qualités sociales, poursuivit notre philosophe, ils seront des Miltiade, des Aristide, des Fabricius, ou des Tibère, des Caligula et des Néron. C'est aux loix, je l'ai déjà dit, qu'il appartient de nous diriger; et c'est pour nous disposer à leur obéir que la providence nous a condamnés à une longue enfance. Il falloit nous laisser languir long-tems dans cet âge où nos vertus et nos vices ne cherchent qu'à se développer; où l'ame encore sans idée est susceptible de toutes les impressions qu'on veut lui donner, contracte sans peine des habitudes et commence à prendre un caractère. Mais cette sage économie de la providence est perdue pour nous, si le législatenr n'achève pas l'ouvrage qu'elle a préparé, et en se rendant le maître de nos goûts et de notre volonte, ne nous donne les mœurs dont il aura besoin. Les anciens n'ignoroient pas que c'est en nous familiarisant de bonne heure avec la vertu, que l'éducation doit nous disposer à remplir un jour les devoirs que la

société nous prescrit. Ils savoient que les premières idées qu'on imprime dans l'esprit, y laissent des traces profondes ; et ils n'étoient pas assez insensés pour espérer que des enfans mal élevés deviendroient des citoyens estimables.

Tous les momens de l'enfance, milord, sont précieux. Dès que des enfans sont en état de jouer entr'eux, il est tems de former des hommes ; et c'est en leur fournissant des plaisirs, que nous devons commencer à les instruire. Au milieu de leurs jeux, accoutumez-les à être justes et bienfaisans les uns à l'égard des autres ; que ces mots soient les premiers qu'ils apprennent. N'oublions jamais qu'il faut les conduire par leur cœur qui sent, et non par leur esprit qui est encore incapable de raisonner. Offrez donc peu de règles à un enfant, si vous ne voulez pas fatiguer son attention. Vos leçons seront pernicieuses, si elles sont trop gênantes. Votre élève, accablé sous le poids de ses devoirs, s'étudiera à vous tromper. Il contractera en grandissant l'habitude de la fausseté, et vous n'aurez formé qu'un hypocrite qui ne cherchera un jour qu'à se dérober à la vigilance des loix et des magistrats. Un enfant commence-t-il à être sensible à l'amitié ? Il ne tient qu'à vous de lui donner des leçons de désintéressement et de générosité : sans savoir qu'il s'exerce à des vertus héroïques, il s'accoutumera à trouver sa satisfaction dans celle de ses amis. Vous

voyez, milord, qu'en travaillant à faire contracter des habitudes aux enfans, je dois toujours m'occuper des qualités dont eux et la société auront un jour besoin. Si je me proportionne à leur foiblesse, c'est pour leur communiquer peu-à-peu ma force, et les aider à sortir plus promptement de l'enfance. Si vous voulez qu'ils passent sans danger à l'âge de virilité où les passions se montrent avec tant d'emportement, accoutumez-les à la docilité, mais sans leur inspirer de la crainte ; vous aviliriez leur ame et détruiriez ce courage dont les hommes, dans tout le cours de leur vie, ont tant besoin. C'est ma faute si je ne trouve pas dans le cœur d'un enfant l'amour de la gloire que la nature y a placé ; dès qu'il est remué par ce sentiment, j'entrevois un citoyen qui se dévouera un jour au bien de la patrie.

Je sens qu'il n'est pas possible que les loix prescrivent en détail tout ce qu'il faudroit pratiquer pour donner aux enfans de la république une excellente éducation ; mais le législateur a rempli son devoir à cet égard quand il a pris des mesures certaines pour empêcher que les pères ne fussent corrompus ; la tendresse et la vertu des pères lui répondront des mœurs naissantes des enfans. L'âge dangereux de l'adolescence est-il arrivé? C'est alors que les loix doivent se défier de la tendresse trop indulgente des parens. Qu'elles viennent au secours des parens, qu'elles les débarrassent d'une partie des soins pénibles et con-

tinuels de cette seconde éducation, et sur-tout qu'elles se précautionnent contre les saillies d'une jeunesse qui, ne sachant point encore être circonspecte, s'élance avec emportement et sans choix au-devant de tous les plaisirs. Si elle est abandonnée à elle-même dans ce moment critique, ne doutez pas qu'elle ne se laisse prendre aux amorces de la volupté; et ne parvienne peu-à-peu à mépriser les conseils et la censure des citoyens plus âgés. Si elle n'est réprimée, elle opprime tôt ou tard, parce qu'elle est entreprenante et téméraire, et ses caprices devenant enfin la seule règle des mœurs publiques, elle décidera arbitrairement des loix et du sort de la république.

En opposant à l'impétuosité des jeunes gens des loix trop sévères et trop nombreuses, je craindrois de les révolter au lieu de les diriger. Je dois avertir souvent, parce qu'ils se défient encore de leurs lumières, mais n'ordonner que rarement, parce qu'ils souffrent impatiemment la contrainte. Qu'un législateur soit effrayé des excès auxquels la jeunesse est toujours prête à se livrer, j'y consens; mais qu'il sache que des jeunes gens trop circonspects et qui n'ont qu'une prudence timide, ne seront dans un âge plus avancé que des hommes médiocres et des magistrats mols et sans caractère. Des défauts qui n'annoncent pas des vices ne sont rien, et des vices qui n'amollissent pas l'ame méri-

tent quel que indulgence. Lorsque mon sang bouillonne avec ardeur dans mes veines, n'exigez pas que toutes mes démarches soient sages et mesurées ; c'et à la loi qui doit me conduire à être prudente pour moi. Si je suis dans un chemin glissant et bordé de précipices, il n'est pas question de m'empêcher de tomber ; mais élevez des barrières pour que je puisse faire un faux pas sans tomber dans un précipice. Le devoir du législateur est d'écarter de moi cette oisiveté toujours compagne de l'ennui et du vice, et qui brise tous les ressorts de l'ame. Ayez soin en un mot de m'offrir des plaisirs utiles, si vous ne voulez pas que je m'en fasse de pernicieux. Les institutions des républiques anciennes étoient admirables à cet égard. Voyez avec quelle adresse on s'y servoit de l'instinct qui porte les jeunes gens à l'action et aux plaisirs pour les rendre capables de remplir un jour les devoirs de citoyens. Combien les loix de la gymnastique ne préparoient-elles pas la jeunesse à l'ordre, à la règle, au travail et à la tempérance ? Des couronnes étoient distribuées aux vainqueurs, et les plaisirs ainsi annoblis par la gloire élevoient l'ame aux grandes choses. Combien les exercices pénibles, mais agréables du champ de Mars, ne développèrent-ils pas de talens et de vertus chez les Romains ? Quelle espérance pour l'état que cette jeunesse infatigable et courageuse parmi laquelle il se formoit sans cesse des Camille et des Scipion.

Pour nous, milord, que pouvons-nous attendre de cette jeunesse évaporée, impudente, présomptueuse et libertine qui nous incommode par-tout? Elle ne répond que trop bien aux soins que nous avons pris de corrompre son enfance. Après avoir, pour ainsi dire, caressé les passions naissantes de nos enfans, il est juste que nous en sentions les inconvéniens. Tentons-nous au moins de réparer nos premiers torts quand nous commençons d'en souffrir? Point du tout. Nous les prolongeons, nous les multiplions, et nous avons le bon esprit de finir l'éducation dans le moment où elle est plus nécessaire. Nos jeunes gens; dégoûtés de tout et fatigués de leur oisiveté, craignent également de penser et d'agir. Pour se débarrasser d'eux-mêmes, ils s'abandonnent à la crapule ou à la volupté. Introduits dans le monde par des coquettes, ils deviennent dignes d'elles pour leur plaire, et ne s'instruisent qu'à corrompre la pudeur et l'innocence. Toutes leurs occupations les amollissent, leurs jeux n'ouvrent leur ame qu'à l'avarice, et ils traînent ainsi jusqu'à la vieillesse des graces décrépites et de jour en jour plus ridicules.

Un législateur est bien ignorant, s'il laisse à une jeunesse incapable de prévoir les choses dont elle aura un jour besoin, la liberté de décider de ses plaisirs: il fait encore une faute qui n'est pas moins considérable, s'il n'a le

secret de répandre sur les amusemens honnêtes et utiles qu'il établit cette variété piquante qui les rend toujours nouveaux. Ne permettez jamais que les jeunes gens se rassassient des jeux que vous leur présentez ; en les variant, vous leur apprendrez, sans qu'ils s'en aperçoivent, à jouir avec modération de leurs amusemens et à s'en séparer sans chagrin. Si vous ne soumettez pas à une discipline exacte cette inquiétude naturelle qui nous porte dans notre désœuvrement à chercher des plaisirs nouveaux, vous ne tarderez pas à voir naître une corruption générale. L'opiniâtreté persévérante des jeunes gens triomphera de la sagesse nonchalante de leurs pères ; on aura de la foiblesse en croyant n'avoir que de l'indulgence. Si on commence à mitiger l'austérité des loix, elles seront bientôt sans autorité. Pour obtenir encore quelque chose de la jeunesse indocile, on s'exposera à devenir son esclave ; et chaque génération nouvelle verra paroître quelques vices nouveaux qui en prépareront de plus grands encore.

C'est au relâchement qui s'introduisit dans l'éducation athénienne, que Platon attribue la principale cause des malheurs qui affligerent sa patrie après la guerre médique. Des auteurs, dit-il, mêlèrent et confondirent les différens genres de musique, et les magistrats ne s'étant pas opposés avec assez de force à cette nou-

veauté dangereuse, les jeunes gence ne se contenterent plus de la simplicité majestueuse des spectacles anciens. Les plaisirs qui leur avoient suffi leur parurent insipides ; et au lieu de cette musique mâle et courageuse qui élevoit l'ame, ils voulurent que le théatre retentît des sons qui n'inspiroient qu'une folle gaieté ou une volupté encore plus insensée. La modestie ne régna plus dans les spectacle, les applaudissemens et les sifflets furent également tumultueux ; et la révolution qui s'étoit faite aux théatres en produisit une dans le gouvernement de la république. La jeunesse, fière de s'être rendue l'arbitre et le juge des plaisirs publics, ne regarda plus qu'avec un certain dédain les sages qui prévoyoient la ruine de la liberté, en voyant la décadence des mœurs ; et elle ne tarda pas à penser qu'elle devoit avoir dans l'administration des affaires la même autorité qu'elle avoit usurpée sur les histrions, les poëtes et les musiciens. Les pères ne trouvèrent plus dans leurs familles la même déférence à leurs conseils, et bientôt ils donnèrent inutilement des ordres. On ne voulut plus obéir aux magistrats, et tout annonça à la république qu'elle n'auroit plus de Miltiade, d'Aristide, de Thémistocle, ou qu'elle les auroit sans consentir à les consulter et à les croire.

Milord, poursuivit notre philosophe, je m'apperçois au sourire qui vous échappe, que vous

vous prenez tout ce que je viens de vous dire de la décadence des Athéniens, pour ce qu'on appelle communément les rêveries ou les chimères de Platon ; mais permettez-moi de vous le dire, si ces réflexions vous paroissent tirées de trop loin et plus subtiles que vraies, n'est-ce point parce que nous jugeons de la situation d'Athènes par celle de la plupart des états modernes ? A force de nous être corrompus, nous avons oublié l'histoire de la génération de nos vices et la véritable origine de notre corruption. Tourmentés par les bévues et les passions tantôt odieuses et tantôt ridicules de nos vieillards et de nos magistrats dont l'influence est directe et sensible, nous ne songeons point à nous en prendre à la licence dans laquelle nous élevons nos jeunes gens. Il est vrai qu'ils n'ont aucune autorité, mais ils en auront un jour, et l'on souffrira alors des vices qu'ils auront contractés dans leurs premières années. Nos maux sont si anciens, et ils tiennent à la fois à tant de causes différentes, qu'il est presqu'impossible d'assigner les effets que chacune d'elles a produits. Mais Platon étoit témoin de la révolution dont il se plaint, il voyoit qu'à mesure que les Athéniens avoient été moins modestes dans leurs plaisirs, ils avoient moins respecté les talens et les vertus ; que chaque citoyen avoit été moins attaché à ses devoirs ; que les mœurs publiques s'étoient

altérées, et que les loix qui avoient suffi autrefois pour entretenir l'ordre et la paix n'étoient plus capables de prévenir les divisions, les intrigues et le désordre. Il sentit par-là de quelle importance étoit une bonne éducation, et bientôt nous serions convaincus comme lui de cette vérité, si nous parvenions, par une sorte de miracle, à bien élever notre jeunesse. Nous verrions qu'en lui donnant des mœurs, nous aurions travaillé indirectement, mais efficacement à réformer nos loix, notre gouvernement et nos magistrats. Nous verrions que nos chefs et nos conducteurs qui s'applaudissent aujourd'hui d'être aimables et frivoles, retenus alors par la censure des jeunes gens, commenceroient à avoir quelque honte de leurs vices. Des loix que nous tolérons, que nous aimons même, nous paroîtroient bientôt intolérables; et nous devrions autant de bien à une bonne éducation, que les Athéniens dûrent de mal aux événèmens qui dérangèrent les mœurs de la jeunesse.

Je me rappelle ce que me disoit à Zurich un Suisse, homme digne des anciens tems, et dont je cultiverai toujours avec soin la précieuse amitié. Vous êtes assez content, me disoit-il, de notre gouvernement, nos loix vous paroissent sages, et quoiqu'elles aient été faites dans un tems où l'Europe barbare ne nous donnoit que des exemples d'injustice et de tyrannie,

elles sont assez justes. Tout tend à nous faire aimer l'égalité, nos magistrats sont sans faste ; les simples citoyens ne craignent point leurs caprices, et on s'attendroit à trouver parmi nous l'amour le plus vif pour la patrie. Cependant j'y vois je ne sais quelle tiédeur qui n'est point digne de notre liberté, et que les Grecs et les Romains auroient regardée comme un grand vice. Personne ne se plaint, ni ne peut se plaindre que le gouvernement l'opprime ; tout le monde convient de sa douceur, et cependant nos loix nous sont en quelque sorte indifférentes. Quoiqu'elles nous soient nécessaires pour éviter l'oppression et conserver la tranquillité public, nous n'avons pas le courage de les aimer avec cette chaleur qui élève l'ame des républicains.

J'ai beau chercher, ajoutoit-il, les causes de cette malheureuse nonchalance, je n'en vois point d'autre que notre négligence à nous faire d'excellens citoyens par une excellente éducation. Nous n'avons pas assez de soin de préparer nos jeunes gens à se contenter du bonheur que notre gouvernement doit leur offrir. Nous les laissons dans une trop grande oisiveté, nous leur permettons trop de choisir à leur gré leurs plaisirs ; et ces plaisirs n'étant que trop souvent différens de ceux que demande ou doit permettre la constitution d'un peuple libre, nous sommes toujours prêts à dégénérer. Nos

jeunes gens voyagent enfin sans être préparés à mépriser le faste et le luxe qui dévastent nos voisins ; et ils se laissent éblouir par l'éclat trompeur qui les accompagne. A peine voient-ils des vices inconnus parmi nous, qu'ils plaignent leur patrie de ne les pas avoir. Ils souffrent avec peine qu'on leur reproche une simplicité dont ils seroient fiers s'il avoient été bien élevés. Ils apprennent à estimer cent misères dangereuses que nos loix on eu raison de proscrire comme autant de pièges de la tyrannie. Ils copient avec effort des vices qui les rendroient malheureux, si nos magistrats n'étoient pas sages et assez vigilans pour les étouffer dès qu'ils osent se montrer. En faisant un examen de nos mœurs, peut-être seroit-il aisé de nous dire : c'est d'Italie que nous avons apporté cette sottise ; celle-ci nous vient en droiture de France, celle-là d'Allemagne, et cette dernière de Hollande on d'Angleterre. Que Lycurgue avoit raison de défendre aux Spartiates la communication des autres Grecs ! Nos jeunes gens reviennent dans nos montagnes bien déterminés à trouver leurs compatriotes insupportables ; ils n'obéissent qu'à regret à des loix qu'ils trouvent gênantes ; on se plaint de leur pédanterie, on voudroit s'y soustraire, et notre gouvernement ne produit que la moitié du bien que nos législateurs s'en étoient promis. Nous aimons encore notre liberté et notre patrie,

mais mollement, parce que nous n'avons pas accoutumé dès l'enfance nos citoyens à haïr les vices souvent agréables qui suivent ou qui préparent la servitude : quel présage funeste pour l'avenir !

Quoi qu'il en soit, milord, de ces réflexions qui mériteroient un long commentaire ; je crois que vous serez bientôt persuadé avec moi, que la république ne formera jamais d'excellens citoyens, tant que l'éducation ne sera pas publique et générale. Permettez-vous aux pères de famille de se faire arbitrairement des règles à cet égard ? Il me semble dès-lors qu'il doit y avoir dans les mœurs une variété qui n'y permettra aucune consistance. La jeunesse trompera des pères et des mères à qui leur tendresse n'est que trop propre à faire illusion ; et sans perdre aucun de leurs vices, les enfans se hâteront de prendre ceux de leurs parens. Ces citoyens, nés avec des caractères, des tempéramens et des inclinations différentes, mais à qui la république doit donner des principes communs d'union, de paix et de concorde, pour n'avoir, s'il est possible, qu'un même esprit, ne porteront dans la société que les préjugés domestiques de leur éducation et de leur profession. Chacun ne considérera le bien de l'état que par l'avantage de son ordre en particulier ; on se craindra, on se méprisera, on se haïra. Attendez-vous donc à n'avoir qu'une

république divisée par les intérêts contraires de ses citoyens, et gouvernés par des intrigans qui ne seront occupés que de leur fortune domestique.

Dans la situation actuelle des choses en Europe, je ne nie pas que l'éducation domestique ne puisse être préférable à ce que nous appelons communément une éducation publique. Je le sais, et ce n'est point dans le château où nous nous trouvons actuellement qu'on en pourroit douter; il y a encore des familles qui ont résisté à la contagion générale, et où l'honneur semble substitué comme les terres. Je conviens que des parens vertueux et éclairés donneront une meilleure éducation que des maîtres mercenaires, dont tout l'objet est d'enseigner péniblement dans un collège un peu de mauvais latin et beaucoup de sottises, et qui ne rassemblent, pour ainsi dire, une foule d'enfans, que pour qu'ils se communiquent plus aisément leurs vices et leurs préjugés. Je conviens de tout ce que vous voudrez; mais que résulte-t-il de cette éducation domestique? Quelques honnêtes gens qui feront le bonheur de leur famille et de leurs amis, mais qui n'auront aucune influence sur les mœurs publiques. Est-ce là tout l'avantage que doit se proposer un législateur?

Quand je parle, continua notre philosophe, de l'éducation publique, Dieu me préserve de

penser aux universités et aux collèges établis en Europe ; il n'appartient pas à des pédans qui n'ont aucune idée de la société ni des ressorts qui la font mouvoir et fleurir, de prétendre a l'honneur d'élever des citoyens. Je demande que dans chaque ville et chaque canton, la jeunesse ait un lieu d'exercice où elle se rassemble à des heures marquées. Je desire avec les plus sages législateurs de l'antiquité, qu'elle s'y forme à tout ce qui peut fortifier son tempérament et élever l'ame en écartant les voluptés et les délicatesses qui énervent le corps. Que les jeunes gens trouvent du plaisir et de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres et des javelots. Tantôt qu'ils creusent une tranchée, et que tantôt ils la comblent. Qu'ils apprennent à braver toutes les intempéries des saisons et à ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au mal-aise pour être heureux toute sa vie. Enfin, que les élèves de la république se familiarisent avec les armes qui doivent servir à la défense de la patrie, et exécutent avec la plus grande précision toutes les évolutions militaires.

Si vous avez réglé de telle manière la discipline de ces champs de Mars, que les jeunes gens distribuent eux-mêmes les récompenses qui sont dues au mérite, soyez convaincu que vous avez formé une école où l'amour

de la gloire élèvera des héros. Ils s'instruiront journellement à la pratique de la justice, et l'émulation ne dégénérera ni en envie ni en jalousie. Voulez-vous accoutumer la jeunesse à l'obéissance et à la subordination si nécessaires parmi les hommes, et lui apprendre en même-temps à commander ? Divisez-là en turmes ou en compagnies, et que chacune ait ses chefs ou ses capitaines qu'elle aura choisis. Par cette méthode vous parviendrez même à vous faire des magistrats qui gouverneront un jour la république sans arrogance et sans orgueil ; parce qu'ils se seront accoutumés de bonne heure à commander sans caprice et sans hauteur des camarades qui ignoroient l'art de flatter le vice. Ce n'est ni un pédant, ni un mercenaire qui doit présider à la police de ces jeux ; cet honneur doit être la paisible récompense des magistrats qui ont vieilli en servant utilement la patrie, et qui l'aiment assez pour s'occuper de la génération suivante. Platon établit des banquets publics pour la jeunesse de sa république, et il veut que la joie libre et naïve qui règne dans ces fêtes, prête assez de graces à la frugalité et à la tempérance pour qu'on n'y songe point à la volupté. Cet établissement est très-sage ; je voudrois que chaque turme ou chaque compagnie eût ses festins, et que son chef fût chargé lui-même d'élever une barrière entre

les plaisirs et la licence. Les jeunes gens seront moins tentés de s'écarter de leurs devoirs, quand ils en seront avertis par un homme de leur âge. Ne craignez pas que celui-ci se néglige, il aura sans effort la vigilance et l'exactitude qui fatiguent souvent un vieux magistrat. Il aimera à exercer son autorité sur ses pareils ; et s'il s'étudie à ne leur pas déplaire, il craindra en même-tems les reproches de ses supérieurs.

La république n'est pas composée d'hommes seuls, et je vous avertis que vous n'avez rien fait si vous négligez l'éducation des femmes. Il faut choisir ou d'en faire des hommes comme à Sparte ou de les condamner à la retraite. Si vous ne leur donnez pas la force, le courage et l'élévation dont je parle, elles vous communiqueront toutes leurs foiblesses. Elles veulent dominer comme nous, mais par de petits moyens, la ruse, l'artifice, les larmes, les bouderies, la pitié et toutes les ressources inépuisables de la coquetterie. Il n'en faut pas davantage pour subjuguer le plus brave homme ; et si nous sommes domptés, vous n'aurez qu'une république de femmelettes. Nous serons les esclaves de nos femmes, elles seront les tyrans de leurs maison, et bientôt des magistrats et des loix. Elles feront un commerce de leur pudeur ; et moins elles en auront, plus le commerce sera lucratif. Je

vous défie de me citer un état où les femmes aient eu du pouvoir sans détruire les mœurs, les loix et le gouvernement. Elevez donc les jeunes filles à la modestie et à l'amour du travail. Formez leurs premières mœurs de façon qu'elles n'ambitionnent point d'autre gloire que celle d'être excellentes mères de famille. Si elles sont oisives dans leurs maisons, la retraite leur paroîtra insupportable ; et dès que la dissipation leur sera nécessaire, elles aimeront tout autre chose que leurs maris et leurs enfans.

Quelqu'attention, milord, que j'aie apportée pour faire de bons citoyens, ne croyez pas en être quitte à si bon marché. Je connois trop le pouvoir des passions dans une république où l'inégalité des fortunes et des conditions les échauffe et les irrite continuellement, pour ne pas vous parler encore de quelques établissemens que je crois indispensables. Platon, que j'aime à vous citer, croyoit que les Grecs pouvoient aisément abuser des qualités un peu rudes et sauvages que leur donnoit la gymnastique ; et c'est pour prévenir cet abus qu'il vouloit tempérer par la grossièreté ou l'espèce de brutalité qu'on ne contracte que trop souvent au milieu des exercices violens du champ de Mars. A son exemple, je voudrois éclairer l'esprit et conduire périodiquement nos jeunes citoyens dans

des écoles où l'on formeroit leur raison ; et c'est-là que sans être oisifs, ils se délasseroient utilement de leurs fatigues.

Que la base de ces études soit une saine morale, ou la connoissance des règles par lesquelles doit se conduire un être raisonnable qui ne peut être heureux qu'en obéissant à sa raison. Mais je vous prie de faire attention que si on ne présente pas à vos jeunes élèves des vérités simples, certaines et évidentes, les passions produiront bientôt des sophistes, qui à force de subtiliser, répandront le doute sur tout, et corrompront les mœurs. Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous soit fait. C'est de cette vérité que part tout législateur qui veut faire de sages loix sur nos devoirs mutuels ; et son premier soin est qu'elle soit gravée dans l'esprit de tous les citoyens. Toute la morale consiste à développer les conséquences de ce précepte dont l'observation nous rendra sensibles, humains, bienfaisans, et nous inspirera par conséquent une confiance réciproque. Que le législateur ordonne d'accoutumer les jeunes citoyens à juger du plus grand bien ou du plus grand mal d'une action, par le plus grand avantage ou le plus grand tort qui résultera pour les autres. Avec le secours de cette mesure nous apprendrons à donner à chaque vertu et à chaque vice la place

qui lui appartient naturellement. A la tête de cette échelle morale se trouveront les vertus et les vices qui intéressent le corps entier de la société, et dans un rang inférieur, ceux qui ne regardent que la vie privée et domestique. Il n'en faut pas davantage pour voir disparoître cette foule innombrable de préjugés qui a exercé et qui exerce encore aujourd'hui un empire si cruel et si inutile sur le monde entier. Vos citoyens philosophes ne se tourmenteront point pour acquérir et pratiquer des vertus qui ne sont bonnes à rien, et qui ne sont estimées que parce qu'elles sont bizarres, extraordinaires, peu conformes à notre nature, d'une pratique difficile, et conservées par la mode et l'habitude.

Le but de la société n'étant que de conserver à tous les hommes les droits qu'ils tiennent des mains libérales de la nature, et le législateur ne devant nous imposer que des devoirs qu'il nous importe à chacun de remplir, vous sentez aisément de quelle importance il est d'étudier le droit naturel que je pourrois appeler le droit de l'égalité entre les hommes. Sans cette étude, la morale qui n'a que des principes incertains courra risque de s'égarer à chaque pas. Connoissez ce que la nature exige de nous, et vous verrez qu'il n'y a point, comme nous le croyons ordinairement, différentes morales pour le riche, pour

le pauvre, pour le grand, pour le petit, pour le magistrat, le souverain et le simple citoyen ; vous verrez que le père dans sa famille, le sénateur dans la république, et la république dans le monde entier, doivent avoir les mêmes principes de conduite. Enseignez à vos jeunes élèves l'histoire de leur nation, et celle des anciens et de vos voisins ; mais je n'entends point que vous les occupiez de ces évènemens obscurs que des pédans ont retirés de l'obscurité où ils devoient tomber et rester. Attachez-les à l'étude des peuples les plus célèbres par leurs mœurs, leur prudence, leur courage et leur amour de la justice et de la patrie. En étudiant leurs loix, faites remarquer le bien et le mal qu'elles ont produits, et votre législation se perfectionnera sans effort. Tous les peuples ont éprouvé des révolutions, et rien n'est plus nécessaire que d'en connoître les causes, si vous voulez prévoir d'avance les biens que vous pouvez espérer et les maux que vous devez craindre. Plus les jeunes citoyens acquerront de connoissances dans cette partie, plus ils détesteront cette politique ruineuse qui croit qu'il est utile d'être injuste, fourbe, dissimulé et méchant. Ils se convaincront par l'expérience de tous les tems, que les passions, telles que l'avarice et l'ambition ne donnent qu'une prospérité passagère ; que la vertu seule a fait fleurir les sociétés, et que le vice seul les a ruinées. Ils

apprendront à mépriser ce que l'Europe estime ; et s'ils ne possèdent pas encore toutes les vérités, ils seront du moins dégagés d'une foule innombrable d'erreurs.

L'éducation doit nous disposer à aimer le gouvernement auquel nous devons obéir ; mais craignez d'inspirer un amour aveugle et superstitieux qui nous empêcheroit de voir les vices de nos loix et d'en desirer de meilleures. Que voulez-vous qu'on espère d'un peuple qui éprouve tous les jours les inconvéniens de sa constitution, et qui cependant est toujours persuadé qu'il obéit au plus sage gouvernement ? Il nous importe à nous autres Suédois, de connoître les défauts de nos loix ; et permettez-moi de vous le dire, milord, c'est l'admiration que vous avez pour votre forme de gouvernement, qui ne vous a pas permis de profiter des occasions fréquentes que vous avez eues de la corriger, et qui perpétue les maux dont vous vous plaignez. Il n'appartient qu'au législateur, dont toutes les vues sont conformes à celles de la nature, de prendre les mesures les plus efficaces pour fixer les principes de son administration. Tenter cette entreprise, y réussir même, s'il étoit possible, quand les principes du gouvernement sont encore vicieux, ce seroit attacher les citoyens à leurs vices et à leurs erreurs, et sous l'apparence d'un grand bien produire un grand mal.

Pour me faire entendre, milord, il faut se rappeler que toute société qui n'est pas parvenue au plus haut degré de perfection, c'est-à-dire, qui n'a pas encore établi la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou du moins entre leurs différentes classes, éprouve nécessairement mille agitations qui troublent l'harmonie de ses parties, et doit être tôt ou tard la victime des vices de son administration. Si dans cette situation fâcheuse la république n'est pas instruite de ce qui lui manque ; si les citoyens ignorent ce qu'ils doivent désirer, n'en doutez pas, on se conduira au hasard, les vices de l'état deviendront de jour en jour plus considérables, et causeront enfin sa ruine. Rappelez-vous ce que tant de peuples anciens et modernes ont éprouvé dans de pareilles circonstances. Les citoyens se sont servis des vices du gouvernement pour avancer leur fortune particulière, et tandis que les loix perdoient insensiblement leur autorité, les magistrats abusoient de leur pouvoir, et la république est devenue la proie du despotisme ou de l'anarchie.

Voulez-vous persévérer dans votre état de perfection après y être parvenu, ou vous mettre à portée de vous en approcher chaque jour davantage ? Que les loix de l'éducation établissent l'égalité la plus entière entre les enfans. Accoutumez-les à l'aimer. Quand ils seront

bien persuadés que la nature n'a point fait des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres; quand ils auront contracté de bonne heure l'habitude de ne s'estimer et de ne se considérer que par leurs qualités personnelles, soyez sûr que dans la suite, s'ils vivent sous les loix de la démocratie, ils seront moins tentés de créer un ordre de patriciens et un ordre de plébéiens. S'ils vivent sous un gouvernement moins sage, les grands et les riches ne pensant point que tout doit leur appartenir, seront moins attachés à leurs distractions; et la réforme de la république sera par conséquent plus aisée. Moins le premier ordre des citoyens sera avare, orgueilleux et insolent, plus le peuple sans haine, et presque sans envie et sans jalousie, sera disposé à se tenir sans murmurer dans la place où la fortune l'aura mis. Quand il s'agira de réformer quelque loi, et de se rapprocher encore davantage de l'égalité, ce ne sera point tumultuairement et en formant des conjurations, des cabales et des partis. Je voudrois que les grands eussent appris dans leur éducation qu'ils ne peuvent rien perdre à se faire aimer, et à rendre considérables ceux qui leur sont inférieurs. Je voudrois que ceux-ci fussent convaincus qu'il leur suffit d'avoir des vertus et des talens pour être sûrs de l'estime et de la considération du public.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

De la nécessité de reconnoître un Être suprême. Des maux que produit l'athéisme. Des loix qu'on doit lui opposer.

JE comprends à merveille votre pensée, dit milord, je vois que toute votre éducation tend à donner de bonnes mœurs aux citoyens ; et je sens que ces bonnes mœurs sont des guides également nécessaires pour empêcher que la république ne s'égare, si elle est dans le bon chemin, ou pour l'y amener, si elle le cherche encore. Je n'en doute pas, des hommes élevés suivant vos maximes, feroient souvent de ces actions grandes et sublimes que le législateur auroit tort de nous prescrire. Que les loix ordonnent de faire ce que firent les deux Décius et Horatius Coclès, et je ne sais si on y obéira. Mais formez une seconde république romaine, et bientôt des héros se dévoueront pour le salut de la patrie, ou s'opposeront seuls à l'effort d'une armée entière. L'objet que vous vous proposez dans votre éducation, c'est que chaque citoyen devienne pour lui-même un magistrat plus sévère que celui que

les loix établissent ; et je conviens que si nous ne sommes toute nôtre vie que de grands enfans que le gouvernement soit obligé de tenir pour ainsi dire, à la lisière pour nous empêcher de tomber, nous n'aurons qu'une république mal affermie. Mais vous flattez-vous, poursuivit milord, que vos loix fassent assez aimer l'ordre et le bien, pour rendre facile la pratique des vertus les plus pénibles ; et que vous verrez naître et subsister long-tems un peuple de héros dans une société où la propriété des biens tend au contraire à donner sans cesse de nouvelles forces à l'avarice et à l'ambition ?

Sparte, que Lycurgue avoit si bien prémunie contre tous les vices, s'est corrompue ; ainsi votre république se corrompra, elle contractera insensiblement de nouveaux vices. Combien d'ames n'ont aucun ressort ! Il n'est que trop commun de trouver de ces hommes froids et insensibles à l'aiguillon de la gloire. C'est au milieu de cette multitude innombrable de citoyens sans caractère que se formera la corruption que vous craignez. Il suffit que quelques citoyens, gouvernés par des passions impérieuses, soient rebelles à la voix du législateur, pour qu'ils ruinent les fondemens de votre république. Ils se livreront sourdement à leurs vices ; il leur sera facile de tromper la vigilance des magistrats ; et l'impunité les rendant

de jour en jour plus entreprenans, ils violeront bientôt l'ordre avec impudence, et obtiendront enfin des loix qui les favorisent.

Rassurez-vous, milord, répondit notre philosophe, et ne craignez point une révolution de la part de ces hommes sans caractère dont vous avez d'abord parlé. Ils obéissent nonchalamment à l'esprit de la république qui les entraîne ; et sans être vertueux, ils ne sont pas cependant méchans : ce ne sont point eux qui préparent ou hâtent la décadence des gouvernemens. Je conviens avec vous, qu'il y a des citoyens qu'on ne peut sans danger perdre un seul moment de vue ; leurs passions les rendent capables de tout, et leur adresse leur assure l'impunité. Voilà les ennemis des loix et des états. Qu'il y ait donc des censeurs infiniment supérieurs en sagesse, en vigilance, en exactitude à ceux de la république romaine, et qu'il soit impossible de se soustraire à leurs regards. C'est la religion seule qui peut apprendre aux hommes qu'ils ont à leur côté un juge toujours présent qui les observe, qui lit dans leurs pensées et descend dans les abymes de leur cœur. Platon l'a dit, qu'aucun délit ne soit sans punition, ou vous verrez les citoyens se familiariser peu-à-peu avec le mal, et violer enfin ouvertement les loix les plus sacrées et les plus importantes. Mais comment chaque délit sera-t-il puni ? Comment les citoyens qui

connoissent les bornes étroites de la sagesse humaine seront-ils persuadés que le coupable n'échappe jamais au châtiment, s'ils ignorent qu'ils sont sous la main et sous les yeux d'un Etre suprême qui gouverne le monde, et dont la justice récompense la vertu et punit le vice? Si cette doctrine ouvre une source nouvelle de plaisirs pour l'homme de bien; si son ame, occupée délicieusement de ses devoirs, les remplit avec zèle, et en attendant une recompense encore plus délicieuse, jouit en quelque sorte dans cette vie du bonheur de la vie future; avouez qu'elle inspire une terreur salutaire aux méchans, les retient, ou par la voie des remords les rappele au repentir.

Je vous dirai donc avec Cicéron dans son traité des loix, que les citoyens soient convaincus que les dieux sont les maîtres de toutes choses, que leur providence préside à tout, qu'elle est la source de tous nos biens, et qu'ils tiennent un compte exact de toutes nos actions. Voilà la première, la plus importante et la plus nécessaires de toutes les loix; car s'il n'y a point de Dieu, il n'y a point de morale. Il est impossible d'offrir à l'homme des motifs suffisans pour l'engager d'obéir plutôt à sa raison qu'à ses passions; et il ne sera juste qu'autant qu'il ne pourra se soustraire à la vigilance des loix et des magistrats.

On appelle ordinairement athées, ces philo-

sophes si communs aujourd'hui, qui niant l'existence d'un Etre suprême ou la providence, croient que tout est matière. Ils disent qu'une certaine propriété de cette matière, qu'ils appellent l'ame du monde, et qu'ils répandent libéralement dans toutes ses parties, fait penser l'homme, rouler la masse des corps célestes sur nos têtes, et végéter les plantes sous nos pieds. Par une suite de cette admirable doctrine, ils vous soutiendront qu'une fatalité aveugle et irrésistible gouverne tout. Elle a lié les évènemens avec une chaîne que rien ne peut rompre. L'homme sans liberté n'est qu'un instrument passif; il veut ce que le nécessité lui fait vouloir: il est poussé par les objets qui le frappent comme les nuages par les vents. Il ne délibère point quand il croit délibérer; il ne se détermine point, il est déterminé; et il n'y a par conséquent à son égard ni bien, ni mal moral, ni juste, ni injuste: en un mot, tout est égal pour lui, hors la douleur et le plaisir qui déchirent ou chatouillent ses sens.

Je sais que d'autres philosophes moins entreprenans contre Dieu respectent son trône; mais ils ne veulent point qu'il s'abaisse jusqu'à laisser tomber ses regards sur la terre. Nous ne méritons pas, quoique nous soyons son ouvrage, qu'il daigne s'occuper de nous. C'est à nous à nous arranger comme nous pourrons, pour diminuer nos maux; nous n'avons rien

à attendre de Dieu, et notre ame est condamnée à la mort, lorsque les organes qu'elle fait agir sont usés par le tems ou les maladies. Ces philosophes doivent être mis par le législateur dans la même classe que les matérialisets. L'effet de ces différentes opinions est le même pour la société, puisqu'elles coupent également toute relation entre Dieu et les hommes. Dieu est pour l'homme comme n'étant pas, dès que nous ne le regardons point comme notre juge. Qu'importe ce qu'on pense de la nature de Dieu, de notre ame, de notre liberté, de notre raison, de nos passions, de nos devoirs, de nos vertus et de nos vices, dès qu'un même sort attend les gens de bien et les méchans?

J'en demande pardon à tous ces philosophes, mais il me semble qu'ils sont nécessairement inconséquens, s'ils s'opiniâtrent à avoir de la probité dans les occasions qui ne se présentent que trop souvent de faire le mal impunément et même avec avantage. Quoi! de grands philosophes seroient assez sots pour agir sans motifs, et se sacrifier à une vertu imaginée par le vulgaire ignorant? Tranchons le mot, cette philosophie fait nécessairement des hypocrites dans le cours ordinaire de la vie, et des scélérats s'ils peuvent espérer de l'être avec quelque succès. Tandis qu'il n'y a point d'homme qui n'éprouve en lui-même un combat continuel entre sa

raison et ses passions ; tandis que des gouvernemens grossiers et des loix inepties nous invitent puissamment au mal ou le défendent foiblement ; tandis que le vice élève cent coquins autour de nous, et que la vertu languit souvent méprisée ; tandis que tout ce que nous voyons, tout ce que nous éprouvons, nous apprend que la pratique de nos devoirs exige de la vigilance, du courage, de la fermeté et une constance précautionnée pour résister aux amorces du vice ; je croirai bonnement que ces philosophes prennent la peine de résister à leurs passions ? Ils se refuseront à une perfidie, à un mensonge, à une bassesse, à une calomnie qui feroit leur fortune ? Ils sacrifieront des goûts et des plaisirs qu'ils croient innocens et même louables, à une chimère de vertu difficile dont ils se moquent assez librement, quand ils parlent devant des personnes qui sont dignes d'écouter leur doctrine ? Malgré la crédulité que nous reprochent ces grands philosophes, je les avertis que nous ne croyons pas volontiers à leur probité. Ils ont beau parler de leur amour pour la vertu en termes magnifiques, on les voit à travers le masque dont ils tâchent de se couvrir, et on les voit tels qu'ils sont. S'ils prennent même le parti désespéré de faire avec éclat quelqu'action honnête, on aura encore la malice de penser qu'ils ne cherchent qu'à jeter un voile sur cent choses peu

régulières ou honteuses qu'ils se permettent tous les jours.

Lorsque Cynéas expliquant à Fabricius le système d'Epicure, lui dit que cette philosophie étoit la doctrine la plus accréditée chez les Grecs; le Romain pria les dieux que les ennemis de sa patrie pensassent toujours ainsi pour n'être pas redoutables. Fabricius avoit raison de croire que des philosophes qui anéantissent le législateur et le magistrat suprême de l'univers, anéantissent en même tems tous les droits de notre raison, et laissent une libre carrière à nos passions. Dès que l'homme est aveuglé au point de ne pas distinguer le bien et le mal moral; dès qu'il est privé du sentiment intérieur de sa conscience, où trouvera-t-il un guide? Quel législateur, quelles loix, quel gouvernement fourniront au citoyen des motifs pour lui faire aimer constamment ses devoirs? Puisqu'on peut tromper les loix et les magistrats, quel sera le garant de la probité publique? Au lieu d'être unis par les liens de la confiance, les citoyens doivent tous se défier les uns des autres; et la société en quelque sorte dissoute n'est plus qu'un assemblage de brigands.

Je pense presque comme vous, dit milord en interrompant notre philosophe, et je serois assez disposé à croire qu'un athée conséquent n'est pas en effet un fort honnête homme.

Cependant permettez-moi de vous demander pourquoi l'athéisme seroit plus funeste pour la société, que ces religions ridicules, qui en nous faisant adopter des dieux fourbes, injustes, cruels, capricieux, etc. nous invitent en quelque sorte au vice. J'ajoute que si l'idolâtrie est un plus grand mal aux yeux de Dieu que l'athéisme, elle doit aussi produire de plus grands maux parmi les hommes; et il me semble qu'il est assez naturel que Dieu pense comme Plutarque, qui a dit qu'il aimeroit mieux qu'on assurât qu'il n'y a jamais eu de Plutarque, que si on disoit qu'il a été un malhonnête homme. Or on ne peut nier que malgré la religion la plus absurde et la plus scandaleuse, la Grèce et Rome n'aient produit les hommes de la terre les plus vertueux; pourquoi donc l'athéisme ne pourroit-il laisser subsister la vertu dans un pays où il seroit établi avec de certaines précautions? Pourquoi une république ne pourroit-elle subsister sans religion? Des voyageurs assurent qu'ils ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de la divinité. On prétend qu'avec des loix plus sévères, plus exactes et plus vigilantes que les nôtres, on pourroit contraindre des athées à se conduire aussi régulièrement que s'ils avoient une morale. Vous savez qu'un philosophe moderne à fait des raisonnemens assez forts pour prouver que leur société pourroit être heureuse et florissante.

Milord, dit notre philosophe, il faudroit une journée entière pour répondre à vos questions; mais sans entreprendre d'expliquer l'espèce de mystère qui enveloppe le paganisme et ses dieux, ce qui nous écarteroit trop de nos loix; permettez-moi de vous faire simplement remarquer, que si les Romains n'avoient retiré aucun avantage du culte religieux qu'ils rendoient à Jupiter, Vénus, Mercure et autres malhonnêtes divinités, jamais Fabricius, dont je viens de vous parler, et qui entre nous avoit le sens commun, n'auroit été assez insensé pour le préférer à l'athéisme de Cynéas. Quelque contraire aux mœurs que fût la religion des anciens, ce vice étoit sans doute corrigé par une doctrine particulière qui leur apprenoit que Jupiter punissoit sévèrement dans les hommes les libertés que prenoient les dieux. Peut-être regardoit-on les contes ridicules du paganisme comme des mystères, des emblèmes, des allégories; peut-être croyoit-on que ce qui étoit mal dans les hommes étoit bien dans les dieux dont l'état est si différent du nôtre: c'est ainsi que les petits parmi nous approuvent dans les grands ce qu'ils blâment dans leurs pareils. Quoi qu'il en soit, cette religion, malgré ses folies, étoit sans doute utile à la société, puisque les politiques les plus éclairés s'en servoient avec avantage pour affermir la probité des citoyens, et qu'ils ont

constamment regardé sa décadence comme le signe des malheurs publics. A ces dieux méprisables qu'on adoroit et qu'on n'auroit osé imiter, étoit jointe l'idée d'un Tartare et des Champs Elisées ; dans l'un on punissoit les hommes qui auroient voulu prendre les mêmes licences que les dieux ; et dans les autres on recompensoit les vertus qui honorent le plus l'humanité. Dès que les vertus et les vices attendoient un sort différent dans une seconde vie, la religion n'étoit-elle pas un plus sûr garant de la probité que l'athéisme ? Quelqu'insensée qu'elle soit, un sage législateur en saura tirer parti ; mais il ne peut rien espérer de l'athéisme. On peut avoir de fausses règles de la justice et de ses devoirs, et c'est un mal ; mais ce mal n'est-il pas moindre que celui de n'en avoir aucune notion, ou de croire que tout ce qui nous fait plaisir est bien ? Laissez à la raison le tems de s'éclairer et de se perfectionner ; et la théologie la plus absurde peut devenir peu-à-peu la religion d'Aristide, de Socrate et de Platon.

La pensée de Plutarque est très-raisonnable, et cependant il pourroit se faire que l'athéisme fut un plus grand mal aux yeux de Dieu, que l'idolâtrie la plus monstrueuse. Je ne suis point assez téméraire pour vouloir pénétrer les jugemens de la sagesse divine ; mais ne pourroit-on pas dire qu'elle voit avec indulgence le culte

le plus insensé, parce que l'intention de ceux qui l'ont établi et qui le pratiquent est sage ; certainement s'ils avoient pu mieux faire, ils l'auroient fait. Sa bonté lui représente sans cesse qu'ils nous a donné une raison sujette à l'erreur et lente à se former. Dieu n'est pas Plutarque, il n'est pas l'homme pour être blessé de nos injures. Peut-être n'exige-t-il pas des temples, des autels, un culte pour lui, mais pour nous. Il n'a pas besoin de nos sacrifices, il se suffit à lui-même ; mais il nous importe, mais nous avons besoin de lui rendre nos hommages. C'est parce qu'il nous a faits pour vivre en société, c'est parce qu'il veut être le lien qui nous unit, et se rendre le garant de la foi que nous promettons, que sa censure nous est nécessaire et qu'il l'exerce sur nous. C'est parce que l'athéisme dégrade l'homme en ôtant à l'univers une magistrature dont il ne peut se passer ; c'est parce que cet athéisme perd la société en detruisant toute confiance et toute sûreté entre les citoyens, que Dieu le punira. Il doit être plus indulgent pour la doctrine d'un muphti ou d'un bracmane que pour celle d'Epicure ou de Spinosa.

Je crois, si l'on veut, que les voyageurs ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de Dieu, de la spiritualité de notre ame, ni des récompenses et des châtimens qui nous attendent dans une autre vie ; mais si cet

athéisme peut subsister parmi des Sauvages qui vivent encore à la manière des brutes, et que la faim, la misère et la nudité poursuivent dans leurs retraites ; qu'en peut-on conclure pour des sociétés régulières et qui sont éclairées par les lumières de la politique, des sciences et des arts ? A-t-on jamais vu des hommes avoir des loix et de magistrats, et ne point avoir de culte religieux ? Si les voyageurs avoient abusé du privilège de mentir jusqu'au point de publier de pareilles relations, la philosophie n'auroit pas dû les croire. Remarquez d'ailleurs que des Sauvages peuvent ignorer qu'il y ait un Dieu, mais ils ne nieront point son existence. Ils ne prétendront point qu'il n'y a ni bien, ni mal moral ; et quelque grossier que soit leur instinct, ils mettront une différence entre tromper et dire la vérité, entre secourir son voisin prêt à périr et l'assassiner. Il y a un athéisme qui ignore qu'il y a un Dieu et des règles de morale, et un athéisme qui enseigne qu'il n'y en a point. L'un suppose une extrême ignorance, mais l'autre ne peut s'associer qu'avec une extrême dépravation.

Je ne sais quel empereur, dont je suis fâché d'avoir oublié le nom, vouloit, dit-on, donner une isle au philosophes platoniciens, pour éprouver s'ils pourroient y fonder une république sur le plan que leur maître en a tracé ; pour moi, si j'étois prince, j'accorderois volon-

tiers une de mes provinces à tous les athées du monde pour y établir la merveilleuse république de Bayle. Voulez-vous permettre, milord, que pour répondre à vos questions, je suive cette idée bizarre ? Ma charte de concession ne tardera pas à être dressée, et la voilà publiée ; et vous pensez bien que l'Europe va retentir de mes éloges, car nos philosophes sont merveilleusement enclins à la flatterie, et il est bien décidé que je suis le plus puissant génie de l'univers. Bientôt nos athées, trop vains pour douter du succès de leurs loix et de leur gouvernement, s'empresseront à venir prendre possession de leurs nouveaux domaines. Voilà d'abord de grands philosophes, les uns plaisans, les autres sérieux, qui ont tout vu, tout examiné, tout généralisé ; ils n'ignorent rien, et traînent après eux mille petits beaux esprits, qui se sont hâtés de dire quelqu'impiété triviale pour tâcher de faire du bruit et sortir de leur obscurité. A leur suite arrive pêle-mêle une foule de femmes galantes plus ou moins philosophes, suivant qu'elles ont eu ou qu'elles ont plus ou moins d'amans. Voici de jeunes libertins qui, pour ne rien craindre, voudroient apprendre à ne rien croire. Vous voyez d'assez beaux commencemens, et que la république naissante ne manquera ni de magistrats, ni de ce qu'on appelle ailleurs le peuple ou la populace.

On s'assemble donc pour donner une forme au gouvernement ; et comme je suis de bonne composition, je suppose que tous ces sages, qui dans le fon se haïssent et se méprisent, rendront cependant justice au plus grand mérite, et conviendront entr'eux de quelque subordination. Ils ont lu l'Esprit des loix, ainsi je ne doute point que leur gouvernement politique ne soit admirable. Ils ont tant dit que l'homme est un animal vicieux et méchant par sa nature, qu'il faut s'attendre à leur voir prendre les mesures les plus sages pour épouvanter les coupables, et inviter les citoyens à faire des actions utiles à la société.

Ces philosophes sont si persuadés que la philosophie et la politique consistent à mépriser la superstition ; et ils ont si souvent répété que toute religion n'est qu'une vaine et barbare superstition, qui abrutit notre raison, qu'ils ne manqueront pas de faire un cathéchisme qui porte la lumière dans l'esprit de leurs enfans, et les prémunisse contre l'erreur qui leur est naturelle. Agir autrement, ce seroit une inconséquence ou une indifférence pour le bien public dont il seroit injuste de les croire capables. Si ce n'est pas dans la première assemblée de la nation, ce sera du moins dans la seconde que son sénat lui représentera avec beaucoup d'éloquence, que la république, à peine formée, est menacée d'une décadence

prochaine, si on n'oppose pas de bonne heure une barrière insurmontable aux erreurs qui assiègent la raison humaine. Nos loix politiques, dira le consul ou le tribun du peuple, ne nous suffisent pas ; ayons des pensées dignes de nous ; en éclairant notre siècle, préparons le bonheur des races futures. Pour faire ce grand ouvrage, il est question de nous ménager une postérité digne de nous, et qui nous surpasse même s'il est possible. Les peuples superstitieux établissent d'abord les loix de leur religion ; et c'est ainsi qu'en trompant l'esprit des enfans, ils sont parvenus à faire régner impérieusement l'ignorance et l'erreur, et à contraindre la philosophie à n'oser se montrer, ou à se rétracter quand elle avoit laissé percer quelques-uns de ses rayons. A leur exemple, et pour le triomphe de la vérité, faisons ce qu'il ont fait en faveur de leurs préjugés. Les tems, continuera-t-il, sont arrivés où la philosophie peut se montrer toute entière ; tous les voiles qui couvrent la nature doivent tomber à la fois. N'ayons aucun de ces ménagemens pernicieux par lesquels nous étions obligés de déguiser notre doctrine, tandis que nous vivions au milieu d'une multitude aveugle, intolérante et incapable de s'élever jusqu'à nous. N'ayons plus de secrets, prodiguons toutes nos richesses, montrons que nous sommes des pères tendres, en épargnant à nos enfans les fatigues que nous a causées la recher-

che

che de la vérité : laissons-leur un héritage qui ne leur aura rien coûté. On ne peut familiariser de trop bonne heure les esprits avec nos principes ; il faut apprendre à nos enfans nos conséquences, avant qu'ils soient en état de les appercevoir par eux-mêmes. C'est par cette sage éducation que les hommes les plus grossiers comprendront sans peine nos écrits les plus profonds et les plus sublimes.

Après avoir entendu un si beau discours, la diète nationale portera sans doute une loi pour ordonner aux pères d'enseigner à leurs enfans qu'il n'y a point de Dieu, et que les ignorans ont appelé de ce nom effrayant une certaine harmonie, un certain mouvement, un certain rapport, en vertu desquels toutes les parties de l'univers agissent ensemble, se soutiennent, se défendent et se détruisent tour-à-tour pour se reproduire ; de manière que le monde, ouvrage à quelques égards admirable, est plein cependant de tant de défauts et d'imperfections, qu'il ne peut avoir été fait par un être infiniment intelligent, infiniment sage et infiniment puissant. Pour prouver cette vérité fondamentale, on étalera avec soin cette longue suite de misères et de calamités qui poursuivent le genre humain. La providence n'est donc qu'un mot vuide de sens que les sots ont imaginé contre raison, pour exprimer une chimère qui n'existe pas, c'est-à-dire l'action par laquelle un Etre suprême est supposé

conserver et gouverner l'univers. Après cette première leçon, il sera ordonné à tout père d'ajouter que le monde est éternel et subsiste par lui-même, puisque la création, qui est l'action de tirer une chose du néant, est impossible. Mais si on aime mieux que l'ordre que nous voyons dans l'univers ait succédé à un cahos, et ait eu un commencement, il sera permis de dire que c'est l'ouvrage du hasard et le fruit d'une combinaison fortuite des élémens.

Après avoir développé d'une manière si claire et si satisfaisante ce que c'est que l'ame du monde, on passera à l'explication de la nôtre. La substance qui pense en nous, demandera-t-on à un enfant, est-elle distinguée par sa nature de la matière qui compose notre corps? Et la loi ordonnera qu'avant de répondre, on l'accoutumera à faire un éclat de rire, ou à laisser comme échapper un sourire dédaigneux: cela revient au même. Il dira ensuite que la spiritualité de l'ame est une de ces rêveries agréables qui doivent être reléguées dans le pays des sylphes et des gnomes; que la pensée est une propriété de la matière, quand elle est organisée d'une façon propre à former un homme, un singe, un chien, un cheval, etc. et que la matière, suivant qu'elle est arrangée pour former des organes plus ou moins subtils, plus ou moins déliés, plus ou moins disposés à agir

de concer et rapidement les uns sur les autres, est aussi plus ou moins propre à penser.

Demanderez-vous à un petit athée de huit ou dix ans ce que c'est que la mort ? Il sera assez bien instruit pour vous répondre que c'est la cessation du mouvement nécessaire pour entretenir la sorte d'organisation qui fait penser, boire, manger, voir, marcher, entendre, toucher, etc. S'il a même quelque mémoire, et qu'on ait pris un soin particulier de son éducation, il vous fera quelques plaisanteries sur les fables dont on a la folie de nous attrister en nous parlant d'une autre vie. Il prendra même quelquefois le ton de son précepteur, et ne manquera pas de se féliciter du bonheur qu'il a d'avoir teté en naissant le lait de la philosophie, et d'être débarrassé pour toujours des terreurs paniques qui désolent les hommes aveuglés par le mensonge et les préjugés, et qui n'osant jouir sans crainte et sans remords des douceurs de la vie, se rendent en effet malheureux dans l'espérance d'un bonheur chimérique.

A peine sera-t-il instruit qu'il n'y a point de Dieu, et que cette vie n'est suivie d'aucune récompense ni d'aucun châtiment, qu'il sera tems de lui apprendre que l'homme n'est point libre, et qu'il doit se défier de ce sentiment intérieur qui voudroit lui persuader qu'il est le maître de ses actions. Il faudra dire et redire à cet enfant que toute la sagesse humaine consiste

à éviter la douleur et trouver le plaisir ; que ces loix naturelles dont les sots et les pédans font tant de bruit en voulant relever les droits de la raison, ne sont que cet amour de soi-même par lequel chaque individu se regarde et doit se regarder comme le centre, l'objet et la fin de tout ; que l'empire du monde est abandonné à nos passions, et que notre raison desinée à les servir, parce qu'elle a moins de force qu'elle, doit leur fournir simplement les moyens de se satisfaire avec plus de facilité.

Vous n'êtes pas au bout, milord, des sublimes instructions qu'une republique d'athées doit donner à ses jeunes élèves. Après leur avoir bien gravé dans l'esprit qu'il n'y a ni justice, ni injustice, ni vertu, ni vice; et en attendant qu'ils puissent lire par eux-mêmes dans quelques ouvrages admirables la démonstration de ces vérités, les instituteurs seront chargés par la loi de ne rien négliger pour les prémunir contre les préjugés de l'ignorance et de la superstition, et les accoutumer à une logique mâle et vigoureuse qui ne se laisse point effrayer par des conséquences quelquefois un peu révoltantes. Pour essayer les forces d'un enfant, on lui proposera différens petits problèmes à résoudre. Par exemple, on lui demandera s'il regarde du même œil la personne qui lui donne un jouet, et son camarade envieux qui le brise par jalousie, ou qui le dérobe. S'il hésite à répon-

dre, et que sa reconnoissance et son indignation lui fassent en quelque sorte oublier le grand principe que toutes les actions sont égales, il est essentiel de lui faire honte de son embarras. On n'aura pas fait vingt fois à un enfant des questions pareilles à celles que vous venez d'entendre, que son esprit aguerri contre je ne sais quels sentimens que la nature a placés dans notre cœur, s'accoutumera à cette humanité indulgente qui excuse tout, et acquerra cette noblesse de penser qui ne s'étonne de rien. A quinze ans un jeune athée sera assez formé pour n'être point surpris que ses maîtres ne mettent aucune différence entre Caton et Catilina, et les estiment également.

Voilà, milord, la doctrine funeste dont l'athéisme infecte nécessairement les esprits; voilà ce que devient la morale après qu'on a cessé de reconnoître l'existence d'un Dieu; et je vous demande à mon tour si une république qui pousseroit l'absurdité jusqu'à vouloir faire de bons citoyens en jetant dans toutes les ames des semences de scélératesse, pourroit subsister. Je vous demande, milord, si ces philosophes sublimes qui connoissent tout, hors les hommes au milieu desquels ils vivent, pourroient porter leurs loix et instruire leur jeunesse sans s'appercevoir de leur extravagance. Qui d'entr'eux seroit assez hardi pour ne pas trembler en voyant qu'il

confie ses intérêts les plus chers, son repos, sa fortune et sa vie, à une canaille dont il faut continuellement se défier ? Qui d'entr'eux ne sentiroit pas enfin le besoin que nous avons d'un Dieu, d'une providence et de la morale, et que la probité de nos pareils nous est nécessaire pour dormir tranquillement ?

Si la vérité, milord, est toujours utile, l'athéisme n'est donc pas la vérité, car il est toujours plus funeste aux hommes que la guerre, la famine et la peste. Messieurs, prendrois-je la liberté de dire à la diète générale de la république de Bayle ; j'admire l'art extrême avec lequel vous entassez précautions sur précautions pour vous engager à être honnêtes gens ; mais pourquoi ne remarquez-vous pas qu'avec un peu de vertu vous produiriez d'une manière plus simple, plus facile et plus sûre, les effets que vous attendez inutilement de vos loix ? Les philosophes sont amis d'une certaine simplicité dans leurs opérations, pourquoi donc votre code est-il si compliqué ? Pourquoi avez-vous tant de loix ? J'ai peur que quelqu'esprit malin ne dise que vous vous défiez de votre philosophie et de vos citoyens. Voulant faire ce qu'on appelle vulgairement des magistrats intègres, vigilans, courageux et justes, il me semble que vous devriez donner quelque valeur à la vertu. Pourquoi donc élevez-vous vos enfans dans une doctrine qui leur apprend que les

hommes sont ce qu'il plaît à un destin aveugle, et non pas ce qu'ils desirent d'être ; et que l'intégrité, la vigilance, la courage et la justice, vains noms, ne valent pas mieux dans le fond que la fraude, la négligence, la poltronnerie et l'injustice ? Si la vertu n'est qu'un préjugé inutile, tâchez de vous en passer ; si elle est un bien réel, ayez le bon sens d'y préparer le cœur de vos enfans. Vous aurez beau faire, je craindrai toujours que vos loix ne soient jamais assez sévères pour contenir des hommes aguerris à la magnanimité de vos principes. Si n'oubliant pas votre doctrine sur la méchanceté du cœur humain, vous prenez le parti de doubler le nombre de vos magistrats, je prendrai la liberté de vous représenter que cette ressource n'aura aucun succès, et que deux magistrats choisis parmi des citoyens malhonnêtes gens ne sont pas plus utiles à la société qu'un seul.

En effet, milord, il ne faut pas penser que les citoyens de la république de Bayle imitassent dans leur conduite ces athées qui sont aujourd'hui dispersés dans toute l'Europe. Si ceux-ci ne sont pas les plus méchans des hommes ; s'ils dérogent quelquefois aux principes de leur philosophie ; si des mouvemens involontaires de probité préviennent leurs réflexions quand il faut agir, ils le doivent à l'éducation humaine qu'ils ont reçue. Quand

ils ont commencé à philosopher, ils avoient déjà dans le cœur des principes assez profondément gravées pour ne pouvoir être entièrement effacés ; ils avoient déjà contracté des habitudes, et leur caractère qui étoit formé a pu s'altérer, mais n'a pas entièrement été changé par leurs spéculations. Aujourd'hui que nos athées vivent avec des hommes moins habiles qu'eux et assez simples pour croire au vice et à la vertu, ils sont invités par leur propre intérêt, par la crainte du mépris et de la haine publique, à se refuser aux conséquences pratiques de leur philosophie ; ils contrefont les honnêtes gens par condescendance pour nous, et parcequ'ils font encore quelque cas de l'opinion publique. Mais toutes ces barrières ne seront-elles pas levées dans une république d'athées ?

Messieurs, dirois-je encore, vous vous vantez de connoître tous les mystères et tous les secrets de ce que vous appelez la grande ame de l'univers ; mais pour former une société, n'auriez-vous pas dû prudemment commencer par étudier le cœur humain ? Pouvez-vous ignorer que les vertus et les vices qui font fleurir ou qui perdent les états, ne sont rares ou communs qu'autant que le législateur prend un soin particulier de cultiver les bonnes mœurs ? Pourquoi ne savez-vous pas que ces loix perdent beaucoup de leur pouvoir, si l'éducation ne nous fait contracter des habitudes louables, avant même

que notre raison soit en état de juger de tout le mal que les vices font aux hommes ? Nous avons besoin d'apprendre à avoir une conscience et des remords avant même que de connoître le prix de la vertu. Pour votre honneur ne soyez plus en contradiction avec vous-mêmes ; ne dites plus que des politiques adroits ont imaginé un Dieu, une providence, l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses dans une seconde vie, pour gouverner plus aisément les hommes dans celle-ci ; ou convenant de l'utilité de cette doctrine, ne soyez point assez mal habiles pour n'en vouloir tirer aucun secours. Vous avez sans doute trouvé quelquefois en vous-mêmes des sentimens de justice, d'humanité et de bienfaisance ; si la nature nous les a donnés pour notre avantage commun, pourquoi travaillez-vous, je vous prie, à les étouffer ? S'ils sont l'ouvrage de l'art et de l'éducation, pourquoi voulez-vous que votre éducation nous rende méchans, tandis qu'il seroit aisé de nous rendre meilleurs ? Je vous le demande, votre haute prudence n'a-t-elle point là-dessus quelque reproche à se faire ? Le sentiment de la honte que nous éprouvons quand nous sommes blâmés, est un des présens les plus précieux que la nature ait pu nous faire. De grace, messieurs, pourquoi n'en profitez-vous pas pour nous détourner des actions qui sont nuisibles à la société ? Si les peines

que vous infligerez aux coupables ne touchent que le corps ; si elles ne frappent pas l'ame en la couvrant de confusion, à votre place je n'espererois pas que les supplices les plus durs fussent capables d'intimider et d'arrêter vos intrépides citoyens ; ils seront bien forts contre les loix, quand ils seront parvenus à braver la honte. Dès qu'on est sans morale, il ne faut pas un courage bien extraordinaire pour s'accoutumer à regarder la roue et des tortures encore plus cruelles, comme une violente attaque de goute ou de colique. Vous aurez le chagrin de voir mille coquins assez robustes et assez philosophes pour se persuader que ce n'est pas un si grand malheur de périr sous la main d'un bourreau. Ils s'enhardiront au crime, en se disant que si leur fin est douloureuse, elle est courte. Peut-être parviendront-ils à se féliciter de n'être pas exposés à végéter misérablement dans une triste veillesse, pour mourir dans un lit, tourmentés par des douleurs aigues, ou par une défaillance encore plus insupportable. Si les supplices sont inutiles pour détourner du mal, soyez sûr que vos citoyens se moqueront de vos récompenses que vous leur présenterez pour les inviter au bien ; ils se croiroient vos dupes en tâchant de les mériter. En effet, les récompenses ne sont rien, quand elles ne sont pas distribuées par des hommes capables d'apprécier nos actions. Quelle

vertu peut-on estimer, quand par ses principes on ne peut mépriser aucun vice ?

Je vous prie de remarque, milord, que quand à force de gibets et de roues, la république de Bayle parviendroit à empêcher les grands crimes ; jamais elle ne pourroit faire naître cette honnêteté de mœurs qui rend les hommes délicats et scrupuleux, je ne dis pas dans leur conduite publique, mais dans leurs pensées et dans l'examen secret qu'ils font deux-mêmes. Dieu nous préserve que des athées retrouvent jamais l'anneau de Gigès. Comment arrêtera-t-on le cours de ces coquineries sourdes sur lesquelles les loix n'ont pour ainsi dire aucune prise ? Comment parviendra-t-on à punir ces faussetés, ces trahisons, ces calomnies méditées dans l'obscurité, publiées avec art, et dont Dieu seul peut découvrir la source et l'artifice ? Qu'un méchant homme qui ne craint ni Dieu ni sa consience est à son aise au milieu de ses vices ! Il nous brave en affectant une fausse simplicité. Il se jouera impunément de la vigilance des magistrats ; toujours soupçonné, on n'aura que des demi-preuves de ses crimes.

Vous ordonnerez, si vous le voulez, des châtimens contre ces injustices, ces fraudes, ces haines, ces vengeances, ces escamotteries, ces intrigues auxquelles les législateurs n'ont infligé jusqu'à présent aucune peine. Mais je vous avertis qu'on éludera aisément la force de vos loix.

Croyez-vous qu'il appartienne à tous les états d'établir la censure de la république romaine ? Des magistrats qui notent et tachent un citoyen sans forme de procès, sont l'abus le plus criant et le plus absurde, si les mœurs ne sont pas souverainement respectées. Quoi ! on trouveroit parmi nos athées des hommes dignes d'être des censeurs et des Catons ? Quoi ! ils se flatteroient d'établir au milieu d'eux une magistrature que les Romains ne purent conserver quand leurs mœurs furent corrompues ? Non, milord, si ces magistrats avoient d'abord quelqu'autorité, ils ne s'en serviroient que pour établir une inquisition funeste, servir leurs passions et établir leur tyrannie. Ils trouveront le secret d'être méchans impunément, en l'étant d'abord avec une sorte de retenue et de prudence ; et bientôt ils se serviront de leur crédit et des loix mêmes pour faire des injustices qui hâteront la ruine de l'état.

Il est assez heureux qu'en faisant tous leurs efforts pour nous prouver que l'athéisme peut faire fleurir une république, les ennemis de Dieu nous fournissent la preuve peut-être la plus complète de son existence. Son nom sans doute est écrit sur toutes les parties de l'univers, la grandeur et la beauté de l'ouvrage publient, je l'avoue, d'une manière bien éloquente, la puissance et la sagesse de l'ouvrier ; mais nous ayant faits de façon que nous ne pouvons nous passer de

loi, ne se montre-t-il pas encore plus clairement à nos yeux ? Ce témoin, ce juge de toutes nos actions et de toutes nos pensées qui est indispensablement nécessaire à notre bonheur ; c'est-là la preuve la plus convaincante qu'il y a un Dieu. Elle est à la fois écrite et dans notre esprit et dans notre cœur. Dieu ne permet pas que nous le méconnoissions ou que nous l'oublions, en n'ayant pas permis à la prudence humaine de pouvoir se suffire à elle-même. Par-tout la sagesse des hommes trouve des bornes, et au-delà de ces bornes : elle ne voit qu'un abyme sans fond, si elle ne trouve pas Dieu et la foi des sermens. Sans lui nous flotterions dans une incertitude éternelle ; sans lui nous verrions sans cesse s'écrouler l'édifice mal assuré de la société. Ma foiblesse, ma force, mes besoins, mon bonheur, mes calamités, mes craintes, mes incertitudes, mes espérances, tous les sentimens que j'éprouve, sont autant de voix qui m'appellent à cet Etre suprême. Je sens qu'il est le premier lien qui unit les hommes ; sans lui plus de confiance les uns pour les autres, et nous ne pouvons trouver aucun repos dans le monde. Il doit être le premier garant du pacte que nous avons fait en entrant en société ; ce n'est que sur la foi de cette garantie, que je compte sur la foi de mes concitoyens. Si la justice humaine m'opprime, il me reste un consolateur ; et mon innocence me rendra encore

heureux au milieu des malheurs, si je puis appeler de la méchanceté ou de la sottise des hommes au tribunal de la sagesse divine.

Qu'elle existe cette république d'athées! et si ses citoyens, lassés les uns des autres, ne se fuient pas en se dispersant dans les pays voisins, ou ne se déchirent bientôt par leurs propres mains, j'ose vous prédire, milord, qu'avant qu'il s'y élève une quatrième génération, elle sera désabusée de ses erreurs. Fiez-vous-en au desir que nous avons d'être heureux; il ne peut s'accommoder d'une philosophie qui, en ne produisant que des maux toujours renaisssans, ne donne même aucune consolation passagère. Je sais jusqu'où l'on peut aller par engagement de système; mais la vanité et l'entêtement ont leurs bornes. Quelques athées répandus çà et là dans les grandes villes de l'Europe, peuvent, sans effort, rester attachés à leur doctrine. Leur vanité est satisfaite, ils croient se faire remarquer par la hardiesse de leurs sentimens; ils croient que les sots les regardent comme de grands génies, et vivant d'ailleurs dans des états religieux, leur doctrine leur paroît commode, et ils ne sont point inquiétés par les alarmes que leur inspireroient des citoyens sans morale. Mais dans la république de Bayle, il n'y aura au contraire aucun mérite à être athée, et chacun craindra son concitoyen comme un méchant homme: on se lassera donc de cette situation. Après

avoir tant publié que la superstition est la cause de tous les maux, on ouvrira malgré soi les yeux, on verra son erreur, on regrettera les préjugés des peuples voisins, et on commencera à voir avec moins de mépris une doctrine favorable à l'ordre de la société, propre à unir les hommes par quelques vertus, et qui peut seule les consoler dans les adversités auxquelles leur condition les expose. D'abord on donnera des principes moins tranchans à la jeunesse. De l'athéisme on passera au déisme. Quelqu'enthousiaste répandra de ces fables qui flattent le goût naturel que nous avons pour le merveilleux, et les magistrats enfin, soit pour s'acquitter plus aisément de leurs devoirs, soit pour se rendre plus puissans à la faveur de la crédulité du peuple, favoriseront les progrès de la religion; et la république aura des dogmes, des prêtres et des cérémonies religieuses.

Je suis ravi de votre prédiction, dit milord en interrompant notre philosophe, et je la crois d'autant plus sûre, que l'athéisme, quoique prêché avec une extrême liberté par des hommes qui avoient beaucoup d'esprit, n'a jamais pu s'étendre au-delà de certaines bornes et devenir la doctrine générale d'aucune nation. Malgré notre orgueil, nous sentons notre néant en admirant la grandeur et la beauté de l'univers; et notre foiblesse nous porte naturellement à chercher dans les cieux le maître de la

terre. Plutôt que de rien adorer, nous élèverons des autels à un Jupiter, à une Vénus, à un Apollon, aux légumes de nos jardins, aux volailles de nos basses-cours. Mais enfin puisque l'athéisme, si peu analogue à notre esprit et à notre cœur, ne sera jamais la doctrine que d'un petit nombre d'hommes ; puisque les athées n'ont aucun intérêt d'étendre leur doctrine, je serois assez porté à croire qu'ils ne méritent pas que le législateur les traite avec une extrême sévérité.

Oui, répondit notre philosophe, aussi ne demandai-je pas qu'on allume des bûchers. Dieu n'a pas besoin de nous, pour se venger ; il saura punir l'impiété comme elle le mérite. Ainsi le législateur doit se borner à infliger les châtimens nécessaires pour intimider l'athéisme et l'empêcher de corrompre la société. Mais ne croyez pas, milord, que malgré l'obscurité à laquelle cette funeste philosophie est condamnée, elle puisse se montrer sans danger. Voyez la Grèce où tant de philosophes parlèrent de la divinité avec la plus grande licence : ils ne parvinrent pas à faire fermer les temples et briser les autels ; mais en diminuant jusques dans le peuple même la crainte des dieux et le respect dû à des choses qu'il avoit regardées comme sacrées ; la religion qui avoit régné sur le cœur ne frappa plus les yeux que par un vain spectacle de cérémonies. Une carrière plus libre fut ouverte aux passions ;

en cessant de redouter les dieux, on apprit à tromper les hommes ; la foi des sermens fut sans force ; on viola les loix quand on espéra de pouvoir les violer impunément ; et les républiques, familiarisées peu-à-peu avec tous les vices, tombèrent enfin dans cette corruption extrême qui causa leur ruine.

L'athéisme, il est vrai, n'infecte ordinairement que les citoyens les plus considérables de la république ; mais ce sont eux qui décident de son sort ; et leur conduite irrégulière, en mettant à la mode une certaine indifférence pour la religion, corrompt les citoyens mêmes qui ne pensent pas comme eux. Les hommes dont le cœur est le plus religieux ne le sont alors qu'avec mollesse, et si je puis parler ainsi, ils associent à leur religion les vices accrédités par l'athéisme. Il me semble qu'on peut distinguer dans les pauvres les vices qu'ils tiennent du luxe des riches, de ceux qu'ils doivent à leur pauvreté ; et peut-être pourroit-on distinguer également dans les personnes religieuses les fautes qu'elles commettent par foiblesse, et celles qu'elles font, parce qu'elles vivent dans un tems où la religion est peu respectée.

Platon ordonne dans son traité des loix, que si on entend parler des dieux d'une manière impie, on en prenne la défense ; et rien n'est plus sage. Il exige même qu'on en instruise les magistrats pour qu'ils y remédient. Mais j'avoue

que je ne puis approuver cette loi ; j'ai une aversion secrète contre la délation ; elle est basse, elle est odieuse, elle avilit les hommes, elle les rend suspects les uns aux autres ; et sous aucun prétexte le législateur ne doit l'ordonner. Un mot échappé contre la religion, et qui ne suppose pas un dessein clair et formel d'attaquer la divinité et les principes de la morale, n'est jamais excusable ; mais il seroit injuste et cruel de punir comme un crime ce qui peut n'être qu'une étourderie, ou le premier mouvement d'un esprit qui est vivement frappé d'une difficulté qu'il ne peut résoudre. Pour cet insensé qui dogmatise et travaille, soit en public, soit en secret, à se faire des complices ou des disciples, Platon le condamne à cinq ans de prison. Séparé pendant tout ce tems du commerce des citoyens, il ne doit voir que les magistrats chargés de l'éclairer et de le faire rentrer en lui-même. Si après cette correction il n'est pas corrigé, et continue à publier sa doctrine, le législateur n'a plus d'indulgence, Platon le condamne impitoyablement à mort, et ordonne que son cadavre, porté hors des terres de la république, soit jeté à la voirie. Cette sévérité me paroît outrée. Et malgré mon respect pour le disciple de Socrate, je croirois sa loi plus sage, si elle se contentoit d'enfermer un coupable incorrigible dans une prison perpétuelle.

CHAPITRE III.

De la nécessité d'un culte public. Que le législateur doit le faire respecter, et empêcher que la religion ne dégenère en fanatisme et en superstition.

En m'apprenant qu'il y a un Dieu, qu'il est mon juge et le dispensateur de tous les biens dont je jouis, ma raison m'apprend, continua notre philosophe, que je dois le respecter, l'aimer, le craindre et lui offrir le tribut de ma reconnoissance; et c'est de ces sentimens réunis qu'est né chez tous les peuples le culte religieux qu'ils rendent à la divinité. Dans leur bonheur ou dans leur malheur, ils se sont rassemblés comme par instinct pour honorer Dieu par leur joie, ou pour implorer son secours par des prières et des sacrifices. Dire que ce culte doit être abandonné au zèle et à l'imagination des citoyens, et qu'il est inutile d'élever des temples et des autels, d'instituer des cérémonies, et d'avoir des prêtres pour y présider, c'est une opinion aussi ridicule que dangereuse. Il suffit que les hommes aient un devoir à remplir, pour que le législateur soit obligé de le soumettre à des règles certaines. Je me croirois

digne d'un châtiment sévère si j'osois décrier un culte utile à mes concitoyens, ou si j'entreprenois de le détruire, je mériterois.....

Je vous entends, dit milord en interrompant notre philosophe avec vivacité ; mais ne pensez pas qu'après vous avoir abandonné sans regret les athées pour en faire tout ce que vous voudrez, je vous permette de condamner les déistes à la prison. Quel est, je vous prie, leur crime ? Des philosophes, qui reconnoissent dans l'être suprême les mêmes attributs que vous, qui croient que la providence gouverne l'univers, et que les récompenses ou des châtimens nous sont destinés dans une seconde vie, qui ordonnent en un mot d'obéir à Dieu en obéissant fidèlement à la raison qu'il nous a donnée pour nous servir de guide, quelles alarmes de pareils philosophes peuvent-ils donner à la république ? Quelque grand que soit Dieu, j'ai l'orgueil de croire, pardonnez-moi ces expressions, que l'hommage de respect, d'amour et de reconnoissance que lui rendent des êtres raisonnables dans le fond de leur cœur, peut ne lui être pas désagréable. Mais pourrois-je penser qu'il attend de nous ces vaines cérémonies qui ne sont propres qu'à étouffer le véritable esprit de la religion, et qui sont inutiles à la société.

Je conviens avec vous, répondit notre philosophe, qu'une religion toute métaphysique,

en dégageant notre ame de nos sens pour l'élever jusqu'à Dieu, paroîtroit plus sublime, et me répondroit de la probité du citoyen qui la pratiqueroit. Mais permettez-moi de vous demander si elle sera plus conforme à la nature des hommes. Nous ne sommes pas des anges. Si notre ame exerce un grand pouvoir sur notre corps, il est également certain que notre corps exerce à son tour un grand pouvoir sur notre ame ; et c'est parce que leur action est réciproque, que je veux une religion qui, en nous élevant à des idées spirituelles, tienne cependant à un culte et à des cérémonies corporelles qui unissent les citoyens entr'eux par des actions sensibles, et les disposent à n'avoir qu'un même esprit, et à remplir leurs devoirs mutuels. Vous attendez, milord, de grandes choses de la religion raffinée des déistes, elle produira peut-être quelques sages ; mais ce que je sais à n'en pouvoir douter, c'est que si vous négligez de rappeler la multitude par un culte public, périodique et uniforme, à la pensée d'un Dieu juste, bienfaisant, qui gouverne le monde, et lit dans le fond de notre cœur, vous verrez en quelque sorte tout sentiment de religion s'anéantir peu-à-peu, ou se défigurer de la manière la plus étrange.

Quand les sociétés en se formant auroient suivi avec la plus grande exactitude les intentions de la nature ; quand elles auroient conti-

nué à se conformer à l'ordre dont je vous ai d'abord parlé, je doute qu'elles n'eussent pas eu besoin d'un culte public et régulier pour perpétuer leur bonheur. Mais nous, milord, nous, accablés sous le poids des affaires que nous avons eu la sottise de nous faire; nous, enivrés de nos plaisirs et de nos voluptés; nous, gouvernés ou plutôt tyrannisés par des passions aussi injustes et aussi violentes que notre avarice et notre ambition; tandis que la terre est couverte d'une multitude innombrable d'hommes condamnés à gagner à la sueur de leur front le pain qui les nourrit, sommes-nous faits pour porter métaphysiquement nos regards vers le ciel? Pouvons-nous nous passer d'une religion, qui, à des heures marquées et à des jours solemnels, nous rappelle dans des temples pour rafraîchir dans notre mémoire la crainte de Dieu et l'amour de nos devoirs? Il ne faut point se faire illusion, voyons les hommes tels qu'ils sont. Tandis que le culte public et les exercices journaliers de la religion ont si peu de pouvoir sur notre ame toujours distraite, comment peut-on espérer que votre déisme sera un frein capable d'arrêter les citoyens d'une république où tous les vices sont encouragés? Il en est de la religion comme des loix civiles. Croyez-vous qu'il suffise de les publier pour qu'on y obéisse? N'avons-nous pas besoin que des tribunaux nous avertissent continuellement qu'elles sont en vigueur?

Et comme les loix seroient inutiles sans les magistrats, la religion loin de conserver son pouvoir, deviendroit une source de discordre, de haine et d'erreur, sans un culte autorisé, et sans des prêtres qui en régleroient l'ordre et les cérémonies.

C'est d'après ces considérations que si je conviens avec vous que la religion doit élever notre ame à des pensées sublimes et spirituelles, il faut que vous conveniez avec moi que pour être utile aux hommes, elle doit être accompagnée d'un culte sensible et public. Si vous n'admettez qu'une de ces deux vérités, vous tomberez, je crois dans l'erreur; et c'est en les regardant toutes deux comme la règle des loix qui intéressent la religion, que le législateur ne s'égarera jamais.

Voulez-vous vous en rapporter à un grand homme qui a gouverné sa patrie dans les tems les plus difficiles, qu'on ne peut certainement pas accuser de superstition, et qui a étudié en philosophe les réglemens les plus propres à faire fleurir une république? Je pense, dit-il, qu'il doit y avoir des temples dans les villes, et je ne puis adopter l'opinion des mages de Perse, qui persuadèrent à Xerxès de brûler les temples des Grecs, parce qu'ils renfermoient entre des murailles les dieux à qui tout doit être ouvert, et dont l'univers entier est le temple et la demeure. Les Grecs et nos pères,

ajoute Cicéron, ont pensé plus sensément. Pour affermir la piété que nous devons aux dieux, ils ont voulu en quelque sorte les faire habiter parmi nous ; et cette doctrine est avantageuse à la société, puisque selon la remarque de Pythagore, la piété et la religion ne font jamais tant d'impression sur l'esprit, que lorsque nous sommes occupés du culte des dieux. C'est pour cela que Thalès, le plus célèbre des sept sages de la Grèce, a dit que nous devons être persuadés que tout est plein de dieux, car ne les perdant point de vue, nous tâcherons de nous rendre plus dignes de leur protection.

Si je ne puis m'empêcher d'approuver le sentiment de tous ces sages, ne dois-je pas croire que c'est se rendre coupable que de détruire ou d'ébranler seulement dans les citoyens les motifs qui les portent à respecter le culte religieux qu'ils rendent à la divinité ? Pourquoi fait-on consister aujourd'hui toute la philosophie à mépriser et haïr toutes les religion ? Pourquoi déclame-t-on continuellement contre les cérémonies et les rites dont les hommes sont convenus pour marquer leur respect et leur reconnoissance à l'Etre suprême ? Il entre sans doute beaucoup d'ignorance dans cette conduite ; car la plupart de nos philosophes ne sont guère que des especes de beaux esprits qui ne se donnent point la peine de lier ensemble quelques idées. Ils ne prévoient pas que le mépris des

cérémonies doit conduire à l'oubli de Dieu. Plus ils se plaignent amèrement des préjugés religieux qui gouvernent le monde, plus ils devroient penser que les hommes naturellement portés à la superstition ont besoin qu'un culte fixe et certain les préserve de toutes les folies où leur imagination, leur ignorance, leur crainte, leur espérance et leur fanatisme les porteroient, puisque la doctrine de ces prétendus philosophes produit un grand mal. Platon avoit raison de les proscrire : et quand vous leur accorderiez, milord, votre protection, je ne pourrois en votre faveur me dispenser de les séparer pour quelque tems de la société.

Tout hommage, disent souvent les déistes, est reçu ; parce que Dieu qui nous juge sur nos intentions n'exige pas que nous lui rendions un hommage digne de lui, mais tel que nous sommes capables de le rendre. Par quelle raison s'acharnent-ils donc à décrier une religion qu'ils ne croient pas désagréable à Dieu et qui est utile à leurs concitoyens ? S'ils ne peuvent dire le bien qu'ils se proposent, et si leur témérité est propre à porter le relâchement dans les mœurs et le trouble dans la société, les loix ne sont-elles pas en droit de les réprimer ?

Je vous l'avoue, milord, n'est-ce pas une des plus grandes calamités de l'Europe, que cette licence avec laquelle on attaque ouvertement la religion qu'on y professe ? Je ne suis

point théologien, mais quand cette religion seroit aussi fausse que toutes les autres, n'est-il pas vrai que dans la situation actuelle des choses, c'est presque la seule règle de morale qu'aient la plupart des hommes, et que si elle leur manque, ils ne connoîtront plus aucun frein. Que signifient donc toutes ces rapsodies impertinentes qu'on nous débite comme autant de leçons et de préceptes de philosophie? Puisque nous n'avons point de déiste qui ne se compare modestement à Socrate, je voudrois au moins que tous ces petits messieurs songeassent à l'imiter. Ce sage qui parloit de l'Etre suprême avec toute la dignité et la grandeur où peut atteindre l'esprit humain, vivoit au milieu des superstitions les plus grossières. Le voyoit-on insulter à la religion publique? Invitoit-il les Athéniens à fermer leurs temples et à briser leurs autels? Pensez-vous que ce fut par son conseil qu'Alcibiade mutila les statues de Mercure? Je crois bien qu'en raisonnant avec Platon ou quelqu'autre philosophe, il ne rejetoit pas une plaisanterie qui se présentoit à lui; mais pour corriger le peuple de ses erreurs, il ne prit jamais le parti insensé de se déclarer ennemi de Jupiter ou de Minerve. Il ne déclamoit pas contre les dieux d'Athènes, il se contentoit de montrer la vérité en parlant de la sagesse et de tous les autres attributs de l'Etre suprême. Avant que d'abandonner le culte de Saturne,

de Jupiter, d'Apollon, etc. et de renoncer à toutes ces fables que l'imagination des poëtes avoit créées, il vouloit que les Grecs commençassent à connoître et respecter le Dieu que l'univers doit adorer. Pour tout dire en un mot, il aimoit, il chérissoit dans ses concitoyens le sentiment de piété qui les attachoit à leurs pratiques superstitieuses, et il espéroit d'en profiter pour leur faire embrasser sans scandale, sans trouble, sans danger pour les mœurs une religion plus raisonnable.

Quoi qu'il en soit, tout déiste qui veut détruire les rites d'une religion pour ramener les hommes à un culte intérieur et purement spirituel doit être contenu comme un visionnaire et un illuminé dont la doctrine ne convient pas à la société. Je vous laisse le soin de porter la loi que vous croirez la plus propre à le guérir; mais songez qu'il vaut mieux lui faire prendre de l'ellébore que de la ciguë. La loi doit infliger une peine à l'impie qui insulte publiquement la religion par des actions sacrilèges, et au déiste qui l'outrage et l'avilit par ses discours. Je crois que nous serons bientôt d'accord sur la nature de ce châtiment; car vous savez que je n'aime pas les législateurs barbares, et une retraite de quelques mois dans une prison peut suffire.

Nos pensées ou nos sentimens secrets ne doivent pas être soumis aux loix humaines,

si vous ne voulez pas établir la tyrannie la plus révoltante. Que les hommes jugent les actions, Dieu seul juge les pensées. Mais si ce qu'on appelle philosophie éclate publiquement et profane avec mépris le culte rendu à la divinité, vous devez être d'autant plus indulgent, que le public scandalisé et révolté montrera plus de zèle à venger la religion. S'il est tiède dans un pareil événement, s'il en plaisante, connoissez tout le danger dont vous êtes ménacé, mais n'irritez pas le mal par une sévérité déplacée. Si vos loix sont trop sévères, vous inspirerez de la pitié pour le coupable et de l'indignation contre les magistrats et les ministres de la religion. D'abord on ne vous obéira qu'à regret, et bientôt l'impunité augmentera le désordre que vous vouliez empêcher. Prévenez l'impiété pour n'être pas dans le cas de la punir. Cherchez alors par quels moyens vous pouvez rendre à la religion son ancienne dignité. Soyez plus attentif à la conservation des mœurs. Veillez avec plus de soin à ce que les athées et les déistes n'osent publier leur doctrine ; et forcez sur-tout les ministres de la religion, non pas à avoir un zèle amer et indiscret qui les feroit haïr, mais à prendre une conduite qui les fera respecter.

Quand un déiste sera enfermé pour avoir violé la loi du silence qui lui est imposé,

quon n'oublie rien pour l'instruire et lui faire connoître sa faute. Les magistrats doivent prendre la liberté de lui représenter qu'il a été très imprudent, et que son imprudence est très-funeste à la société. Si c'est pour faire du bruit et attirer sur lui l'attention du public qu'il a répandu des opinions hardies, on lui fera voir le néant de la gloire et de la misérable célébrité qu'il se proposoit. S'il prétend que l'amour de la vérité le transporte, et que sa grande ame ne peut s'empêcher de montrer l'erreur quand il l'apperçoit, vous le féliciterez d'être le martyr de la philosophie. S'il feint quelque scrupule de pratiquer une religion qu'il ne croit pas vraie, faites-lui sentir la différence qu'il y a entre un hypocrite qui se pare bassement d'un zèle menteur, et la sagesse d'un homme qui se contente de respecter une religion dont ses concitoyens ne peuvent se passer. Que le coupable ne recouvre sa liberté qu'en promettant de se conduire avec prudence et circonspection. N'exigez point de lui une rétractation, vous seriez dupe si vous y comptiez, et vous accorderiez à une action déshonorante une grace qui ne peut être accordée qu'à un repentir sincère. Une rechûte doit être punie par deux ou trois ans de prison. Si après cette longue correction un déiste a toujours la même soif de la célébrité et du martyr, il faudra bien enfin se résoudre à le traiter comme un athée.

Vous voyez, milord, que je ne saurois approuver la loi de Cicéron qui veut qu'on punisse de mort celui qui ne se sera pas soumis à la déclaration par laquelle les augures auront décidé que telle chose est faite contre le droit, les auspices et les règles, ou celui qui aura dérobé par adresse ou pris de vive force quelque chose de sacré ou un dépôt mis dans un lieu saint. On ne sauroit trop le répéter, la religion doit être humaine ; et pour lui conserver sa dignité, ne suffit-il pas de séparer de la société celui qui a profané les choses saintes ?

Vous m'ébranlez, dit milord à notre philosophe, mais vous ne m'avez pas entiérement convaincu. Je sens que les hommes doivent avoir des temples et un culte public ; il en résulte sans doute de grands avantages, mais ces avantages ne sont-ils pas balancés par des inconvéniens à-peu-près égaux ? Dès que la religion sera liée à des pratiques dont il ne sera pas permis de s'écarter ; dès qu'il sera ordonné de les regarder comme sacrées ; dès que les loix défendront d'examiner et de douter, soyez sûr qu'on ne sera pas loin de la superstition, et que la superstition détruira en peu de tems les principes de la morale. On attribuera quelque vertu sublime et mystérieuse à des pratiques qu'il ne faut considérer que comme des cérémonies. Rappelez-vous, je vous prie, quel pouvoir les Grecs et les Romains attachoient à leurs initations. On

pensoit purifier son ame sans se repentir du passé et sans se proposer d'être à l'avenir plus homme de bien. On croira que Dieu, déterminé par notre hommage, va changer à notre gré l'ordre immuable de la nature ; et au lieu de nous étudier à avoir de la prudence et du courage, on attendra froidement des succès qu'il eût fallu préparer. Prenez-y garde, une superstition en entraîne toujours une autre à sa suite : et quelles misères ne sera-t-on pas enfin obligé de respecter ? On croira aux augures, aux songes de la nuit, aux jours heureux, aux jours malheureux ; tout deviendra un signe de la volonté du ciel ; et avec ces règles ridicules de conduite, que deviendra le genre humain et à quoi lui servira sa raison ?

Je ne m'en tiens pas là, et sans vous parler de toutes les erreurs que des religions insensées ont répandues dans le monde, j'ajoute, poursuivit milord, qu'en condamnant la philosophie au silence, vous favorisez les abus que nos passions doivent introduire dans la religion même la plus sainte et la plus respectable. Ses ministres après tout ne seront que des hommes. Vivant au milieu de nos vices qu'ils ne pourront corriger, parce que toutes les institutions politiques excitent notre avarice et notre ambition ; auront-ils long-temps le courage de résister à la tentation de nous imiter ? S'ils commencent une fois à ne pas mieux valoir que nous, les

règles de la morale ne commenceront-elles pas à se courber entre leurs mains ? Rappelez-vous ce que Pascal reproche à des casusites, qui, avec leur *probabilité* et leur *direction d'intention*, enseignent l'art de pécher saintement, ou qui pour se rendre commodes et agréables, substituent aux devoirs les plus essentiels les pratiques les moins gênantes et les plus inutiles. Soyez sûr que ces faux docteurs se serviront du respect dû à la religion pour faire respecter leurs erreurs ; et dès-lors les superstitions les plus dangereuses n'infecteront-elles pas la société ?

On imaginera cent manières différentes d'être à la fois religieux et malhonnête homme. Ne me dites point que je cherche à m'inquiéter en prévoyant des malheurs chimériques. J'en appellerois à l'histoire de l'Europe entière. Quel est le pays, pendant que la raison nous ordonne de nous aimer, où les hommes ne se sont pas haïs et persécutés, parce qu'ils adoroient Dieu d'une manière différente ? Combien de fois la superstition n'a-t-elle pas voulu nous persuader que Dieu est cruel et avare ? Combien de guerres l'ambition des prêtres n'a-t-elle pas allumées ! Combien....

Fort bien, milord, reprit notre philosophie, vous êtes en train de rapporter la chronique scandaleuse des ecclésiastiques ; et quoique je fusse charmé, en qualité de bon protestant, de

vous

vous entendre raconter en détails tous les abus qui excitèrent enfin la révolte de Luther et de Calvin contre le pape et son clergé, permettez-moi de vous interrompre et de vous faire remarquer que tout ce que vous pourriez dire des vices des prêtres, ne prouve rien contre la nécessité d'un culte public et d'une religion. Mais avant que d'en venir là, il faut répondre à toutes vos objections; et je vais les suivre dans l'ordre que vous les avez proposées.

Vous avez donc peur que l'usage des prières et la confiance que nous avons dans les secours de Dieu, ne nous jettent dans une apathie grossière? Rassurez-vous. N'est-il pas sûr que l'espérance d'un bien que nous desirons nous élève le courage, et nous rend pour ainsi dire supérieurs à nous-mêmes? Pourquoi donc l'homme religieux qui implore la divinité, qui l'associe à ses entreprises, et qui a une espérance vive de réussir avec son secours, tomberoit-il dans une lâche et nonchalante pusillanimité? C'est le philosophe froidement persuadé qu'il n'est que le jouet d'une fatalité aveugle, ou qui connoît l'incertitude des choses humaines, qui doit rester engourdi au milieu des événemens ou éprouver une sorte de timidité stupide. Plus on fait de sacrifices et de prières à Dieu, plus l'ame acquiert de cette chaleur qui développe et multiplie les talens, les ressources et les moyens de réussir. Je n'en veux point d'autre preuve

que l'attention des Romains à mettre les dieux dans leurs intétêts.

Il est fort ridicule, j'en conviens, de croire aux augures, aux songes, aux sorts, aux oracles; cependant je ne puis m'empêcher d'avoir quelqu'indulgence pour ces niaiseries qui s'associent, je ne sais comment, avec de grandes qualités que je chercherois inutilement dans ces philosophes verbiageurs qu'on rencontre par-tout. Je voudrois bien savoir si la république de Bayle, quand messieurs tels et tels seroient ses consuls et ses tribuns, se conduiroit avec cette supériorité de prudence et de courage qu'on ne cessera jamais d'admirer dans les Romains. Ils étoient cependant assez sots pour ne rien entreprendre sans consulter auparavant le vol des oiseaux. Leurs poulets sacrés qui devoient avoir appétit pour qu'on osât livrer bataille, ne les empêchèrent pas de prendre les mesures les plus efficaces pour parvenir au but que se proposoit leur ambition. Quoique Sylla ait écrit dans ses mémoires qu'un général doit être fidèle à exécuter les choses dont il est averti en songe, n'est-il pas mis au rang des plus grands capitaines? Sa conduite n'offre-t-elle que les délires d'un cerveau appesanti par le sommeil et troublé par la superstition. Qu'importe qu'on croie à des jours heureux ou malheureux? cent sots n'y croient point, et font cependant tous les jours cent sottises, tandis

que des hommes de génie et entêtés de quelques erreurs superstitieuses sont sages et prudens. Du tems d'Aristide, de Thémistocle et de Cimon, les Grecs consultoient scrupuleusement l'oracle d'Apollon, avant que de former leurs entreprises; firent-ils alors de moins grandes choses, que quand des philosophes leur eurent appris à dédaigner les trépieds de Delphes?

Si je ne me trompe, il faut distinguer deux sortes de superstitions. L'une telle que celle des augures, des entrailles des victimes et des poulets sacrés des Romains, trompe l'esprit, mais ne le jette dans aucune erreur préjudiciable à la société. L'autre en attribuant à de certaines pratiques la vertu de nous purifier et de nous rendre agréables à la divinité, nous écarte des règles de la morale, et nous fait négliger tous nos devoirs. Il arrive alors que la religion qui doit nous porter au bien par les motifs les plus puissans, nous en détourne au contraire, et nous jette dans le relâchement. Mais l'abus que les passions des prêtres font de la religion et de la crédulité populaire, n'est point la religion. Si la religion dégénère en superstition, ce n'est pas moins la faute du législateur, que si le gouvernement tombe dans l'anarchie, ou devient tyrannique. Dès que je vois un de ces deux excès dans la république, je m'en prends aux loix qui n'ont pas eu l'art d'établir

de telle façon les magistratures, que ni les magistrats ne puissent abuser de leur pouvoir, ni les citoyens de leur liberté. De même quand je découvre des pratiques superstitieuses dans une religion, j'accuse le législateur de négligence. Je lui reproche de n'avoir pas été assez en garde contre les passions des prêtres. Pourquoi, lui dirai-je, n'avez vous pas contenu les ministres de la religion dans leur devoir? Pourquoi avez-vous permis qu'ils oubliassent leurs propres règles? Pourquoi ne vous êtes-vous pas défiés de leur avarice et de leur ambition? Pourquoi n'avez-vous pas été attentif à conserver les principes de la morale dans leur pureté? Mais comme les abus d'un gouvernement ne doivent point faire dissoudre la société, ceux de la religion ne doivent pas faire renoncer à un culte public.

Il faut établir, milord, une alliance étroite entre la religion et la philosophie. Quelle alliance, me direz-vous? est-elle possible? Oui, elle est possible, et même elle seroit très-aisée, si les prêtres et les philosophes ne nous trompoient pas, quand ils disent qu'ils aiment la vérité et notre bonheur. Voilà un intérêt commun qui doit les réunir; et j'entreprendrois avec empressement cette négociation, si j'étois persuadé que les puissances belligérantes parlassent avec sincérité et voulussent la paix. Par malheur l'amour de la vertu et du bien de la société ne sont plus que de grands mots

que les hommes profanent, et avec lesquels ils tâchent de se tromper. La vraie philosophie est aussi rare que le vrai esprit de religion ; la charlatanerie s'est glissée par-tout, et c'est ce qui fait qu'avec tant de prêtres et de philosophes tout va si mal dans ce monde. Je ne désespérerois pas cependant de leur alliance, ou du moins de les voir vivre sans dissention, si un législateur avoit la sagesse de porter les loix qu'on est en droit d'attendre de lui.

CHAPITRE IV.

Des loix nécessaires pour entretenir l'union entre la religion et la philosophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénère en superstition, et l'autre en impiété. Conclusion de cet ouvrage.

JE serois assez curieux, dit milord en souriant, de connoître ces loix ; car à entendre les reproches que les prêtres et les philosophes se font depuis si long-tems, on seroit tenté de croire que leur haine est irréconciliable. Vous me rappellez je ne sais quel préteur romain dont j'ai oublié le nom et qui commandoit dans la Grèce. Etourdi et scandalisé des disputes éternelles des philosophes, il leur offrit sa médiation pour faire la paix, et promit de

défendre de toutes ses forces les vérités dont on seroit convenu. La Grèce et Rome rirent de la bonhommie du préteur, il ne réussit pas ; et je craindrois que vous n'eussiez pas aujourd'hui un succès plus heureux dans l'entreprise que vous croyez aisée. Peut-être que vous proposerez des loix qui formeroient en effet une alliance entre les prêtres et les philosophes, si on y obéissoit ; mais on n'y obéira pas. Vous aurez beau marquer les limites respectives de la religion et de la philosophie, et défendre de les passer sous les peines les plus sévères, on les passera. Attendez-vous des deux côtés à des hostilités et à des incursions. L'envie de dominer sur les esprits, sans parler du reste, n'est pas une passion dont il soit facile de corriger les hommes ; et quand ils sont résolus à se haïr, ils ne manquent jamais des raisons les plus spécieuses pour colorer leurs injustices.

Vous avez raison, répondit notre philosophe, et je n'oserois rien espérer, si dans cette grande affaire, je me comportois comme de certains négociateurs qui croient qu'il suffit de signer un traité pour faire une paix solide ; ou comme de certains législateurs qui pensent qu'un abus est réprimé quand ils ont porté une loix pour le proscrire. Mais avec votre permission, il me semble que je procéderois différemment. Vous n'avez peut-être pas remarqué que dans tout le cours de notre entretien, j'ai regardé comme

le fondement d'une bonne législation le soin d'un législateur à connoître ses devoirs et à se prescrire des règles à lui-même. Avant donc que d'intimer mes ordres aux ministres de la religion, je commencerois par me convaincre que je dois me borner à rendre les hommes heureux dans ce monde, et à regarder la religion comme le lien des citoyens, et comme le garant de leur probité.

En effet, milord, si je veux faire l'apôtre au lieu d'être législateur, n'y a-t-il pas mille à parier contre un, que confondant des idées différentes, et aveuglé par un zèle indiscret, je négligerai les choses de cette vie? J'abuserai bientôt de mon pouvoir pour accréditer ma doctrine et mes opinions; je croirai que je réponds de l'ame de mes concitoyens; par amour pour eux, je les forcerai à faire leur salut à ma manière; je présiderai à des conciles; j'entreprendrai de régler les dogmes et les cérémonies de la religion. Que résultera-t-il de ce fanatisme? Je révolterai les consciences, je me rendrai odieux; pour intimider mes ennemis et me faire des partisans, il faudra répandre d'une main les châtimens, et de l'autre les faveurs; c'est-à-dire, que je ferai des hypocrites, des parjures, que j'accréditerai plutôt la plupart des vices que j'aurois dû détruire avec le secours de la religion. Ce ne sont pas là les seuls inconvéniens que je crains. Dès que j'aurai

fait une ligue avec les prêtres pour contraindre les esprits, au lieu de persuader, je ne tarderai pas à obéir à toutes leurs passions. Comme j'aurai cessé d'être législateur pour devenir théologien, ils cesseront de leur côté d'être théologiens pour devenir législateurs. La religion méprisée par ses ministres mêmes ne sera plus un frein pour les citoyens. Les prêtres abuseront de leur crédit et de ma foiblesse : bientôt ils seront assez hardis pour demander les loix les plus favorables à leur avarice et à leur ambition, et moi assez imbécille pour me croire sacrilège si je ne leur obéis pas. La religion dégénérera alors en superstition. Si des gens sensés réclament les droits de la vérité et crient à l'abus, il faudra les punir comme des impies ; vous verrez enfin se former des intrigues, des cabales, des partis ; les cruautés, les violences, les fraudes seront appelées pieuses ; et un état tourmenté par tous les vices que la superstition et le fanatisme traînent à leur suite, éprouvera les plus grands malheurs.

Je ne fais, milord, que vous montrer bien imparfaitement la marche, l'ordre et les progrès des passions humaines et de leurs abus ; mais s'il étoit nécessaire, il me seroit bien facile de vous démontrer l'injustice des reproches que les athées et les déistes font à notre religion. Quelle absurdité d'accuser une doctrine qui ne prêche que l'union, l'ordre, la paix, la bien-

faisance et la charité, d'avoir produit tous les maux qui sont l'ouvrage du fanatisme ! Je vous abandonne les prêtres, car ils sont hommes, et capables par conséquent des plus grands excès ; et je vous prie d'observer attentivement dans toutes les histoires, si la corruption du sacerdoce n'a pas pris son origine dans la faute qu'ont faite les législateurs de ne pas se borner à rendre les hommes heureux dans ce monde. Pour moi je crois avoir remarqué que le vrai moyen de ne tirer aucun avantage de la religion, et de corrompre sa morale, c'est d'avoir donné aux prêtres une autorité temporelle. Il se fait alors un mélange de la religion et de la politique ; et elles se dénaturent et se corrompent mutuellement. L'histoire ancienne et l'histoire moderne ne prouvent que trop cette triste vérité. Que le législateur, en se bornant à nous rendre heureux dans ce monde, force donc les ministres de la religion à ne s'occuper que de l'autre : qu'il y ait donc des loix fondamentales qui tiennent toujours séparées les choses spirituelles et les choses temporelles.

C'étoit une mauvaise loi que celle qui accordoit aux augures une si grande autorité dans l'administration de la république romaine. Si le vol des oiseaux et les entrailles des victimes ne leur paroissoient pas favorables, ils séparoient les comices, quel que fût le magistrat qui les

eût assemblés ; ils annulloient les actes et les loix que ces assemblées avoient portées ; ils ordonnoient aux consuls d'abdiquer leur magistrature, et décidoient, ajoute Cicéron, de tout ce qui se faisoit au-dedans et au-dehors. C'étoit leur donner une considération politique ; et ils ne doivent avoir qu'une considération religieuse ; c'est-à-dire, que les ministres de la religion doivent être respectés par leurs vertus et leur doctrine, et non par l'autorité dont ils jouissent. Cette loi devoit soumettre les Romains aux augures, comme les Gaulois le furent à leurs druides ; elle devoit déranger l'ordre de leur haute destinée. Si elle ne produisit aucun mal, si elle fut même utile à la république, c'est que les augures ne formant point un ordre distingué du reste des citoyens, n'avoient point d'autre intérêt que celui des patriciens, et ne pouvoient en défendre et protéger les prérogatives, qu'autant qu'ils n'abuseroient pas de leur divination pour exiger du peuple des sacrifices incompatibles avec son amour extrême pour la liberté. C'est que dans une république qui avoit des mœurs, et où l'on aimoit, malgré la fureur des partis, la gloire et sa patrie, leur qualité de citoyen contenoit leur pouvoir d'augure ; c'est qu'ils craignoient les dieux, étoient pauvres, et avoient cette heureuse simplicité qui accompagne la tempérance.

Si les augures ne s'emparèrent pas du gouvernement, ou du moins ne le troublèrent pas par leurs intrigues quand il fut corrompu par ses victoires, ne l'attribuez qu'aux passions des Romains qui étoient alors remués par de trop grands objets d'avarice et d'ambition pour craindre encore les dieux, respecter la religion, et laisser à ses ministres quelque crédit. Quand un augure, selon l'expression d'un ancien, ne pouvoit rencontrer un autre augure sans rire; quand il n'y avoit plus à Rome que quelques vieilles femmes qui crussent à Pluton, aux furies et aux enfers; ce tems n'étoit-il pas bien favorable aux augures pour avoir de l'ambition et gouverner la république? Ainsi Rome n'échappa d'abord à la tyrannie des prêtres, que par des accidens qui ne pouvoient toujours subsister; et ensuite par des vices qui la précipitèrent sous le joug de ses généraux.

Quelque ferme résolution, continua notre philosophe, que le législateur ait prise, de ne laisser aux prêtres aucune administration politique pour conserver à la religion sa pureté et la confiance des citoyens, jamais il ne réussira dans son entreprise, s'il n'affermit l'ordre et ne prend des mesures pour forcer sans violence les ministres de la religion à se contenter d'une fortune qui peut s'allier avec de bonnes mœurs. Vous savez ce que les gens

de bien et les savans qui regrettent les premiers siècles de l'église, ont dit du pouvoir des richesses et de la corruption qui les accompagnent; voilà la source du mal, et c'est-là qu'il faut remonter. L'état doit pourvoir à la subsistance des prêtres; mais il y doit pourvoir avec modestie. Qu'ils aient des salaires comme en Hollande, et non pas des domaines comme en Allemagne et en France: de petites terres donneroient envie d'en avoir de grandes, et de grandes terres corrompent leurs possesseurs. Si le prêtre manque des choses dont un homme frugal et tempérant ne peut se passer, vous l'avilissez. S'ils manquent du nécessaire, ils se plaindront de leur sort, ils voudront le changer, ils se serviront de la religion en intrigans. S'ils ne réussissent pas, on aura pour eux le mépris qu'on a pour des pauvres qui estiment les richesses, et qui font des efforts inutiles pour s'enrichir. S'ils réussissent, les temples seront infectés par l'avarice, et vous y trouverez bientôt tous les vices qui accompagnent les richesses, le luxe et l'oisiveté.

Ce n'est point sans raison que les philosophes les plus sages de l'antiquité vouloient bannir les richesses des temples et y substituer une simplicité auguste. Dieu n'a que faire, dit Cicéron, de notre faste, et c'est par les sentimens de notre cœur qu'il nous juge. Peut-

il souffrir qu'en exigeant de riches offrandes, on ferme l'entrée de ses temples aux pauvres : les impies, ajoute-t-il, n'ont qu'à écouter Platon pour apprendre combien ils sont insensés de prétendre appaiser les dieux par des présens. Ce philosophe leur demande si Dieu est plus foible et moins généreux que les gens de bien qui rejettent les bienfaits des méchans. L'or et l'argent, dit encore Platon, ne sont point employés impunément à la décoration des temples. L'ivoire qu'on tire d'un vil cadavre ne paroît pas un présent assez pur pour être offert aux dieux ; et l'airain et le fer conviennent plus aux usages de la guerre qu'au service des temples. Si on veut dédier une statue de bois ou de pierre, qu'elle soit toute de la même matière. Ne donnez aux dieux que des vêtemens faits sans art, et réservez les étoffes teintes pour les enseignes militaires : en un mot, que toutes vos offrandes soient simples, mais présentées par des mains pures.

Les prêtres voudront avoir des richesses et des palais, et quoi que vous puissiez faire ils les auront si les temples sont riches et somptueux. En effet, milord, on ne peut se déguiser que les libéralités indiscrètes des premiers chrétiens n'aient corrompu les mœurs de leurs pasteurs ; les charités des uns devinrent un piège pour la vertu des autres. Au milieu de l'or et de l'argent dont les ecclésiastiques étoient

les dépositaires et les dispensateurs, ils commençèrent à s'appercevoir qu'ils ne possédoient rien, et ils se dégoûtèrent de leur pauvreté. Ils se persuadèrent (tant les passions sont propres à faire illusion) que Dieu vend ses graces et ses faveurs, et que les dons qu'on faisoit à ses ministres lui étoient agréables. Ils eurent un patrimoine, et l'église déjà trop riche pour conserver son ancienne simplicité quand Constantin la fit triompher, touchoit au moment où elle alloit perdre la plupart de ses vertus. Après avoir acquis des richesses, on voulut acquérir du pouvoir; et on ne se servit des richesses et du pouvoir que pour troubler le monde entier. Les évêques fréquentèrent les cours, et au lieu d'y répandre quelques vertus, ils y prirent eux-mêmes les vices des courtisans. Il n'étoit plus tems pour le législateur de les arrêter par ses loix; ils s'étoient soustraits à son autorité; et on devoit s'attendre que formant un ordre indépendant et séparé de la société, ils ne songeroient qu'à l'asservir. Il est juste que les prêtres soient juges souverains dans les choses qui regardent la religion, mais il est pernicieux que leur personne ne reste pas soumise aux loix civiles. En leur laissant des richesses et des honneurs qui les forçoient à être avares et ambitieux, il étoit impossible qu'ils renonçassent à leur avarice et à leur ambition.

Ces deux passions, milord, ont fait les mêmes plaies à la religion qu'elles ont faites à la société. Je ne me contenterois donc pas dans ma nouvelle république de borner la fortune des ministres de la religion ; je diminuerois leur nombre autant que peuvent le permettre leurs fonctions, afin qu'ils sentissent leur foiblesse et ne formassent pas des projets trop hardis. En établissant, entr'eux la subordination la plus exacte, je les rapprocherois autant qu'il me seroit possible de l'égalité la plus parfaite. Le clergé de Hollande me paroît établi sur les plus sages principes. Que voulez-vous attendre de vos lords spirituels ? Ils jouissent d'une dignité trop éminente dans leur ordre. C'est encore pis dans l'église romaine ; le sacerdoce y est à la fois et trop puissant et trop avili pour que la religion soit respectée comme elle doit l'être.

Tant que les prêtres feront considérer leur doctrine par la sagesse de leurs mœurs et de leur conduite, vous sentez, milord, que la religion ne peut être exposée à aucune injure ; car l'envie et la jalousie ne lui feront point d'ennemis. Des hommes qui ne la regardent aujourd'hui que comme une invention humaine, n'oseroient l'offenser, quand même le législateur n'auroit porté aucune loi contre les impies ; la crainte seule de révolter les esprits et de se rendre odieux les retiendroit dans le devoir.

Mais dès que des prêtres profanes incommoderont la société par des prétentions injustes, par leur avarice, leur luxe, leur faste, leur oisivité et leur gentillesse ; dès que ne valant pas mieux que nous, ils nous choqueront également, et par leur indulgence relâchée, et par l'amertume de leur zèle ; comment sera-t-il possible d'établir une sorte d'alliance entre la religion et la philosophie ? Tant qu'on aura du bon sens, on sera indigné et scandalisé ; et comment empêchera-t-on de tourner en ridicule des homme qui ordonnent au nom de Dieu d'avoir des vertus dont ils ont un soin extrême de se préserver ? Quand leur conduite les aura rendus méprisables, il n'y aura qu'un public hébété et stupide qui puisse les respecter ; et si le public est hébété et stupide, la république n'est-elle pas perdue ? S'il reste quelque lumière, il ne tardera pas à s'élever des hommes irréligieux qui auront l'audace d'attaquer la religion même, et de persuader aux personnes peu attentives que les vices des prêtres appartiennent à la religion ; on dira qu'elle ne peut faire que du mal, par que ses ministres sont devenus incapables de faire du bien.

Pour faciliter l'accord de la religion et de la philosophie, j'ai encore quelques mesures à prendre ; et je vous avertis que la religion sera obscurcie et défigurée par des superstitions insensées, si la société à laquelle vous donnez des

des loix ne cultive pas sa raison ; et néglige de s'instruire par l'étude du droit naturel et de la morale dont nous parlions il n'y a qu'un moment. Si les laïques sont ignorans, le clergé sera tenté d'abuser de ses connoissances, et bientôt il ne se donnera pas la peine nécessaire pour devenir savant ; l'ignorance va régner, et avec quelle facilité les pratiques les plus indifférentes, les plus puériles et les plus superstitieuses ne prennent-elles pas alors la place des devoirs les plus essentiels ? C'est alors que pour satisfaire leur avarice et leur ambition, des prêtres oseront vous dire que Dieu aime l'argent, et lui prêter leur colère, leur haine et leur emportement. Rien n'est plus aisé que de se persuader ce qu'on a intérêt de croire ; et bientôt des vices qu'on appellera des beaux noms de charité et de zèle résisteront à toute la force des loix.

Voyez avec quelle facilité tout s'altère et se corrompt dans l'ignorance ; elle change en quelque sorte la nature des choses ; et je ne vous en citerai qu'un exemple, mais bien propre à vous faire sentir l'importance de la vérité que je vous propose. C'étoit sans doute bien fait d'autoriser la piété qui portoit les fidèles à visiter les tombeaux des saints ; car il est naturel, que s'occupant des vertus des hommes célèbres, dont ils alloient honorer les reliques, ils conçussent un desir plus vif de les imiter.

Ces sortes de pélérinages produisirent un effet salutaire tant qu'on les fit dans l'esprit qui les avoit établis ; mais la ferveur des fidèles diminuant enfin de jour en jour, on ne jugea pas que ces pélérinages devenoient plus rares, parce qu'on étoit moins pieux, mais qu'on étoit moins pieux, parce qu'ils étoient moins fréquens. Des ecclésiastiques, peut-être zélés, vraisemblablement intéressés, mais sûrement ignorans, travaillèrent donc à ranimer la foi des fidèles : ils songèrent à les tromper pour leur bien ; on ne parla plus que des miracles qui s'opéroient sur les tombeaux des saints, et sans qu'on s'en apperçut, on prêtoit à la religion le secours du mensonge. Cette ferveur ne fut encore que passagère ; car il n'y a que la vérité dont on ne se lasse jamais ; et pour ranimer la piété, il fallut donc enseigner qu'avec le secours de ces pélérinages on obtenoit la remission de tous ses péchés.

L'ignorance qui avoit établi ce beau principe, ne manqua pas d'en conclure, que si les tombeaux des saints avoient le privilège de purifier les ames, la terre sainte devoit avoir une vertu bien plus efficace et plus étendue. Voilà donc les voyages d'outremer à la mode, et les prêtres les ordonnèrent comme les médecins ordonnent aujourd'hui les eaux de Spa et de Barège. De ce qu'il étoit si utile pour le salut d'aller visiter les lieux saints, on en

conclut assez naturellement qu'il seroit encore plus méritoire d'en chasser les infidèles qui les profanoient. Voilà donc la folie des croisades établie, et tous les principes du droit des gens et des nations anéantis. Mais ne croyez pas qu'on s'en tienne là ; plus l'erreur à laquelle on s'abandonne est grande, plus les conséquences qu'on en tirera seront nombreuses. Puisqu'on efface les plus grands péchés en répandant le sang des infidèles, pourquoi la guerre contre les hérétiques ne seroit-elle pas agréable à Dieu ? pourquoi ne les dépouilleroit-on pas de leurs biens ? pourquoi les princes suspects d'hérésie resteroient-ils tranquillement sur leur trône ? Si les ecclésiastiques peuvent faire la guerre, pourquoi ne pourroient-ils pas faire des conquêtes ? Puisque tout appartient à Dieu, pourquoi ceux qui le représentent ne seroient-ils pas les maîtres de tout ?

Mais si l'ignorance avilit et dégrade la religion, il y a, milord, une science qui ne lui est pas moins funeste. Il falloit que les hommes qui ont établi des chaires et des docteurs en théologie, ignorassent parfaitement la nature de notre cœur et de notre esprit. Ils ne connoissoient pas sans doute notre curiosité, notre présomption, notre audace, notre vanité, ni combien il nous paroît doux de régner sur les opinions. La religion ne peut être enseignée avec trop de simplicité ; et comment a-t-on

pu se flatter qu'en établissant des disputes réglées entre les théologiens, on parviendroit à faire triompher la vérité, et n'établir qu'une même doctrine ? La véritable science de la religion consiste à connoître ses dogmes et ses rites, et à les transmettre à ses enfans comme on les a reçus de ses pères. Dès que vous permettez aux théologiens de ne s'en pas tenir aux leçons d'un simple catéchisme, soyez sûr que toutes les loix que vous ferez pour rendre utiles leurs controverses ne produiront que des querelles dangereuses. Malgré vous, vos théologiens se diviseront, ils se haïront, ils se persécuteront pour la plus grande gloire de Dieu, ils se rendront mutuellement méprisables; et tandis que leurs argumens troubleront le monde, il ne pourra plus y avoir aucune union entre la religion et la philosophie. Plus les docteurs seront divisés; plus la foi des gens d'esprit s'affoiblira; il se formera des incrédules, et ils profiteront des divisions des théologiens pour oser se montrer.

Cicéron veut, dans son traité des loix, que personne n'ait des dieux à part, soit nouveaux, soit étrangers, pour leur rendre un culte particulier; à moins qu'ils n'aient été authentiquement reconnus. Il a raison; car selon sa remarque, ces dieux et ces cérémonies inconnues, qui ne sont avoués ni des prêtres, ni du sénat, doivent produire beaucoup de con-

fusion dans le culte, et rendront inutile un des ressorts les plus puissans de la société. Il défend encore qu'on ne puisse vaquer à des sacrifices particuliers sans y appeler les ministres publics de la religion. Le motif qu'il en donne, c'est que n'y ayant aucune sorte de religion, si elle est raisonnable, qui ne soit relative à quelque collège de prêtres publics, on ne doit point craindre d'y employer leur ministère. Ne pourroit-on pas ajouter qu'il seroit dangereux de souffrir dans la république des prêtres inconnus et clandestins; puisqu'ils pourroient se soustraire à la censure des loix et à la vigilance des magistrats, et faire des fanatiques et des illuminés? D'ailleurs les prêtres anciens voyant diminuer leur considération par ces intrus s'acquitteroient avec moins de zèle de leur devoir, ou abuseroient de leur crédit pour persécuter les partisans du culte nouveau. En effet, une religion telle que celle des anciens Romains, a beau être tolérante par sa nature, les prêtres ne souffriront jamais patiemment qu'un nouveau dieu vienne leur débaucher leurs dévots: c'est à quoi le législateur doit pourvoir, et c'est en ménageant cette foiblesse de l'humanité qu'on prévient les troubles.

Je dis donc que le gouvernement doit être intolérant; mais ne soyez pas effrayé, milord, de cette expression: par l'intolérance, je n'entends qu'une extrême attention à empêcher

que la religion ne s'altère, ou qu'il ne s'en forme une nouvelle; et tout le monde sait, à l'exception de nos philosophes beaux esprits, que les Romains eurent cette intolérance, tant que leur république fut bien gouvernée. Mais une religion nouvelle s'est-elle formée? Je dirai alors avec l'auteur de l'*Esprit des loix*, qu'il n'est plus tems de la proscrire? et qu'il faut la tolérer. Si cette une superstition qui puisse être dangereuse, ne lui opposez que de la douceur; ses abus mêmes éclaireront enfin les esprits; et des loix trop sévères les attacheroient plus fortement à leurs erreurs. Si vous êtes assez mal habile pour faire plaindre les novateurs, s'ils peuvent passer pour martyrs, vous augmenterez le nombre de leurs partisans. Quel avantage d'ailleurs trouvera-t-on à forcer des citoyens de trahir leur religion? Des hommes qui n'obéissent pas à leur conscience, obéiront-ils fidèlement aux loix? Au lieu de proscrire des malheureux qui s'égarent, voyez par quels moyens vous pouvez vous associer la nouvelle religion et lui faire aimer le gouvernement. Si vous m'ôtez quelqu'un des droits qui m'appartiennent comme citoyen, j'aurai lieu de me plaindre; je me méfierai de vous, parce que je croirai que vous vous méfiez de moi; je me rendrai vraisemblablement coupable, parce que je verrai que vous me ragardez déjà comme tel. Dès qu'un législateur est assez éclairé

pour me tolérer, il doit m'accorder tout ce qui ne blesse pas les bonnes mœurs et les principes du gouvernement. Il doit protéger la nouvelle religion aussi sincèrement que l'ancienne ; s'il ne le fait pas, il en naîtra d'abord des plaintes, des murmures, des reproches. Les scandales et les haines succéderont, et les citoyens seront armés les uns contre les autres.

La religion chrétienne est, dit-on, intolérante par sa nature ; mais entendons-nous, je vous prie. Si on veut dire qu'ayant été donnée aux hommes par Dieu même, ses ministres ne peuvent adopter des erreurs contraires aux vérités qui leur sont révélées, ni admettre un nouveau culte, comme le pouvoient autrefois les Grecs et les Romains, on a raison ; mais qu'il y a loin de cette intolérance ecclésiastique à la tolérance civile et politique ! Quoi ! parce que les Luthériens, les Catholiques romains et les Calvinistes ne peuvent s'admettre mutuellement à leur communion, doivent-ils s'égorger ? Dieu seul sait quelle punition mérite l'erreur de l'esprit ; mais la raison nous démontre que dans ce monde ce n'est point un crime digne de mort. Le législateur peut-il se rendre coupable, quand il obéira à la loi éternelle, qui ordonne aux hommes de s'aimer ? Je l'avoue, j'aurois quelque peine à croire que le gouverment fît une faute en imitant la bonté et la patience de Dieu.

Plus le zèle que les ministres de la religion chrétienne ont pour le salut des ames est propre à leur faire illusion, plus le législateur doit être attentif à résister à cette sorte de séduction. Vous êtes destiné, doit-il leur dire, à montrer aux hommes le chemin qui conduit au ciel, et quand vous avez prié Dieu d'éclairer par sa grace ceux qui refusent de vous croire, votre mission est remplie. Voilà votre devoir; je vous exhorte à les remplir, et vous prie de me permettre de ne pas manquer au mien, je suis magistrat et non pas apôtre. La paix, la tranquillité, en un mot, le bonheur de la société; voilà les objets que je dois me proposer; et je vous demande si je suis armé de l'épée pour punir des citoyens qui remplissent tous les devoirs que la patrie exige d'eux et qui pratiquent la religion qu'ils croient la plus agréable à Dieu. Que chacun s'en tienne aux devoirs de son état, et tout le monde sera heureux. Ne croyez pas que nos obligations soient opposées. Si je me livrois à votre zèle, je ferois haïr une doctrine que vous devez faire aimer. Je ferois une folie, puisque la vérité ne se persuade point par la force; je servirois mal Dieu, puisque l'hommage d'un hypocrite qui trahit sa conscience ne peut lui plaire; en associant à vos mystères des hommes qui en sont indignes, je profanerois une religion que vous voulez conserver dans toute sa pureté, et je me rendrois

coupable de leur sacrilège. Je vous dois, il est vrai, ma protection ; mais m'égarer avec vous et par vos conseils imprudens, seroit-ce vous protéger ? Remarquez au contraire qu'en me bornant au bonheur temporel de la société, je vous donne une protection véritablement utile ; c'est vous apprendre à ne pas obéir à un zèle indiscret qui vous rendroit coupables, et comme citoyens et comme ministres de la religion. Quand j'aurai consenti à vous faire détester et à me faire haïr moi-même par des loix inutiles, injustes et sanguinaires, pensez-vous que la religion s'en trouvera mieux, et que ses ennemis ne se multiplieront pas ?

Ces considérations sont d'autant plus importantes, milord, et sont des principes d'autant plus certains, qu'on ne peut s'en écarter une fois sans tomber dans un abîme de maux, d'où il est en quelque sorte impossible de sortir. Dès que le gouvernement aura été assez malheureux pour faire un acte de persécution, vous verrez la religion dégénérer en fanatisme. Ne mettez jamais en opposition les loix divines et les loix humaines ; car les gens de bien qui croient entendre les ordres de Dieu, n'obéiront pas à des hommes : et comme on se croit en droit de les persécuter, ils se croiront en droit de se défendre. Alors toutes les passions irritées et soulevées par les désordres que produit l'injustice se porteront aux violences les

plus abominables ; et j'en appelle aux guerres de religion dont l'Europe a été désolée ; à quelle vengeance, à quelle lâcheté, à quel crime, à quel forfait les mains des fanatiques se refusèrent-elles ?

La rivalité des princes du sang et des Guises n'auroit produit que des tracasseries de cour, si les violences de François premier et de son fils à l'égard des réformés ne les eussent invités à se précautionner contre les injustices du gouvernement. L'ambition du prince de Condé ne fut plus la basse et intrigante ambition d'un courtisan, quand l'amiral de Coligny l'eut averti de joindre sa cause à celle des calvinistes mécontens. Il étonna alors son ennemi qui fut reduit à paroître plus catholique qu'il ne l'étoit en effet pour se faire un parti et prévenir sa ruine. Le roi perdit tous ses droits et tout son pouvoir, parce que sa persécution indiscrète avoit allumé le fanatisme. Personne ne voulut lui obéir ; les uns l'accusoient d'être trop catholique, les autres de ne l'être pas assez, et tous méprisèrent l'autorité royale. Vous vous rappelez dans quelle foiblesse tomba le gouvernement toujours obligé de faire la paix et la guerre, sans jamais pouvoir concilier des hommes qui croyoient ne pouvoir subsister qu'en exterminant leurs ennemis.

Telle est la malheureuse situation où se trouve un état, quand des religions se sont

fait d'assez grandes injures pour en venir aux armes. Le passé donne des alarmes pour l'avenir, et la haine semble se reproduire incessamment. Il s'écoulera des siècles avant que le législateur trouve les esprits assez lassés de leurs dissentions pour recevoir les principes d'une sage tolérance qu'il eut été d'abord si facile de faire adopter. La ligue fut vaincue par Henri IV, et quelqu'envie qu'eût ce prince d'établir une paix solide, il ne put procurer à ses sujets qu'une trêve. De combien de maux les hommes ont-ils donc besoin pour apprendre à être sages : l'édit de Nantes, qui dans ces circonstances, étoit sans doute la loi la plus raisonnable qu'on pût publier, ne contenta personne, et laissa subsister les anciennes haines et les anciens soupçons. La nécessité où Henri IV avoit été de se faire catholique, étoit une preuve évidente qu'il n'étoit pas possible de faire une paix solide entre les deux religions. En forçant Henri IV à faire une abjuration, les catholiques devoient se flatter qu'ils le forceroient encore, lui ou son successeur, à servir leur haine ; et les calvinistes, témoins de ses sentimens, devoient être toujours prêts à recommencer la guerre, parce qu'ils n'étoient point assez stupides pour croire qu'on respecteroit leurs privilèges. S'il paroissoit facile de détruire les protestans, c'étoit une raison pour qu'on le tentât ; si l'entreprise

paroissoit difficile, c'étoit une raison pour qu'on la crût nécessaire. Ainsi la guerre civile étoit inévitable, si le gouvervement étoit encore aussi foible qu'il l'avoit été sous les fils de Henri II ; ou bien il falloit s'attendre à la révocation de l'édit de Nantes, si le gouvernement avoit de la force et de la vigeur. Quoi qu'il arrivât, la France devoit donc encore se sentir sous les successeurs de Henri IV de la faute qu'avoient faite François premier et son fils, en donnant l'exemple de la persécution.

En Angleterre même, milord, où sous les auspices d'un sage gouvernement, la raison a fait tant de progrès, combien ne retrouvez-vous pas encore de traces de vos haines théologiques ? Combien n'a-t-il pas fallu de tems, de guerres et de désastres avant que les Allemands aient pu réparer les torts que leur a faits leur intolérance ? Peut-être même que le feu des dissentions n'est pas entiérement éteint ; peut-être n'est-il que caché sous la cendre. Quelle longue suite de maux l'intolérance traîne-t-elle donc après elle, s'il est vrai que le gouvernement établi par la paix de Westphalie n'ait pu dissiper entiérement les défiances et les haines des catholiques et des protestans?

Nous voici à la fin de notre promenade, et sans doute vous n'êtes pas fâché, milord, de commencer à découvrir le sommet de la tour qui couronne le château. Il y a assez

long-temps que nous nous entretenons de législation et de loix ; conversation triste, qui fait découvrir à chaque instant tout ce que la société pourroit être sous la main d'un législateur habile qui auroit étudié les vues de la nature, et qui nous montre dans quel abîme de maux des loix faites sans méthode nous ont jetés et nous retiennent. Quand je lis l'histoire des nations, il me semble que des aveugles ont conduit d'autres aveugles ; quand je lis les codes de leurs loix, je vois que les passions, les caprices, les préjugés et l'ignorance ont été les législateurs du monde. Après une longue suite de générations, quelques peuples n'ont pas même pu réussir à donner une forme constante à leur gouvernement. On juge de son droit par son pouvoir. Des révolutions éternelles se succèdent les unes aux autres. Chacun avance quand on ne le force pas de reculer, et en reculant chacun conserve l'espérance de recouvrer ce qu'il perd : ainsi les loix, toujours incertaines et flottantes, sont sans force et sans activité.

Pourquoi nous plaindre de nos malheurs, après avoir fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre malheureux ? après nous être rendus sourds à la voix de la nature, il nous sied bien de l'accuser d'injustice. Elle nous crie que nous sommes égaux ; et il nous plaît, en faisant des loix, de supposer qu'il n'y a point

d'égalité, et de croire qu'il est sage de sacrifier le genre humain aux passions de quelques individus. La nature ne nous a faits ni avares, ni ambitieux ; et cependant nous voulons que l'avarice et l'ambition soient les deux principes de l'ordre et des mouvemens de la société. Est-il juste que des fous, pour récompense de leur folie, obtiennent le bonheur qui est promis aux sages ?

Il faut enfin revenir sur nos pas, milord, il faut réparer nos fautes et prendre une route nouvelle, si nous voulons enfin former des sociétés raisonnables, et non pas des associations de brigands. Pour savoir à quelles loix nous devons nous soumettre, il faut remonter à ces loix éternelles qui sont, dit Cicéron, la raison même de Dieu, qui ont précédé la naissance des villes et des sociétés, et que ni le sénat ni le peuple ne peuvent changer. Il faut étudier notre cœur, nos passions, nos besoins et les ressources de notre esprit. Nous sommes, me direz-vous, à une distance immense du but que nous devons nous proposer, et j'en conviens ; mais par quelle étrange logique en conclurez-vous qu'au lieu de nous en rapprocher de quelque pas, nous devons nous en éloigner encore davantage ? Mes principes de législation ne paroîtront à de certaines gens que des rêves chimériques ; mais qui doit-on accuser de se repaître de chimères ? moi qui cherche à péné-

trer les intentions de la nature, et qui ne propose que des loix auxquelles les peuples les plus sages et les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds, qui se flattent d'assujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, et qui espèrent de nous rendre bons citoyens à force de multiplier et d'étendre nos vices?

Fin du Tome neuvieme.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. *Qu'il faut connoître le bonheur auquel l'homme est appelé par la nature, et les conditions auxquelles elle lui permet d'être heureux, pour juger des loix les plus utiles à la société. Le devoir du législateur est de faire fleurir les qualités sociales par lesquelles nous sommes invités à nous unir en société.* Page 1

CHAP. II. *La nature a voulu que l'égalité dans la fortune et la condition des citoyens fût une condition nécessaire à la prospérité des états.* 35

CHAP. III. *De l'établissement de la propriété. Elle n'est point la cause de la réunion des hommes en société. La nature les invitoit à la communauté des biens.* 56

CHAP. IV. *Des obstacles insurmontables qui s'opposent au rétablissement de l'égalité d'partie. Dans l'ordre des choses où nous nous trouvons, le législateur doit avec prudence tourner toutes ses forces contre l'avarice et l'ambition.* Pag. 76

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER. *Caractère des loix nécessaires pour réprimer l'avarice, ou prévenir du moins une partie des maux qu'elle produit dans les états où la propriété des biens est connue.* 96

CHAP. II. *Que les peuples sont continuellement avertis par leurs malheurs de corriger leurs loix. La fortune les favorise souvent dans cette entreprise. On ne peut réprimer efficacement l'avarice ou l'ambition, qu'autant qu'on travaille à les réprimer toutes deux à la fois.* 131

CHAP. III. *Caractère des loix nécessaires pour réprimer et régler l'ambition dans l'état et dans les magistrats.* 151

CHAP. IV. *Caractère des loix nécessaires pour réprimer et régler l'ambition dans les citoyens.* 178

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER. *Des précautions avec lesquelles le législateur doit préparer les citoyens d'un état corrompu à se rapprocher des vues de la nature.* Pag. 199

CHAP. II. *Ce qu'on ne peut attendre, et ce qu'on peut espérer des divers gouvernemens connus en Europe, relativement à la législation.* 223

CHAP. III. *Des règles générales que la puissance législative doit se prescrire à elle-même pour ne pas s'égarer. Principes généraux par lesquels elle doit juger de l'importance et de la nécessité de chaque loi.* 241

CHAP. IV. *Que le législateur doit faire aimer ses loix. Les châtimens doivent être doux. Du pouvoir des bonnes mœurs pour attacher les citoyens au gouvernement.* 267

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER. *Des loix relativement à l'éducation que la république doit donner aux citoyens.* 297

CHAP. II. *De la nécessité de reconnoître un Être suprême. Des maux que produit l'athéisme. Des loix qu'on doit lui opposer.* 321

CHAP. III. *De la nécessité d'un culte public. Que le législateur doit le faire respecter, et empêcher que la religion ne dégenère en fanatisme et en superstition.* 355

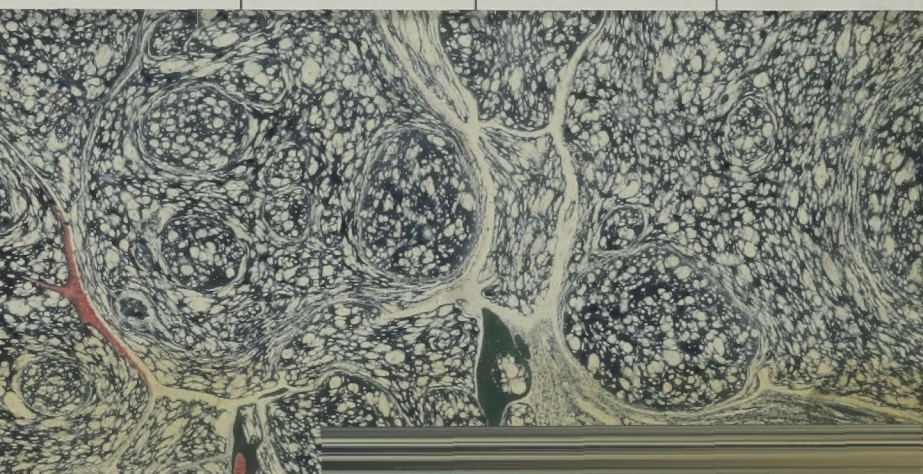
CHAP. IV. *Des loix nécessaires pour établir l'union entre la religion et la philosophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénère en superstition, et l'autre en impiété. Conclusion de cet ouvrage.* 373

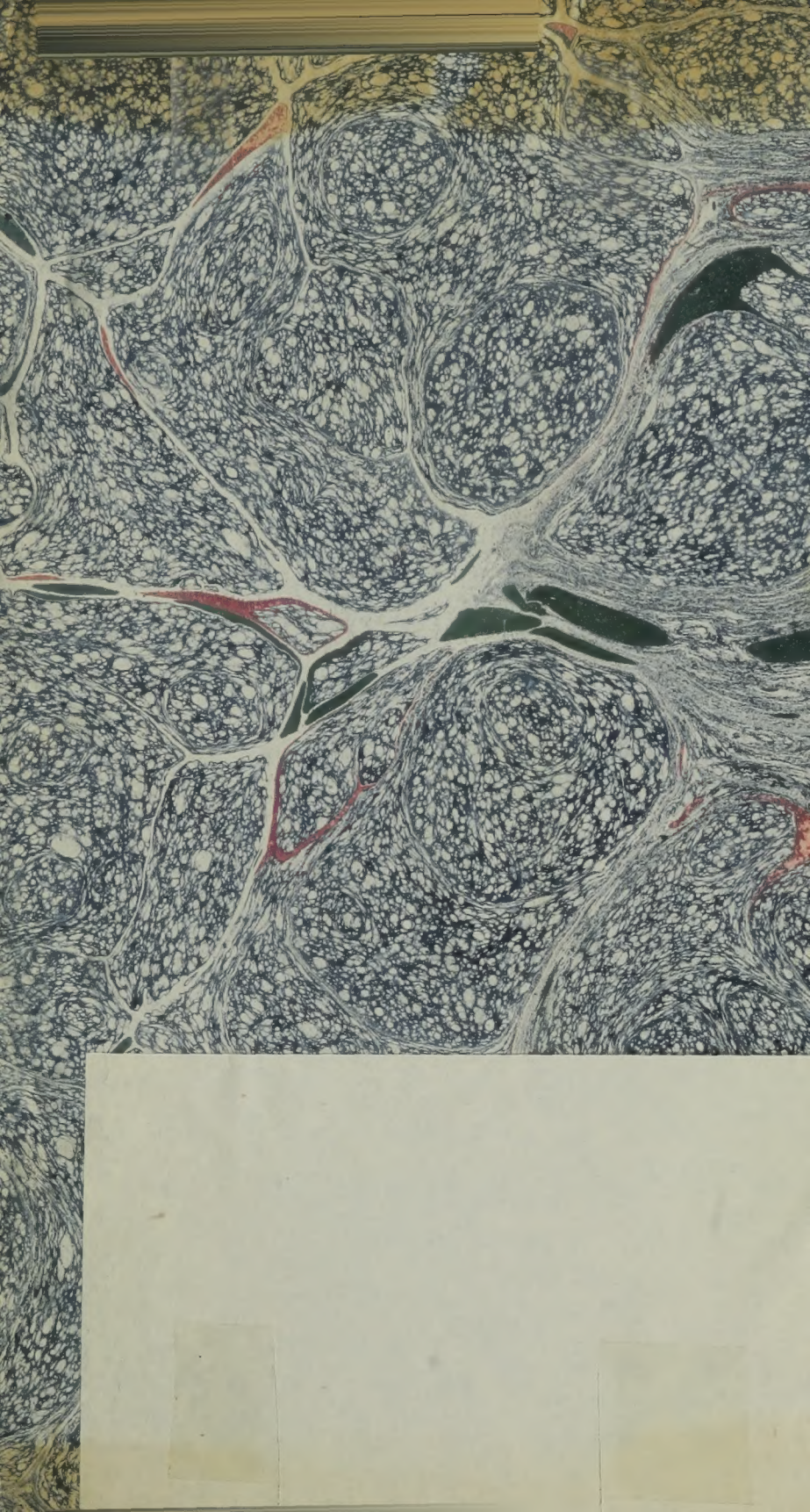
Fin de la Table du Tome neuvième.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due






GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart